

A close-up photograph of a woman with long, wavy hair, laughing joyfully. She is holding a smartphone in her hands, which are positioned in the lower-left foreground. The background is a soft, out-of-focus gradient of warm colors.

ROGERS COMMUNICATIONS INC.  
RAPPORT ANNUEL 2013

 ROGERS<sup>MC</sup>

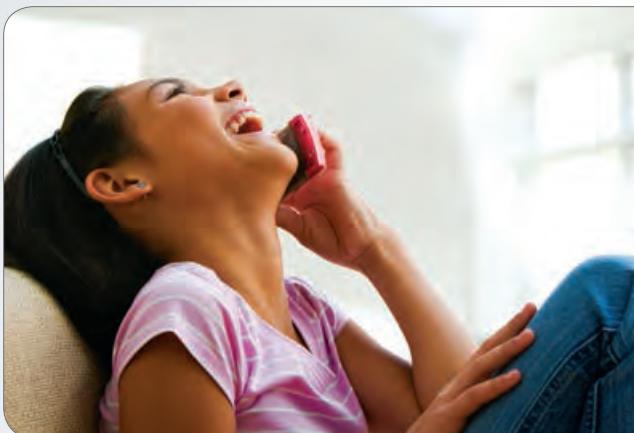
DEMEUREZ  
CONNECTÉ  
COMME JAMAIS

# ROGERS COMMUNICATIONS INC. EN UN COUP D'ŒIL



## ROGERS COMMUNICATIONS

Rogers Communications (TSX : RCI; NYSE : RCI) est une société de télécommunications et de médias canadienne diversifiée. Comme il est indiqué dans les pages suivantes, Rogers Communications exerce des activités dans les télécommunications et les médias par l'intermédiaire de ses principaux secteurs opérationnels, soit Rogers Sans-fil, Rogers Cable, Solutions d'affaires Rogers et Rogers Media.



## SECTEUR SANS-FIL

Rogers Sans-fil fournit des services de transmission de la voix et de données partout au Canada à environ 9,5 millions de clients sous les marques Rogers Sans-fil, Fido et chatr. Rogers Sans-fil est le premier fournisseur de services sans fil en importance au Canada et la seule entreprise de télécommunications nationale au pays à exploiter des plateformes technologiques combinant les normes mondiales GSM, HSPA+ et LTE. Rogers Sans-fil est le chef de file canadien des services sans fil novateurs et fournit à ses clients ce qu'il y a de meilleur et de plus récent en matière d'appareils et d'applications sans fil, ainsi que les vitesses de réseau les plus élevées. Rogers Sans-fil procure également une couverture sans fil fluide partout aux États-Unis et dans plus de 200 autres pays et constitue le chef de file au Canada pour le déploiement de solutions de commerce mobile et de communications machine à machine.



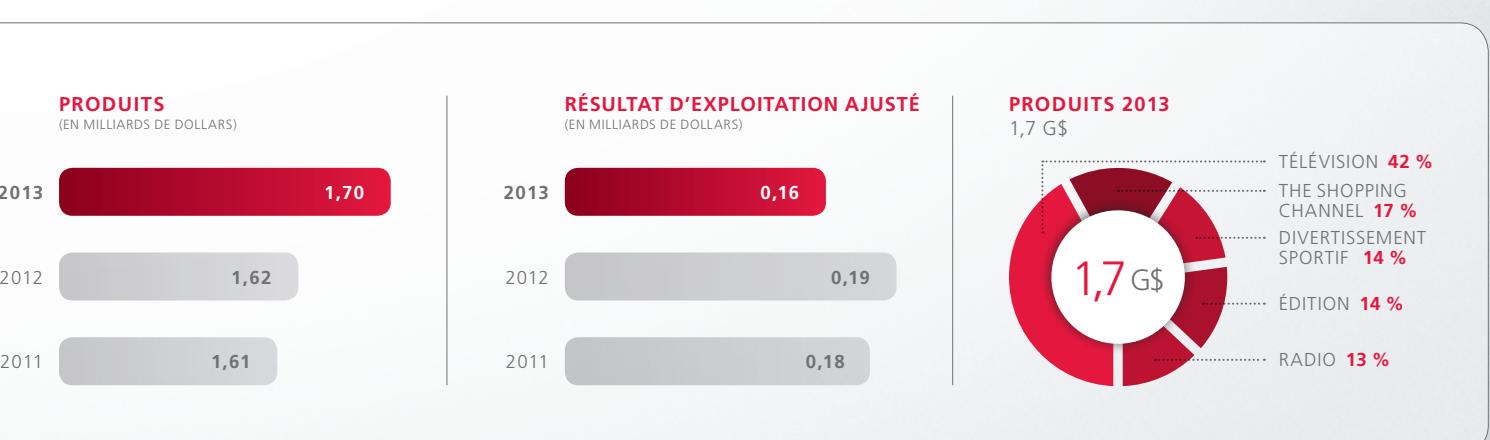
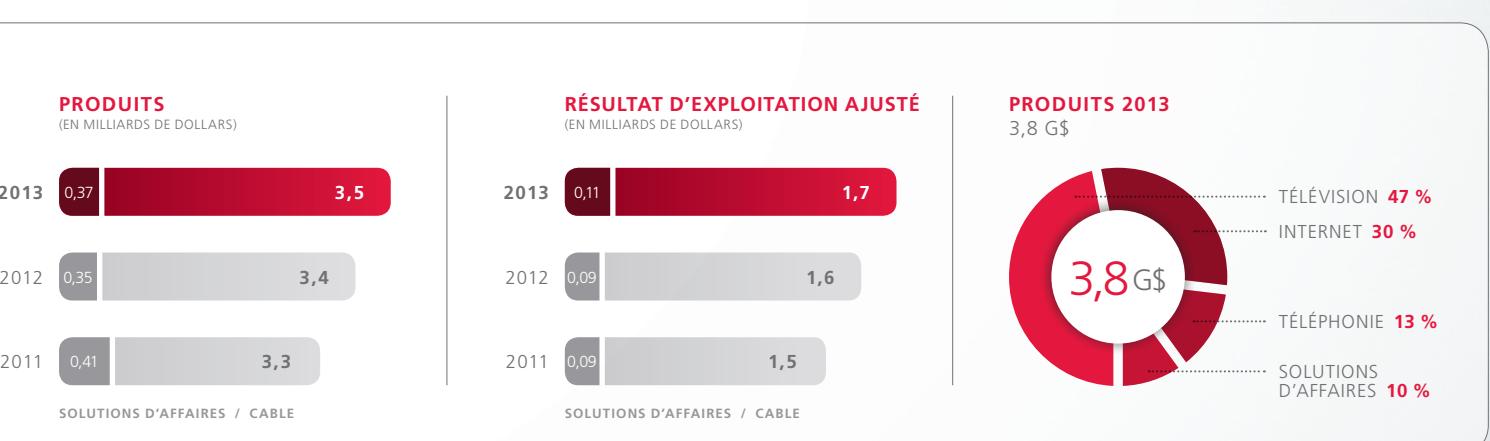
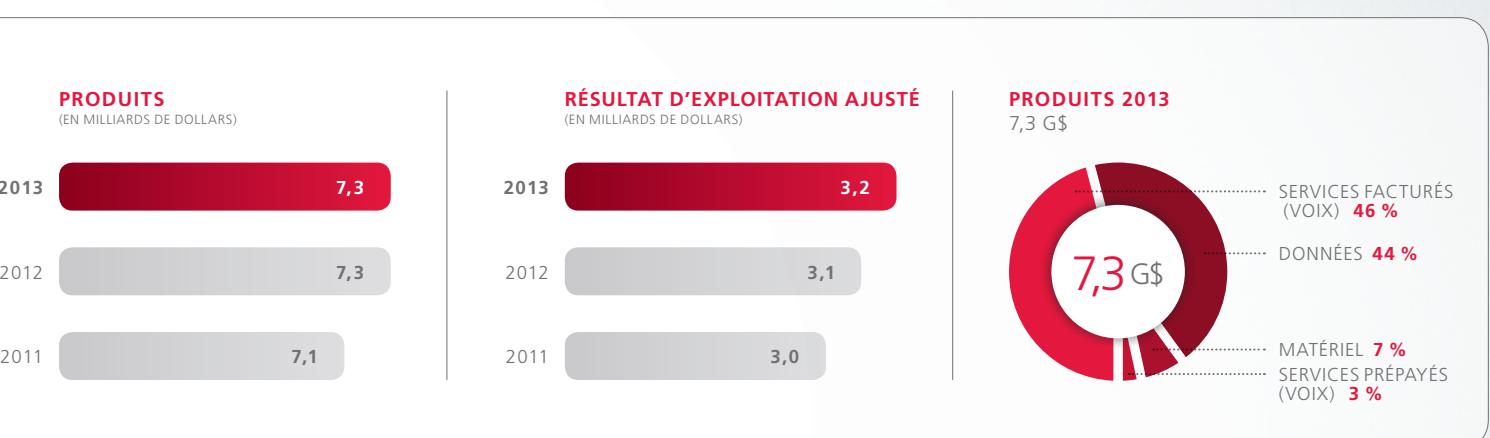
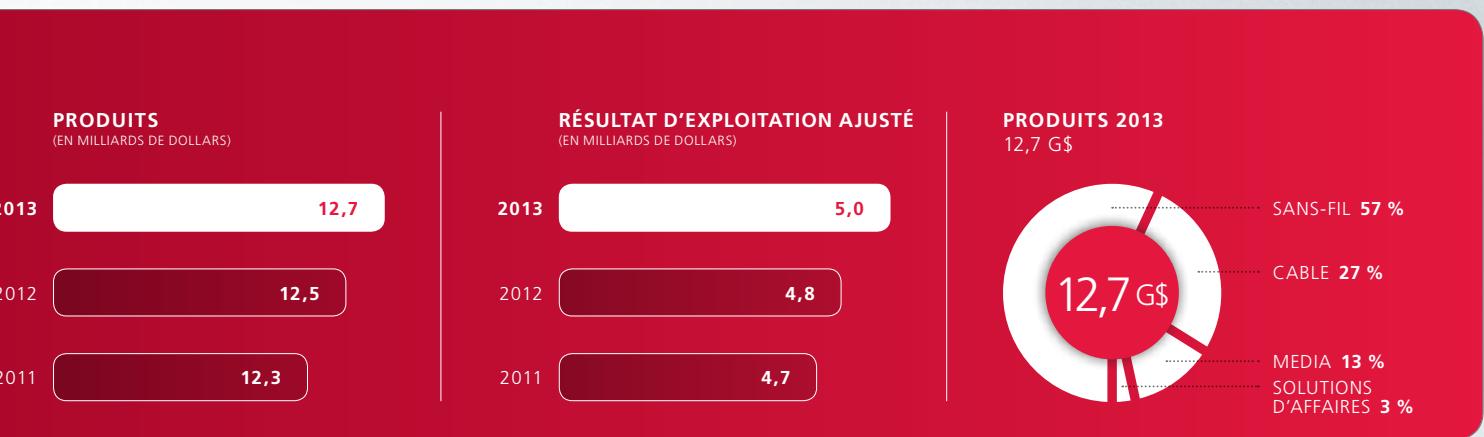
## SECTEURS CABLE ET SOLUTIONS D'AFFAIRES

Rogers Cable est l'un des principaux fournisseurs de services de câblodistribution au Canada qui dessert un territoire d'environ 4 millions de foyers en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, ce qui représente environ 30 % du marché du secteur Cable canadien. Son réseau numérique de fibre coaxiale hybride de pointe procure un accès Internet à large bande à haute vitesse de premier plan sur le marché et le choix le plus novateur de services de télévision numérique, d'écoute en ligne et de téléphonie à des millions de clients résidentiels et de petites entreprises. De concert avec Solutions d'affaires Rogers, Rogers Cable fournit aussi des solutions évolutives de télécommunications d'affaires de classe transporteur, de transmission, d'hébergement et de services de données gérées, et de connectivité Internet aux moyennes et grandes entreprises, aux organismes gouvernementaux et à des entreprises de télécommunications clientes.



## SECTEUR MEDIA

Rogers Media est la principale destination au Canada des entreprises de premier choix dans leurs domaines respectifs, notamment ceux de la télédistribution et de la radiodiffusion, du divertissement sportif, de l'édition et des médias numériques. Ses entreprises télévisuelles comprennent le réseau national de stations City, auquel ont accès plus de 80 % des Canadiens, cinq stations de télévision multilingues OMNI, sept stations Sportsnet régionales et nationales, et les stations spécialisées FX Canada, OLN, Bio et G4. Rogers Media est également propriétaire de The Shopping Channel, le seul service de téléachat et de magasinage en ligne à l'échelle nationale au Canada. Il exploite plus de 50 stations radiophoniques canadiennes, publie plus de 50 magazines grand public et revues spécialisées qui sont bien connus et détiennent plusieurs médias numériques. Rogers Media possède le club de baseball des Blue Jays de Toronto et le Centre Rogers, qui est le principal lieu de divertissement et d'événements sportifs au Canada. Rogers détient également une participation de 37,5 % dans le groupe Maple Leaf Sports & Entertainment, qui exploite les Maple Leafs de la LNH, les Raptors de la NBA et le Toronto FC de la MLS.



# LA SOCIÉTÉ

**Rogers Communications Inc.** est une société de télécommunications et de médias canadienne diversifiée.

Rogers **Sans-fil** est le premier fournisseur de services sans fil de télécommunications – voix et données en importance au Canada et la seule entreprise de télécommunications nationale au pays à exploiter des plateformes technologiques combinant les normes mondiales GSM, HSPA+ et LTE. Rogers **Cable** est l'une des premières entreprises de câblodistribution en importance au Canada. En plus des services de connectivité Internet haute vitesse, de câble et de téléphonie, elle fournit, de concert avec **Solutions d'affaires** Rogers, des solutions de télécommunications d'affaires, de transmission, d'hébergement et de services gérés, et d'accès IP aux petites, moyennes et grandes entreprises, aux organismes gouvernementaux et à des entreprises de télécommunications clientes. Rogers **Media** réunit un groupe inégalé au Canada d'actifs de premier plan dans les domaines de la radiodiffusion, des chaînes spécialisées et des médias imprimés et en ligne grâce à des entreprises qui exercent leurs activités dans la radiodiffusion et la télédistribution, le téléachat, le divertissement sportif, la publication de magazines et de revues spécialisées, ainsi que les médias numériques. La Société est inscrite à la cote des bourses de Toronto et de New York et fait partie de l'indice S&P/TSX 60 qui regroupe les plus importantes sociétés ouvertes au Canada.

## TENIR NOS ENGAGEMENTS EN 2013

### PRODUCTION DE FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

**ENGAGEMENT PRIS** : Générer, pour un autre exercice, de solides flux de trésorerie disponibles consolidés avant impôt.

**ENGAGEMENT TENU** : La Société a généré des flux de trésorerie disponibles avant impôt d'une valeur de 2 G\$ en 2013, lesquels ont favorisé les importants investissements et le versement de liquidités substantielles aux actionnaires au cours de l'exercice.

### CROISSANCE DES DIVIDENDES

**ENGAGEMENT PRIS** : Augmenter les liquidités versées aux actionnaires de façon constante au fil du temps.

**ENGAGEMENT TENU** : Le dividende annualisé par action a augmenté de 10 %, passant de 1,58 \$ à 1,74 \$ en 2013. Il a encore augmenté de 5 %, passant à 1,83 \$, en février 2014.

### GAINS D'EFFICIENCE OPÉRATIONNELLE

**ENGAGEMENT PRIS** : Mettre en œuvre des initiatives d'amélioration de la productivité pour réaliser des gains d'efficience opérationnelle durables.

**ENGAGEMENT TENU** : La Société a réduit d'environ 1 % les charges opérationnelles des secteurs Sans-fil et Cable combinés, exception faite des coûts associés aux ventes de matériel sans fil, comparativement à 2012.

### RÉSEAUX RAPIDES ET FIABLES

**ENGAGEMENT PRIS** : Maintenir le leadership de Rogers au chapitre de l'innovation et des technologies de réseau.

**ENGAGEMENT TENU** : Rogers a été nommé réseau sans fil et fournisseur d'accès Internet à large bande les plus rapides au Canada par PCMag.com.

### CROISSANCE DES PRODUITS DES SERVICES DE TRANSMISSION DE DONNÉES

**ENGAGEMENT PRIS** : Générer une croissance dans les deux chiffres des produits tirés des services sans fil et à large bande de transmission de données en accord avec la stratégie de monétisation d'utilisation des données de la Société.

**ENGAGEMENT TENU** : La Société a accru de 17 % et de 16 % les produits tirés des services sans fil et à large bande de transmission de données respectivement, par rapport à 2012.

### DES ABONNÉS AUX SERVICES SANS FIL PLUS RENTABLES

**ENGAGEMENT PRIS** : Maintenir la croissance du nombre d'abonnements associés à un téléphone intelligent afin de stimuler les produits et les PMPA tirés des services sans fil de transmission de données.

**ENGAGEMENT TENU** : Près de 2,7 millions de téléphones intelligents ont été activés, ce qui a contribué à faire passer à 75 % le taux de pénétration des téléphones intelligents parmi les abonnés aux services facturés.

### ÉVOLUTION ET AMÉLIORATION DE LA PLATEFORME DE TÉLÉVISION

**ENGAGEMENT PRIS** : Investir dans la plateforme de télévision actuelle de la Société et étendre l'offre de service vidéo à de nouvelles plateformes.

**ENGAGEMENT TENU** : La Société a lancé TerminalPlus 3.0, qui offre une expérience télévisuelle supérieure, et a tiré parti du succès de Télétransportée Rogers, son service de télévision par Internet et mobile sur demande.

### AMÉLIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE

**ENGAGEMENT PRIS** : La Société réalisera des investissements stratégiques en vue de développer et de renforcer les activités de base.

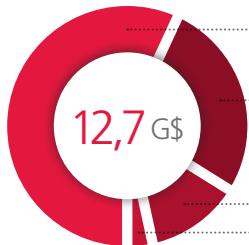
**ENGAGEMENT TENU** : La Société a réalisé des acquisitions stratégiques, notamment Mountain Cablevision, des actifs dans les domaines des centres de données et de l'hébergement, theScore et une importante programmation sportive de premier plan.

## TABLE DES MATIÈRES

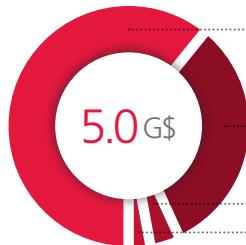
2 Lettres aux actionnaires	24 Rapport de gestion	95 États consolidés de la situation financière
4 Objectifs stratégiques et générateurs de valeur	92 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	96 États consolidés des variations des capitaux propres
5 Pourquoi investir dans Rogers	92 Rapport des auditeurs indépendants membres du cabinet d'experts-comptables inscrit	97 Tableaux consolidés des flux de trésorerie
6 Demeurez connecté comme jamais	93 Comptes consolidés de résultat	98 Notes afférentes aux états financiers consolidés
16 Responsabilité sociale	94 États consolidés du résultat global	134 Renseignements sur la Société et les actionnaires
18 Gouvernance		
20 Administrateurs et hauts dirigeants		

## PROFIL DES PRODUITS ET DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ CONSOLIDÉS 2013

### PRODUITS



### RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ



POUR OBTENIR UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES DONNÉES FINANCIÈRES ET D'EXPLOITATION ET DES RÉSULTATS, VÉUillez VOUS REPORTER AU RAPPORT DE GESTION QUI FIGURE PLUS LOIN DANS LE PRÉSENT RAPPORT.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS 2013

### FAITS SAILLANTS FINANCIERS

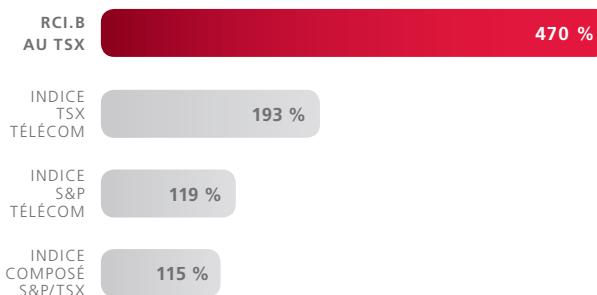
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF LES DONNÉES PAR ACTION, LE NOMBRE D'ABONNÉS ET LE NOMBRE D'EMPLOYES)

	2013	2012	2011	2010	PCGR DU CANADA
Produits	12 706 \$	12 486 \$	12 346 \$	11 999 \$	11 537 \$
Résultat d'exploitation ajusté <sup>1</sup>	4 993	4 834	4 739	4 668	4 407
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée <sup>1</sup>	39 %	39 %	38 %	39 %	38 %
Résultat net ajusté <sup>1</sup>	1 769	1 781	1 736	1 704	1 569
Résultat par action ajusté dilué <sup>1</sup>	3,42	3,41	3,17	2,94	2,53
Flux de trésorerie disponibles avant impôt par action <sup>1</sup>	3,97	3,91	3,63	3,79	3,09
Taux de dividende annualisé à la fin de l'exercice	1,74	1,58	1,42	1,28	1,16
Total de l'actif	23 601	19 618	18 362	17 033	17 018
Dette à long terme (y compris la partie courante)	13 343	10 789	10 034	8 654	8 464
Capitaux propres	4 669	3 768	3 572	3 760	4 273
Capitalisation boursière	24 903	23 346	20 736	19 435	19 476
Abonnés de Sans-fil (en milliers)	9 503	9 437	9 335	8 977	8 494
Abonnés de Cable (en milliers)	2 127	2 214	2 297	2 305	2 296
Abonnés aux services Internet (en milliers)	1 961	1 864	1 793	1 686	1 619
Abonnés aux services de téléphonie par câble (en milliers)	1 153	1 074	1 052	1 003	937
Nombre d'employés	28 026	26 801	28 745	27 971	28 985

<sup>1</sup> Pour obtenir une définition de ces mesures (non conformes aux PCGR), se reporter à la section « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport de gestion.

## RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES

### RENDEMENT TOTAL COMPARATIF SUR 10 ANS : DE 2004 À 2013



### RENDEMENT TOTAL COMPARATIF SUR 1 AN : 2013





« ROGERS A FAIT DES PROGRÈS INDÉNIABLES DANS PLUSIEURS SECTEURS STRATÉGIQUES, TOUT EN CONTINUANT D'OFFRIR UN EXCELLENT RENDEMENT AUX ACTIONNAIRES ET EN RENFORÇANT SES FONDEMENTS PROFONDÉMENT ANCRÉS DANS L'INTÉRÊT À VENIR DE TOUTES SES PARTIES PRENANTES. »

ALAN HORN, CPA, CA

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2013, Rogers a encore une fois connu une année très productive, au cours de laquelle la Société a fait des progrès indéniables dans plusieurs secteurs stratégiques, tout en continuant d'offrir un excellent rendement aux actionnaires et en renforçant ses fondements profondément ancrés dans l'intérêt à venir de toutes ses parties prenantes. L'équipe de direction a atteint ses objectifs financiers dans des marchés qui demeurent très compétitifs et intenses sur le plan réglementaire.

Les services de base de Rogers n'ont cessé d'évoluer et de s'étendre. La Société a rapidement rendu le premier réseau sans fil LTE au Canada, le plus rapide, accessible à 73 % de la population canadienne; elle a beaucoup augmenté la vitesse de transmission de ses données à large bande et a apporté d'importantes améliorations à sa plateforme de télévision par câble, et a encore augmenté son offre de contenu sportif et de médias numériques de premier plan.

Rogers a réalisé plusieurs transactions stratégiques en appui à ses principales stratégies de croissance, notamment dans les secteurs du spectre de sans-fil et du partage de réseau et d'expansion de son réseau de câblodistribution, et a largement étendu ses capacités en matière de centre de données, de colocation et de services gérés offerts aux entreprises. En outre, la Société a signé un contrat légendaire de 12 ans avec la LNH visant les droits de diffusion exclusifs du hockey national partout au Canada.

Par ailleurs, Rogers a respecté ses engagements en matière d'innovation en commercialisant en premier une gamme de nouveaux services en 2013, qui connaissent une croissance rapide, notamment dans les secteurs des paiements mobiles, des communications machine à machine, de la surveillance résidentielle et des services numériques locaux, et un nouveau programme de fidélisation de la clientèle unique.

La Société a continué à verser des liquidités de plus en plus élevées aux actionnaires. En 2013, son importante production de liquidités a permis au conseil d'administration d'augmenter les dividendes de 10 % et de verser environ 900 M\$ à ses actionnaires sous la forme de dividendes et de rachats d'actions. Elle a par ailleurs augmenté encore les dividendes de 5 % en février 2014, poursuivant une tendance de croissance des dividendes de plusieurs années. À la lecture de ce rapport, vous trouverez de nombreux autres exemples et davantage de détails concernant les réalisations opérationnelles et financières de la Société au cours de l'année passée.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier Nadir Mohamed, notre ancien président et chef de la direction qui a récemment pris sa retraite, pour son leadership et sa contribution exceptionnelle pour Rogers au cours des 13 dernières années. Il n'est jamais simple de succéder à un fondateur qui fait preuve de gestion professionnelle, et il s'agit toujours d'une transition délicate et d'envergure dans le cycle de vie d'une entreprise. De plus, M. Mohamed a assuré une importante continuité et un leadership fort en tant que chef de la direction au cours des cinq dernières années, pour lesquels le conseil d'administration et l'équipe de direction lui sont reconnaissants.

À l'issue d'un long processus de recherche à l'échelle internationale, le conseil d'administration a annoncé en septembre 2013 que Guy Laurence deviendrait président et chef de la direction de Rogers à compter de décembre 2013. Fort d'une expérience internationale de 30 années dans les secteurs des télécommunications, de la télévision et des médias payants, M. Laurence est un dirigeant de terrain qui a fait ses preuves et qui a toujours obtenu de solides résultats financiers et d'exploitation dans des marchés très complexes et concurrentiels. M. Laurence est la personne idéale pour ces fonctions sur de nombreux

plans, et l'ensemble du conseil d'administration est impatient de travailler sous son leadership pendant de nombreuses années.

Je vous encourage à consulter les rapports portant sur la gouvernance d'entreprise, les investissements communautaires et les initiatives en matière de durabilité de la Société, présentés plus loin dans le présent rapport annuel. Chez Rogers, les pratiques de gouvernance d'entreprise de haute qualité ont toujours constitué un principe élémentaire et, à titre de Société créée par des entrepreneurs et contrôlée par une famille, le conseil d'administration est fier de son approche proactive et disciplinée qui garantit que les pratiques de gouvernance continuent de justifier la confiance des marchés financiers publics. Le fait de réinvestir dans les collectivités où elle exerce ses activités constitue également une part importante de la culture de la Société, et le conseil d'administration est très fier des initiatives et des investissements importants entrepris par Rogers au cours de la dernière année sur le plan de la responsabilité sociale d'entreprise.

J'aimerais remercier les 28 000 employés de Rogers pour leur dévouement permanent envers les clients de la Société et pour leur volonté d'améliorer cette dernière chaque jour, mes homologues membres du conseil d'administration, pour leurs conseils et leur engagement à offrir continuellement de la valeur aux actionnaires, et vous, les actionnaires, pour votre investissement permanent dans cette merveilleuse société.

ALAN HORN, CPA, CA

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ROGERS COMMUNICATIONS INC.



« BIEN QU'IL SOIT ENCORE TÔT, JE PENSE QUE NOUS POUVONS FAIRE ÉVOLUER LES ACTIVITÉS DE MANIÈRE À RÉCOMPENSER ENCORE DAVANTAGE NOS CLIENTS, NOS ACTIONNAIRES ET NOS EMPLOYÉS. »

**GUY LAURENCE**

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

**Alors que je rédige ces mots, quelques semaines après mon arrivée dans l'entreprise, c'est plein d'enthousiasme que je peux dire à quel point je suis heureux de travailler pour Rogers. J'ai accepté ce poste, car Rogers est une entreprise remarquable, qui possède une riche histoire et un mélange d'actifs inégalé dans les domaines du sans-fil, de la câblodistribution et des médias. Tout cela correspond à mes antécédents et à mon expérience.**

Au cours du processus de recrutement, d'accueil et d'intégration, j'ai passé beaucoup de temps avec la famille Rogers, le conseil d'administration et l'équipe de direction. Je suis frappé par leur énergie, leur passion et leur soif de réussite, que l'on peut à mon avis exploiter pour accomplir des choses encore plus exceptionnelles. J'ai également beaucoup de respect pour le soutien et la concentration à long terme de la famille Rogers, qui a fondé la Société et détient une part importante de ses actions.

Depuis mon arrivée, j'ai traversé le Canada dans tous les sens pour rencontrer les membres de mon équipe, les intervenants extérieurs et les clients. J'ai également réalisé plusieurs examens fonctionnels, supervisé les enchères de la bande de 700 MHz et examiné le calendrier des projets de réglementation. Tout cela dans le but d'établir un ensemble de priorités et de plans détaillés pour permettre à la Société d'aller de l'avant. Lorsque cet examen sera terminé, au printemps, je mettrai en place une stratégie et un plan d'affaires détaillés, en collaboration avec mon équipe de direction.

Rogers possède de nombreux points forts, et j'ai l'intention d'en tirer profit. Il s'agit d'une société en excellente santé financière, au bilan et aux cotes d'évaluation d'investissements solides. Nous disposons de réseaux de câble et sans fil perfectionnés et d'une vaste gamme d'actifs médiatiques. Nous avons également un grand nombre de nouveaux et solides produits et services à offrir à nos clients, et disposons de certains des employés les plus passionnés et engagés avec lesquels j'ai eu la chance de collaborer.

Bien qu'il soit encore tôt, je pense que nous pouvons faire évoluer les activités de manière à récompenser encore davantage nos clients, nos actionnaires et nos employés. Notre objectif est clair : être les meilleurs, en tout temps. Notre industrie est confrontée à une croissance modérée et à l'incertitude liée à la réglementation. Toutefois, peu d'industries sont plus dynamiques et parviennent aussi bien à tirer profit des nouvelles technologies.

Si nous voulons gagner, nous devons placer les besoins de notre clientèle au premier plan, et au centre de toutes nos activités, c'est-à-dire améliorer l'expérience des clients et la rendre plus cohérente. Cela signifie qu'il faut renforcer notre proposition de valeur pour nous assurer que nos clients sont en mesure de répondre à la question : « Pourquoi Rogers? ». À titre d'entreprise, nous devons rassembler tous nos atouts de façon à renforcer et à différencier Rogers auprès de nos clients et de nos actionnaires. Nous devons également harmoniser et concentrer nos investissements dans des secteurs clés de manière à accélérer notre croissance. À l'interne, nous devons faire preuve d'excellence opérationnelle. Et nous devons nous concentrer sur l'éclaircissement des responsabilités et le renforcement de nos équipes à tous les niveaux de l'entreprise.

En tant que chef de la direction, je ferai en sorte de rétablir notre position de leadership et d'accélérer notre croissance. Cela ne se fera pas en un jour. C'est un effort sur le long terme qui nécessitera une stratégie claire, l'établissement de priorités rigoureuses et une exécution ordonnée. Ce ne sera pas facile, mais c'est ce à quoi je me suis engagé, et c'est un combat que j'ai bien l'intention de mener à bien.

Je suis impatient de perpétuer l'héritage de M. Rogers, de diriger la Société à travers la prochaine phase de croissance, et de vous servir, vous, nos actionnaires.

Merci de votre confiance, de vos investissements et de votre soutien continu.

**GUY LAURENCE**

**PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION**  
ROGERS COMMUNICATIONS INC.

# OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET GÉNÉRATEURS DE VALEUR

L'objectif de Rogers est de permettre à ses clients d'accéder facilement à ce qui compte le plus pour eux. La vision de la Société est d'être connue pour son rôle de chef de file en tant que catalyseur d'expériences uniformes et fiables, peu importe l'appareil utilisé, en tout temps et en tout lieu.

## PROCURER AUX ACTIONNAIRES LES MEILLEURS RENDEMENTS DE L'INDUSTRIE

Rogers a comme mandat de générer de la valeur à long terme et de procurer aux actionnaires les meilleurs rendements de l'industrie. Afin de conserver son statut de principale entreprise de télécommunications et de médias intégrée au Canada, la Société fonde les mesures qu'elle prend et les investissements qu'elle réalise sur les six objectifs stratégiques à long terme ci-dessous :

### PROCURER AUX CLIENTS DES EXPÉRIENCES DE BOUT EN BOUT DIVERSIFIÉES

Rogers veut mettre l'accent sur la poursuite de l'intégration de tous les appareils afin de procurer des expériences uniformes, fiables et conviviales en tout temps et en tout lieu. La Société s'efforce aussi de fournir un éventail diversifié d'appareils et de services connexes et d'assurer une plus grande intégration de ses actifs médiatiques sur divers écrans.

### CONSERVER UN STATUT DE CHEF DE FILE AU CHAPITRE DES RÉSEAUX

Rogers vise à renforcer la rapidité et la fiabilité inégalées de ses réseaux en rendant accessible à un plus grand nombre de Canadiens son réseau LTE, en continuant d'accroître la vitesse de ses services Internet à large bande pour saisir et monétiser la croissance de la consommation de données, et en améliorant encore davantage sa plateforme télévisuelle par l'ajout de caractéristiques et de fonctions de nouvelle génération.

### ACCROÎTRE LA PORTÉE DES SERVICES

Rogers vise à accroître la portée de ses réseaux et de ses services en construisant de nouvelles installations et en procédant à des acquisitions ciblées qui servent de complément à ses plateformes existantes, en déployant sur une plus grande échelle ses produits et ses services, ainsi qu'en augmentant le rayonnement de ses marques médiatiques clés dans l'ensemble du pays et de ses plateformes numériques.

### BONIFIER L'EXPÉRIENCE DES CLIENTS

Rogers vise à constamment améliorer l'expérience vécue par les clients qui utilisent ses produits et ses services en simplifiant cette expérience, en leur fournissant les outils et les ressources dont ils ont besoin pour utiliser ses produits avec assurance, en étant attentif à l'évolution des besoins de ses clients et en continuant de simplifier son offre de produits.

### AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET LA STRUCTURE DE COÛTS

Rogers veut continuer de mettre l'accent sur les initiatives d'optimisation des coûts et d'efficacité organisationnelle en améliorant la prestation des services, en réduisant la complexité, en se concentrant sur un nombre réduit de projets qui génèrent néanmoins plus de résultats, en gérant les dépenses et en travaillant en étroite collaboration avec ses principaux fournisseurs.

### FAVORISER LES POSSIBILITÉS DE CROISSANCE FUTURE

Rogers veut poursuivre le développement de nouveaux secteurs de croissance ciblés pour ses activités, notamment les communications machine à machine, le commerce et la vidéo mobiles, les sports, les services de communications d'entreprise, les services médiatiques locaux et numériques, ainsi que la domotique.

POUR OBTENIR UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA SOCIÉTÉ,  
VEUILLEZ CONSULTER LA SECTION « **STRATÉGIE** » DU RAPPORT DE GESTION QUI FIGURE  
PLUS LOIN DANS LE PRÉSENT RAPPORT.

# POURQUOI INVESTIR DANS ROGERS

Rogers Communications est en excellente position dans des marchés en plein essor. Elle peut compter sur des marques fortes qui sont synonymes d'innovation et sur une équipe de gestion aux compétences reconnues. Elle se distingue depuis longtemps par la croissance et la valeur actionnariale qu'elle procure, et sa santé financière lui permet de continuer à générer une croissance à long terme.

## UN CHEF DE FILE DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES COMMUNICATIONS

Principal fournisseur de services sans fil et important câblodistributeur au Canada, Rogers procure aux consommateurs et aux entreprises quatre services de communication intégrés, soit le sans-fil, la télévision, Internet et la téléphonie.

## DES PRODUITS ET SERVICES INDISPENSABLES

Rogers est un important fournisseur de produits et services de communications et de divertissement qui sont de plus en plus intégrés et qui deviennent de plus en plus indispensables dans le monde d'aujourd'hui.

## DES ACTIFS MÉDIATIQUES EN TÊTE DE LEUR CATÉGORIE

Rogers possède un ensemble unique et complémentaire de stations de radio et de télévision, de chaînes de télévision spécialisées, d'actifs de divertissement sportif et d'édition, ainsi que des médias numériques de premier plan.

## UNE COMPOSITION DE L'ACTIF DE PREMIER ORDRE

Rogers tire la majeure partie de ses produits et de ses rentrées de fonds des services sans fil et à large bande, qui sont les segments de l'industrie des télécommunications dont la croissance est la plus dynamique.

## DES FRANCHISES ET DES MARQUES FORTES

Au Canada, les excellentes franchises de Rogers et ses marques reconnues et très respectées à l'échelle nationale sont fortement associées à l'innovation, au choix et à la valeur.

## DES RÉSEAUX DE POINTE ET DES PRODUITS NOVATEURS

Les plateformes de réseaux sans fil et à large bande de pointe de Rogers fournissent les services de communication, d'information et de divertissement les plus novateurs qui soient.

## DES GESTIONNAIRES QUI ONT FAIT LEURS PREUVES ET DES EMPLOYÉS QUI JOUENT UN RÔLE ACTIF

Les équipes de direction et d'exploitation sont expérimentées et axées sur le rendement. Possédant une excellente connaissance de l'industrie, elles sont soutenues par l'esprit d'innovation et la culture de l'entreprise.

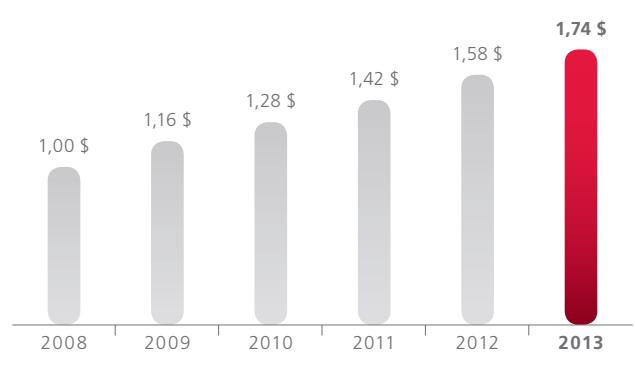
## VIGUEUR ET SOUPLESSE SUR LE PLAN FINANCIER

Rogers est en excellente santé financière, car elle affiche un bilan de première qualité, elle utilise l'effet de levier de l'endettement de façon prudente et elle possède d'importantes liquidités.

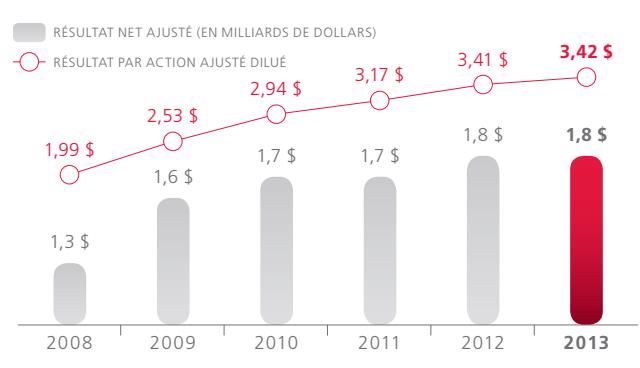
## UN VOLUME DES OPÉRATIONS SAIN ET DES DIVIDENDES EN CROISSANCE

Les actions ordinaires RCI se négocient activement aux bourses de Toronto et de New York, le volume moyen des opérations quotidiennes étant d'environ 1,6 million d'actions. Chaque action rapporte un dividende annualisé de 1,83 \$ en 2014.

## DIVIDENDES ANNUALISÉS PAR ACTION



## RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET RÉSULTAT PAR ACTION AJUSTÉ





## SANS-FIL SANS FRONTIÈRES

VOIX ET DONNÉES  
SANS FIL

TÉLÉPHONES  
INTELLIGENTS  
ET TABLETTES

RÉSEAU SANS FIL  
LE PLUS RAPIDE  
AU CANADA

INTERNET  
MOBILE

MÉDIAS ET  
RÉSEAUX SOCIAUX

TÉLÉ EN DIRECT  
PARTOUT

PAIEMENTS  
MOBILES

CONNECTIVITÉ DU  
BUREAU VIRTUEL

DOMOTIQUE  
À DISTANCE

ROGERS SAIT QUE POUR SES CLIENTS, POUVOIR JOINDRE LES AMIS, LA FAMILLE ET LES COLLÈGUES, PEU IMPORTE OÙ ILS SE TROUVENT, C'EST ÉTRE MIEUX BRANCHÉ SUR LA VIE. ET LA VIE EST PLUS FACILE ET PLUS AGRÉABLE QUAND ON A ACCÈS EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU À CE QUI COMpte LE PLUS POUR NOUS EN FAIT D'INFORMATION ET DE DIVERTISSEMENT.

C'est pourquoi, dans les villes et le monde entier, des millions de Canadiens font confiance à Rogers pour rester en contact et disposer d'un accès Internet au fond de leur poche grâce aux services sans fil les plus évolués qui assurent des vitesses de navigation vertigineuses et une couverture continue. Cela est possible grâce à la souplesse et à la tranquillité d'esprit offertes avec les forfaits Partagez tout de Rogers, qui permettent aux familles et aux entreprises de partager des données sans fil avec leurs appareils sans fil, et d'ajouter des appareils à leur forfait.



# AUSSI CONNECTÉ QUE JAMAIS

Grâce au premier réseau sans fil LTE (la référence mondiale en matière de technologie de réseau sans fil) disponible au Canada, qui est aussi le plus rapide, Rogers donne véritablement tout son sens à l'« accès à distance » pour que ses clients puissent communiquer, s'informer et se divertir facilement et de façon transparente pratiquement n'importe où. Avec Rogers, il est de plus en plus courant de regarder la télévision dans le train, d'animer une réunion de travail virtuelle sur la plage, de désactiver un système de surveillance résidentiel à l'aide d'un téléphone intelligent ou de répondre à un téléphone résidentiel, même à 5 000 kilomètres de distance. Les clients de Rogers n'ont plus besoin de décrocher le téléphone pour consulter leur messagerie vocale; ils n'ont pas besoin d'être dans les environs pour écouter leurs nouvelles locales et ils peuvent recevoir leurs courriels ailleurs que sur leur ordinateur personnel. Au travail, les activités ne se déroulent plus nécessairement dans des bureaux conventionnels, car Rogers aide à créer rapidement des postes de travail virtuels qui permettent de rester en contact avec tous les clients et les collègues et d'accéder à tous les dossiers et à toutes les applications d'entreprise, ce qui fait que les employés sont aussi productifs dans leurs déplacements qu'au bureau.

À présent, les petites entreprises et les foyers peuvent eux aussi bénéficier de la souplesse et de la valeur des nouveaux forfaits Téléphonie résidentielle et Téléphonie Affaires sans fil de Rogers.

Les clients savent que grâce à Rogers, il est particulièrement facile d'accéder en continu à la même expérience personnalisée en matière d'information, de communication et de divertissement peu importe l'endroit, que ce soit au travail, à l'école, à la maison ou en voyage dans plus de 200 pays au monde. Ils savent aussi que Rogers innove en offrant en premier de nouveaux services, comme la télévision mobile, la domotique à distance et Un seul numéro Rogers qui leur permet de passer de leur appareil sans fil à leur ordinateur ou à leur téléphone résidentiel et vice-versa sans que leurs appels soient interrompus. Grâce à ce service, ils peuvent également gérer leurs courriels, leurs messages texte et leur messagerie vocale; faire des appels vidéos en direct et synchroniser la liste de contacts de tous leurs appareils, peu importe où ils se trouvent.



## UN CHEZ-SOI CONNECTÉ

INTERNET À LARGE BANDE	TÉLÉPHONIE RÉSIDENTIELLE	EVP POUR TOUTE LA MAISON
COURRIEL ET MESSAGERIE	TÉLÉ MULTIÉCRAN EN DIRECT	CONTENU MÉDIATIQUE DE PREMIER CHOIX
CONTENU VIDÉO SUR DEMANDE	SERVICES SANS FIL ET FILAIRES CONVERGENTS	DOMOTIQUE À DISTANCE

ROGERS CONTINUE DE JOUER UN RÔLE DÉTERMINANT DANS LA FAÇON DONT LES FAMILLES PASSENT DU TEMPS ENSEMBLE ET S'OUVRENT SUR LEUR MONDE. DES MILLIONS DE CANADIENS ONT RECOURS À ROGERS POUR S'INFORMER, SE DIVERTIR ET RESTER BRANCHÉS GRÂCE À UNE COMBINAISON DE CE QUI CONSTITUE ACTUELLEMENT LE NEC PLUS ULTRA EN FAIT DE VITESSES INTERNET RAPIDES, DE SERVICES TÉLÉVISUELS ET TÉLÉPHONIQUES NOVATEURS ET DE SOLUTIONS DE SURVEILLANCE POUR LA DOMOTIQUE.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de maison connectée, Rogers vise à fournir les connexions à large bande les plus rapides et à abolir les contraintes – d'horaires, d'écrans et de lieux – afin que les familles puissent accéder à n'importe quel contenu, n'importe quand et sur n'importe quel écran.

Rogers procure ce qui se fait de mieux en fait de programmation sur demande, sportive, cinématographique, spécialisée, télévisuelle et multiculturelle. Les clients peuvent programmer des enregistrements, utiliser les fonctions de pause et de marche arrière, et regarder du contenu sur demande. Ils peuvent rechercher des émissions et contrôler leur EVP à



# ENSEMBLE COMME JAMAIS

distance à l'aide de leur téléphone intelligent. Ils peuvent faire diffuser des émissions en mode continu sur leur tablette dans n'importe quelle pièce de leur maison. Un seul TerminalPlus de Rogers sert d'EVP principal pour toute la maison, ce qui permet de visualiser et d'enregistrer simultanément jusqu'à 8 émissions différentes, et de conserver plus de 250 heures de programmation haute définition. De plus, les clients peuvent regarder des émissions de télévision et des films sur demande n'importe où avec leur ordinateur portable, leur tablette ou leur téléphone intelligent grâce à l'application Télétransportée Rogers.

Il n'a jamais été aussi agréable et facile de regarder la télévision et jamais les clients n'ont eu autant de liberté en tant que téléspectateurs. La vie est encore plus belle avec les fonctions novatrices de Rogers qui permettent notamment aux clients de filtrer les appels téléphoniques à partir de l'écran de leur télé, de consulter la messagerie vocale sur leur tablette ou de recevoir des textos parlants sur leur ligne téléphonique résidentielle. Les clients des services sans fil peuvent également utiliser le service Un seul numéro Rogers pour passer de leur ordinateur à leur téléphone

résidentiel ou à leur appareil sans fil et vice-versa sans que leurs appels soient interrompus, ou alors pour gérer leurs courriels, leurs messages texte et leur messagerie vocale; faire des appels vidéos en direct et synchroniser la liste de contacts de tous leurs appareils.

Quand ils ne sont pas à la maison, les clients sont de plus en plus nombreux à faire également confiance au Système de domotique de Rogers, une solution de surveillance, d'automatisation et de sécurité complète dotée des technologies et des caractéristiques les plus novatrices actuellement. Grâce au Système de domotique, les clients peuvent utiliser leur téléphone intelligent ou Internet pour surveiller et contrôler leur résidence et recevoir des messages d'alerte. Bref, ils peuvent rester en contact avec leur maison pratiquement n'importe où et jouir de la tranquillité d'esprit que procure ce qui se fait actuellement de mieux en fait de solution de surveillance. Avec le Système de domotique, qui permet également aux clients d'automatiser les luminaires, les appareils et les thermostats, entre autres, les maisons sont non seulement bien protégées, mais également plus écoénergétiques et pratiques.



## SOLUTIONS D'AFFAIRES

VOIX ET DONNÉES SANS FIL	TÉLÉPHONIE D'AFFAIRES	SOLUTIONS MÉDIATIQUES PUBLICITAIRES
INTERNET ET COURRIEL SANS FIL	SOLUTIONS MACHINE À MACHINE ÉVOLUÉES	CENTRE DE DONNÉES ET SERVICES INFONUAGIQUES
SOLUTIONS IP POUR ENTREPRISE	BUREAU VIRTUEL	TRANSMISSION DE DONNÉES

DANS LE MONDE NUMÉRIQUE DES AFFAIRES D'AUJOURD'HUI OÙ LES ACTIVITÉS SE DÉROULENT À UN RYTHME EFFRÉNÉ, LA CAPACITÉ DE COMMUNIQUER DE L'INFORMATION, ET D'Y ACCÉDER, EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU, CONSTITUE UN AVANTAGE CONCURRENTIEL QUE LES PROFESSIONNELS VEULENT OBTENIR EN FAISANT APPEL À ROGERS. ROGERS AIDE LES ENTREPRISES À DÉFINIR LES CONDITIONS DE LEUR RÉUSSITE DANS CE MONDE NUMÉRIQUE ET FAIT EN SORTE QUE L'INFORMATION QUI STIMULE LE COMMERCE SOIT TOUJOURS DISPONIBLE.

Rogers est la source fiable pour toutes les solutions d'affaires évoluées de téléphonie, d'accès Internet et de transmission de données qui sont spécialement conçues pour répondre aux attentes les plus élevées en matière d'applications commerciales sans fil et filaires.

Les entreprises de partout au Canada font confiance à Rogers pour son réseau sans fil d'envergure nationale, sa technologie LTE de classe mondiale, sa connectivité mondiale en continu et son éventail inégalé d'applications et d'appareils sans fil, parce qu'elles savent que leurs besoins en matière de mobilité et de connectivité à distance sont toujours comblés par les solutions les plus évoluées qui soient. Parce qu'elle sait bien comment fonctionnent les entreprises,



# EN AFFAIRES COMME JAMAIS

Rogers propose également une foule de forfaits et d'options spécialement conçus pour permettre aux utilisateurs d'échanger une multitude de conversations et de données, de communiquer directement avec leurs collègues de travail, de mettre en place une connexion secondaire sans fil pour les points de vente et d'autres systèmes et d'utiliser fréquemment des services d'itinérance dont ils connaissent le coût avec certitude.

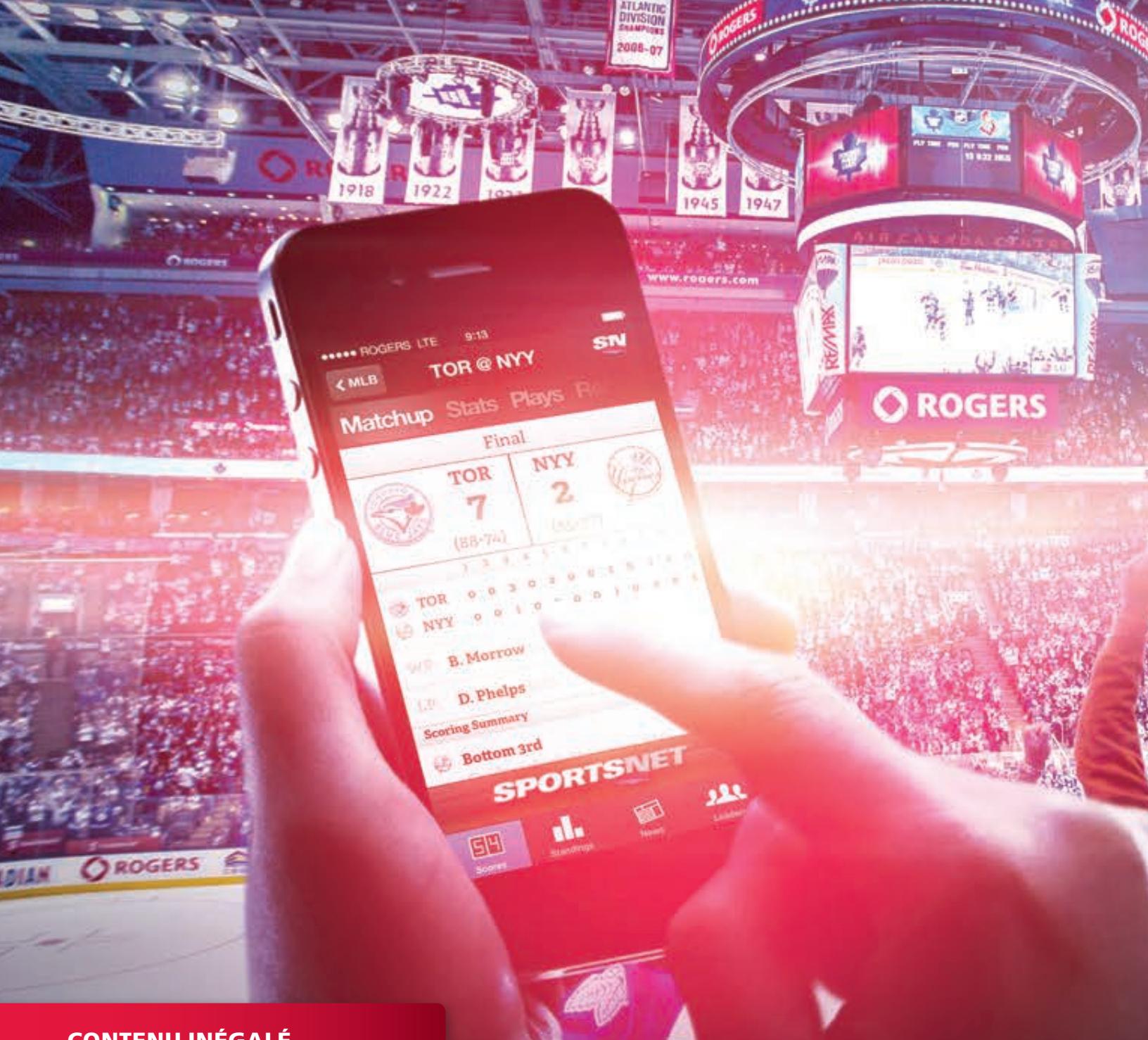
Aux centaines de milliers de petites entreprises établies à l'intérieur et à proximité de la zone de couverture de son réseau de câblodistribution, Rogers propose un ensemble attrayant de solutions filaires de téléphonie et d'accès Internet digne des plus grandes sociétés pour ce qui est de la fiabilité et de la valeur. Grâce à ses services de transmission de la voix et des données, d'hébergement et de sécurité en ligne pensés spécifiquement pour les entreprises, Rogers constitue la source fiable pour toutes les solutions de communications novatrices et sûres prises en charge par un soutien technique en direct et accessible en tout temps.

Les grandes entreprises font également de plus en plus confiance à Rogers pour obtenir les solutions de téléphonie, d'accès Internet, de réseaux et

de centres de données gérées essentielles à leurs activités par l'intermédiaire de son réseau de fibres optiques reliant des milliers d'édifices commerciaux et municipaux. Ces clients des services sur réseau de prochaine génération pour entreprise sont soutenus en tout temps par un service dévoué, par la connectivité au réseau fédérateur de fibres optiques à haute vitesse d'envergure nationale de Rogers ainsi que par la connectivité en continu avec les États-Unis et l'Europe.

Rogers offre également l'ensemble de solutions évoluées de connectivité machine à machine sans fil le plus étendu, permettant aux entreprises d'augmenter leur productivité, de réduire les coûts et d'optimiser les opérations. En outre, la Société demeure à l'avant-garde des solutions de commerce mobile et de paiement électronique dans le marché canadien.

Les entreprises du Canada restent également en contact avec leurs clients en faisant des marques médiatiques de premier plan de Rogers la solution à guichet unique pour combler tous leurs besoins en matière de publicité radio, télé, en ligne et imprimée à l'échelle locale et nationale.



## CONTENU INÉGALÉ

FRANCHISE  
TÉLÉ SPORTSNET  
INÉGALÉE

PORTEFEUILLE  
NATIONAL  
DE STATIONS  
DE RADIO

RÉSEAU NATIONAL  
DE STATIONS DE  
TÉLÉVISION CITY

RÉSEAU DE  
TÉLÉVISION  
MULTICULTURELLE  
OMNI

RÉSEAU DE  
TÉLÉCHAT

ÉQUIPE DE  
BASEBALL DES  
BLUE JAYS DE  
TORONTO

PARTICIPE  
DE 37,5 % DANS  
LES MAPLE LEAFS,  
LES RAPTORS ET LE  
TORONTO FC

MARQUES DE  
MAGAZINES  
EMBLÉMATIQUES

PORTEFEUILLE  
DE MÉDIAS  
NUMÉRIQUES

ROGERS S'ENGAGE À OFFRIR UN CONTENU ET DES EXPÉRIENCES DE NIVEAU MONDIAL À SES CLIENTS ET DES SOLUTIONS PUBLICITAIRES AUX ENTREPRISES. L'ENTREPRISE EST DEPUIS LONGTEMPS RÉPUTÉE POUR CRÉER DES MARQUES MÉDIATIQUES FORTES AU CONTENU ATTRAYANT QUI PARLE AU PUBLIC SUR PLUSIEURS PLATEFORMES ET SUR TOUT TYPE D'APPAREIL.

À l'heure actuelle, les entreprises du Canada restent en contact avec leurs clients par l'intermédiaire d'actifs de premier plan de Rogers dans les domaines de la télévision, de la radiodiffusion, du divertissement sportif, du téléachat et du magasinage en ligne, de l'édition et des médias numériques, dont elles font la solution à guichet unique pour combler tous leurs besoins en matière de publicité à l'échelle locale et nationale.

Rogers Media réunit un groupe inégalé au Canada d'actifs diversifiés dans les domaines de la radiodiffusion, des chaînes spécialisées, du sport, des médias imprimés et en ligne, auquel près de 90 % des Canadiens ont accès chaque semaine. Il s'agit notamment de plus de 50 stations de radio AM et FM populaires partout au pays. Ses entreprises télévisuelles comprennent le réseau de sept stations City, qui diffuse des émissions fondamentalement



# CHOIX DE CONTENU COMME JAMAIS

locales et axées sur la ville dans les marchés les plus importants au Canada, ainsi que cinq stations de télévision OMNI, qui diffusent des émissions multilingues de nouvelles, d'information, et de divertissement aux communautés multilingues du pays.

Le réseau spécialisé Sportsnet offre une programmation sportive dans tout le Canada par l'intermédiaire de ses quatre chaînes de télévision régionales et de ses stations Sportsnet ONE, Sportsnet World et Sportsnet 360, diffusées à l'échelle nationale. Rogers est également propriétaire d'autres chaînes de télévision spécialisées, notamment FX Canada, OLN, The Biography Channel et G4.

The Shopping Channel, le seul service national de téléachat et de magasinage en ligne au Canada, est un magasin de détail interactif de premier plan présent sur plusieurs canaux, qui offre un vaste choix de produits exclusifs et de marques reconnues. Étant l'un des détaillants canadiens les plus novateurs et diversifiés, il offre aux clients des choix exceptionnels de produits de santé ou de beauté, de bijoux, d'articles de maison ou de style de vie, d'accessoires de mode et d'articles électroniques.

Rogers publie également de nombreux magazines grand public bien connus, comme *Maclean's*, *Châtelaine/Chatelaine*, *FLARE*, *L'actualité* et *Canadian Business*. La Société est aussi le premier éditeur d'un certain nombre de publications dans les secteurs industriel, médical et financier. Rogers contrôle également un ensemble d'actifs médiatiques numériques en pleine croissance. Elle possède notamment plus de 90 sites en ligne et est partenaire de plus de 300, et a récemment lancé la plateforme de magazines numériques Next Issue Canada, qui offre un accès illimité à plus de 100 titres les plus lus en Amérique du Nord, en tout lieu et en tout temps.

Sur le plan du divertissement sportif, Rogers possède l'équipe de baseball des Blue Jays de Toronto et le stade Centre Rogers, qui est le principal lieu de divertissement et d'événements sportifs au Canada et le terrain des Blue Jays. Rogers détient également une participation de 37,5 % dans le groupe Maple Leaf Sports & Entertainment, qui exploite les Maple Leafs de la LNH, les Raptors de la NBA, le Toronto FC de la MLS, ainsi que d'autres actifs en lien avec le sport.



## CONTRÉTISER L'AVENIR



CE QUI CARACTÉRISE D'ABORD ET AVANT TOUT ROGERS, C'EST L'INNOVATION ET SA VOLONTÉ D'ÊTRE LA PREMIÈRE SOCIÉTÉ À PROPOSER LES SERVICES, LES SOLUTIONS ET LES APPAREILS D'INFORMATION, DE COMMUNICATION, DE DIVERTISSEMENT ET DE TRANSACTION LES PLUS ÉVOLUÉS QUI SOIENT.

Rogers a été l'une des premières sociétés de télécommunications au monde à fournir quatre services de communication intégrés, en l'occurrence le sans-fil, la télévision, Internet et la téléphonie, sur ses propres réseaux. À ce titre, peu d'entreprises peuvent rivaliser avec ses capacités et sa réussite pour ce qui est de permettre aux abonnés d'apprécier leurs expériences sur plusieurs écrans.

Les premières font depuis longtemps partie de l'histoire de Rogers : on lui doit notamment le premier appel fait au moyen d'un téléphone cellulaire au Canada, le premier service haute vitesse par modem câble au monde, le premier réseau cellulaire numérique en Amérique du Nord, les premiers services de vidéo sur demande et de télévision mobile au pays et les premiers réseaux HSPA et LTE. La Société a également été la première à offrir les téléphones intelligents iPhone, Android et BlackBerry, et Windows 8 au Canada. Grâce à son réseau sans fil national de nouvelle génération perfectionné, à sa puissante infrastructure de câblodistribution à large bande et à son ensemble d'entreprises médiatiques de



# DE L'INNOVATION COMME JAMAIS

premier ordre, Rogers est particulièrement bien placée pour permettre aux Canadiens de vivre comme jamais ils n'ont vécu auparavant.

Ses nouveaux forfaits sans fil Partagez tout ont été les premiers au Canada à permettre aux individus, aux familles et aux petites entreprises de partager des données sans fil et un nombre illimité d'appels vocaux et de textos dans tout le pays, avec un total pouvant atteindre 10 appareils sans fil. Récemment, Rogers a encore amélioré son service exceptionnel Un seul numéro Rogers en présentant des applications pour téléphone intelligent qui permettent aux clients d'utiliser des données sans fil mobiles ou le Wi-Fi pour passer des appels vocaux, envoyer des messages texte et faire des appels vidéos à l'aide du numéro de sans-fil Rogers qu'ils possèdent déjà, à partir de n'importe quel appareil.

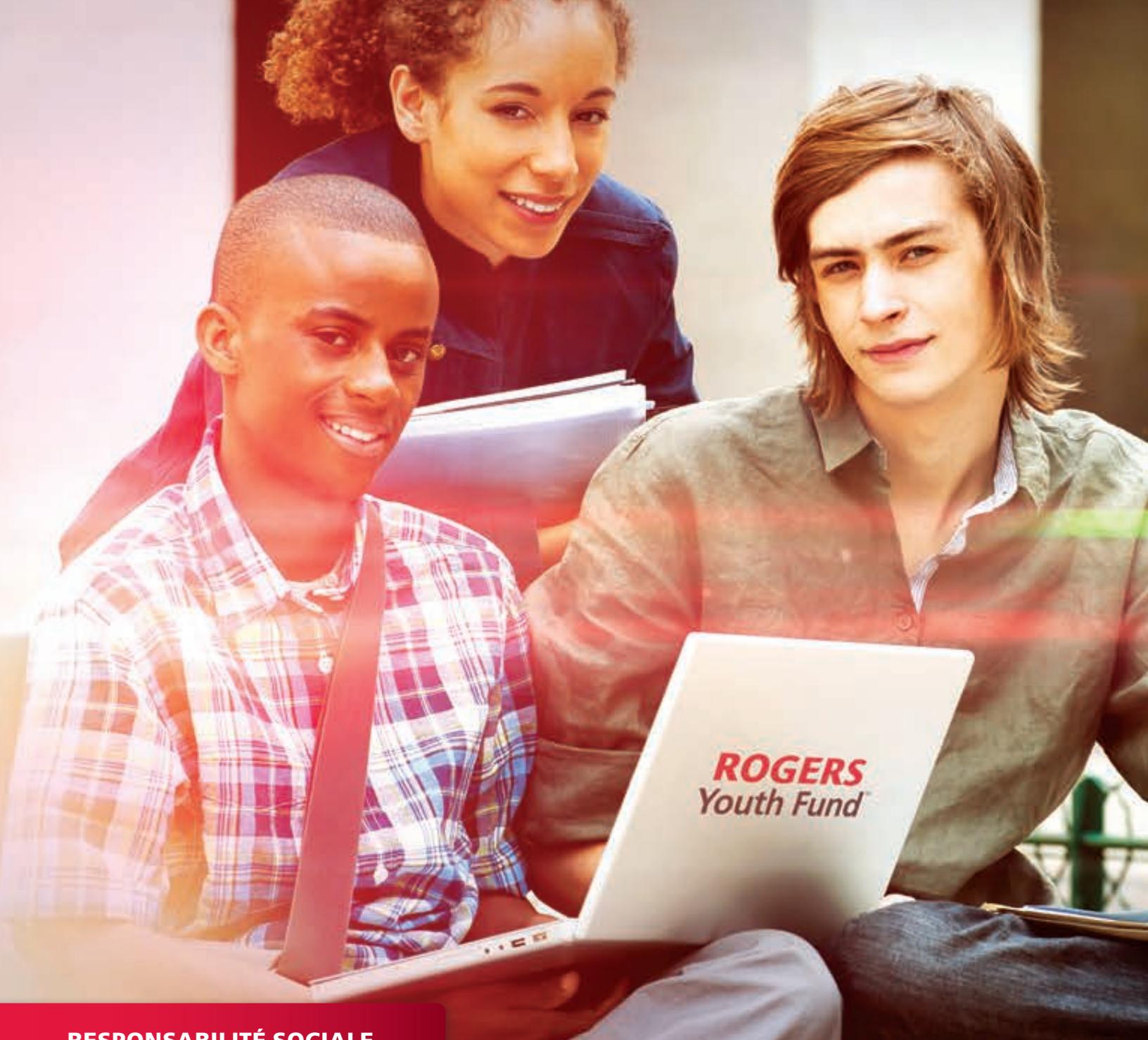
La Société tient également ses clients informés et les diverti grâce à l'expérience télévisuelle TerminalPlus 3.0 de nouvelle génération Rogers, qui leur permet de regarder et d'enregistrer jusqu'à huit émissions HD en même temps, de conserver des centaines d'heures de contenu et de profiter des fonctions liées à l'EVP dans toute leur maison. L'application

Télétransportée Rogers, quant à elle, offre une expérience sans fil qui permet aux téléspectateurs de naviguer dans le guide de télévision par câble, d'utiliser une télécommande virtuelle, de programmer des enregistrements ou des

émissions en direct sur leur EVP, ou du contenu sur demande, à partir d'une tablette, d'un téléphone intelligent, d'un ordinateur portable ou d'une console de jeux.

Rogers demeure le chef de file dans le domaine de l'innovation au Canada en développant rapidement des domaines comme les communications sans fil machine à machine, la surveillance et l'automatisation pour la domotique, les paiements mobiles, l'information-divertissement et la télématicité embarquées, et les médias numériques. La Société a par ailleurs mis sur pied un ensemble unique de services numériques locaux qui créent des marchés virtuels visant à rapprocher les consommateurs et les commerces et à proposer des offres ciblées en fonction du lieu.

Il ne s'agit là que de quelques exemples de la manière dont Rogers continue d'innover et d'ouvrir la voie, en offrant des technologies et des services sans fil, à large bande et numériques qui modifient profondément la façon dont les clients restent en contact, s'informent et se divertissent, où qu'ils soient. Les Canadiens sont sûrs d'une chose : en faisant affaire avec Rogers, ils ne manqueront jamais rien!



## RESPONSABILITÉ SOCIALE

ÉDUCATION DES JEUNES	APPORTS ÉCONOMIQUES	ARTS ET CULTURE
EXPÉRIENCE DES EMPLOYÉS	RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ÉTHIQUE
INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE	GOUVERNANCE APPROPRIÉE	BANQUES ALIMENTAIRES ET REFUGES LOCAUX

L'OFFRE DES MEILLEURS SERVICES NOVATEURS TOUT EN ÉTANT UNE ENTREPRISE RESPONSABLE NOUS PERMET D'ATTEINDRE UN LEADERSHIP DANS NOTRE INDUSTRIE ET NOUS OFFRE LE PRIVILÉGE D'ÊTRE LA SOCIÉTÉ PRÉFÉRÉE DES CANADIENS : CES DEUX OBJECTIFS SONT PROFONDÉMENT LIÉS.

Chaque année, Rogers fait beaucoup d'efforts pour bâtir une entreprise plus durable et aider à bâtir un monde plus durable. La mise en œuvre d'une responsabilité sociale et environnementale dans l'ensemble des activités quotidiennes de Rogers (et, au-delà de ses installations, dans sa chaîne d'approvisionnement et les collectivités) l'aide à attirer des clients, à améliorer le recrutement et le maintien en poste des employés, à atténuer les risques et à offrir de la valeur à toutes ses parties prenantes.

Pour créer un milieu de travail exceptionnel, Rogers mise sur tous les aspects de l'expérience des employés : la Société investit des millions de dollars dans la formation et le perfectionnement des employés, offre une rémunération et des avantages sociaux attrayants et met sur pied une culture positive de la santé, de la sécurité et du bien-être. En 2013, Rogers a été reconnue comme



# EN COMMUNAUTÉ COMME JAMAIS

I'un des 100 meilleurs employeurs et l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada.

En vue d'appuyer le changement positif dans les communautés canadiennes, la Société a effectué des dons en argent et en nature pour soutenir divers organismes et causes, notamment l'éducation des jeunes par l'intermédiaire de son programme vedette Fonds pour la jeunesse de Rogers. Ce fonds appuie l'aide aux devoirs après l'école, le tutorat scolaire et les méthodes d'enseignement non traditionnelles qui permettent d'atteindre l'excellence. Rogers finance également une grande partie du développement du contenu canadien novateur et créatif en ce qui a trait aux films, à la télévision et aux appareils mobiles sans fil, cela étant la suite logique de ses activités.

La gérance environnementale est l'un des piliers de la stratégie de la Société en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). En vue de l'amélioration continue de sa performance environnementale, Rogers mesure son empreinte carbone chaque année et prend des initiatives pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation de papier et ses déchets.

Par ailleurs, à titre d'entreprise qui fournit des services à des millions de clients chaque mois, Rogers s'emploie depuis longtemps à réduire sa consommation de papier en faisant activement la promotion de la facture électronique. En 2013, Rogers a aussi été reconnue comme l'un des employeurs les plus verts du Canada, un prix qui récompense les entreprises qui intègrent le mieux les valeurs environnementales dans leur culture organisationnelle au pays.

Dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, la Société s'engage à réaliser des approvisionnements éthiques et dispose d'un cadre strict pour y parvenir. Rogers est, par ses ententes, ses relations et son code de conduite des fournisseurs, en constante collaboration avec ses partenaires en vue de garantir le respect collectif de saines pratiques en matière d'approvisionnement, de production et d'environnement.

*Pour obtenir une description exhaustive des priorités et du rendement de Rogers en matière de RSE, veuillez consulter [rogers.com/csr](http://rogers.com/csr)*

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS

	AUDIT	GOVERNANCE	CANDIDATURES	RESSOURCES HUMAINES	DIRECTION	FINANCES	RETRAITE
Alan D. Horn, CPA, CA					●	●	★
Peter C. Godsoe, O.C., O. Ont.		★	●	●	●	●	
C. William D. Birchall	●		●			●	
Stephen A. Burch	●						
John H. Clappison, FCPA, FCA	★						●
Thomas I. Hull		●		●	●	●	
Guy Laurence							
Philip B. Lind, CM							
John A. MacDonald	●						
Isabelle Marcoux		●		●			
L'hon. David R. Peterson, C.P., c.r							●
Edward S. Rogers			★		★	★	
Loretta A. Rogers							
Martha L. Rogers							
Melinda M. Rogers			●			●	●
Charles Sirois						●	
John H. Tory, O. Ont.	●	●	★				

## GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de Rogers Communications s'emploie fermement à une saine gouvernance d'entreprise; il examine continuellement ses pratiques de gouvernance et les mesure par rapport aux pratiques de meneurs reconnus et à l'évolution de la législation. Notre Société a été fondée par une famille et son contrôle est toujours familial. Nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée, qui nous assure que les structures et pratiques de gouvernance de Rogers méritent la confiance des marchés financiers publics.

Avec le décès en décembre 2008 du fondateur et chef de la direction de la Société, Ted Rogers, son contrôle des voix de RCI est passé à une fiducie dont les membres de la famille Rogers sont les bénéficiaires. Cette fiducie détient le contrôle des voix de RCI au bénéfice des générations successives de la famille Rogers.

En tant que partie prenante importante, la famille Rogers est représentée au sein de notre conseil et témoigne d'un attachement de longue date à la surveillance et à la création de valeur. Parallèlement, nous profitons de l'apport d'administrateurs de l'externe qui sont des chefs d'entreprise expérimentés en Amérique du Nord.

Le conseil de Rogers Communications croit que les systèmes de gouvernance et de gestion des risques de la Société sont efficaces et que des structures et des procédures appropriées sont en place.

La composition de notre conseil et la structure de ses divers comités sont présentées dans le tableau ci-dessus et à la page suivante. Également, nous avons rendu accessibles, dans la section sur la gouvernance d'entreprise de la rubrique Relations avec les investisseurs de notre site

Web [rogers.com](http://rogers.com), des renseignements détaillés sur nos structures et nos pratiques de gouvernance, dont notre énoncé complet relatif aux pratiques de gouvernance, notre code de déontologie, le mandat complet des comités et les notices biographiques des administrateurs. De même, dans la partie sur la gouvernance d'entreprise de notre site Web, vous trouverez un résumé des différences entre les règles de gouvernance d'entreprise de la NYSE qui s'appliquent aux sociétés établies aux États-Unis et nos pratiques de gouvernance en tant qu'émetteur non établi aux États-Unis qui est coté à la NYSE.

Le **comité d'audit** examine les conventions et pratiques comptables de la Société, l'intégrité des processus et procédures de communication de l'information financière de la Société, de même que les états financiers et autres documents pertinents à transmettre au public. Le comité vient également épauler le conseil dans sa surveillance de la conformité de la Société aux obligations prescrites par la loi et les règlements ayant trait à la communication de l'information financière, et il évalue les systèmes de comptabilité interne et de contrôles financiers, les systèmes de gestion des risques, ainsi que les compétences, l'indépendance et le travail des auditeurs externes et internes.

Le **comité de gouvernance** aide le conseil et lui soumet des recommandations afin de s'assurer qu'il a élaboré des systèmes et procédures appropriés pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. À cette fin, le comité aide le conseil à élaborer, à recommander et à établir des politiques et des pratiques de gouvernance d'entreprise et il dirige le conseil dans son examen périodique du rendement du conseil et de ses comités.

« Rogers peut compter depuis longtemps sur des représentants indépendants et des administrateurs solides autour de la table du conseil et de saines structures de gouvernance qui leur donnent une influence concrète. La structure de notre conseil d'administration vise essentiellement à nous assurer que les administrateurs et la direction agissent au mieux des intérêts de l'ensemble des actionnaires de Rogers – une approche qui a contribué à assurer la continuation, l'autonomie et la vigueur de sociétés canadiennes créées par des familles. »

**PETER C. GODSOE, O.C., O.Ont.**  
ADMINISTRATEUR PRINCIPAL  
ROGERS COMMUNICATIONS INC.



« Au cours des années, l'économie canadienne a grandement profité de sociétés créées et contrôlées par des familles qui peuvent envisager des horizons en matière d'investissement et une gestion générale des affaires à plus long terme. Chez Rogers, nous avons réussi à superposer les uns aux autres des procédés de gouvernance rigoureux qui forment ensemble un bon équilibre grâce au fait qu'ils soutiennent le succès continu de l'entreprise, qu'ils sont empreints d'un bon sens des affaires et qu'ils profitent à l'ensemble des actionnaires. »

**ALAN D. HORN, CPA, CA**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ROGERS COMMUNICATIONS INC.

Le **comité des candidatures** recense les candidats éventuels à un poste d'administrateur aux fins d'élection par les actionnaires et aux fins de nomination par le conseil, et il recommande également les candidats pour chaque comité du conseil, y compris le président de chaque comité.

Le **comité des ressources humaines** aide le conseil à contrôler, à examiner et à approuver les politiques et pratiques de rémunération et d'avantages sociaux. Le comité est chargé de recommander la rémunération des membres de la haute direction et d'assurer la surveillance de la planification de la relève des hauts dirigeants.

Le **comité de direction** aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités dans l'intervalle entre les réunions du conseil, y compris agir dans des domaines expressément désignés et autorisés lors d'une réunion précédente du conseil et étudier les questions éventuelles relatives à la Société.

Le **comité des finances** examine les questions relatives aux stratégies d'investissement de la Société et à la structure générale de ses capitaux propres et d'emprunt, et il en fait rapport au conseil.

Le **comité de retraite** supervise l'administration des régimes de retraite de la Société et examine les provisions de même que le rendement des placements de ceux-ci.

#### PRATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE APPLIQUÉES PAR ROGERS

SÉPARATION DES RÔLES  
DE CHEF DE LA DIRECTION  
ET DE PRÉSIDENT  
DU CONSEIL

ADMINISTRATEUR  
PRINCIPAL INDÉPENDANT

POLITIQUES ET CHARTES  
OFFICIELLES EN MATIÈRE  
DE GOUVERNANCE

CODE DE DÉONTOLOGIE  
ET LIGNE DE  
DÉNONCIATION

LIGNES DIRECTRICES  
SUR LA PROPRIÉTÉ  
D'ACTIONS PAR LES  
ADMINISTRATEURS

DISCUSSIONS DU CONSEIL  
ET DES COMITÉS SE  
DÉROULANT À HUIS CLOS

EXAMEN ANNUEL  
DU RENDEMENT DU  
CONSEIL ET DES  
ADMINISTRATEURS

RÉUNIONS DU COMITÉ  
D'AUDIT SE DÉROULANT  
AVEC DES AUDITEURS  
INTERNE ET EXTERNE

PROGRAMME  
D'ORIENTATION À  
L'INTENTION DES  
NOUVEAUX  
ADMINISTRATEURS

SÉANCES DE FORMATION  
RÉGULIÈRES DU CONSEIL

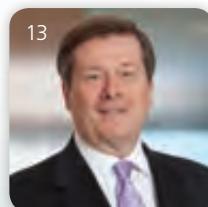
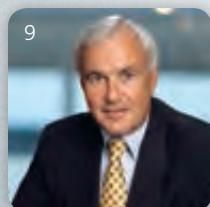
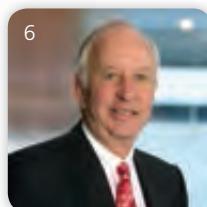
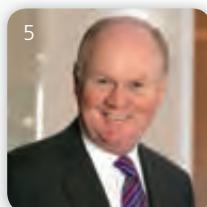
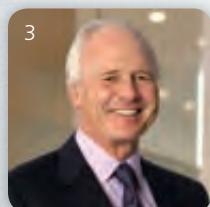
AUTORISATION DONNÉE  
AUX COMITÉS D'ENGAGER  
DES CONSEILLERS  
INDÉPENDANTS

NORMES RÉGISANT  
LES RELATIONS  
IMPORTANTES DES  
ADMINISTRATEURS

Pour obtenir une description complète de la structure et des pratiques de gouvernance de Rogers, des renseignements biographiques sur les administrateurs de la Société ainsi que des exemplaires de sa notice annuelle et de sa circulaire de sollicitation de procurations, veuillez consulter [rogers.com/investors](http://rogers.com/investors)

# ADMINISTRATEURS DE ROGERS COMMUNICATIONS INC.

AU 11 FÉVRIER 2014



## ADMINISTRATEURS

**1 Alan D. Horn, CPA, CA**  
Président du conseil, président et chef de la direction Rogers Telecommunications Limited

**2 Peter C. Godsoe, o.c., o. Ont.**  
Administrateur principal, administrateur de sociétés

**14 Guy Laurence\***  
Président et chef de la direction Rogers Communications

**3 Charles William David Birchall**  
Vice-président du conseil Société aurifère Barrick

**4 Stephen A. Burch**  
Président du conseil University of Maryland Medical Systems

**5 John H. Clappison, FCPA, FCA**  
Administrateur de sociétés

**6 Thomas I. Hull**  
Président du conseil et chef de la direction The Hull Group of Companies

**18 Philip B. Lind, CM\***  
Vice-président principal, Affaires réglementaires, et vice-président du conseil Rogers Communications

**7 John A. MacDonald**  
Administrateur de sociétés

**8 Isabelle Marcoux**  
Présidente du conseil Transcontinental Inc.

**9 L'hon. David R. Peterson, C.P., C.R.**  
Associé principal et président du conseil Cassels Brock & Blackwell LLP

**22 Edward S. Rogers\***  
Vice-président principal, Développement de l'entreprise et marchés émergents, et vice-président du conseil d'administration Rogers Communications

**10 Loretta A. Rogers**  
Administratrice de sociétés

**11 Martha L. Rogers**  
Docteure en médecine naturopathique

**23 Melinda M. Rogers\***  
Première vice-présidente, Stratégie et développement Rogers Communications

**12 Charles Sirois**  
Chef de la direction, Telesystem Ltd.

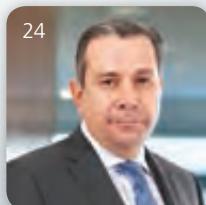
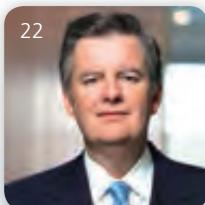
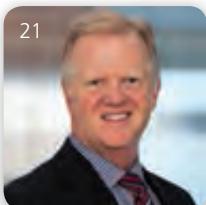
**13 John H. Tory, o. Ont.**  
Administrateur de sociétés

\* La photographie des dirigeants se trouve à la page suivante.

Pour obtenir des renseignements biographiques détaillés sur les administrateurs de la Société, veuillez consulter [rogers.com/investors](http://rogers.com/investors)

# HAUTS DIRIGEANTS DE ROGERS COMMUNICATIONS INC.

AU 11 FÉVRIER 2014



## HAUTS DIRIGEANTS

**14 Guy Laurence**  
Président  
et chef de la direction

**15 Robert F. Berner**  
Vice-président principal, Réseau,  
et chef de la direction de la technologie

**16 Robert W. Bruce**  
Président,  
Division des communications

**17 Linda P. Jojo**  
Vice-présidente principale,  
Technologies de l'information,  
et chef de la direction de l'information

**18 Philip B. Lind, cm**  
Vice-président principal,  
Affaires réglementaires,  
et vice-président du conseil

**19 David P. Miller**  
Premier vice-président,  
Affaires juridiques,  
et chef du contentieux

**20 Keith W. Pelley**  
Président, Rogers Media

**21 Jim M. Reid**  
Premier vice-président,  
Ressources humaines,  
et chef de la direction  
des ressources humaines

**22 Edward S. Rogers**  
Vice-président principal,  
Développement de l'entreprise  
et marchés émergents,  
et vice-président du conseil  
d'administration

**23 Melinda M. Rogers**  
Première vice-présidente,  
Stratégie et développement

**24 Anthony Staffieri, FCPA, FCA**  
Vice-président principal  
et chef des services financiers

**25 Terrie L. Tweddle**  
Vice-présidente,  
Communications d'entreprise

Pour obtenir des renseignements  
biographiques détaillés sur les dirigeants  
de la Société, veuillez consulter  
[rogers.com/investors](http://rogers.com/investors)



# PRÉSENCE COMME JAMAIS



# Rapport financier de 2013

<b>24</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>
<b>26</b>	<b>Sommaire</b>
26	À propos de Rogers Communications Inc.
27	Faits saillants de 2013
<b>29</b>	<b>Appréciation de nos activités commerciales</b>
30	Nos forces
31	Tendances dans le secteur
32	Notre stratégie
34	Objectifs financiers et opérationnels
<b>35</b>	<b>Résultats financiers de 2013</b>
35	Sommaire des résultats consolidés
36	Principaux faits saillants
38	Principales variations des résultats financiers par rapport à 2012
39	Sans-fil
43	Cable
46	Solutions d'Affaires
48	Media
51	Entrées d'immobilisations corporelles
52	Revue de la performance consolidée
55	Résultats trimestriels
58	Survol du bilan
<b>59</b>	<b>Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières</b>
59	Provenance et affectation de la trésorerie
62	Situation financière
63	Gestion des risques financiers
66	Données sur les dividendes et les actions
67	Engagements et autres obligations contractuelles
67	Ententes hors bilan
<b>68</b>	<b>Réglementation de notre secteur</b>
<b>73</b>	<b>Gouvernance et gestion des risques</b>
73	Gouvernance chez Rogers
74	Gestion des risques
76	Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société
81	Contrôles et procédures
<b>82</b>	<b>Information additionnelle</b>
82	Méthodes comptables
85	Indicateurs clés de performance
88	Mesures conformes aux PCGR additionnelles
88	Mesures non conformes aux PCGR
90	Sommaire des résultats financiers du garant de la dette à long terme
91	Sommaire quinquennal des résultats financiers consolidés
<b>92</b>	<b>RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b>
<b>92</b>	<b>RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS MEMBRES DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT</b>
<b>93</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>
93	Comptes consolidés de résultat
94	États consolidés du résultat global
95	États consolidés de la situation financière
96	États consolidés des variations des capitaux propres
97	Tableaux consolidés des flux de trésorerie
<b>98</b>	<b>NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>
98	Note 1 : Nature de l'entreprise
98	Note 2 : Principales méthodes comptables
107	Note 3 : Informations sectorielles
108	Note 4 : Coûts opérationnels
108	Note 5 : Charges financières
108	Note 6 : Activités abandonnées
109	Note 7 : Regroupements d'entreprises
110	Note 8 : Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges
111	Note 9 : Impôt sur le résultat
112	Note 10 : Bénéfice par action
112	Note 11 : Autres actifs courants
112	Note 12 : Immobilisations corporelles
113	Note 13 : Goodwill et immobilisations incorporelles
115	Note 14 : Placements
116	Note 15 : Autres actifs à long terme
116	Note 16 : Titrisation des débiteurs
116	Note 17 : Provisions
117	Note 18 : Dette à long terme
118	Note 19 : Gestion du risque de capital
119	Note 20 : Gestion du risque financier et instruments financiers
124	Note 21 : Autres passifs à long terme
124	Note 22 : Régimes de retraite
127	Note 23 : Capitaux propres
128	Note 24 : Régimes d'options sur actions, d'unités d'actions et d'achat d'actions
130	Note 25 : Transactions entre parties liées
130	Note 26 : Garanties
131	Note 27 : Engagements et passifs éventuels
132	Note 28 : Événements postérieurs à la date de clôture

# Rapport de gestion

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Le présent rapport de gestion présente de l'information importante au sujet de nos activités et de notre performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le présent rapport de gestion est daté du 12 février 2014 et a été approuvé par notre conseil d'administration.

Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités de l'exercice 2013 et des notes y afférentes, lesquels ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Nous présentons nos résultats opérationnels en quatre secteurs : Sans-fil, Cable, Solutions d'Affaires et Media. Sans-fil, Cable et Solutions d'Affaires sont exploitées par Rogers Communications Partnership et par nos autres filiales en propriété exclusive. Le secteur Media est exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

*Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales.*

Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de nos filiales. RCI détient également des participations dans divers placements et entreprises.

La Société est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Toutes les variations en pourcentage sont calculées en fonction de nombres arrondis, tels qu'ils sont présentés dans les tableaux. Les graphiques et les diagrammes ont été intégrés à titre indicatif; toutefois, ils ne font pas partie du présent rapport de gestion.

Dans le présent rapport de gestion, les expressions l'« exercice considéré » et l'« exercice à l'étude » désignent l'exercice clos le 31 décembre 2013 et l'expression l'« exercice précédent » désigne l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## À PROPOS DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs, au sens de la législation applicable aux valeurs mobilières, et des hypothèses concernant, notamment, les activités, les activités opérationnelles ainsi que la performance et la situation financières de la Société, qui ont été approuvés par la direction à la date du présent rapport de gestion. Ces énoncés prospectifs et hypothèses comprennent, notamment, des énoncés sur les objectifs de la Société et ses stratégies pour les atteindre ainsi que des énoncés sur ses opinions, plans, attentes, prévisions, estimations ou intentions.

Information et énoncés prospectifs :

- incluent habituellement des termes comme « prévoir », « supposer », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « objectifs », « perspectives » et d'autres expressions semblables et l'utilisation du futur et du conditionnel, mais ne contiennent pas nécessairement tous ces termes et expressions;
- comprennent les conclusions, prévisions et projections fondées sur nos objectifs et stratégies actuels ainsi que sur des estimations, attentes, hypothèses et autres facteurs, dont la plupart sont de nature confidentielle et exclusive, que nous jugeons raisonnables à l'heure actuelle, mais qui pourraient se révéler incorrectes;
- ont été approuvés par la direction de la Société à la date du présent rapport de gestion.

Nos informations et énoncés prospectifs comprennent des prévisions et des projections liées aux éléments suivants, notamment :

- les produits
- le résultat d'exploitation ajusté
- les dépenses en immobilisations corporelles
- les paiements d'impôt en trésorerie
- les flux de trésorerie disponibles avant et après impôt en trésorerie
- les paiements de dividendes
- la croissance prévue du nombre d'abonnés et des services auxquels ils souscrivent
- le coût d'acquisition et de fidélisation des abonnés et de déploiement de nouveaux services
- les réductions de coûts et les gains en efficience continus
- la croissance des nouveaux produits et services
- tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés.

Les énoncés prospectifs figurant au présent document ou qui y sont intégrés comprennent, sans toutefois s'y limiter, les informations et énoncés figurant à la rubrique « Objectifs financiers et opérationnels » ayant trait à nos objectifs consolidés en matière de résultat d'exploitation ajusté, de dépenses d'investissement et de flux de trésorerie disponibles après impôt pour 2014. Tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés sont des énoncés prospectifs.

Nos conclusions, prévisions et projections (y compris les objectifs susmentionnés) sont fondées sur les facteurs suivants, notamment :

- les taux de croissance générale de l'économie et du secteur
- les taux de change en vigueur
- les niveaux de tarification des produits et l'intensité de la concurrence
- la croissance du nombre d'abonnés
- les prix et les taux d'utilisation et d'attrition
- l'évolution de la réglementation gouvernementale
- le déploiement de la technologie
- la disponibilité des appareils
- le calendrier de lancement des nouveaux produits
- le coût du contenu et du matériel
- l'intégration des acquisitions
- la structure et la stabilité du secteur.

À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion et les énoncés prospectifs de la Société ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des cessions, monétisations, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être envisagés ou annoncés ou qui pourraient survenir après la date des énoncés prospectifs figurant aux présentes.

## RISQUES ET INCERTITUDES

Les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs en raison des risques, incertitudes et autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- les nouvelles normes comptables et les nouvelles interprétations des organismes de normalisation comptable
- la conjoncture économique
- l'évolution technologique
- l'intégration des acquisitions
- les variations imprévues des coûts de matériel ou de contenu
- l'évolution de la conjoncture dans les secteurs du divertissement, de l'information et des communications

- la modification de la réglementation
- les litiges et les questions fiscales
- l'intensité de la concurrence
- l'émergence de nouvelles occasions d'affaires.

Ces facteurs peuvent également avoir une incidence sur nos objectifs, nos stratégies et nos intentions. Un grand nombre de ces facteurs est indépendant de notre volonté ou de nos attentes actuelles. Par conséquent, si ces risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisaient, si les objectifs, stratégies ou intentions actuels de la Société changeaient ou si les autres facteurs ou hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs se révélaient incorrects, les résultats réels et nos plans pourraient différer considérablement des prévisions courantes.

Par conséquent, les investisseurs doivent faire preuve de prudence à l'égard des énoncés prospectifs et il serait déraisonnable de leur part de se fier indûment à ces énoncés en croyant qu'ils leur confèrent quelque droit juridique que ce soit en ce qui concerne nos résultats ou plans futurs. La Société n'est nullement tenue (et rejette expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés contenant des informations prospectives et les facteurs ou hypothèses sous-jacents à ces énoncés, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Tous les énoncés prospectifs paraissant dans le présent rapport de gestion sont assujettis à cette mise en garde.

#### **AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION D'INVESTISSEMENT**

Avant de prendre toute décision d'investissement et pour une analyse détaillée des risques, des incertitudes et du contexte liés aux activités de la Société, il y a lieu de revoir attentivement les rubriques « Réglementation de notre secteur » et « Gouvernance et gestion des risques » du présent rapport de gestion, ainsi que les divers documents que nous avons déposés auprès des autorités de réglementation canadiennes et américaines, disponibles sur les sites Web [sedar.com](http://sedar.com) et [sec.gov](http://sec.gov).

#### **RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS**

Vous trouverez des renseignements additionnels à notre sujet, notamment notre circulaire d'information et notre notice annuelle, sur notre site Web ([rogers.com/investor](http://rogers.com/investor)), sur SEDAR ([sedar.com](http://sedar.com)) et sur EDGAR ([sec.gov](http://sec.gov)) ou en envoyant votre demande par courriel à l'adresse [investor.relations@rci.rogers.com](mailto:investor.relations@rci.rogers.com). L'information sur les sites en question ou sur des sites Web liés et d'autres sites Web mentionnés aux présentes ne fait pas partie du rapport de gestion.

Vous pouvez également visiter la page [rogers.com/investors](http://rogers.com/investors) pour en savoir davantage sur nos pratiques de gouvernance, notre présentation de rapports sur la responsabilité sociale et pour obtenir un glossaire des termes des communications et des médias et d'autres renseignements sur nos activités.

## Sommaire

### À PROPOS DE ROGERS COMMUNICATIONS INC.

Rogers Communications est l'une des premières sociétés diversifiées dans les communications et les médias au Canada.

Nous offrons un vaste éventail de services : transmission sans fil et filaire de la voix et des données, télévision par câble, accès Internet haute vitesse, téléphonie par câble, télécommunications filaires et réseaux de données pour consommateurs et entreprises. Nous mesurons également à la concurrence dans les secteurs de la télédistribution et de la radiodiffusion, des achats multiplateformes, du divertissement et des

médias sportifs, des médias numériques et des publications grand public, spécialisées et professionnelles.

Les activités et les ventes de Rogers se déroulent presque exclusivement au Canada. Notre personnel hautement qualifié et diversifié compte environ 28 000 salariés. Notre siège social est situé à Toronto, en Ontario, et nous avons de nombreux bureaux à l'échelle du Canada.

### QUATRE SECTEURS OPÉRATIONNELS

Nous présentons nos résultats selon les quatre secteurs suivants.

Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux consommateurs et aux entreprises
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie par câble pour les consommateurs et les entreprises
Solutions d'Affaires	Connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseau, de centres de données et d'infonuagique aux entreprises canadiennes de moyenne et grande envergure et aux administrations gouvernementales et autres entreprises de télécommunications
Media	Portefeuille diversifié de propriétés de médias qui comprend des activités de télédistribution, de radiodiffusion, de médias numériques, d'achat multiplateforme, d'édition et de divertissement et médias sportifs

## FAITS SAILLANTS DE 2013

### Principales données financières

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013	2012	Variation en %
<b>Données consolidées</b>			
Produits opérationnels	<b>12 706 \$</b>	12 486 \$	2
Après ajustement <sup>1</sup> :			
Résultat d'exploitation	<b>4 993 \$</b>	4 834 \$	3
Marge bénéficiaire opérationnelle	<b>39,3 %</b>	38,7 %	
Résultat net	<b>1 769 \$</b>	1 781 \$	(1)
Résultat par action dilué	<b>3,42</b>	3,41	–
Bénéfice opérationnel <sup>2</sup>	<b>2 926</b>	2 766	6
Bénéfice net	<b>1 669</b>	1 725	(3)
Bénéfice de base par action des activités poursuivies	<b>3,24</b>	3,32	(2)
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies	<b>3,22</b>	3,30	(2)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	<b>3 990</b>	3 421	17
Flux de trésorerie disponibles avant impôt <sup>1</sup>	<b>2 044</b>	2 029	1
Flux de trésorerie disponibles après impôt <sup>1</sup>	<b>1 548</b>	1 649	(6)
<b>Sans-fil</b>			
Produits opérationnels	<b>7 270 \$</b>	7 280 \$	–
Résultat d'exploitation ajusté	<b>3 157</b>	3 063	3
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée en % des produits tirés des réseaux	<b>46,8 %</b>	45,6 %	
<b>Cable</b>			
Produits opérationnels	<b>3 475 \$</b>	3 358 \$	3
Résultat d'exploitation ajusté	<b>1 718</b>	1 605	7
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	<b>49,4 %</b>	47,8 %	
<b>Solutions d'Affaires</b>			
Produits opérationnels	<b>374 \$</b>	351 \$	7
Résultat d'exploitation ajusté	<b>106</b>	89	19
<b>Media</b>			
Produits opérationnels	<b>1 704 \$</b>	1 620 \$	5
Résultat d'exploitation ajusté	<b>161</b>	190	(15)

### Indicateurs clés de performance

	Exercices clos les 31 décembre		
	2013	2012	Variation en %
<b>Nombre d'abonnés (en milliers)<sup>3</sup></b>			
Abonnés aux services de Sans-fil	<b>9 503</b>	9 437	1
Abonnés aux services de télévision	<b>2 127</b>	2 214	(4)
Abonnés aux services d'accès Internet	<b>1 961</b>	1 864	5
Abonnés aux services de téléphonie	<b>1 153</b>	1 074	7
<b>Mesures supplémentaires liées à Sans-fil<sup>3</sup></b>			
PMPA mixtes de Sans-fil	<b>59,58 \$</b>	59,79 \$	–
Taux d'attrition de Sans-fil	<b>1,24 %</b>	1,29 %	
<b>Ratios</b>			
Distribution de dividendes <sup>3</sup>	<b>54 %</b>	48 %	
Dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles avant impôt <sup>1</sup>	<b>44 %</b>	40 %	
Taux de rendement prévu de l'actif <sup>3</sup>	<b>7,1 %</b>	8,6 %	
Dette nette ajustée/résultat d'exploitation ajusté <sup>1,3</sup>	<b>2,4</b>	2,3	
<b>Données liées au personnel</b>			
Nombre total d'employés actifs	<b>28 026</b>	26 801	5

<sup>1</sup> À titre de montants ajustés, les flux de trésorerie disponibles avant impôt, les flux de trésorerie après impôt et la dette nette ajustée sont des mesures non conformes aux PCGR et ne devraient pas être considérés comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures conformes aux PCGR additionnelles ».

<sup>3</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

## Principales réalisations

### Augmentation des produits opérationnels et du résultat d'exploitation ajusté

- Les produits opérationnels consolidés se sont accrus de 2 % au cours de l'exercice considéré par rapport à ceux de l'exercice 2012, stimulés par l'augmentation des produits tirés des services de transmission des données de Sans-fil, la hausse des produits tirés des services d'accès Internet de Cable, l'accroissement des produits tirés des services de prochaine génération de Solutions d'Affaires et l'appréciation des produits tirés des abonnements de Media. Les produits de Cable ont crû de 3 %, ceux de Solutions d'Affaires, de 7 % et ceux de Media, de 5 %, alors que les produits de Sans-fil sont demeurés stables, l'augmentation des produits tirés des services de transmission des données ayant été contrebalancée par le recul des produits tirés des services de transmission de la voix.
- Le résultat d'exploitation ajusté consolidé a crû de 3 % au cours de l'exercice considéré pour se chiffrer à 4 993 millions de dollars, la marge bénéficiaire ajustée consolidée de 39,3 % découlant de la hausse des produits, de la réalisation de gains d'efficience et des changements de la composition des produits tirés des produits et services vendus.
- La croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil facturés s'est poursuivie avec des ajouts nets de 228 000 abonnés et un taux d'attrition inférieur de 1,24 %.
- Le nombre d'abonnés aux services d'accès Internet haute vitesse par câble a crû de 97 000 et le nombre de ses abonnés aux services de téléphonie par câble s'est accru de 79 000, alors que le nombre de ses abonnés aux services de télévision a reculé de 87 000 par rapport à 2012.

### Flux de trésorerie solides

- Les flux de trésorerie disponibles avant impôt, qui s'entendent du résultat d'exploitation ajusté moins les dépenses en immobilisations corporelles et les intérêts sur la dette à long terme (déduction faite des intérêts inscrits à l'actif) ont augmenté de 1 % par rapport à ceux de 2012 pour s'établir à 2 044 millions de dollars en raison d'une augmentation de 3 % du résultat d'exploitation ajusté contrebalancée par des dépenses en immobilisations corporelles plus élevées. Les flux de trésorerie après impôt ont reculé de 6 % par rapport à ceux de 2012, pour s'établir à 1 548 \$, en raison de la hausse de 31 % de l'impôt en trésorerie.

### Bilan et situation de trésorerie solides

- Nous avons émis et entièrement couvert un montant de 2,5 milliards de dollars américains de billets de premier rang de durées de dix ans et de trente ans à des taux d'intérêt nominaux parmi les plus bas jamais vus pour des titres de créance de Rogers, en deux émissions constituées :
  - de billets de premier rang à 3,00 % d'un montant de 500 millions de dollars américains échéant en 2023 et de billets de premier rang à 4,50 % d'un montant de 500 millions de dollars américains échéant en 2043
  - de billets de premier rang à 4,10 % d'un montant de 850 millions de dollars américains échéant en 2023 et de billets de premier rang à 5,45 % d'un montant de 650 millions de dollars américains échéant en 2043

- Le coût moyen pondéré d'ensemble des capitaux empruntés se situait à 5,50 % au 31 décembre 2013 contre 6,10 % au 31 décembre 2012, et la durée moyenne pondérée à l'échéance se situait à 11,3 années, contre 9,2 années au 31 décembre 2012.
- À la clôture de l'exercice, Rogers avait des liquidités disponibles totalisant 4,5 milliards de dollars composées de fonds en caisse de 2,3 milliards de dollars, d'un solde de 2 milliards de dollars au titre de notre facilité de crédit bancaire et d'un solde de 0,2 milliard de dollars disponible aux termes de notre programme de titrisation des débiteurs de 0,9 milliard de dollars.
- En mai 2013, Fitch Ratings et Standard & Poor's Ratings Services ont toutes deux relevé la cote attribuée à la dette de premier rang non garantie de RCI, la faisant passer de BBB à BBB+ avec perspectives stables, alors que la notation comparable de Moody's Investors Service de Baa1 avec perspectives stables est demeurée inchangée par rapport à celle de l'exercice précédent.

### Dividendes en croissance

- Nous avons augmenté le taux de notre dividende annualisé de 10 % en février 2013, le portant à 1,74 \$ par action de catégorie A et par action de catégorie B et avons versé un dividende trimestriel de 0,435 \$ par action en 2013. Le 12 février 2014, nous avons augmenté encore davantage notre dividende annualisé de 5 % pour le porter à 1,83 \$.

### Nouveau chef de la direction

- En décembre 2013, Guy Laurence s'est joint à Rogers à titre de président et chef de la direction, succédant à Nadir Mohamed qui a pris sa retraite de Rogers. M. Laurence mettra ses 30 années d'expérience dans les secteurs des télécommunications et des médias au service de Rogers.

### Faits nouveaux significatifs

- Conclusion d'un contrat de licence exclusif national d'une durée de 12 ans pour diffuser les matchs de la LNH à compter de la saison 2014-2015. Le contrat concède à Rogers les droits exclusifs de distribution à l'échelle nationale de tous les matchs de saison régulière et de séries éliminatoires au Canada dans de multiples langues et sur toutes les plateformes. Parallèlement, nous avons conclu des accords distincts afin de sous-céder certains de ces droits de télédiffusion à TVA Sports et à la SRC.
- Conclusion des acquisitions stratégiques de Score Media Inc. (« theScore »), Mountain Cablevision Ltd. (« Mountain Cable »), Blackiron Data ULC (« Blackiron ») et Pivot Data Centres.
- Lancement de Fidélité Rogers, un nouveau programme de fidélisation permettant aux clients d'accumuler des points lors d'achats qui sont admissibles et de les échanger en ligne contre une vaste sélection de produits et services de Rogers, dans la grande région de Toronto, à Ottawa, à Kingston, à Sudbury et dans d'autres villes à l'échelle de l'Ontario. Réception de l'approbation réglementaire pour le lancement d'une carte de crédit Rogers qui complémente ce programme de fidélisation et accélère le rythme auquel les consommateurs accumulent des points.

## Appréciation de nos activités commerciales

Rogers Communications est l'une des premières sociétés diversifiées dans les communications et les médias au Canada.

**Notre vision** consiste à aménager et à proposer un environnement intégré et axé sur le consommateur en ce qui concerne la communication, le divertissement, l'information et les transactions, peu importe l'appareil utilisé, l'endroit ou le moment.

Le secteur **Sans-fil** offre des services de transmission de la voix et des données, y compris des services machine à machine, aux consommateurs et entreprises, aux administrations gouvernementales et à d'autres fournisseurs de services de télécommunications. Le secteur **Câble** offre des services de transmission de la voix et des données, de domotique et de télévision et des services d'accès Internet haute vitesse à la fois aux consommateurs et aux entreprises. Le secteur **Solutions d'Affaires** offre des services de transmission de la voix et des données et des services évolués, dont des solutions pour centres de données et des services d'infonuagique à un vaste éventail d'entreprises de petite et moyenne envergure, y compris d'autres fournisseurs de services et des instances gouvernementales, soit au moyen du réseau sans fil ou du réseau filaire. Les produits tirés de ces secteurs sont généralement fondés sur des abonnements mensuels et sur des taux d'utilisation du réseau. Les charges de ces secteurs comprennent l'attraction de nouveaux clients et l'installation de leurs services, la fidélisation des clients, le contenu et les charges liées à la mise à niveau et à l'entretien du réseau sous-jacent.

Notre réseau sans fil est à l'heure actuelle l'un des réseaux de données sans fil indépendants au Canada les plus vastes et évolués, étant en mesure d'assurer des services sans fil pour des téléphones intelligents, des tablettes, des ordinateurs et sur un vaste éventail de dispositifs machine à machine et d'appareils spécialisés. Nous avons mis sur pied le premier réseau haute vitesse LTE au Canada qui était offert à près de 73 % de la population canadienne au 31 décembre 2013. Nous avons également conclu des ententes d'itinérance avec des fournisseurs dans plus de 200 autres pays, y compris avec cinq fournisseurs de services d'itinérance LTE, ainsi que des ententes de partage de réseau avec de nombreux fournisseurs de services au Canada.

Notre vaste infrastructure de réseau hybride fibre optique-câble coaxial offre des services aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Nous exploitons également un réseau de fibre optique transcontinental nord-américain qui s'étend

sur plus de 41 000 kilomètres utilisé pour la prestation de services aux clients d'affaires, notamment aux administrations gouvernementales et autres fournisseurs de services de télécommunications. Au Canada, le réseau s'étend d'un océan à l'autre et comprend les fibres locales et régionales, les systèmes et circuits de transmission, les stations pivots, les points de présence et l'infrastructure de commutation et d'acheminement IP. Par ailleurs, le réseau s'étend également aux États-Unis, à partir de Vancouver, vers le Sud, jusqu'à Seattle, de la frontière du Manitoba et du Minnesota jusqu'à Minneapolis, Milwaukee et Chicago, de Toronto jusqu'à Buffalo et de Montréal jusqu'à New York en passant par Albany, permettant de lier les plus grands marchés du Canada tout en atteignant les principaux marchés des États-Unis pour l'échange du trafic de la transmission des données et de la voix.

Le secteur **Media** offre des services de télédiffusion et de radiodiffusion aux consommateurs finaux sur des réseaux de diffusion traditionnels et sur de nouveaux réseaux numériques, ainsi que des services de magasinage multiplateformes, des publications d'intérêt général et spécialisées, des médias spécialisés en divertissement sportif et des événements de divertissement, principalement par l'entremise des Blue Jays de Toronto, dont il est propriétaire. Ses produits sont tirés en grande partie de la publicité et dans le cas de la télédiffusion et de la publication, des produits additionnels tirés des abonnements mensuels. La vente de marchandises et de billets d'événements contribue également aux produits. Les charges de ce secteur comprennent la programmation sportive, le contenu télédiffusé (y compris le coût des studios de télévision, la rémunération des auteurs et des artistes présentés à la radio, à la télévision ou en spectacle), le coût des marchandises et les coûts de production liés à chaque véhicule de diffusion.

Nos résultats opérationnels sont présentés en fonction de quatre secteurs, lesquels reflètent la façon dont nous gérons nos activités et mesurons notre performance.

SANS-FIL	CÂBLE	SOLUTIONS D'AFFAIRES	MEDIA
se reporter à la page 39 Principal fournisseur de communications sans fil au Canada.	se reporter à la page 43 Un des plus importants fournisseurs de services de télévision par câble, d'accès Internet haute vitesse et de téléphonie par câble aux consommateurs et aux entreprises au Canada.	se reporter à la page 46 Offre de solutions de réseau et de centres de données très fiables aux entreprises, aux administrations gouvernementales, aux fournisseurs de services de télécommunications et aux partenaires canadiens.	se reporter à la page 48 Société canadienne diversifiée dans les médias qui œuvre dans la télédiffusion et la radiodiffusion, le magasinage multiplateforme, l'édition, le contenu numérique et les médias et divertissement sportifs.

## NOS FORCES

### POSITION DE CHEF DE FILE DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES COMMUNICATIONS

Principal fournisseur de services sans fil et important câblodistributeur au Canada, Rogers procure aux consommateurs et aux entreprises quatre services de communication intégrés, soit le sans-fil, la télévision, Internet et la téléphonie.

### FRANCHISES FORMIDABLES ET MARQUES FORTES

D'excellentes marques de première qualité, reconnues et très respectées à l'échelle nationale qui, nous en avons la conviction, évoquent l'innovation, l'esprit d'entreprise, le choix et la valeur.

### RÉSEAUX DE POINTE ET PRODUITS NOVATEURS

Des plateformes canadiennes de réseaux sans fil et d'Internet par câble de pointe, reconnues pour offrir les plus grandes vitesses au moyen desquelles proposer des services de communication, de médias, d'information et de divertissement novateurs.

### PRODUITS ET SERVICES INDISPENSABLES

Rogers est un important fournisseur canadien de produits et services de communications et de divertissement qui sont de plus en plus intégrés et qui deviennent de plus en plus indispensables dans le monde d'aujourd'hui.

### ACTIFS MÉDIATIQUES EN TÊTE DE LEUR CATÉGORIE

Rogers possède un ensemble unique et complémentaire de stations de radio et de télévision, de chaînes de télévision spécialisées, d'actifs de médias et de divertissement sportifs et d'édition, ainsi que des médias numériques canadiens de premier plan.

### COMPOSITION DE L'ACTIF DE PREMIER ORDRE

Rogers tire la majeure partie de ses produits et de ses rentrées de fonds des services sans fil et des services d'accès Internet.

### GESTIONNAIRES AYANT FAIT LEURS PREUVES ET EMPLOYÉS QUI JOUENT UN RÔLE ACTIF

Les équipes de direction et d'exploitation sont expérimentées et axées sur le rendement. Possédant une excellente connaissance de l'industrie, elles sont soutenues par l'esprit d'innovation et la culture de l'entreprise.

### VIGUEUR ET SOUPLESSE SUR LE PLAN FINANCIER

Rogers est en excellente santé financière, car elle affiche un bilan de première qualité, elle utilise l'effet de levier de l'endettement de façon prudente et elle possède d'importantes liquidités disponibles.

### VOLUME DE TRANSACTIONS SAIN ET HISTORIQUE DE CROISSANCE DES DIVIDENDES

Nos actions ordinaires se négocient activement aux bourses de Toronto et de New York, le volume moyen des opérations quotidiennes étant d'environ 1,6 million d'actions. Les dividendes se sont accrus au cours des cinq dernières années et chaque action a versé un dividende annualisé de 1,74 \$ en 2013. En février 2014, nous avons augmenté encore davantage notre dividende annualisé de 5 % pour le porter à 1,83 \$.

## TENDANCES DANS LE SECTEUR

Le secteur des télécommunications au Canada, ainsi que nos secteurs d'activités, subissent l'influence de diverses tendances très marquées.

### ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES ET DES BESOINS DES CONSOMMATEURS

La demande des consommateurs pour les appareils mobiles, les médias numériques et le contenu sur demande sur toutes les plateformes pousse les fournisseurs à développer des réseaux en mesure de fournir davantage de données plus rapidement et plus facilement, à moindre coût. L'adoption accrue de téléphones intelligents et la croissance dans les deux chiffres de nos produits tirés des services de transmission des données se sont poursuivies au cours de l'exercice, rendant compte de l'importante utilisation d'applications, de vidéo mobile, de messagerie et d'autres services de transmission des données sans fil.

### CONCURRENCE

La concurrence des autres fournisseurs de services sans fil régionaux et nationaux et de nouveaux venus de moindre envergure modifient l'environnement concurrentiel pour les services sans fil. Cela impose des pressions à la baisse sur les prix, affectant les marges bénéficiaires et le taux d'attrition de la clientèle.

Les services de téléphonie et de télévision classiques sont désormais offerts sur Internet, ouvrant la porte à des concurrents non traditionnels et changeant la façon dont se livrent concurrence les fournisseurs traditionnels. Il s'ensuit des modifications quant aux forfaits et aux tarifs offerts par les fournisseurs de services, ce qui a une incidence sur les marges bénéficiaires et le taux d'attrition.

#### TENDANCES DE SANS-FIL

Les réseaux, appareils et applications sans fil plus évolués rendent la réception de données plus facile et plus rapide, stimulant ainsi la croissance des services sans fil.

Les fournisseurs de services sans fil investissent dans les réseaux de données sans fil à large bande de prochaine génération comme les réseaux LTE pour soutenir la croissance de la demande de données.

La pénétration du marché des services sans fil au Canada avoisine 80 % de la population et devrait croître à un taux estimatif de 2 % par année.

Le nouveau code des services sans fil du CRTC a restreint la durée des contrats, qui était auparavant de trois ans, à deux ans. Bien que le nouveau code ne soit en vigueur que depuis un mois, nous sommes d'avis qu'il réduit actuellement le taux d'attrition et ralentit la croissance sur le marché des services sans fil.

#### TENDANCES DE CABLE

Les générations plus jeunes utilisent de plus en plus Internet et les médias sociaux en remplacement des services de téléphonie traditionnels sans fil ou filaires, et le contenu télévisuel est de plus en plus offert en ligne sur des appareils sans fil et filaires.

Nous nous mesurons à une nouvelle concurrence de la part de sociétés telles que Skype et Vonage, qui commercialisent des services de téléphonie voix sur IP, et Netflix et Apple TV, qui offrent du contenu télévisé sur Internet.

Les entreprises de câblodistribution de l'Amérique du Nord améliorent leurs réseaux de câblodistribution et étendent leur offre afin d'offrir des services d'accès Internet, de câble numérique et des services de téléphonie fondés sur la technologie voix sur IP, alors que la concurrence émanant du déploiement de services de télévision IP par des sociétés de téléphonie et des fournisseurs de services n'exploitant pas leurs propres installations continue d'exercer une pression sur les prix, ce qui a une incidence défavorable sur la croissance des produits.

Dans le secteur des médias, les consommateurs continuent de se tourner davantage vers les médias en ligne, ce qui incite les annonceurs à vouer une plus grande partie de leur budget à ces nouveaux médias en ligne au détriment des médias traditionnels. Par ailleurs, nous faisons désormais face à davantage de concurrents dans le secteur des médias, avec l'entrée en jeu de nouvelles sociétés de médias, dont d'importantes sociétés d'envergure mondiale.

### RÉGLEMENTATION

La plupart des aspects de nos activités sont très réglementés, ce qui a une incidence sur les entreprises auxquelles nous livrons concurrence, sur la programmation que nous pouvons offrir, sur ce que nous pouvons faire avec nos réseaux et quand nous pouvons le faire, sur la façon dont nous batissons notre entreprise et sur le spectre que nous achetons. Le secteur des télécommunications est touché par l'introduction de nouvelles règles et par un plus grand nombre de révisions des règlements en vigueur.

### CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Les activités de la Société sont touchées par la conjoncture économique générale ainsi que par le niveau de confiance et les dépenses des consommateurs, particulièrement dans notre secteur Media, dans lequel les produits de publicité sont directement tributaires de l'économie.

#### TENDANCES DE SOLUTIONS D'AFFAIRES

Les sociétés utilisent des services d'accès Internet fondés sur la fibre optique, ainsi que l'infonuagique pour saisir et partager de plus forts volumes de données plus détaillées. Cette tendance, alliée à la montée du multimédia et des applications Internet engendre une croissance exponentielle de la demande de données.

Les grandes entreprises et tous les paliers de gouvernement changent de manière draconienne leur infrastructure de centre de données et passent au stockage et à l'hébergement virtuels des données. Cela suscite une demande à l'égard de fonctionnalités de réseau plus évoluées, de services solides et modulables et d'infrastructures de réseau auxiliaires.

Pour suivre cette tendance, les fournisseurs de services démantèlent les réseaux traditionnels et investissent dans des plateformes de prochaine génération qui regroupent les solutions de transmission de la voix, des données et de vidéo sur une plateforme unique aux fins de distribution et d'accès.

#### TENDANCES DE MEDIA

La demande de la clientèle à l'égard des médias numériques, des appareils mobiles et du contenu sur demande pousse les annonceurs à consacrer une partie de leurs dépenses aux plateformes numériques.

Les actifs de médias traditionnels au Canada sont de plus en plus contrôlés par un petit nombre de concurrents d'envergure appréciable possédant des ressources financières considérables, alors que la technologie a permis à de nouveaux venus, et même à des particuliers, de devenir des acteurs à part entière du secteur des médias. Sur les plateformes traditionnelles et émergentes, de nombreux joueurs sont devenus plus intégrés verticalement, devenant à la fois des fournisseurs et des acheteurs de contenu.

L'accès à du contenu de première qualité est devenu encore plus important afin d'acquérir des auditoires attirant les annonceurs et les abonnés. La propriété de contenu ou les ententes à long terme avec des propriétaires de contenu sont également devenues de plus en plus importantes pour les sociétés œuvrant dans les médias.

## NOTRE STRATÉGIE

Pour concrétiser notre vision et stimuler notre croissance future, nous nous sommes dotés de six objectifs stratégiques. Au cours de l'exercice considéré, nous avons fait d'importants progrès par rapport à chacun de ceux-ci dans l'ensemble de nos secteurs. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principaux faits saillants » pour obtenir de plus amples renseignements sur chacun de ces objectifs.

### 1. PROCURER AUX CLIENTS DES EXPÉRIENCES DE BOUT EN BOUT DIVERSIFIÉES

Rogers veut mettre l'accent sur la poursuite de l'intégration multiécran de tous les appareils afin de procurer des produits uniformes, fiables et conviviaux en tout temps et en tout lieu. La Société s'efforce aussi de fournir un éventail diversifié d'appareils et de services connexes et d'assurer une plus grande intégration de ses actifs médiatiques sur divers écrans.

#### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

Nous avons continué de bonifier notre offre de services sans fil au cours de l'exercice considéré, en refondant et en simplifiant nos offres et forfaits sans fil, introduisant notamment le premier forfait de partage de services sans fil Partagez tout au Canada. Nous avons également lancé un service hybride de téléphonie résidentielle sans fil et de téléphonie d'affaires sans fil pour les petites entreprises qui exploitent leurs activités sur le réseau sans fil national de Rogers.

Cable a dévoilé la prochaine génération d'expérience télévisuelle en lançant TerminalPlus 3.0, et a fait des progrès marqués au cours de l'exercice, annonçant un important contrat de licence exclusif national d'une durée de 12 ans pour diffuser les matchs de la LNH, en lançant un service d'abonnement à des magazines numériques et en mettant à niveau The Shopping Channel et par l'ajout, notamment, d'une application mobile et d'une présence sur les réseaux sociaux. Cable a par ailleurs lancé Sportsnet 360 et a fait l'annonce de la prolongation de son partenariat avec les Canucks de Vancouver pour une durée de 10 ans.

### 2. MAINTENIR DES RÉSEAUX DE PREMIER PLAN

Rogers vise à renforcer la rapidité et la fiabilité inégalées de son réseau et à monétiser la hausse de la demande de données en rendant accessible à un plus grand nombre de Canadiens son réseau LTE, en continuant d'accroître la vitesse de ses services Internet à large bande et en améliorant encore davantage ses plateformes télévisuelles par l'ajout de caractéristiques et de fonctions de prochaine génération.

#### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

Nous avons continué d'étendre notre réseau sans fil LTE 4G haute vitesse au cours de l'exercice et, parallèlement, nous avons offert plus d'appareils LTE que n'importe quel autre exploitant au Canada. Notre réseau LTE 4G, le premier du genre au Canada, desservait environ 73 % de la population canadienne au 31 décembre 2013.

Nous avons également été reconnus pour notre réseau : en octobre 2013, PCMag.com a désigné Rogers comme étant le fournisseur du service Internet à large bande le plus rapide doté du réseau sans fil le plus rapide au Canada et Samknows a affirmé par suite de tests effectués chez Rogers en mai 2013 que nous offrons, en moyenne, 100 % ou plus des vitesses que nous annonçons pour nos forfaits d'accès Internet les plus populaires, faisant meilleure figure que la plupart des fournisseurs testés aux États-Unis et en Europe.

### 3. ACCROÎTRE LA PORTÉE DES SERVICES

Rogers vise à accroître la portée de ses réseaux et de ses services en construisant de nouvelles installations et en procédant à des acquisitions ciblées qui servent de complément à ses plateformes existantes, en déployant à plus grande échelle ses produits et ses services, ainsi qu'en augmentant le rayonnement de ses principales marques médiatiques dans l'ensemble du pays et sur toutes ses plateformes numériques.

#### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

Nous avons étendu notre réseau Sans-fil grâce à des ententes de partage de réseau clés pour offrir la technologie LTE au plus grand nombre de clients et aux vitesses les plus rapides qui soient au Manitoba, au Québec et dans la région métropolitaine d'Ottawa et grâce à notre relation avec AT&T dans le but de devenir le premier fournisseur de services canadien à offrir la technologie LTE en itinérance aux clients voyageant aux États-Unis. Rogers a également obtenu une option d'achat des avoirs du spectre des services sans fil évolués (« SSFE ») de Shaw.

Nous avons lancé de nouveaux produits, y compris les Services de domotique de Rogers s'adressant à la clientèle de la région du Golden Horseshoe en Ontario et dans le Canada atlantique. Au cours de l'exercice, nous avons procédé à de nombreuses acquisitions stratégiques qui ont renforcé notre offre de télévision par câble, d'accès Internet et de téléphonie dans la région de Hamilton, en Ontario, avons positionné Solutions d'Affaires à titre de leader canadien des services de centres de données et d'hébergement et avons accru la portée de notre réseau de télédiffusion pour atteindre plus de 80 % des foyers canadiens.

### 4. BONIFIER L'EXPÉRIENCE CLIENT

Rogers vise à constamment améliorer l'expérience vécue par les clients qui utilisent ses produits et ses services en simplifiant cette expérience, en leur fournissant les outils et les ressources dont ils ont besoin pour utiliser ses produits avec assurance, en étant attentif à l'évolution des besoins de ses clients et en continuant de simplifier son offre de produits.

#### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

Nous avons lancé de nombreux programmes au cours de l'exercice considéré afin d'améliorer l'expérience client, y compris le forfait Partagez tout, le premier forfait de partage en son genre au Canada destiné aux particuliers, aux familles et aux petites entreprises, notre forfait de transmission de données sans fil en itinérance « sans souci » à 7,99 \$ par jour, une nouvelle gamme de forfaits à prix réduits pour le voyage pour les services de transmission de la voix, de messagerie texte et de transmission des données en itinérance, ainsi que le programme de fidélisation Récompenses Fidélité Rogers et avons obtenu les approbations réglementaires pour la carte de crédit Rogers. Branché sur le succès, notre nouveau projet pilote, a été conçu pour fournir un service Internet à large bande, des ordinateurs et des logiciels à prix

abordable aux résidents de logements sociaux du Toronto Community Housing dans le cadre de son programme Fonds pour la jeunesse de Rogers.

## 5. AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET LA STRUCTURE DE COÛTS

Rogers veut continuer à se concentrer sur les initiatives d'optimisation des coûts et l'efficience organisationnelle en améliorant la prestation des services, en réduisant la complexité, en mettant l'accent sur un nombre réduit de projets, mais qui génèrent plus de résultats, en gérant les dépenses et en travaillant en plus étroite collaboration avec les principaux fournisseurs.

### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

Nous avons continué à faire des progrès dans le cadre de nos initiatives de réduction des coûts au cours de l'exercice, lesquelles ont contribué à une augmentation de 3 % du résultat d'exploitation ajusté et à une augmentation de six points de base de notre marge bénéficiaire opérationnelle ajustée consolidée, la portant à 39,3 %, principalement grâce aux secteurs Sans-fil et Cable.

## 6. SUSCITER DES OCCASIONS DE CROISSANCE FUTURE

Rogers veut poursuivre le développement de nouveaux secteurs de croissance ciblés pour ses activités, notamment les communications machine à machine, le commerce et la vidéo mobiles, les services de communications d'entreprise, les services médiatiques locaux et numériques, la domotique et les sports.

### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2013

Nous avons accompli de grands progrès sur le marché des services machine à machine, présentant une carte SIM unique pour utilisation partout au monde avec nos partenaires, qui consolidera notre offre de services machine à machine destinée aux multinationales clientes, et annonçant une entente de services machine à machine avec Sprint prévoyant offrir une solution complète d'infodivertissement automobile au marché canadien. Nous avons également certifié le service de paiement sans fil mobiXpress pour les systèmes d'exploitation de téléphones intelligents Android et BlackBerry 10. Nous avons en outre obtenu un permis bancaire afin de lancer une carte de crédit de marque Rogers. De plus, nous avons accru la portée de nos services de domotique, avons lancé d'autres initiatives telles Outrank, un site de commercialisation et de publicité destiné aux petites entreprises, et avons présenté Alertes Rogers et d'autres occasions numériques.

## OBJECTIFS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS

Nous présentons des fourchettes prévisionnelles annuelles consolidées pour certaines mesures financières en ligne avec les plans annuels approuvés par notre conseil d'administration.

### RÉSULTATS DE 2013 PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le tableau qui suit présente les fourchettes prévisionnelles, les résultats réels et le degré de réalisation pour certaines mesures financières présentées pour l'ensemble de l'exercice 2013 :

(en millions de dollars)	Objectifs pour 2013	Données réelles 2013	Réalisation
<b>Objectifs consolidés</b>			
Résultat d'exploitation ajusté <sup>1</sup>	4 865 \$ à 5 050 \$	4 993 \$	✓
Entrées d'immobilisations corporelles <sup>2</sup>	2 150 à 2 250	2 240	✓
Flux de trésorerie disponibles avant impôt <sup>1</sup>	2 030 à 2 090	2 044	✓
Impôt en trésorerie <sup>3</sup>	650 à 700	496	☆

Atteint ✓ Surpassé ☆

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation ajusté et les flux de trésorerie disponibles avant impôt sont des mesures non conformes aux PCGR et ne devraient pas être considérés comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>2</sup> Comprend les ajouts aux dépenses en immobilisations corporelles pour les secteurs Sans-fil, Cable, Media, Solutions d'Affaires et siège social.

<sup>3</sup> Au troisième trimestre de 2013, nous avons ramené nos objectifs pour l'impôt en trésorerie à environ 500 millions de dollars pour tenir compte des résultats d'un certain nombre d'initiatives de planification fiscale.

### OBJECTIFS CONSOLIDÉS POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2014

Le tableau qui suit présente les fourchettes prévisionnelles et les hypothèses consolidées pour certaines mesures financières présentées pour l'ensemble de l'exercice 2014, lesquelles ont été établies au 12 février 2014 et tiennent compte de nos perspectives actuelles et de nos résultats réels de 2013 et sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses. Ces informations sur nos objectifs, y compris les hypothèses sous-tendant nos objectifs sont prospectives et devraient être lues de concert avec la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », la rubrique « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la société » et les informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que nos résultats financiers et nos résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

Objectifs pour l'ensemble de l'exercice 2014 (en millions de dollars)	Données réelles 2013	Objectifs pour 2014
<b>Objectifs consolidés</b>		
Résultat d'exploitation ajusté <sup>1</sup>	4 993 \$	5 000 \$ à 5 150 \$
Entrées d'immobilisations corporelles <sup>2</sup>	2 240	2 275 à 2 375
Flux de trésorerie disponibles après impôt <sup>1</sup>	1 548	1 425 à 1 500

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation ajusté et les flux de trésorerie disponibles après impôt sont des mesures non conformes aux PCGR et ne devraient pas être considérés comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>2</sup> Comprend les ajouts aux dépenses en immobilisations corporelles pour les secteurs Sans-fil, Cable, Media, Solutions d'Affaires et siège social, mais ne tient pas compte des achats de licences d'utilisation du spectre, y compris, sans toutefois s'y limiter, le coût d'obtention d'une licence d'utilisation du spectre de 700 MHz dans le cadre des enchères prévues au premier semestre de 2014.

Nos objectifs consolidés pour l'ensemble de l'exercice 2014 sont fondés sur plusieurs hypothèses clés, dont certaines sont présentées dans notre communiqué sur les résultats du quatrième trimestre publié le 12 février 2014.

## Résultats financiers de 2013

Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Méthodes comptables », « Estimations comptables critiques » et « Nouvelles normes comptables » du présent rapport de gestion ainsi qu'aux notes afférentes aux états financiers consolidés audités de 2013 pour obtenir de l'information importante sur ces méthodes et estimations comptables dans le contexte de l'analyse qui suit.

Nous avons recours à divers indicateurs clés de performance nous permettant de mesurer adéquatement notre performance par rapport à notre stratégie, de même que par rapport aux résultats de nos pairs et de nos concurrents. Bon nombre de ces mesures ne sont pas définies aux termes des IFRS et ne doivent pas être considérées comme des substituts au bénéfice net ni à toute autre mesure financière ou indicateur de performance conforme aux IFRS. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance » et « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements.

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		Variation en %
	2013	2012	
<b>Produits opérationnels</b>			
Sans-fil	<b>7 270 \$</b>	7 280 \$	–
Cable	<b>3 475</b>	3 358	3
Solutions d'Affaires	<b>374</b>	351	7
Media	<b>1 704</b>	1 620	5
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	<b>(117)</b>	(123)	(5)
<b>Produits opérationnels</b>	<b>12 706</b>	12 486	2
Résultat d'exploitation ajusté			
Sans-fil	<b>3 157</b>	3 063	3
Cable	<b>1 718</b>	1 605	7
Solutions d'Affaires	<b>106</b>	89	19
Media	<b>161</b>	190	(15)
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	<b>(149)</b>	(113)	32
<b>Résultat d'exploitation ajusté<sup>1</sup></b>	<b>4 993 \$</b>	4 834 \$	3
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	<b>39,3 %</b>	38,7 %	
<b>Bénéfice opérationnel<sup>2</sup></b>	<b>2 926</b>	2 766	6
<b>Bénéfice net des activités poursuivies</b>	<b>1 669</b>	1 725	(3)
Bénéfice dilué par action – activités poursuivies	<b>3,22</b>	3,30	(2)
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 669</b>	1 693	(1)
Bénéfice dilué par action	<b>3,22</b>	3,24	(1)
<b>Résultat net ajusté<sup>1</sup></b>	<b>1 769</b>	1 781	(1)
Résultat par action dilué ajusté <sup>1</sup>	<b>3,42</b>	3,41	–
Entrées d'immobilisations corporelles	<b>2 240 \$</b>	2 142 \$	5
Flux de trésorerie disponibles avant impôt <sup>1</sup>	<b>2 044</b>	2 029	1
Flux de trésorerie disponibles après impôt <sup>1</sup>	<b>1 548</b>	1 649	(6)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	<b>3 990</b>	3 421	17

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation ajusté, le résultat net ajusté, le résultat par action dilué ajusté, les flux de trésorerie disponibles avant impôt et les flux de trésorerie disponibles après impôt sont des mesures non conformes aux PCGR et ne devraient pas être considérés comme un substitut ou une solution de recharge aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures conformes aux PCGR additionnelles ».

## PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS

### SANS-FIL

- Rogers a continué d'élargir la couverture du premier et du plus rapide réseau canadien sans fil à large bande LTE 4G. Au 31 décembre 2013, notre réseau desservait environ 73 % de la population canadienne, tout en continuant d'offrir plus d'appareils LTE que n'importe quel fournisseur au Canada. Nous étions également le premier fournisseur en Amérique du Nord et un des premiers au monde à offrir des services d'itinérance LTE internationaux aux abonnés des services sans-fil.
- Sans-fil a procédé à la simplification de ses offres et forfaits sans fil, réduisant la complexité et le temps consacré au service à la clientèle par les équipes de vente et de soutien et ajoutant de la valeur pour les clients. Au nombre de ces offres novatrices, notons Partagez tout, le premier forfait complet de partage sans fil au Canada permettant aux particuliers, aux familles et aux petites entreprises de partager des données sans fil, de faire des appels et de transmettre des messages texte illimités partout au pays, y compris les fonctions téléphoniques supplémentaires, entre 1 à 10 appareils sans fil.
- Rogers a lancé son forfait de transmission de données sans fil en itinérance aux États-Unis « sans souci » à 7,99 \$ américains par jour, qui offre deux fois plus de capacité quotidienne de transmission de données (50 Mo) que ce que le consommateur typique utilise chaque jour pour l'accès Internet sans fil, ainsi que des forfaits avantageux et améliorés de transmission de la voix, de messages textes et de transmission des données en itinérance.
- Rogers a lancé un service hybride de téléphonie résidentielle sans fil et de téléphonie d'affaires sans fil pour les petites entreprises qui exploitent le réseau sans fil national de Rogers. Ce service est offert dans les régions où les services filaires de Rogers ne sont pas assurés, propose une expérience et des fonctions de téléphonie résidentielle ou de téléphonie d'affaires classiques et ne nécessite aucune ligne filaire ni aucune connexion Internet.
- La *M2M World Alliance*, une organisation constituée de huit entreprises de communications mobiles internationales, dont Rogers, a présenté une carte SIM unique et fonctionnelle partout dans le monde, ce qui facilite le déploiement d'appareils connectés dans de multiples pays et devrait stimuler la croissance de nos activités machine à machine.

### CABLE

- L'acquisition de Mountain Cable et du réseau de câble de Shaw Communications (« Shaw ») à Hamilton, en Ontario, a été menée à bien.
- Rogers a dévoilé son expérience télévisuelle de nouvelle génération en lançant le TerminalPlus 3.0 qui permet aux clients d'enregistrer simultanément jusqu'à huit émissions HD et de conserver jusqu'à 240 heures de contenu HD. L'expérience TerminalPlus 3.0 comprend la compatibilité avec l'EVP Partout chez vous et offre une expérience télévisuelle sans fil qui permet au téléspectateur d'explorer son guide des chaînes, d'utiliser une télécommande virtuelle, de programmer des enregistrements et de visionner en continu des chaînes en direct à partir d'une tablette ou d'un téléphone intelligent à la maison ou ailleurs.
- Rogers a été désignée comme étant le fournisseur du service Internet à large bande le plus rapide au Canada et son réseau Internet sans fil a été reconnu comme étant le plus rapide au pays en octobre 2013 par PCMag.com, l'un des plus importants sites Web consacrés à la technologie aux États-Unis.

- SamKnows, société indépendante de contrôle de la performance des bandes passantes, a affirmé par suite de tests réalisés en mai 2013 chez Rogers que la vitesse de téléchargement que nous fournissons atteint, en moyenne, au moins 100 % de la vitesse que nous annonçons dans nos forfaits Internet les plus populaires, soit une meilleure performance que celle de la plupart des fournisseurs des États-Unis et d'Europe testés.
- MLB Network, une chaîne en ondes 24 heures sur 24 vouée exclusivement au baseball a été lancée sur la télévision numérique de Rogers et il s'agit de la première fois que cette chaîne est disponible au Canada. La programmation à longueur d'année de MLB Network présente des matchs en direct, des nouvelles, des faits saillants, ainsi que les meilleurs analystes du domaine.
- Notre expérience télévisuelle a été considérablement enrichie avec le lancement de l'application de recommandation pour TerminalPlus, laquelle donne aux clients un accès à des recommandations personnalisées de contenu en direct, loué, sur demande et préalablement enregistré, lesquelles sont affichées sur leurs écrans de télévision. Première en son genre sur le marché canadien de la câblodistribution, l'application recommande des programmes semblables en fonction de ce que les clients regardent, aidant les Canadiens à explorer et à découvrir davantage de programmation répondant à leurs propres goûts.

### SOLUTIONS D'AFFAIRES

- Par suite de l'acquisition de Blackiron et de Pivot Data Centres au cours de l'exercice, Solutions d'Affaires a annoncé son expansion dans le secteur de l'hébergement et de la cooccupation dans l'ouest du Canada au moyen d'un centre de données nouvellement agrandi à Edmonton et d'un nouveau centre de données phare dans l'Ouest canadien, lequel est situé à Calgary.
- Nous avons annoncé le lancement de la connectivité par protocole d'ouverture de session (« SIP »), une nouvelle solution de transmission de la voix fondée sur le protocole IP destinée aux entreprises et conçue pour compléter nos services d'Internet par fibre optique et de connectivité pour réseaux étendus. Intégrant des services de transmission de la voix à un réseau de données d'entreprise, les solutions de connectivité par technologie SIP répartissent automatiquement la bande passante nécessaire pour répondre aux besoins en matière de transmission de la voix et des données, selon la capacité requise pendant les heures de pointe, et fournissent également une plateforme pour la nouvelle génération d'applications et de services IP liés à la vidéo, à la productivité et à la mobilité.

### MEDIA

- Conclusion d'un contrat de licence exclusif national d'une durée de 12 ans pour diffuser les matchs de la LNH à compter de la saison 2014-2015. Le contrat concède à Rogers les droits exclusifs de distribution à l'échelle nationale de tous les matchs de saison régulière et de séries éliminatoires diffusés en direct au Canada dans toutes les langues et sur toutes les plateformes. Nous avons conclu des accords distincts afin de sous-céder certains de ces droits de télédiffusion à TVA Sports et à la SRC.
- Sportsnet 360, qui est composée des actifs de la société theScore rebaptisée, a été inaugurée. L'acquisition de theScore a reçu l'approbation réglementaire finale au cours du premier semestre de l'exercice considéré.

- Sportsnet a fait l'annonce que son partenariat avec les Canucks de Vancouver était prolongé de 10 ans, soit jusqu'à la fin de la saison de la LNH 2022-2023, perpétuant ainsi une tradition vivante depuis 14 ans pour le réseau en tant que télédiffuseur régional des Canucks. La nouvelle entente prévoit une gamme complète de droits multimédias visant la présentation d'un maximum de 60 matchs de saison régulière des Canucks de Vancouver, et ce, chaque saison, notamment à la télévision, en ligne et sur les appareils mobiles. Sportsnet est également le détenteur officiel des droits de télédiffusion régionale des Maple Leafs de Toronto, des Flames de Calgary et des Oilers d'Edmonton.
- Rogers Media a lancé Next Issue Canada, un service novateur qui procure à ses abonnés un accès illimité et exclusif à une multitude de magazines numérisés figurant dans un catalogue qui compte plus de 100 titres canadiens et américains de première qualité. Next Issue Canada donne accès aux principaux magazines canadiens et à de nombreuses publications américaines parmi les plus prisées.
- The Shopping Channel a simplifié l'expérience de magasinage en rehaussant la convivialité et en renouvelant l'apparence des multiples chaînes de commerce de détail en ondes et en ligne, en lançant une nouvelle application mobile, en élaborant une programmation autour de thématiques précises et en améliorant le service d'expédition. Le plus important détaillant multichaînes interactif, et le seul pancanadien, a aussi donné un accès aux médias sociaux plus étendu en ondes, offre de nouvelles marques phares et invite davantage de célébrités.
- Sportsnet a annoncé la prorogation pour une durée de huit ans de ses droits de diffusion multiplateformes consentis par MLB Properties et MLB Advanced Media pour la diffusion des matchs de saison régulière et des matchs d'après saison en direct, ainsi que des faits saillants de ceux-ci au Canada.

## PRINCIPALES VARIATIONS DES RÉSULTATS FINANCIERS PAR RAPPORT À 2012

(en millions de dollars)	Variation	Se reporter à la page
<b>Variation des produits opérationnels – augmentation (diminution) :</b>		
Produits tirés des réseaux – Sans-fil	29 \$	41
Produits tirés de la vente de matériel – Sans-fil	(39)	41
Cable	117	44
Solutions d'Affaires	23	46
Media	84	49
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	6	
<b>Augmentation des produits opérationnels par rapport à ceux de 2012</b>	<b>220</b>	
<b>Variation du résultat d'exploitation ajusté – augmentation (diminution) :</b>		
Sans-fil	94	41
Cable	113	44
Solutions d'Affaires	17	46
Media	(29)	49
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(36)	
<b>Augmentation du résultat d'exploitation ajusté<sup>1</sup> par rapport à celui de 2012</b>	<b>159</b>	
Augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions	(7)	52
Diminution des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	7	52
Hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(79)	52
Charge de dépréciation constatée en 2012	80	53
<b>Augmentation du bénéfice opérationnel<sup>2</sup> par rapport à celui de 2012</b>	<b>160</b>	
Augmentation des charges financières	(71)	53
Profit sur la vente de la participation dans TVtropolis	47	53
Profit à la distribution du spectre d'Inukshuk en 2012	(233)	53
Autres	17	
Diminution de l'impôt sur le résultat	24	53
<b>Diminution du bénéfice net des activités poursuivies par rapport à celui de 2012</b>	<b>(56)</b>	
Perte découlant des activités abandonnées en 2012	32	54
<b>Diminution du bénéfice net par rapport à celui de 2012</b>	<b>(24)</b>	

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation ajusté est une mesure non conforme aux PCGR et ne doit pas être considéré comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Cette mesure n'est pas définie en vertu des IFRS et n'a pas de signification normalisée et, par conséquent, sa fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures, y compris la façon dont nous les calculons.

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures conformes aux PCGR additionnelles ».

### Produits opérationnels

Les produits tirés des réseaux de Sans-fil ont été plus élevés qu'au cours de l'exercice précédent en raison de l'adoption et de l'utilisation accrues des services sans fil de transmission des données, facteurs contrebalancés en partie par l'introduction de forfaits d'itinérance moins dispendieux et de modifications apportées à la tarification au cours de l'exercice considéré.

Les produits opérationnels de Cable se sont accrus comparativement à ceux de l'exercice précédent essentiellement en raison de la croissance

des produits tirés des services d'accès Internet et des services de téléphonie, et de l'acquisition de Mountain Cable. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par le recul des produits tirés des services de télévision découlant en grande partie de pertes d'abonnés aux services de télévision à la faveur de concurrents.

Les produits opérationnels de Solutions d'Affaires ont connu une hausse par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison principalement des acquisitions de Blackiron Data et de Pivot Data Centres au cours de l'exercice, alliées à la croissance soutenue des services des réseaux possédés et des services de prochaine génération, partiellement contrebalancée par le recul prévu des services de transmission de la voix et des données traditionnelles.

Les produits opérationnels de Media ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la croissance des produits de Sportsnet, de l'augmentation de l'achalandage aux matchs des Blue Jays de Toronto et de la hausse des ventes de The Shopping Channel.

### Résultat d'exploitation ajusté

Le résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil s'est accru au cours de l'exercice en raison de la hausse des produits tirés des réseaux, de nos initiatives continues en matière de gestion des coûts et de productivité mises en place au sein des divers secteurs, ainsi qu'en raison de la baisse du coût du matériel.

Le résultat d'exploitation ajusté de Cable est plus élevé que celui de l'exercice précédent en raison de la croissance poursuivie des produits alliée aux changements de composition de la gamme de produits offerts, désormais davantage axée sur les produits de téléphonie et d'accès Internet à marge supérieure.

Le résultat d'exploitation ajusté de Media a reculé par rapport à celui de l'exercice précédent. L'accroissement des produits opérationnels au cours de l'exercice considéré a été plus que contrebalancé par l'incidence combinée de la hausse des salaires des joueurs des Blue Jays de Toronto, du lock-out des joueurs de la LNH en 2012 et des charges associées à la diffusion d'un nombre plus élevé de matchs en 2013 imputable à la saison 2012-2013 intensive débutée en janvier 2013 et au calendrier condensé de la saison 2013-2014 en raison des Jeux olympiques d'hiver à venir.

Le résultat d'exploitation ajusté lié aux éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés a reculé par rapport à celui de l'exercice précédent en raison des investissements soutenus dans les initiatives de croissance telles la carte de crédit Rogers, Outrank, Alertes Rogers et d'autres occasions numériques.

### Bénéfice opérationnel et bénéfice net

Le bénéfice opérationnel a connu une hausse par rapport à celui de l'exercice précédent, alors que le bénéfice net a reculé. La hausse du bénéfice opérationnel s'explique essentiellement par la hausse du résultat d'exploitation ajusté. Le bénéfice net a connu une baisse essentiellement en raison du fait qu'en 2012, nous avions réalisé un profit de 233 millions de dollars sur les licences d'utilisation du spectre vendues par Inukshuk à nos partenaires de coentreprise non liés, ainsi qu'à l'économie d'impôt afférente enregistrée au cours de ce même exercice.

## SANS-FIL

### ROGERS EST LE PRINCIPAL FOURNISSEUR DE SERVICES DE COMMUNICATIONS SANS FIL AU CANADA

Au 31 décembre 2013, nous avions :

- environ 9,5 millions d'abonnés;
- environ 34 % du marché des services sans fil au Canada.

### PRODUITS ET SERVICES

Rogers est un leader canadien du déploiement de nouvelles technologies et services de réseau sans fil. Nous offrons des services sans fil et des services de transmission de données haute vitesse évolués à nos abonnés à l'échelle du Canada sous les marques Rogers, Fido et Chatr, et nous offrons à nos clients les meilleurs et les plus récents appareils et applications, notamment :

- un accès Internet haute vitesse mobile
- des services de transmission de la voix sans fil et fonctionnalités de transmission de la voix évoluées
- des services de téléphonie sans fil résidentielle
- le programme Garantie de l'appareil
- la messagerie texte
- le courriel
- des services de transmission de la voix et des données en itinérance à l'échelle mondiale
- des solutions machine à machine
- des solutions d'affaires à la fine pointe
- le service de paiement sans fil mobiXpress
- le service Télétransportée Rogers
- le service Un seul numéro Rogers
- le programme de fidélisation Récompenses Fidélité Rogers.

### DISTRIBUTION À L'ÉCHELLE NATIONALE

Nous distribuons nos produits sans fil au moyen de divers canaux de distribution, dont :

- des réseaux de détaillants indépendants
- les magasins de Rogers, Fido et Chatr détenus par la Société

- les sites Web d'affaires électroniques en libre-service rogers.com, fido.ca et chatrwireless.com
- les centres d'appel de Rogers et le télémarketing
- les grandes chaînes de vente au détail et les dépanneurs.

### RÉSEAU SANS FIL ÉTENDU

Rogers présente l'un des réseaux sans fil indépendants les plus vastes et les plus évolués au Canada :

- prise en charge de services sans fil sur les téléphones intelligents, les tablettes, les ordinateurs et un vaste éventail d'appareils machine à machine, de commerce électronique, aux points de vente et autres appareils spécialisés;
- premier réseau haute vitesse LTE au Canada, qui desservait plus de 73 % de la population canadienne au 31 décembre 2013;
- ententes de services de transmission de la voix et des données en itinérance conclues avec des fournisseurs dans plus de 200 pays;
- ententes de partage de réseau avec de nombreux fournisseurs régionaux de services sans fil au Canada.

Nous améliorons constamment notre infrastructure de services IP pour l'ensemble de nos services sans fil. Les avancées technologiques ont façonné les modes d'interaction de nos clients et la façon dont ils utilisent l'éventail d'outils à leur disposition dans leurs vies personnelle et professionnelle. La technologie a également révolutionné le monde des affaires.

De nouvelles technologies nous permettent d'offrir de nouveaux services tels que Un seul numéro Rogers, qui permet aux abonnés d'accéder aux services sans fil améliorés depuis leur ordinateur, leur tablette ou leur téléphone intelligent et peuvent être utilisées en remplacement des services de téléphonie par ligne fixe. Les utilisateurs profitent des mêmes services et caractéristiques dans l'ensemble de la zone de couverture grâce à la couverture continue et à la nature intégrée du réseau de Rogers et de ceux de nos partenaires pour les services d'itinérance et de partage de réseau.

## IMPORTANTES LICENCES D'UTILISATION DU SPECTRE

Nos services sans fil sont soutenus par nos importantes licences d'utilisation du spectre, à la fois dans les spectres à bande haute et à bande basse. Dans le cadre de notre stratégie de réseau, nous prévoyons continuer à faire d'importantes dépenses en immobilisations liées au spectre visant :

- le soutien de la croissance rapide de l'utilisation des services de transmission de données
- l'introduction de nouvelles fonctionnalités et caractéristiques réseaucentriques novatrices.

Le tableau suivant présente nos avoirs de spectre :

### LICENCES DE SPECTRE ACTUELLES

Type de spectre	Licence de Rogers	Prise en charge
850 MHz	25 MHz à l'échelle du Canada	abonnés des réseaux GSM 2G et HSPA+3,5 G/4G
1900 MHz	60 MHz à l'échelle du Canada, sauf le nord du Québec (40 MHz) 50 MHz au sud de l'Ontario 40 MHz au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut	abonnés des réseaux GSM 2G, et HSPA+3,5/4G
Spectre des SSFE	20 MHz à l'échelle du Canada	abonnés du réseau LTE 4G
2500 MHz	60 MHz (40 MHz DRF et 20 MHz DRT) dans les principaux centres urbains à l'échelle du Canada à l'est et au sud du Québec, au sud et à l'est de l'Ontario, ainsi qu'en Colombie-Britannique. Hors de ces zones, Rogers détient un spectre de 20 MHz de DRF et de 10 MHz de DRT.	abonnés du réseau LTE 4G
700 MHz	À déterminer. Participation aux enchères de 2014	abonnés du réseau LTE 4G

Nous avons également accès à du spectre supplémentaire par le truchement d'ententes de partage de réseau :

### ENTENTES DE PARTAGE DE RÉSEAU

Type de spectre	Type d'entreprise	Prise en charge
Bandes de fréquences 2,3 GHz/3,5 GHz	Inukshuk est une entreprise commune dans laquelle nous détenons une participation à hauteur de 50 %. Ses principaux avoirs de spectre pour le spectre de 2,3 GHz sont des licences (de 20 MHz) dans l'Est du Canada, y compris dans les centres urbains clés du sud et de l'est de l'Ontario et du sud du Québec et d'autres avoirs à l'échelle du pays. Inukshuk détient également des avoirs du spectre de 3,5 GHz (entre 50 et 175 MHz) dans la plupart des principaux centres urbains à l'échelle du Canada. L'entente visait initialement le spectre de 2500 MHz. Ce spectre a été distribué à parts égales aux partenaires à la fin de 2012. Le nouveau réseau LTE mobile et fixe national en construction utilise les fréquences du spectre détenu conjointement de 2,3 GHz et 3,5 GHz.	abonnés des réseaux mobile et fixe
850 MHz, 1900 MHz Spectre des SSFE	Trois ententes de partage de réseau afin d'améliorer la couverture et les capacités du réseau : <ul style="list-style-type: none"> <li>• avec Manitoba Telecom Services (« MTS ») couvrant 96 % de la population du Manitoba</li> <li>• avec TbayTel couvrant notre clientèle combinée dans le nord-ouest de l'Ontario</li> <li>• avec Québecor (Vidéotron) pour développer le réseau LTE à l'échelle de la province du Québec</li> </ul>	abonnés des réseaux HSPA + 3,5G/4G et LTE 4G abonnés des réseaux HSPA+ 3,5G/4G abonnés du réseau LTE 4G

Nous avons certaines ententes visant l'achat de licences d'utilisation du spectre supplémentaires, sous réserve des approbations réglementaires :

Type de spectre	Transaction	Prise en charge
Spectre des SSFE	Obtention d'une option d'achat des avoirs du spectre des SSFE de Shaw en 2014. Option non encore exercée qui exigera des approbations réglementaires.	abonnés du réseau LTE 4G
Spectre des SSFE	Partie à une transaction stratégique d'envergure avec Vidéotron qui pourrait mener à l'acquisition des avoirs du spectre des SSFE de Vidéotron à Toronto. Si la transaction se concrétise, elle sera assujettie aux approbations réglementaires.	abonnés du réseau LTE 4G

## CONCURRENCE

La concurrence pour les abonnés se fonde sur la qualité des services, la gamme de services, la zone de couverture, le raffinement de la technologie sans fil, l'ampleur du réseau de distribution, le choix offert en matière de matériel, la marque, le positionnement et les tarifs.

- Technologie sans fil : nous avons été le premier fournisseur au Canada à lancer un réseau LTE pour servir les clients recherchant la capacité et la vitesse accrues offertes par cette technologie. Nous livrons concurrence à Bell, Telus, MTS et Eastlink, qui exploitent toutes des réseaux LTE et nous nous attendons à ce que la concurrence s'intensifie au fil du temps alors que la technologie LTE deviendra la technologie la plus répandue au Canada. Nous sommes également en concurrence avec ces fournisseurs et d'autres fournisseurs régionaux tels Wind Mobile, en ce qui concerne les réseaux HSPA et GSM et avec des fournisseurs qui utilisent d'autres technologies sans fil, comme les points d'accès Wi-Fi.
- Produits, marques et tarifs : nous faisons concurrence à deux fournisseurs nationaux, Bell et TELUS, ainsi qu'à de nouveaux venus, à divers fournisseurs régionaux et à des revendeurs.
- Distribution : nous sommes en concurrence avec d'autres fournisseurs de services sur le plan des détaillants et des emplacements de choix pour nos propres magasins, ainsi que pour de l'espace d'étagage dans les points de vente indépendants.
- Réseaux et appareils sans fil : la parité des appareils sans fil entre les réseaux a changé de façon draconienne l'environnement concurrentiel, et nous nous attendons à ce que cette tendance se maintienne, voire à ce qu'elle s'intensifie. Le regroupement entre des nouveaux arrivants et avec des fournisseurs de services titulaires pourrait changer la donne en matière de concurrence pour Sans-fil, tant à l'échelle régionale que nationale.
- Spectre : nous participons à l'heure actuelle aux enchères pour le spectre de 700 MHz. Industrie Canada a également annoncé d'autres enchères pour le spectre de 2500 MHz en 2015, auxquelles nous ne serons peut-être pas autorisés à participer dans les régions dans lesquelles nous détenons déjà des licences d'utilisation visant plus de 40 MHz du spectre de 2500 MHz. L'issue de ces deux enchères pourrait être l'accroissement de la concurrence.

## RÉSULTATS FINANCIERS DE SANS-FIL

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013	2012	Variation en %
<b>Produits opérationnels</b>			
Produits tirés des réseaux	<b>6 748 \$</b>	6 719 \$	-
Produits tirés de la vente de matériel	<b>522</b>	561	(7)
<b>Produits opérationnels – Sans-fil</b>	<b>7 270</b>	7 280	-
<b>Charges opérationnelles</b>			
Coût du matériel <sup>1</sup>	<b>(1 535)</b>	(1 585)	(3)
Autres charges opérationnelles	<b>(2 578)</b>	(2 632)	(2)
	<b>(4 113)</b>	(4 217)	(2)
<b>Résultat d'exploitation ajusté – Sans-fil</b>	<b>3 157 \$</b>	3 063 \$	3
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée en % des produits tirés des réseaux	<b>46,8 %</b>	45,6 %	
Entrées d'immobilisations corporelles	<b>865 \$</b>	1 123 \$	(23)
Produits tirés des services de transmission des données inclus dans les produits tirés des réseaux	<b>3 175 \$</b>	2 722 \$	17
Produits tirés des services de transmission des données en % des produits tirés des réseaux	<b>47 %</b>	41 %	

<sup>1</sup> Le coût du matériel comprend le coût des ventes de matériel et les subventions directes pour les chaînes.

## RÉSULTATS D'ABONNEMENT DE SANS-FIL<sup>1,2</sup>

(en milliers pour les données sur les abonnés, sauf les PMPA et les taux d'attrition)

	Exercices clos les 31 décembre		
	2013	2012	Variation
<b>Services facturés</b>			
Ajouts bruts d'abonnés	<b>1 409</b>	1 457	(48)
Ajouts nets d'abonnés	<b>228</b>	268	(40)
Total des abonnés aux services facturés	<b>8 074</b>	7 846	228
Attrition mensuelle	<b>1,24 %</b>	1,29 % (0,05) pts	
Produits moyens par abonné (« PMPA ») mensuels	<b>67,76 \$</b>	69,30 \$	(1,54) \$
<b>Services prépayés</b>			
Ajouts bruts d'abonnés	<b>525</b>	627	(102)
Réductions nettes d'abonnés	<b>(162)</b>	(170)	8
Total des abonnés aux services prépayés	<b>1 429</b>	1 591	(162)
Attrition mensuelle	<b>3,85 %</b>	3,98 % (0,13) pts	
PMPA	<b>15,64 \$</b>	15,84 \$	(0,20) \$
<b>PMPA mixtes</b>	<b>59,58 \$</b>	59,79 \$	(0,21) \$

<sup>1</sup> Compte non tenu des abonnés à nos services de téléphonie sans fil résidentielle.

<sup>2</sup> Les PMPA, le nombre d'abonnés et le taux d'attrition constituent des indicateurs clés de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

## Produits opérationnels

Nos produits opérationnels sont tributaires du nombre d'abonnés, des produits moyens par abonné et des produits tirés de la vente de matériel.

### Hausse des produits tirés des réseaux

Les produits tirés des réseaux comprennent les services facturés (transmission de la voix et des données) composés des frais mensuels, du temps d'antenne, de l'utilisation des services de transmission des données, des appels interurbains, des services optionnels, des frais d'itinérance et de certains autres frais, ainsi que les produits tirés des services prépayés composés du temps d'antenne, de l'utilisation des services de transmission des données et des frais accessoires comme les frais des appels interurbains.

Les produits tirés des réseaux ont connu une hausse par rapport à ceux de l'exercice précédent. Ce recul est imputable à l'incidence nette des éléments suivants :

- la hausse des produits tirés de la transmission des données découlant de l'augmentation du nombre d'abonnés et de l'utilisation accrue des services de transmission de données sans fil;
- partiellement contrebalancée par le lancement de nos nouveaux forfaits d'itinérance aux États-Unis et à l'échelle mondiale à tarifs réduits et tarifs offrant une plus grande valeur aux consommateurs;
- l'adoption soutenue de forfaits simplifiés et économiques, qui regroupent souvent certaines fonctionnalités comme la boîte vocale, l'afficheur et les appels interurbains que nous facturions séparément auparavant.

Compte non tenu de la baisse des produits tirés des services d'itinérance aux États-Unis et à l'échelle mondiale, les produits tirés des réseaux auraient reculé de 1 %.

Les produits tirés des services de transmission des données ont connu une hausse de 17 % au cours de l'exercice, laquelle est attribuable en grande partie à la pénétration soutenue et à l'utilisation croissante des téléphones intelligents, des tablettes et des cartes sans fil de transmission de données sur portables, ce qui accroît l'utilisation du courriel, de l'accès Internet sans fil, de la messagerie texte, ainsi que

d'autres services sans fil de transmission des données. Les produits tirés des services de transmission des données ont représenté environ 47 % du total des produits tirés des réseaux au cours de l'exercice, contre environ 41 % à l'exercice précédent.

Le taux d'attrition des services facturés a reculé au cours de l'exercice, passant de 1,29 % en 2012 à 1,24 % pour l'exercice considéré. La baisse du taux d'attrition est attribuable en partie aux nouveaux forfaits simplifiés et d'itinérance que nous avons présentés.

Les ajouts bruts d'abonnés aux services facturés se sont chiffrés à 1,4 million, soit 3 % de moins que ceux de l'exercice précédent et ont entraîné une baisse du nombre d'ajouts nets d'abonnés aux services facturés, pour les porter à 228 000, et ce, en dépit du taux d'attrition moindre des abonnés aux services facturés. Nous sommes d'avis que le passage du secteur de plans de 3 ans à des plans de 2 ans en raison de la récente adoption par le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») du Code sur les services sans fil pourrait avoir ralenti la croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil depuis le deuxième semestre de l'exercice visé. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements sur le Code sur les services sans fil.

Nous avons procédé à l'activation et au rehaussement d'environ 2,7 millions de téléphones intelligents au cours de l'exercice, contre environ 2,9 millions en 2012. De ce nombre, une tranche d'environ 34 % correspondait à de nouveaux abonnés. Le recul est essentiellement imputable à une baisse de 10 % des rehaussements d'appareils par les abonnés existants au cours de l'exercice qui, à notre avis, découle au moins partiellement du passage de contrats de trois ans à des contrats de deux ans et des modifications tarifaires en résultant.

Le pourcentage d'utilisateurs de téléphones intelligents s'est accru pour s'établir à 75 % de nos abonnés aux services facturés, contre 69 % à la clôture de l'exercice 2012. Les utilisateurs de téléphones intelligents génèrent habituellement des PMPA grandement supérieurs et présentent un taux d'attrition moindre.

La diminution des ajouts nets d'abonnés aux services prépayés reflète principalement l'intensification de la concurrence, particulièrement sur le marché d'entrée de gamme des services sans fil où les produits prépayés sont essentiellement vendus.

Les PMPA mixtes ont légèrement reculé au cours de l'exercice considéré comparativement à ceux de l'exercice précédent, car les services de transmission de la voix ont reculé à un rythme plus rapide que celui de la hausse des services de transmission des données.

#### *Baisse des ventes de matériel*

Les produits tirés des ventes de matériel (réduction faite des subventions) comprennent les produits tirés des ventes :

- aux détaillants indépendants, aux agents et aux points de vente au détail;
- directement aux abonnés, par l'intermédiaire des groupes de service à la clientèle de Sans-fil, de ses sites Web, de la télévente et des magasins de la Société.

Les produits tirés des ventes de matériel ont reculé au cours de l'exercice, principalement en raison du fait qu'un nombre inférieur d'abonnés ont procédé à un rehaussement de leurs appareils et qu'il y a eu un nombre brut d'activations moindre.

#### **Diminution des charges opérationnelles**

Nous classons les charges opérationnelles en deux catégories :

- le coût des appareils et du matériel sans fil;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer les abonnements existants et attirer de nouveaux abonnés.

Le coût du matériel a reculé de 50 millions de dollars, ou de 3 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, essentiellement en raison du fait qu'un nombre moindre d'abonnés ont procédé au rehaussement de leurs appareils et que moins d'abonnés ont été ajoutés au cours de l'exercice, comme il en a été fait mention au préalable. Nous avons procédé à la mise en service et au rehaussement de moins d'appareils qu'à la même période de 2012.

Les charges de fidélisation totales, y compris les subventions aux rehaussements des appareils, se sont chiffrées à 939 millions de dollars, soit 0,3 % de moins qu'à l'exercice précédent. Cette baisse tient en grande partie du fait qu'un nombre inférieur d'abonnés existants ont rehaussé leurs appareils, comme susmentionné, ce que nous attribuons en partie au passage récent aux contrats d'une durée de deux ans.

Les autres charges opérationnelles, compte non tenu des charges de fidélisation, ont légèrement reculé par rapport à celles de 2012 grâce aux efforts soutenus déployés à l'égard des mesures de gestion des coûts et de productivité que nous mettons en place dans diverses fonctions.

#### **Augmentation du résultat d'exploitation ajusté**

Le résultat d'exploitation ajusté a crû de 3 % pour l'exercice considéré par rapport à celui de l'exercice précédent en raison de la croissance soutenue des services de transmission de données sans fil, des améliorations que nous avons apportées au chapitre de la gestion des coûts et de l'efficience et des volumes moindres de ventes et de rehaussements de matériel. La marge bénéficiaire opérationnelle ajustée exprimée en pourcentage des produits tirés des réseaux a augmenté au cours de l'exercice, passant de 45,6 % en 2012 à 46,8 % en 2013.

## CABLE

### L'UN DES PLUS IMPORTANTS FOURNISSEURS DE SERVICES DE TÉLÉVISION, D'ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE ET DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE PAR CÂBLE AU CANADA

- 2,1 millions d'abonnés aux services de télévision, ce qui représente environ 31,4 % de tous les abonnés aux services de télévision par câble au Canada;
- 2,0 millions d'abonnés à Internet haute vitesse;
- 1,2 million d'abonnés aux services de téléphonie;
- un réseau comptant environ 4 millions de foyers en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve.

## PRODUITS ET SERVICES

Notre réseau numérique bidirectionnel de fibre coaxiale hybride de pointe procure un choix original et de premier plan de services de télévision numérique et d'écoute en ligne, d'accès Internet à large bande à haute vitesse et de téléphonie par câble :

- programmation de télévision haute définition (« TVHD »);
- programmation sur demande, y compris des films et des événements et séries télévisées;
- enregistreurs vidéo personnels (« EVP ») et EVP Partout chez vous;
- déplacement d'horaire;
- programmation sportive, multiculturelle et spécialisée numérique;
- Télétransportée et Télétransportée édition maison de Rogers pour le visionnement de contenu sur des téléphones intelligents, des tablettes et des ordinateurs personnels.

Les services de télévision par câble génèrent des produits tirés des services émanant de trois sources :

- les services de câble numériques, composés des frais des canaux numériques, y compris les frais d'abonnement aux services supérieurs et spécialisés, de la programmation à la carte et liés à la vidéo sur demande;
- les services de câble analogiques, composés des frais de câble de base, des frais de câble de base étendu (forfaits) et des frais d'accès ou de service imposés à des tiers pour l'utilisation des réseaux;
- les produits de la location de terminaux numériques.

Les produits tirés des services d'accès Internet comprennent les produits tirés des abonnements mensuels et de l'utilisation en sus des consommateurs, petites entreprises et revendeurs, ainsi que des produits tirés de la location de modems.

Les produits tirés des services de téléphonie par câble comprennent les produits tirés des services de téléphonie locaux aux consommateurs et aux petites entreprises et des fonctions supplémentaires, comme la messagerie vocale, l'appel en attente et les appels interurbains.

## DISTRIBUTION

Nous distribuons nos produits par câble par l'entremise de divers canaux de distribution, dont :

- les magasins de vente au détail appartenant à Rogers;
- le site rogers.com et son option de libre-service, des sites de commerce électronique;
- les centres d'appels, le télémarketing et les agents faisant du porte-à-porte de Rogers;
- les grandes chaînes de magasins au détail;
- un vaste réseau de points de vente au détail détenus par des tiers.

## VASTE RÉSEAU

Rogers dispose d'une vaste infrastructure de réseau hybride fibre optique-câble coaxial qui offre aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve un éventail de services de communication, dont la vidéo, Internet à large bande et la transmission de la voix et des données.

Le réseau est conçu de manière à optimiser la performance et la fiabilité et de permettre la transmission simultanée de vidéos, de la voix et d'Internet au moyen d'une seule plateforme. Le réseau est généralement configuré en anneaux reliant ses stations pivots de distribution de manière à minimiser les interruptions pouvant découler du sectionnement d'une fibre ou d'autres événements.

Le réseau est divisé en petites grappes de résidences reliées à un nœud central. Le nœud est relié au réseau de fibre optique, puis les services de transmission des vidéos et de la voix, ainsi que les services à large bande, sont transmis du nœud aux résidences au moyen d'un câble coaxial utilisant le spectre de 860 MHz.

Nous mettons sans cesse à niveau le réseau pour en améliorer la capacité et la performance et introduire de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités. Par exemple, nous investissons dans :

- la segmentation additionnelle de nos nœuds de réseau pour réduire le nombre de résidences dans chaque nœud;
- l'amélioration de la compression du signal vidéo en passant à des protocoles vidéo plus avancés;
- la hausse de la capacité des canaux existants et des services sur demande grâce à l'introduction de nouvelles technologies telles que la vidéo commutée numérique;
- l'augmentation du débit de l'accès Internet grâce à DOCSIS 3.0 (« Data Over Cable Service Interface Specification »), qui offre désormais jusqu'à 250 Mb/s dans les travaux constituant les assises de futures vitesses accrues;
- l'augmentation de la couverture de la connexion fibre optique jusqu'au domicile en raccordant directement davantage de maisons au réseau de fibre optique.

En 2012, nous avons commencé à convertir les utilisateurs qui recevaient toujours nos signaux de télédiffusion analogiques par l'entremise de nos canaux de diffusion analogiques, libérant une importante capacité réseau pouvant être utilisée pour la prestation de fonctionnalités et de services additionnels. La conversion des abonnés des services de câble analogiques aux services de câble numériques continuera de renforcer l'expérience client et, une fois qu'elle sera complétée (date prévue en 2015), elle nous permettra d'accroître considérablement la capacité des réseaux et de réduire les coûts opérationnels et d'entretien des réseaux. La conversion des services de câble analogiques nécessite des dépenses additionnelles pour fournir des convertisseurs numériques aux abonnés aux services analogiques restants et pour mettre le matériel de filtrage analogique existant hors service.

Le service d'accès Internet à large bande est offert au moyen de la norme DOCSIS 3.0, qui combine de multiples canaux radioélectriques en un seul accès chez le consommateur, offrant une performance exceptionnelle. La bande passante de nos services d'accès Internet s'est multipliée par 50 dans les dix dernières années et nous introduisons de nouvelles technologies sur le marché lorsque celles-ci sont offertes. Cet historique d'investissements dans nos réseaux et la démonstration de notre capacité à déployer un service de premier plan constituent une de

nos stratégies afin de nous assurer de demeurer concurrentiels par rapport aux autres fournisseurs de services qui offrent un service d'accès Internet sur fil de cuivre aux clients résidentiels et aux entreprises.

Les services de téléphonie par câble sont fournis à partir d'un réseau DOCSIS dédié. Nous assurons un service de grande qualité en offrant le dédoublement du réseau et l'alimentation de secours de matériel privé d'abonné et du réseau. Notre service de téléphonie par câble présente une vaste gamme de fonctionnalités, tels l'Affichage des appels sur le téléviseur, les appels-conférence et la boîte vocale Partout chez soi<sup>MC</sup> qui permet aux consommateurs d'être informés de leurs messages vocaux et de les écouter par messagerie photo et vidéo ou sur Internet. En outre, nous offrons une solution de recharge en ligne au service de ligne fixe.

## CONCURRENCE

Les services de télévision par câble livrent concurrence :

- à un nombre de plus en plus élevé d'entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) canadiennes à canaux multiples de recharge, y compris les services de télévision par satellite de Bell TV et de Shaw Direct et les services de télévision IP;
- aux signaux de télédiffusion par ondes hertziennes locaux ou régionaux reçus directement au moyen d'antennes et à la réception illégale de services de diffusion directe par satellite des États-Unis;
- à des fournisseurs, tels que Netflix et Apple TV, d'émissions télévisées et de films accessibles en diffusion continue sur Internet.

Les services d'accès Internet par câble livrent concurrence à d'autres FSI offrant des services commerciaux et résidentiels d'accès Internet commuté ou haute vitesse. Les services d'accès Internet haute vitesse de Rogers font directement concurrence :

- aux services d'accès Internet DSL de Bell en Ontario;
- aux services d'accès Internet DSL, fibre optique et fibre optique jusqu'au domicile de Bell Aliant au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve;
- à divers revendeurs de services d'accès Internet DSL ou par câble sur les marchés locaux.

Les services de téléphone par câble sont en concurrence avec :

- les services de téléphonie filaire de Bell en Ontario;
- les services de téléphonie filaire de Bell Aliant au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador;
- les revendeurs des boucles locales des ESLT (comme Primus) ainsi que les fournisseurs de services de transmission de la voix sur IP (comme Vonage et Skype) utilisant l'accès Internet des réseaux des FSI;
- les produits de téléphonie sans fil résidentielle.

## ACQUISITION

En janvier 2013, nous avons annoncé une transaction stratégique à plusieurs volets avec Shaw visant l'acquisition de Mountain Cable (le système de câblodistribution de Shaw à Hamilton, en Ontario) et la souscription d'une option d'achat du spectre pour les services sans fil évolués de Shaw en 2014. Dans le cadre de cette entente, nous avons vendu notre participation à hauteur d'un tiers dans la chaîne spécialisée TVtropolis à Shaw. Mountain Cable offre des services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie par câble à un secteur couvrant environ 59 000 foyers à Hamilton et aux abords de celle-ci, en Ontario. Le 1<sup>er</sup> mai 2013, nous avons conclu un volet de l'entente à volets multiples avec Shaw visant l'acquisition en propriété exclusive de Mountain Cable et, conformément aux modalités de l'entente, nous avons versé une somme de 398 millions de dollars.

## RÉSULTATS FINANCIERS DE CABLE

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013 <sup>1</sup>	2012	Variation en %
Produits opérationnels			
Services de télévision	<b>1 809 \$</b>	1 868 \$	(3)
Services d'accès Internet	<b>1 159</b>	998	16
Services de téléphonie	<b>498</b>	477	4
Produits tirés des services	<b>3 466</b>	3 343	4
Ventes de matériel	<b>9</b>	15	(40)
<b>Produits opérationnels – Cable</b>	<b>3 475</b>	3 358	3
Charges opérationnelles			
Coût du matériel	<b>(6)</b>	(20)	(70)
Autres charges opérationnelles	<b>(1 751)</b>	(1 733)	1
	<b>(1 757)</b>	(1 753)	–
<b>Résultat d'exploitation ajusté – Cable</b>	<b>1 718 \$</b>	1 605 \$	7
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	<b>49,4 %</b>	47,8 %	
Entrées d'immobilisations corporelles	<b>1 105</b>	832	33

<sup>1</sup> Les résultats opérationnels de Mountain Cable sont compris dans les résultats opérationnels de Cable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 (la date d'acquisition).

## RÉSULTATS D'ABONNEMENT DE CABLE<sup>1</sup>

(en milliers pour les données sur les abonnés)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013	2012	Variation
<b>Foyers branchés</b>	<b>3 978</b>	3 810	168
<b>Services de télévision</b>			
Réductions nettes d'abonnés	<b>(127)</b>	(83)	(44)
Nombre total d'abonnés aux services de télévision <sup>2</sup>	<b>2 127</b>	2 214	(87)
<b>Services d'accès Internet</b>			
Ajouts nets d'abonnés	<b>63</b>	73	(10)
Nombre total d'abonnés aux services d'accès Internet <sup>2</sup>	<b>1 961</b>	1 864	97
<b>Services de téléphonie</b>			
Ajouts nets d'abonnés	<b>42</b>	23	19
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie <sup>2</sup>	<b>1 153</b>	1 074	79
<b>Nombre total d'abonnés<sup>2,3</sup></b>			
Ajouts nets (réductions nettes)	<b>(22)</b>	13	(35)
Nombre total d'abonnés	<b>5 241</b>	5 152	89

<sup>1</sup> Le nombre d'abonnés est un indicateur clé de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> mai 2013, nous avons acquis 40 000 abonnés aux services de télévision, 38 000 foyers abonnés aux services de câble numériques, 34 000 abonnés aux services d'accès Internet haute vitesse par câble et 37 000 abonnés aux services de téléphonie par câble dans le cadre de notre acquisition de Mountain Cable. Ces abonnés ne figurent pas au nombre des ajouts nets, mais sont pris en compte dans le solde de clôture au 31 décembre 2013. L'acquisition a en outre fait croître le nombre de foyers branchés de 59 000 unités.

<sup>3</sup> Comprend les abonnés aux services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie.

## Hausse des produits opérationnels

Dans l'ensemble, les produits de Cable ont augmenté de 3 % au cours de l'exercice par rapport à ceux de l'exercice précédent, faisant état de l'incidence nette des éléments suivants :

- la croissance soutenue des abonnés à nos services d'accès Internet et de téléphonie;
- l'acquisition de Mountain Cable en mai 2013;
- lesquelles ont été annulées en partie par des réductions du nombre d'abonnés aux services de télévision.

### *Baisse des produits tirés des services de télévision*

Baisse de 3 % des produits tirés des services de télévision au cours de l'exercice par rapport aux produits de 2012, faisant état de l'incidence nette des éléments suivants :

- la réduction du nombre d'abonnés aux services de télévision d'un exercice à l'autre;
- l'incidence des activités promotionnelles et de la tarification visant la fidélisation en lien avec l'intensification de la concurrence en ce qui concerne la télévision payante en raison des offres de télévision IP;
- lesquelles ont été annulées en partie par une augmentation de la tarification au cours de l'exercice et par l'acquisition de Mountain Cable.

Nous continuons d'offrir des programmes stratégiques concurrentiels de regroupement de services et de fidélisation conçus pour encourager les abonnés à conclure des contrats à terme.

Le nombre d'abonnés aux services de câble numériques représente 84 % du total de nos abonnés aux services de télévision, contre 80 % à la clôture de l'exercice 2012. Nous sommes d'avis que la plus grande offre de chaînes numériques, la vidéo sur demande, la TVHD et les EVP, alliés à l'initiative en cours de conversion des services analogiques aux services numériques, continuent de soutenir la croissance constante du nombre d'abonnés aux services de câble numériques, en pourcentage du nombre total d'abonnés aux services de télévision.

### *Hausse des produits et du nombre d'abonnés des services d'accès Internet*

Les produits tirés des services d'accès Internet ont crû de 16 % en 2013 par rapport à ceux de l'exercice précédent, rendant compte de l'augmentation du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet ainsi que de la migration générale vers des services offrant des vitesses et des capacités supérieures, de même que des modifications tarifaires apportées aux services d'accès Internet. Le calendrier et la combinaison des programmes de promotion ont aussi eu une incidence sur la croissance.

Nos abonnés aux services d'accès Internet sont maintenant au nombre d'environ 2,0 millions et la pénétration atteint :

- 92 % de nos abonnés aux services de télévision, contre 84 % en 2012;
- 49 % des foyers branchés à notre réseau de câblodistribution, tout comme en 2012.

### *Hausse des produits et du nombre d'abonnés des services de téléphonie par câble*

Les produits tirés des services de téléphonie se sont accrus de 4 % en 2013, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse découle de l'incidence nette des éléments suivants :

- une augmentation du nombre d'abonnés;
- laquelle est contrebalancée en partie par l'augmentation des activités promotionnelles.

Le nombre d'abonnés aux services de téléphonie s'est accru de 7 % en 2013, comparativement à celui de l'exercice précédent et représente :

- 54 % de nos abonnés aux services de télévision, comparativement à 49 % en 2012;
- 29 % des foyers branchés à notre réseau de câblodistribution, contre 28 % en 2012.

### *Baisse des ventes de matériel*

Les ventes de matériel comprennent les produits tirés de la vente de terminaux numériques et de modems pour l'accès Internet.

Le recul des produits tirés de la vente de matériel pour l'exercice considéré comparativement à ceux de l'exercice 2012 s'explique par la baisse du volume de ventes de terminaux par rapport au volume de locations.

### **Activités abandonnées**

En 2012, nous avons procédé à la fermeture de nos rayons Video, qui offraient la vente et la location de DVD et de jeux vidéo dans bon nombre de nos magasins de détail. Les résultats des activités de Video ont été traités en tant qu'activités abandonnées aux fins de la comptabilité et de la présentation de l'information financière. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Revue de la performance consolidée ».

### **Augmentation des charges opérationnelles**

Nous classons les charges opérationnelles de Cable en trois catégories :

- coût des ventes de matériel (charges liées aux terminaux numériques et aux modems Internet);
- coût de la programmation;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer les abonnements existants et attirer de nouveaux abonnés.

Les charges opérationnelles dans leur ensemble ont connu une légère hausse au cours de l'exercice considéré comparativement à celles de l'exercice précédent, principalement en raison :

- des charges opérationnelles liées à Mountain Cable, que nous avons acquise au cours de l'exercice;
- de la hausse des investissements dans le service à la clientèle et le réseau;
- annulées en partie par des économies attribuables aux améliorations de notre structure de coûts et de notre productivité, ainsi qu'en raison du recul du nombre de nouveaux abonnés.

### **Augmentation du résultat d'exploitation ajusté**

Le résultat d'exploitation ajusté a crû de 7 % au cours de l'exercice considéré, principalement en raison de l'incidence nette de la hausse des produits tirés des services, annulée en partie par la hausse des charges opérationnelles. La hausse de la marge bénéficiaire opérationnelle ajustée résulte d'une migration soutenue vers une plus grande proportion de produits d'accès Internet et de téléphonie à marge supérieure alliée à des gains d'efficience. Cela a fait croître notre marge bénéficiaire opérationnelle ajustée, qui s'établit à 49,4 %, contre 47,8 % en 2012.

Compte non tenu des résultats de Mountain Cable que nous avons acquise au deuxième trimestre de 2013 :

- les produits auraient connu une hausse de 2 % au cours de l'exercice par rapport à ceux de l'exercice précédent, plutôt que la hausse de 3 % présentée;
- le résultat d'exploitation ajusté aurait connu une hausse de 5 % pour l'exercice, comparativement à celui de l'exercice précédent, plutôt que la hausse de 7 % présentée.

## SOLUTIONS D'AFFAIRES

### SERVICES DE COMMUNICATION D'AVANT-GARDE AUX ENTREPRISES CANADIENNES

- ventes aux moyennes et grandes entreprises, gouvernements et institutions financières, entre autres;
- 7 298 immeubles branchés aux réseaux possédés;
- réseau de fibre optique passant à proximité de 20 014 immeubles branchés à des réseaux proches.

### SERVICES RÉPONDANT À LA DEMANDE CROISSANTE D'APPLICATIONS D'AFFAIRES ESSENTIELLES DE NOTRE ÉPOQUE

- services de transmission de la voix, de réseau de données, de protocole IP et Ethernet au moyen de dispositifs d'accès multiservice qui permettent aux clients de modular et d'ajouter des services tels que des solutions de réseau privé, d'accès Internet, de voix sur IP (« SIP ») et d'infonuagique facilement intégrables pour répondre à la demande croissante;
- services Onde Optique, Internet, Ethernet et Commutation D'étiquettes Multiprotocoles (« MPLS ») rendant possible la mise sur pied de réseaux privés métropolitains et étendus modulables et sécuritaires permettant l'exploitation et l'interconnexion d'applications d'affaires essentielles aux entreprises qui ont un ou plusieurs bureaux, centres de données ou points de présence (ainsi que des applications d'infonuagique) à l'échelle du Canada;
- services de réseau sans fil et de câbles étendu visant à assurer une connexion principale, de transition et de secours;
- contrats d'une durée habituelle de 1 à 5 ans assortis de contrats de niveau de service exhaustifs.

### RÉSEAU

Les activités de Solutions d'Affaires s'appuient sur les réseaux de Rogers et peuvent compter sur une équipe de soutien réseau dédiée aux entreprises offrant aux clients de Solutions d'Affaires une surveillance de leur réseau et une résolution de problèmes proactives.

### DISTRIBUTION

Notre équipe de vente en gros aux entreprises et aux fournisseurs de services vend les services de Solutions d'Affaires aux entreprises canadiennes et administrations gouvernementales clientes des services de télécommunications. Un vaste réseau de distributeurs de canaux de vente indépendants concluent des ententes avec des intégrateurs des TI, des consultants, des fournisseurs de services locaux, ainsi que d'autres relations de vente indirecte. Cette approche diversifiée permet une couverture plus vaste et soutient une forte croissance des ventes pour les services de prochaine génération.

### CONCURRENCE

Un certain nombre de joueurs se livrent concurrence sur le marché canadien des services de communications et de réseaux pour les entreprises. Il y a en effet relativement peu de fournisseurs à l'échelle nationale, mais chaque marché présente ses propres concurrents qui se concentrent habituellement sur les marchés des régions où ils possèdent les réseaux les plus vastes.

Dans le marché des services de transmission de la voix et des données filaires, nous devons faire face à des fournisseurs de services de télécommunications exploitant, ou non, leurs propres installations. Dans

les marchés où nous détenons une infrastructure de réseau, nous sommes en concurrence avec les fournisseurs titulaires de services par fibre optique. Voici nos principaux concurrents, mais nous mesurons également à d'autres concurrents régionaux :

- Ontario : Bell, Cogeco Data Services et Allstream
- Québec : principalement avec Bell et Vidéotron
- Région de l'Atlantique : Bell Alliant et Eastlink
- Ouest canadien : Shaw et Telus.

### ACQUISITIONS

Nous avons procédé à deux importantes acquisitions au cours de l'exercice à l'étude, lesquelles permettent à Solutions d'Affaires d'améliorer encore davantage sa gamme de services d'infonuagique et de centres de données pour entreprises, permettant aux entreprises canadiennes de bénéficier d'un fournisseur unique en mesure d'assurer la sécurité et la fiabilité de bout en bout de leurs applications d'affaires essentielles.

- Blackiron (auprès de Primus Telecommunications Canada Inc.) pour une contrepartie de 198 millions de dollars le 17 avril 2013.
- Pivot Data Centres pour une contrepartie de 158 millions de dollars le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

### RÉSULTATS FINANCIERS DE SOLUTIONS D'AFFAIRES

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013 <sup>1</sup>	2012	Variation en %
<b>Produits opérationnels</b>			
Activités de prochaine génération	<b>213 \$</b>	162 \$	31
Activités traditionnelles	<b>149</b>	183	(19)
Produits tirés des services	<b>362</b>	345	5
Ventes de matériel	<b>12</b>	6	100
<b>Produits opérationnels – Solutions d'Affaires</b>	<b>374</b>	351	7
Charges opérationnelles	<b>(268)</b>	(262)	2
<b>Résultat d'exploitation ajusté – Solutions d'Affaires</b>	<b>106 \$</b>	89 \$	19
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	<b>28,3 %</b>	25,4 %	
Entrées d'immobilisations corporelles	<b>107 \$</b>	61 \$	75

<sup>1</sup> Les résultats opérationnels de Blackiron sont pris en compte dans les résultats opérationnels à compter du 17 avril 2013 et ceux de Pivot Data Centres, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 (les dates d'acquisition).

Le secteur Solutions d'Affaires tire des produits des services et de la vente de matériel.

Les produits des activités de prochaine génération sont tirés de la prestation de services de transmission des données et de la voix à haute vitesse et d'une grande fiabilité qu'offrent les plateformes IP, Ethernet et d'infonuagique de Rogers, et ce, essentiellement sur les réseaux étendus de fibre optique filaires et sans fil de Rogers. Les produits des activités de prochaine génération comprennent également les produits des centres de données à compter de leurs dates d'acquisition respectives en 2013.

Les produits tirés des activités traditionnelles sont principalement générés par les services de transmission de la voix interurbains et commutés, les services de transmission des données à débits moindres sur des réseaux de multiplexage dans le temps et les plateformes en fin

de vie utile et dont l'accès est principalement offert aux clients par les réseaux de tiers et au moyen des services tarifés des entreprises de services locaux titulaires.

Le secteur Solutions d'Affaires continue de mettre surtout l'accent sur les services IP de prochaine génération et vise à offrir davantage de services à marge supérieure à partir des réseaux possédés ou proches pour accroître, au moyen des installations de réseau existantes, sa prestation de services aux moyennes et grandes entreprises, aux entités du secteur public et aux entreprises de télécommunications. Les services de prochaine génération représentent désormais 59 % du total des produits tirés des services.

Les produits tirés des services traditionnels hors réseau à marge inférieure incluent habituellement des services de transmission de la voix locaux et interurbains et les services traditionnels de transmission des données qui utilisent souvent des installations louées plutôt que détenues.

En raison des récentes acquisitions de centres de données, Solutions d'Affaires se concentre à l'heure actuelle sur la cooccupation, l'hébergement, l'infonuagique et les services de reprise après sinistre pour centres de données.

#### **Augmentation des produits opérationnels**

Les produits opérationnels ont crû de 7 % au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse découle de l'incidence nette des éléments suivants :

- accroissement de 31 % des produits tirés des services de prochaine génération essentiellement en raison de l'acquisition de Blackiron et de Pivot Data Centres;
- poursuite de la mise en œuvre de notre plan visant à accroître les produits tirés des services IP à marge supérieure à partir des réseaux possédés et de prochaine génération;
- facteurs partiellement contrebalancés par le déclin actuel des services traditionnels de transmission de la voix et des données, une tendance qui, de l'avis de la direction, se poursuivra alors que les clients se tournent vers des services IP plus rapides et fiables.

#### **Augmentation des charges opérationnelles**

Nous classons les charges opérationnelles de Solutions d'Affaires en deux catégories :

- le coût d'exploitation et d'entretien du matériel de télécommunications et de réseau de données;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer les abonnements existants et attirer de nouveaux abonnés.

Les charges opérationnelles se sont accrues au cours de l'exercice, en raison de l'incidence nette des éléments suivants :

- la hausse des charges découlant de nos acquisitions de centres de données;
- contrebalancée en partie par la baisse prévue des coûts liés aux services traditionnels attribuable au recul des volumes et du nombre de clients ainsi qu'à des mesures continues mises en place pour améliorer les coûts et la productivité.

#### **Augmentation du résultat d'exploitation ajusté**

Le résultat d'exploitation ajusté a connu une hausse de 19 % au cours de l'exercice considéré grâce à l'apport des nouveaux centres de données, à la croissance soutenue des services de prochaine génération et des services sur réseaux possédés à marge plus élevée et aux gains d'efficience.

Compte non tenu de l'incidence des acquisitions de Blackiron et de Pivot Data Centres :

- les produits opérationnels auraient reculé de 3 % au cours de l'exercice considéré comparativement à ceux de l'exercice précédent, plutôt que d'afficher la hausse de 7 % présentée;
- le résultat d'exploitation ajusté aurait crû de 11 % pour l'exercice considéré comparativement à celui de l'exercice précédent, plutôt que de 19 %, comme présenté.

Nous poursuivons nos initiatives d'intégration des activités de centres de données et d'optimisation des structures de coûts d'ensemble de Solutions d'Affaires.

## MEDIA

### SOCIÉTÉS DIVERSIFIÉES DANS LES MÉDIAS

Nous présentons un vaste portefeuille de propriétés de médias, qui comprend principalement :

- des propriétés de télédiffusion et de radiodiffusion de premier plan;
- du magasinage multiplateforme;
- des services d'édition, dont le nouveau service Next Issue au Canada;

- des médias numériques;
- des médias et divertissement sportifs;
- un contrat de licence exclusif national d'une durée de 12 ans pour diffuser tous les matchs de la LNH au Canada dans toutes les langues et sur toutes les plateformes à compter de la saison 2014-2015.

### UN RÉSEAU D'ACTIFS DE MÉDIAS QUI REJOINT LES CANADIENS D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Radiodiffusion	Nous exploitons plus de 50 stations de radio AM et FM sur des marchés à l'échelle du Canada, dont des stations de radio populaires telles 98,1 CHFI, 680 News, Sportsnet 590, The FAN, KISS 92,5, JACK FM et SONiC
Télédiffusion	Nous exploitons plusieurs chaînes de télévision classiques et spécialisées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le réseau City qui, conjointement avec des stations affiliées, est diffusé dans plus de 80 % des foyers au Canada;</li> <li>• les stations de télévision multiculturelle OMNI;</li> <li>• des chaînes spécialisées comme Outdoor Life Network, The Biography Channel (Canada), G4 Canada et FX (Canada);</li> <li>• les quatre réseaux régionaux de Sportsnet, ainsi que Sportsnet One, Sportsnet World, et Sportsnet 360;</li> <li>• The Shopping Channel, le seul service de téléachat d'envergure nationale au Canada, dont une part importante et croissante des produits est tirée des ventes en ligne.</li> </ul>
Édition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous publions de nombreux magazines grand public bien connus tels Maclean's, Chatelaine, Flare, Hello! Canada et Canadian Business.</li> <li>• Nous sommes un éditeur phare dans le monde des publications spécialisées en marketing, médecine, finance et commerce.</li> <li>• Nous disposons également d'une grande présence numérique grâce à un nombre important de publications en ligne et étendons la diffusion de notre contenu à de nouvelles plateformes.</li> <li>• Nous procurons à nos abonnés un accès illimité et exclusif à une multitude de magazines numérisés figurant dans un catalogue qui compte plus de 100 titres canadiens et américains de première qualité au moyen de Next Issue, notre service de magazines numériques.</li> </ul>
Médias numériques	Nos plateformes de médias numériques en ligne et mobiles comprennent la publicité numérique sur les sites Web et les plateformes mobiles, les abonnements à du contenu numérique et les solutions de commerce électronique.
Divertissement sportif	Nous sommes propriétaires des Blue Jays de Toronto, la seule équipe de baseball canadienne de la ligue majeure ainsi que du Centre Rogers, un amphithéâtre qui accueille les matchs des Blue Jays à domicile et d'autres matchs d'équipes de ligues professionnelles, ainsi que des concerts, des expositions et des événements spéciaux.

### CONCURRENCE

Nos stations de radio livrent principalement concurrence à des stations indépendantes sur des marchés locaux, mais elles sont également en concurrence avec :

- à l'échelle nationale, d'autres grands radiodiffuseurs, dont l'exploitant de la radio par satellite Sirius/XM, la SRC, Bell Media et Corus Entertainment;
- d'autres médias comme les journaux, les magazines, la télévision et la publicité extérieure;
- de nouvelles technologies, comme les services d'information en ligne, le téléchargement de musique, les lecteurs de média portables et les services en ligne de musique en diffusion continue.

The Shopping Channel est en concurrence avec :

- des magasins de vente au détail, détaillants par catalogue, détaillants Internet et détaillants recourant au publipostage;
- des publireportages diffusés à la télévision;
- d'autres chaînes de télévision pour l'alignement des canaux et la conquête et la fidélisation des spectateurs.

Nos magazines et autres publications sont en concurrence, pour une part du lectorat et du marché publicitaire, avec :

- d'autres magazines canadiens;
- des titres étrangers, principalement américains, dont les ventes sont fortes au Canada;
- des sites Web d'information et de divertissement en ligne.

Les stations de télévision traditionnelles et les services spécialisés livrent principalement concurrence, pour une part de l'audience et du marché publicitaire :

- aux autres stations de télévision canadiennes diffusant sur leurs marchés locaux respectifs, y compris celles détenues et exploitées par la SRC, Bell Media et Shaw Media, dont certaines ont une plus grande couverture nationale;
- aux autres chaînes spécialisées;
- à d'autres stations canadiennes et américaines situées près de la frontière en raison de la capacité de déplacement d'horaires dont profitent les abonnés aux services de télévision numériques;
- à d'autres médias, y compris les journaux, la radio et la publicité extérieure;
- au contenu accessible sur Internet.

Le groupe de divertissement sportif (« Sports Entertainment »), est en concurrence avec, notamment :

- d'autres équipes professionnelles de Toronto en ce qui concerne l'assistance aux matchs des Blue Jays;
- les autres équipes de la ligue majeure de baseball sur les plans des joueurs et des amateurs de sport;
- d'autres lieux qui accueillent des événements sportifs et spéciaux à l'échelle locale.

## ACQUISITIONS

- Conclusion de l'entente visant l'acquisition de Metro 14 Montréal pour une contrepartie de 10 millions de dollars le 4 février 2013 et réouverture de la station rebaptisée City Montréal, étendant ainsi le réseau de télévision de City dans le plus important marché au Québec et augmentant la portée du réseau de télévision pour atteindre plus de 80 % des foyers canadiens.
- Finalisation de notre acquisition de theScore, la troisième chaîne spécialisée en sports en importance au Canada, pour une contrepartie de 167 millions de dollars. Nous avons par la suite rebaptisé theScore sous le nom de Sportsnet 360.

## LNH

- Progression de notre stratégie visant à offrir un contenu de divertissement sportif très recherché en tout lieu, en tout temps et sur toute plateforme en renforçant la valeur de notre marque de divertissement sportif en concluant un contrat de licence exclusif d'une durée de 12 ans avec la LNH débutant à la saison 2014-2015 et conférant à Rogers ce qui suit :
  - les droits nationaux pour la télédiffusion, ainsi que la diffusion sans fil mobile et sur des tablettes et la diffusion en mode continu sur Internet;
  - les droits nationaux pour tous les matchs de saison régulière, tous les matchs des séries éliminatoires et la finale de la Coupe Stanley, ainsi que les droits des événements spéciaux sous forme de matchs ou non (p. ex., match des étoiles ou repêchage de la LNH) en diverses langues;
  - les droits hors marché pour tous les matchs en région;
  - la propriété de tous les faits saillants dont le montage est linéaire ou numérique, y compris les résumés de matchs et les archives vidéo;
  - les actifs de diffusion de la LNH : Rogers exploitera NHL Centre Ice et NHL Game Centre Live;
  - les droits de commandite sur le logo de bouclier de la LNH à titre de partenaire officiel de la LNH;
  - la représentation canadienne des ventes de publicité pour NHL.com;
  - la propriété de tous les stocks commerciaux des télédiffusions;
  - les droits de concession de licence des droits de diffusion à TVA et à la SRC;
  - les droits d'utilisation de la marque La Soirée du Hockey dans le cadre du contrat de concession de licence avec la SRC.

Par l'entremise de ce contrat, Rogers prévoit offrir aux Canadiens une expérience télévisuelle unique qui présentera une couverture étendue d'avant-match et d'après-match pour les matchs de saison régulière et de séries éliminatoires, ainsi que d'autre contenu amélioré concernant la LNH. Nous nous attendons à ce que ce contrat stimule la croissance du nombre d'abonnés à Sportsnet et offre du contenu très recherché dans plusieurs langues et sur toutes les plateformes de Rogers.

## RÉSULTATS FINANCIERS DE MEDIA

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013 <sup>1</sup>	2012	Variation en %
<b>Produits opérationnels – Media</b>	<b>1 704 \$</b>	1 620 \$	5
Charges opérationnelles	(1 543)	(1 430)	8
<b>Résultat d'exploitation ajusté – Media</b>	<b>161 \$</b>	190 \$	(15)
Marge bénéficiaire opérationnelle ajustée	9,4 %	11,7 %	
Entrées d'immobilisations corporelles	79 \$	55 \$	44

<sup>1</sup> Les résultats opérationnels de theScore sont pris en compte dans les résultats opérationnels à compter du 30 avril 2013 (la date d'acquisition).

### Augmentation des produits opérationnels

Media tire ses produits de cinq sources :

- les ventes de publicité dans l'ensemble de ses propriétés de télédiffusion, de radiodiffusion, d'édition et de médias numériques;
- le tirage;
- les abonnements;
- les ventes au détail;
- les ventes de billets, le partage des recettes de la ligue majeure de baseball et des recettes des concessions de Rogers Sports Entertainment.

Les produits opérationnels ont progressé de 5 % au cours de l'exercice, principalement en raison des facteurs suivants :

- une hausse des produits tirés des abonnements et de la publicité générés par les propriétés de Sportsnet, y compris l'acquisition de theScore et la croissance d'ensemble de la distribution de nos autres chaînes spécialisées;
- des produits tirés de la publicité supérieurs de 21 millions de dollars attribuables au calendrier des matchs de hockey de la LNH. À l'exercice précédent, les produits tirés de la publicité étaient inférieurs aux produits habituels en raison du fait qu'aucun match n'avait été diffusé pendant le lock-out dans la LNH et ceux de l'exercice à l'étude sont supérieurs à la moyenne étant donné le calendrier condensé de la saison 2012-2013 amorcée en janvier 2013 et le calendrier condensé la saison 2013-2014 de la LNH en vue de la tenue des Jeux olympiques d'hiver;
- accroissement de l'assistance et des ventes de marchandise aux matchs des Blue Jays;
- hausse des ventes de The Shopping Channel.

Ces hausses des produits ont été atténuées par la volatilité soutenue des dépenses de publicité dans la majorité des secteurs dans un contexte de ralentissement économique.

### Augmentation des charges opérationnelles

Nous classons les charges opérationnelles de Media en quatre catégories :

- le coût du contenu diffusé (y compris de la programmation sportive);
- le coût des marchandises vendues par The Shopping Channel et Sports Entertainment;
- les salaires des joueurs des Blue Jays;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne.

Les charges opérationnelles se sont accrues de 8 % par rapport à celles de 2012, principalement en raison des coûts de programmation plus

élevés de Sportsnet, de la hausse des salaires des joueurs des Blue Jays de Toronto, de la hausse des achats de marchandise par The Shopping Channel et des coûts liés au lancement de Next Issue Canada.

La hausse des coûts de programmation au cours de l'exercice est imputable à la baisse des coûts en 2012 des suites du lock-out dans la LNH, combinée à la hausse des coûts en 2013 découlant de la diffusion d'un plus grand nombre de matchs qu'à la normale en raison du calendrier condensé de la LNH partiellement imputable à la tenue des Jeux olympiques d'hiver. Une tranche d'environ 62 millions de dollars de l'augmentation des charges opérationnelles de Media au cours de l'exercice est imputable au lock-out dans la LNH en 2012 et au calendrier des matchs diffusés en 2013. Les salaires des joueurs des Blue Jays de Toronto ont augmenté de 34 millions de dollars au cours de l'exercice considéré.

#### **Recul du résultat d'exploitation ajusté**

Le résultat d'exploitation ajusté a reculé par rapport à celui de l'exercice précédent, compte tenu principalement des variations susmentionnées des produits et des charges.

Compte non tenu de l'incidence du lock-out de la LNH en 2012 et du calendrier calendrier condensé de la LNH :

- les produits opérationnels auraient connu une hausse de 4 % au cours de l'exercice comparativement à ceux de l'exercice précédent, plutôt que la hausse de 5 % présentée;
- le résultat d'exploitation ajusté aurait connu une hausse de 7 % pour l'exercice considéré plutôt que le recul de 15 % présenté.

Compte non tenu de l'acquisition de theScore :

- les produits opérationnels auraient connu une hausse de 4 % au cours de l'exercice par rapport à ceux de l'exercice précédent, plutôt que celle de 5 % présentée;
- le résultat d'exploitation ajusté aurait affiché une baisse de 19 % d'un exercice à l'autre, plutôt que celle de 15 % présentée.

## ENTRÉES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent les coûts liés à l'acquisition et à la mise en service d'immobilisations corporelles. Les activités ayant trait aux télécommunications nécessitent des investissements importants et soutenus, y compris des investissements dans de nouvelles technologies et dans l'expansion de la couverture géographique et de la capacité.

La direction se concentre sur la planification, le financement et la gestion des entrées d'immobilisations corporelles, puisqu'elles sont importantes et ont une incidence significative sur nos flux de trésorerie.

Les entrées d'immobilisations corporelles avant les variations connexes du fonds de roulement hors trésorerie représentent des immobilisations dont la Société a effectivement acquis le titre de propriété pendant la période et qui étaient prêtes à être utilisées. Nous sommes d'avis que cette mesure rend mieux compte du coût des immobilisations corporelles pour une période donnée et représente une mesure plus simple aux fins de comparaison entre deux périodes.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre		Variation en %
	2013	2012	
<b>Entrées d'immobilisations corporelles</b>			
Sans-fil	<b>865 \$</b>	1 123 \$	(23)
Cable	<b>1 105</b>	832	33
Solutions d'Affaires	<b>107</b>	61	75
Media	<b>79</b>	55	44
Siège social	<b>84</b>	71	18
<b>Total des entrées d'immobilisations corporelles</b>	<b>2 240 \$</b>	2 142 \$	5
Prédominance du capital <sup>1</sup>	<b>17,6 %</b>	17,2 %	0,4 pts

<sup>1</sup> La prédominance du capital est un indicateur clé de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

### SANS-FIL

Les entrées d'immobilisations corporelles de Sans-fil ont reculé de 23 % pour l'exercice à l'étude comparativement à celles de l'exercice précédent, car nous avons moins investi dans la capacité du réseau HSPA et dans le déploiement de notre réseau LTE. Ces facteurs ont été contrebalancés par la hausse des investissements visant à améliorer la qualité et la couverture du réseau sans fil. Au 31 décembre 2013, notre réseau LTE atteignait environ 73 % de la population canadienne.

### CABLE

L'augmentation des entrées d'immobilisations corporelles de Cable pour l'exercice comparativement à l'exercice précédent est attribuable au calendrier des mesures d'amélioration des services, reflétant ainsi la hausse des investissements dans l'amélioration des plateformes de vidéo et Internet et dans le matériel des abonnés en lien avec le déploiement des boîtes numériques TerminalPlus 2.0 et 3.0, ainsi que la poursuite de la conversion aux services numériques des abonnés aux services analogiques.

La conversion des abonnés des services analogiques aux services numériques continuera de renforcer l'expérience client et elle nous permet d'accroître considérablement la capacité des réseaux et de réduire les coûts opérationnels et d'entretien des réseaux. Cette conversion nécessite des dépenses additionnelles afin de fournir des convertisseurs numériques aux abonnés aux services analogiques restants et de mettre le matériel de filtrage analogique du réseau hors service.

### SOLUTIONS D'AFFAIRES

Les entrées d'immobilisations du secteur Solutions d'Affaires ont connu une hausse au cours de l'exercice à l'étude comparativement à celles de l'exercice précédent en raison du fait que nous avons investi davantage dans l'expansion de nos réseaux spécialisés et du fait de la prise en compte des dépenses d'investissement de Blackiron Data et de Pivot Data Centres, que nous avons acquises au cours de l'exercice.

### MEDIA

L'accroissement des entrées d'immobilisations corporelles de Media pour l'exercice par rapport à celles de l'exercice précédent est attribuable aux dépenses plus élevées engagées à l'égard des installations numériques et de diffusion.

## REVUE DE LA PERFORMANCE CONSOLIDÉE

La présente rubrique analyse notre bénéfice opérationnel consolidé, notre bénéfice net, ainsi que d'autres charges qui n'ont pas été analysées au préalable.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013	2012	Variation en %
<b>Résultat d'exploitation ajusté<sup>1</sup></b>	<b>4 993 \$</b>	<b>4 834 \$</b>	<b>3</b>
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	(84)	(77)	9
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	(85)	(92)	(8)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 898)	(1 819)	4
Dépréciation d'actifs	—	(80)	n.s.
<b>Bénéfice opérationnel<sup>2</sup></b>	<b>2 926</b>	<b>2 766</b>	<b>6</b>
Charges financières	(742)	(671)	11
Autres produits (charges)	81	250	(68)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 265	2 345	(3)
Charge d'impôt sur le résultat	(596)	(620)	(4)
<b>Bénéfice net des activités poursuivies</b>	<b>1 669</b>	<b>1 725</b>	<b>(3)</b>
Perte découlant des activités abandonnées	—	(32)	n.s.
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 669 \$</b>	<b>1 693 \$</b>	<b>(1)</b>

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation ajusté est une mesure non conforme aux PCGR et ne doit pas être considéré comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Cette mesure n'est pas définie en vertu des IFRS et n'a pas de signification normalisée et, par conséquent, sa fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures conformes aux PCGR additionnelles ».

n.s. : non significatif.

### Résultat d'exploitation ajusté

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Résultats financiers de 2013 » pour obtenir une analyse du résultat d'exploitation ajusté de l'exercice considéré.

### Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions

Notre charge au titre de la rémunération fondée sur des actions (y compris les droits à l'appréciation d'actions) liée aux options sur actions, aux unités d'actions de négociation restreinte et aux unités d'actions différenciées dépend généralement de ce qui suit :

- l'acquisition des droits des options sur actions et des unités d'actions;
- les fluctuations du cours des actions de catégorie B de RCI;
- facteurs contrebalancés par l'incidence des instruments dérivés compris dans la rémunération fondée sur des actions qui atténuent une partie du risque d'appréciation des prix à l'égard de nos programmes de rémunération fondée sur des actions depuis mars 2013. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dérivés liés aux capitaux propres.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Incidence de l'acquisition des droits et des variations du cours	76 \$	77 \$
Dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des intérêts reçus	8	—
<b>Total de la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions</b>	<b>84 \$</b>	<b>77 \$</b>

La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions s'est accrue pour atteindre 84 millions de dollars, en regard de celle de 77 millions de dollars enregistrée en 2012. La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions d'un montant de 84 millions de dollars découle principalement de l'acquisition des droits des options sur actions et des unités d'actions et de la hausse du cours de l'action de catégorie B de RCI au cours des deux premiers mois de l'exercice considéré avant la conclusion des dérivés liés aux capitaux propres.

Au 31 décembre 2013, la Société avait un passif de 164 millions de dollars (195 millions de dollars en 2012) découlant de la rémunération fondée sur des actions comptabilisée à la juste valeur, y compris des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différenciées.

Au cours de 2013, un montant de 101 millions de dollars (76 millions de dollars en 2012) a été versé aux détenteurs d'options sur actions, d'unités d'actions de négociation restreinte et d'unités d'actions différenciées. Toutes les options sur actions exercées l'ont été au gré des détenteurs au moyen de l'exercice des droits à l'appréciation d'actions (« DAA »). De temps à autre, nous pouvons avoir recours à des instruments dérivés pour gérer notre exposition aux fluctuations du marché relativement à notre charge au titre de la rémunération fondée sur des actions.

### Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges

Les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges en vue d'améliorer notre structure de coûts comprenaient principalement ce qui suit :

- des indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de l'effectif de 53 millions de dollars (89 millions de dollars en 2012);
- des coûts de transaction liés aux acquisitions de 32 millions de dollars (3 millions de dollars en 2012).

### Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013	2012	Variation en %
Amortissement des immobilisations corporelles	1 748 \$	1 678 \$	4
Amortissement des immobilisations incorporelles	150	141	6
<b>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, montant total</b>	<b>1 898 \$</b>	<b>1 819 \$</b>	<b>4</b>

L'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations incorporelles se sont tous deux accrus au cours de l'exercice, principalement en raison :

- de l'important investissement dans le matériel des abonnés et du déploiement de celui-ci, principalement constitué de terminaux TerminalPlus 2.0 et 3.0 dans le secteur Cable; ces terminaux sont désormais amortis sur une durée de trois ans, comparativement à cinq ans avant 2012, ce qui a également contribué à la hausse;
- du calendrier de préparation de certains projets liés aux réseaux et aux systèmes, y compris le lancement du réseau LTE dans plusieurs municipalités;
- de l'entrée de nouvelles immobilisations corporelles et de nouvelles immobilisations incorporelles résultant des récentes acquisitions dans les secteurs Cable, Solutions d'Affaires et Media.

### Dépréciation d'actifs

Aucune dépréciation d'actifs n'a été constatée au cours de l'exercice considéré. En 2012, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 80 millions de dollars pour le secteur Media, laquelle comprenait :

- un montant de 67 millions de dollars au titre du goodwill;
- un montant de 8 millions de dollars pour les licences de diffusion;
- un montant de 5 millions de dollars en droits de diffusion.

Nous avons utilisé une combinaison des méthodes de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente, ainsi que des taux d'actualisation avant impôt d'environ 10 % pour calculer le montant de la perte de valeur de 2012. Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont régressé en 2012, essentiellement en raison de la baisse des produits tirés de la publicité dans certains marchés.

### Charges financières

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013	2012	Variation en %
Intérêts sur la dette à long terme	<b>734 \$</b>	691 \$	6
Intérêts sur le passif au titre des retraites	<b>14</b>	7	100
(Profit) perte de change	<b>23</b>	(9)	n.s.
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	<b>(16)</b>	1	n.s.
Intérêts inscrits à l'actif	<b>(25)</b>	(28)	(11)
Autres	<b>12</b>	9	33
<b>Total des charges financières</b>	<b>742 \$</b>	671 \$	11

Les intérêts sur la dette à long terme se sont accrus en 2013, en raison de l'incidence nette d'une augmentation de l'encours de la dette. Cette hausse a été partiellement annulée par une baisse du taux d'intérêt moyen pondéré de l'encours de notre dette, principalement en raison des activités de refinancement menées en 2013. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour l'exercice 2013, la perte de change de 23 millions de dollars a essentiellement trait à la baisse du cours du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain et à son incidence sur nos billets de premier rang d'un montant de 350 millions de dollars américains échéant en 2038 qui n'étaient pas couverts à des fins comptables avant le 6 mars 2013. La perte de change a été en grande partie contrebalancée par la variation de la juste valeur des dérivés liés à la dette connexes, tel qu'il

est décrit ci-dessous. Nous avons recours à des swaps de devises (dérivés liés à la dette) pour couvrir le risque de change sur la totalité de nos débentures et billets de premier rang libellés en dollars américains.

Le profit hors trésorerie lié à la juste valeur des dérivés en 2013 est essentiellement attribuable à la variation de la juste valeur des dérivés liés à la dette avant le 6 mars 2013. En conséquence, tous les dérivés liés à la dette ont été désignés à titre de couvertures à des fins comptables.

### Autres produits

Les autres produits ont diminué au cours de l'exercice en raison essentiellement d'un profit de 233 millions de dollars enregistré en 2012 relativement à la vente de licences d'utilisation du spectre par Inukshuk, une coentreprise détenue à hauteur de 50 %, à une autre entreprise non liée.

Les autres produits de 81 millions de dollars comptabilisés pour l'exercice visé s'expliquent principalement par un profit de 47 millions de dollars sur la vente de TVtropolis et de certains autres produits de placement.

### Impôt sur le résultat

Les taux d'impôt effectifs de la Société ont atteint 26,3 % en 2013 et 26,4 % en 2012.

Les taux d'impôt effectifs pour les exercices 2013 et 2012 cadreraient avec les taux d'impôt prévus par la loi. Pour les deux exercices, cela rend compte de l'incidence nette de plusieurs ajustements de compensation à notre charge d'impôt sur le résultat. Voici les ajustements les plus importants :

- réalisation de gains en capital (dont seulement 50 % sont assujettis à l'impôt);
- comptabilisation et utilisation des pertes et d'autres attributs fiscaux non comptabilisés auparavant;
- facteurs contrebalancés par une charge fiscale relative à la réévaluation du montant net du passif d'impôt différé de la Société afin de tenir compte d'une hausse des taux d'impôt et de la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions non déductible.

Nous avons versé 116 millions de dollars de plus en impôt en trésorerie en 2013 par rapport à 2012 en raison du fait que nous avons utilisé la quasi-totalité de nos reports prospectifs de pertes fiscales autres qu'en capital résiduelles en 2012. En 2011, les changements législatifs ont éliminé le report du revenu des sociétés de personnes, accélérant le paiement d'environ 700 millions de dollars au titre de l'impôt en trésorerie différé préalablement sur une période d'amortissement de cinq ans débutant à un taux de 15 % en 2012, passant à 20 % de 2013 à 2015 inclusivement puis à 25 % en 2016. Nos paiements d'impôt en trésorerie pour les exercices 2014 à 2016 comprendront ces montants additionnels.

Bien que l'élimination du report de la société de personnes ait une incidence sur le calendrier des paiements d'impôt en trésorerie, elle n'a pas de conséquences sur notre charge d'impôt sur le résultat à des fins comptables.

Le tableau présenté ci-après fait état des écarts entre la charge d'impôt sur le résultat découlant des activités poursuivies et la charge d'impôt calculée en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant impôt sur le résultat :

(en millions de dollars, sauf le taux d'impôt)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Taux d'impôt prévu par la loi	<b>26,5 %</b>	26,4 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	<b>2 265 \$</b>	2 345 \$
Charge d'impôt sur le résultat obtenue en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi	<b>600</b>	619
Réévaluation des soldes d'impôt différé requise en raison des changements législatifs	<b>8</b>	54
Tranche non imposable des gains en capital	<b>(9)</b>	(61)
Comptabilisation des actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment	<b>(14)</b>	(22)
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	—	11
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions non déductible	<b>8</b>	9
Autres éléments	<b>3</b>	10
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>596 \$</b>	620 \$
Taux d'impôt effectif	<b>26,3 %</b>	26,4 %
Impôt sur le résultat en trésorerie payé	<b>496 \$</b>	380 \$

### Activités abandonnées

Comme il en a été question dans la rubrique sur le secteur Cable, les dernières activités du sous-secteur Video ont eu lieu au cours du deuxième trimestre de 2012, moment à partir duquel les activités connexes ont été traitées en tant qu'activités abandonnées aux fins de la comptabilité et de la présentation.

### Bénéfice net

Le bénéfice net des activités poursuivies a reculé de 3 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales variations des résultats financiers par rapport à 2012 » pour obtenir de plus amples renseignements.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		Variation en %
	2013	2012	
Bénéfice net des activités poursuivies	<b>1 669 \$</b>	1 725 \$	(3)
Perte découlant des activités abandonnées	—	(32)	n.m.
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 669 \$</b>	1 693 \$	(1)
Bénéfice de base par action – activités poursuivies	<b>3,24 \$</b>	3,32 \$	(2)
Bénéfice dilué par action – activités poursuivies	<b>3,22</b>	3,30	(2)
Bénéfice de base par action	<b>3,24</b>	3,26	(1)
Bénéfice dilué par action	<b>3,22</b>	3,24	(1)

Compte non tenu de certains éléments, le résultat net ajusté a diminué de 1 % comparativement à celui de 2012, principalement en raison de la hausse du résultat d'exploitation ajusté et de la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, partiellement contrebalancées par l'accroissement des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013	2012	Variation en %
Résultat d'exploitation ajusté <sup>1</sup>	<b>4 993 \$</b>	4 834 \$	3
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>(1 898)</b>	(1 819)	4
Charges financières	<b>(742)</b>	(671)	11
Autres produits <sup>2</sup>	<b>34</b>	17	100
Charge d'impôt sur le résultat <sup>3</sup>	<b>(618)</b>	(580)	7
<b>Résultat net ajusté<sup>1</sup></b>	<b>1 769 \$</b>	1 781 \$	(1)
Résultat par action de base ajusté <sup>1</sup>	<b>3,43 \$</b>	3,43 \$	—
Résultat par action dilué ajusté <sup>1</sup>	<b>3,42 \$</b>	3,41 \$	—

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation ajusté, le résultat net ajusté et le résultat par action de base ajusté et dilué ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR et ne devraient pas être considérés comme un substitut ou une solution de recharge aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>2</sup> Les autres produits ne tiennent pas compte du profit de 47 millions de dollars à la vente de la participation dans TVtropolis pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les autres produits excluent également le profit sur la vente des licences d'utilisation du spectre de 233 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

<sup>3</sup> La charge d'impôt sur le résultat ne tient pas compte d'un recouvrement de 22 millions de dollars (charge de 40 millions de dollars en 2012) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ayant trait aux éléments ajustés.

### Membres du personnel

Les salaires et avantages du personnel représentent une part significative des charges de la Société. Au 31 décembre 2013, la Société comptait environ 28 026 employés (26 801 en 2012) dans l'ensemble de ses groupes opérationnels, y compris les services partagés et le siège social. Le total des salaires et avantages du personnel pour les membres du personnel à temps plein et à temps partiel en 2013 s'est chiffré à environ 1 940 millions de dollars, en hausse de 7 % par rapport au montant de 1 813 millions de dollars enregistré en 2012 en raison de l'augmentation de l'effectif, de la hausse des charges afférentes aux joueurs de baseball et aux avantages du personnel, de la hausse de la charge de retraite imputable à l'augmentation des frais de gestion, ainsi que de la hausse de la rémunération fondée sur des actions imputable à une hausse accrue du cours de notre action par rapport à la hausse enregistrée en 2012.

## RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente les résultats financiers consolidés trimestriels et les indicateurs clés de performance pour les exercices 2013 et 2012.

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice complet	2013				2012				
		T4	T3	T2	T1	Exercice complet	T4	T3	T2	T1
Produits opérationnels										
Sans-fil	<b>7 270</b>	<b>\$ 1 851</b>	<b>\$ 1 846</b>	<b>\$ 1 813</b>	<b>\$ 1 760</b>		<b>7 280</b>	<b>\$ 1 920</b>	<b>\$ 1 889</b>	<b>\$ 1 765</b>
Cable	<b>3 475</b>	871	873	870	861		3 358	852	838	843
Solutions d'Affaires	<b>374</b>	98	93	90	93		351	88	86	90
Media	<b>1 704</b>	453	440	470	341		1 620	434	392	440
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	<b>(117)</b>	(30)	(28)	(31)	(28)		(123)	(33)	(29)	(32)
<b>Total des produits opérationnels</b>	<b>12 706</b>	3 243	3 224	3 212	3 027		12 486	3 261	3 176	3 106
Résultat d'exploitation ajusté										
Sans-fil	<b>3 157</b>	696	875	821	765		3 063	687	843	796
Cable	<b>1 718</b>	433	425	431	429		1 605	421	403	403
Solutions d'Affaires	<b>106</b>	29	29	25	23		89	27	22	22
Media	<b>161</b>	49	55	64	(7)		190	75	50	79
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	<b>(149)</b>	(40)	(43)	(35)	(31)		(113)	(34)	(30)	(24)
<b>Résultat d'exploitation ajusté<sup>1</sup></b>	<b>4 993</b>	1 167	1 341	1 306	1 179		4 834	1 176	1 288	1 276
(Charge) recouvrement au titre de la rémunération fondée sur des actions	<b>(84)</b>	(18)	(7)	(1)	(58)		(77)	(57)	(26)	12
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	<b>(85)</b>	(24)	(38)	(14)	(9)		(92)	(10)	(7)	(33)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>(1 898)</b>	(508)	(477)	(463)	(450)		(1 819)	(453)	(437)	(466)
Dépréciation d'actifs	—	—	—	—	—		(80)	—	—	—
<b>Bénéfice opérationnel<sup>2</sup></b>	<b>2 926</b>	617	819	828	662		2 766	576	818	789
Charges financières	<b>(742)</b>	(196)	(180)	(185)	(181)		(671)	(183)	(169)	(159)
Autres produits (charges)	<b>81</b>	14	(3)	60	10		250	241	(6)	7
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	<b>2 265</b>	435	636	703	491		2 345	634	643	637
Charge d'impôt sur le résultat	<b>(596)</b>	(115)	(172)	(171)	(138)		(620)	(112)	(177)	(224)
Bénéfice net des activités poursuivies	<b>1 669</b>	\$ 320	\$ 464	\$ 532	\$ 353		1 725	\$ 522	\$ 466	\$ 413
Perte découlant des activités abandonnées	—	—	—	—	—		(32)	—	—	(13)
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 669</b>	\$ 320	\$ 464	\$ 532	\$ 353		1 693	\$ 522	\$ 466	\$ 400
Bénéfice par action des activités poursuivies										
De base	<b>3,24</b>	\$ 0,62	\$ 0,90	\$ 1,03	\$ 0,69		3,32	\$ 1,01	\$ 0,90	\$ 0,79
Dilué	<b>3,22</b>	0,62	0,90	0,93	0,68		3,30	1,01	0,90	0,77
Bénéfice par action										
De base	<b>3,24</b>	0,62	0,90	1,03	0,69		3,26	1,01	0,90	0,77
Dilué	<b>3,22</b>	0,62	0,90	0,93	0,68		3,24	1,01	0,90	0,75
Bénéfice net	<b>1 669</b>	320	464	532	353		1 693	522	466	400
Perte découlant des activités abandonnées	—	—	—	—	—		32	—	—	13
<b>Bénéfice net des activités poursuivies</b>	<b>1 669</b>	\$ 320	\$ 464	\$ 532	\$ 353		1 725	\$ 522	\$ 466	\$ 413
Ajouter (déduire) :										
(Charge) recouvrement au titre de la rémunération fondée sur des actions	<b>84</b>	18	7	1	58		77	57	26	(12)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	<b>85</b>	24	38	14	9		92	10	7	33
Dépréciation d'actifs	—	—	—	—	—		80	80	—	—
Profit sur la vente de TVtropolis	<b>(47)</b>	—	—	(47)	—		—	—	—	—
Profit sur la distribution de spectre	—	—	—	—	—		(233)	(233)	—	—
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	<b>(30)</b>	(5)	(8)	(11)	(6)		(14)	12	(4)	(10)
Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales	<b>8</b>	—	—	8	—		54	—	—	54
<b>Résultat net ajusté<sup>1</sup></b>	<b>1 769</b>	\$ 357	\$ 501	\$ 497	\$ 414		1 781	\$ 448	\$ 495	\$ 478
Résultat par action ajusté des activités poursuivies <sup>1</sup> :										
De base	<b>3,43</b>	\$ 0,69	\$ 0,97	\$ 0,97	\$ 0,80		3,43	\$ 0,87	\$ 0,96	\$ 0,92
Dilué	<b>3,42</b>	0,69	0,97	0,96	0,80		3,41	0,86	0,96	0,91
Entrées d'immobilisations corporelles	<b>2 240</b>	703	548	525	464		2 142	707	528	458
Flux de trésorerie disponibles avant impôt <sup>1</sup>	<b>2 044</b>	279	620	602	543		2 029	296	589	656
Flux de trésorerie disponibles après impôt <sup>1</sup>	<b>1 548</b>	109	506	505	428		1 649	39	561	633
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	<b>3 990</b>	\$ 1 072	\$ 1 052	\$ 1 061	\$ 805		3 421	\$ 668	\$ 1 146	\$ 1 079

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation ajusté, le résultat net ajusté, le résultat par action de base ajusté et dilué ajusté, les flux de trésorerie disponibles avant impôt et les flux de trésorerie disponibles après impôt sont des mesures non conformes aux PCGR et ne devraient pas être considérés comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures, y compris sur la façon dont nous les calculons.

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures conformes aux PCGR additionnelles ».

## RÉSULTATS POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2013

### Produits opérationnels

Les produits tirés des réseaux de Sans-fil ont été moindres au cours du trimestre considéré comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent essentiellement en raison de l'introduction récente de forfaits d'itinérance moins dispendieux et de modifications apportées à la tarification au cours du dernier exercice essentiellement imputables à nos nouveaux forfaits simplifiés.

Les produits opérationnels de Cable ont progressé au cours du trimestre visé par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement grâce à la croissance des services d'accès Internet et à l'acquisition de Mountain Cable, contrebalancées en partie par un recul des produits tirés des services de télévision et par la réduction du nombre d'abonnés aux services de télévision.

Les produits opérationnels de Solutions d'Affaires se sont accrues au cours du trimestre visé comparativement à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent essentiellement en raison de la conclusion des acquisitions de Blackiron Data et Pivot Data Centres au cours de l'exercice, alliée à la croissance soutenue des services sur réseaux possédés et des services de prochaine génération.

Les produits opérationnels de Media ont augmenté au cours du trimestre considéré par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la croissance des produits de Sportsnet et de la hausse des ventes de The Shopping Channel.

### Résultat d'exploitation ajusté

Le résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil s'est accru au cours du trimestre considéré comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison des mesures en matière de gestion des coûts et de productivité mises en place au sein des divers secteurs, y compris le coût du matériel, contrebalancées par le recul des produits tirés des réseaux susmentionnés.

Le résultat d'exploitation ajusté de Cable a augmenté au cours du trimestre visé comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la poursuite des changements de composition de la gamme de produits offerts, désormais davantage axée sur les produits de téléphonie et d'accès Internet à marge supérieure.

Le résultat d'exploitation ajusté de Media a connu une baisse pour le trimestre considéré eu égard à la période correspondante de 2012. L'accroissement des produits opérationnels de Media cette année a été plus que contrebalancé par l'incidence combinée du nombre moindre de diffusions de matchs au quatrième trimestre de 2012 des suites du lock-out dans la LNH, de l'obligation de diffuser davantage de matchs de la LNH au quatrième trimestre de 2013 en raison du calendrier 2013-2014 condensé en vue de la tenue des Jeux olympiques d'hiver. Compte non tenu de l'incidence de ces éléments, le résultat d'exploitation ajusté consolidé de Media aurait crû de 22 %.

### Bénéfice opérationnel et bénéfice net

Le bénéfice opérationnel a connu une hausse par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison du recul de la rémunération fondée sur des actions et de l'inscription d'une charge de dépréciation de 80 millions de dollars en 2012. Cette hausse a été atténuée par la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges.

Le bénéfice net du trimestre considéré a reculé comparativement à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de la variation des produits, du résultat d'exploitation ajusté et du bénéfice opérationnel. Par ailleurs, nous avons réalisé en 2012, un profit de 233 millions de dollars sur la vente de licences d'utilisation du spectre par Inukshuk à l'un de nos partenaires de coentreprise non lié et avons enregistré l'économie l'impôt sur le résultat connexe dans ce même exercice.

Le bénéfice net des activités poursuivies s'est chiffré à 320 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, soit un bénéfice dilué et de base par action des activités poursuivies de 0,62 \$. Au quatrième trimestre de 2012, le bénéfice net des activités poursuivies s'était chiffré à 522 millions de dollars, soit un bénéfice de base et dilué par action des activités poursuivies de 1,01 \$. Le recul enregistré au cours du trimestre est essentiellement imputable au profit de 233 millions de dollars sur la vente de licences d'utilisation du spectre en 2012, comme susmentionné.

### TENDANCES TRIMESTRIELLES

Nos résultats opérationnels varient généralement d'un trimestre à l'autre en raison des changements de conjoncture économique et des fluctuations saisonnières touchant chacun de nos secteurs d'activités et ayant une incidence significative. Ainsi, les résultats opérationnels d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats opérationnels d'un trimestre ultérieur. Les activités de Sans-fil, de Cable et de Media comportent des aspects saisonniers qui leur sont propres.

D'autres fluctuations du bénéfice net d'un trimestre à l'autre peuvent également être attribuées aux pertes liées aux remboursements sur la dette, aux profits et pertes de change, à la variation de la juste valeur des instruments dérivés, aux autres produits et charges, à la dépréciation d'actifs ainsi qu'aux variations de la charge d'impôt sur le résultat.

### Sans-fil

Les tendances qu'affichent les produits et le résultat d'exploitation ajusté de Sans-fil rendent compte :

- de l'augmentation du nombre d'abonnés aux services sans fil de transmission de la voix et des données;
- de la baisse du taux d'attrition;
- de l'utilisation accrue des services de transmission de données sans fil;
- de la hausse des subventions relatives aux appareils découlant de l'engouement des clients pour les téléphones intelligents;
- de la légère baisse des PMPA mixtes qui s'explique par les changements apportés à la tarification des services sans fil.

Nous continuons à cibler les abonnés aux services facturés générant des produits plus élevés, ce qui a fortement contribué à favoriser les acquisitions d'abonnés aux services facturés plutôt qu'aux services prépayés. La croissance de notre clientèle et de notre taux de pénétration d'ensemble du marché a donné lieu à des coûts plus élevés au fil du temps au titre du service à la clientèle, de la fidélisation et du recouvrement. Toutefois, la majeure partie de ces augmentations a été annulée par des gains d'efficience opérationnelle.

Les résultats opérationnels de Sans-fil fluctuent selon le moment auquel la Société engage des dépenses de commercialisation et de promotion et par suite d'une augmentation des ajouts d'abonnés et des subventions connexes, qui donnent lieu, pendant certaines périodes, à une augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de

mise en service connexes. Cette intensification des activités se produit généralement aux troisième et quatrième trimestres, et peut aussi avoir lieu, ou être plus prononcée, au moment du lancement de nouveaux appareils sans fil populaires.

#### Cable

Les tendances à l'égard de l'augmentation des produits et du résultat d'exploitation des services de Cable sont surtout attribuables :

- à une pénétration et à un usage accrû des services et produits de téléphonie, d'accès Internet et de câble numériques;
- facteurs contrebalancés par des réductions d'abonnés aux services de télévision au profit de la concurrence et par des changements apportés à la tarification au cours de l'exercice.

Les résultats opérationnels de Cable sont affectés par de légères fluctuations saisonnières sur le plan des mises en service ou hors service résultant habituellement :

- du déménagement des étudiants des collèges et universités;
- des clients qui se désabonnent temporairement pendant des vacances prolongées ou pendant des déplacements saisonniers;
- de la concentration habituelle de nos activités de commercialisation au quatrième trimestre.

#### Solutions d'Affaires

Les tendances relatives à la marge bénéficiaire opérationnelle de Solutions d'Affaires tiennent principalement compte de l'abandon progressif des anciens services hors réseau à marge inférieure et des services de données traditionnels au profit des services IP de prochaine génération à marge supérieure sur réseaux possédés.

En règle générale, les activités de Solutions d'Affaires ne présentent pas d'aspects saisonniers particuliers.

#### Media

Les tendances des résultats de Media reflètent, en règle générale, l'investissement soutenu dans la programmation télévisée spécialisée et aux heures de grande écoute, la hausse des droits afférents à la diffusion de divertissement sportif, l'accroissement des frais d'abonnement et les fluctuations des conditions des marchés de la consommation et de la publicité.

Les fluctuations saisonnières découlent de périodes au cours desquelles la demande des consommateurs s'accroît et de leur incidence sur l'évolution des cycles de la publicité et des ventes au détail connexes; de la saison de la ligue majeure de baseball, dont les produits et les charges sont enregistrés essentiellement au printemps, à l'été et à l'automne; et de la saison de la Ligue nationale de hockey, dont les produits de publicité et les charges de programmation sont concentrés à l'automne et à l'hiver.

### RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012 COMPARATIVEMENT À CEUX DE 2011

#### Produits opérationnels

En 2012, les produits consolidés avaient augmenté de 140 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice 2011. L'apport de Sans-fil, Cable et Media a été, respectivement, de 142 millions de dollars, 49 millions de dollars et 9 millions de dollars et a été partiellement contrebalancé par des diminutions des produits de 54 millions de dollars de Solutions d'Affaires et de 6 millions de dollars des éléments du siège social et des éliminations intersociétés. Cette augmentation est attribuable à la hausse globale du nombre d'abonnés, des produits tirés des services de transmission des données et des ventes de matériel du secteur Sans-fil ainsi qu'à l'augmentation des produits tirés des services d'accès Internet de Cable, partiellement contrebalancées par un recul des produits d'ensemble du secteur Solutions d'Affaires imputable à la mise hors service progressive de ses services d'affaires traditionnels.

#### Résultat d'exploitation ajusté

En 2012, le résultat d'exploitation ajusté consolidé avait augmenté de 95 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice 2011. L'apport de Sans-fil avait été de 27 millions de dollars, celui de Cable, de 56 millions de dollars, celui de Solutions d'Affaires, de 3 millions de dollars, et celui de Media, de 10 millions de dollars. Les augmentations des secteurs Sans-fil et Cable étaient imputables à la croissance des produits susmentionnée, combinée à des gains d'efficience.

#### Résultat net ajusté

En 2012, le résultat net ajusté consolidé avait crû pour s'établir à 1 781 millions de dollars contre 1 736 millions de dollars en 2011, principalement en raison de la hausse de 2 % du résultat d'exploitation ajusté.

## SURVOL DU BILAN

## BILANS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2013	2012	Variation (en \$)	Variation (en %)	Explication des principales variations
<b>Actif</b>					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>2 301 \$</b>	213 \$	2 088	n.s	Nouvelle dette contractée en prévision de la dette à échoir et des montants à verser dans le cadre des enchères du spectre qui se tiendront en 2014.
Débiteurs	<b>1 509</b>	1 536	(27)	(2)	Principalement en raison du recouvrement des débiteurs.
Autres actifs courants	<b>438</b>	464	(26)	(6)	Principalement en raison d'une baisse de l'impôt sur le résultat à recevoir.
Partie courante des instruments dérivés	<b>73</b>	8	65	n.s	Rend compte des fluctuations de la valeur marchande de nos dérivés en raison des règlements prévus, des nouvelles transactions et des fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change.
Total des actifs courants	<b>4 321</b>	2 221	2 100	95	
Immobilisations corporelles	<b>10 255</b>	9 576	679	7	Résulte des entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement.
Goodwill	<b>3 751</b>	3 215	536	17	A trait aux entrées découlant d'acquisitions conclues en 2013.
Immobilisations incorporelles	<b>3 211</b>	2 951	260	9	A principalement trait aux entrées découlant d'acquisitions conclues en 2013, déduction faite de l'amortissement.
Placements	<b>1 487</b>	1 484	3	—	—
Instruments dérivés	<b>148</b>	42	106	n.s	Rend compte des fluctuations de la valeur marchande de nos dérivés en raison des règlements prévus, des nouvelles transactions et des fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change.
Autres actifs à long terme	<b>397</b>	98	299	n.s	Augmentation principalement attribuable aux dépôts effectués afin d'obtenir une option d'achat des avoirs du spectre des services sans fil évolué de Shaw en 2014.
Actifs d'impôt différé	<b>31</b>	31	—	—	—
Total des actifs	<b>23 601 \$</b>	19 618 \$	3 983	20	
<b>Passifs et capitaux propres</b>					
Passifs courants					
Emprunts à court terme	<b>650 \$</b>	— \$	650	n.s	Rend compte du financement de janvier 2013 dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs.
Créditeurs et charges à payer	<b>2 344</b>	2 135	209	10	Comprend une hausse des comptes fournisseurs imputable au calendrier des paiements.
Impôt sur le résultat à payer	<b>22</b>	24	(2)	(8)	—
Partie courante des provisions	<b>7</b>	7	0	n.s	—
Partie courante de la dette à long terme	<b>1 170</b>	348	822	n.s	Rend compte des billets de premier rang de 1,1 milliard de dollars américains à échoir en mars 2014 (350 millions de dollars américains échéant en juin 2013 pour l'exercice 2012).
Partie courante des instruments dérivés	<b>63</b>	144	(81)	(56)	Rend compte des fluctuations de la valeur marchande de nos dérivés en raison des règlements prévus, des nouvelles transactions, de la fluctuation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote et de la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change.
Produits non acquis	<b>350</b>	344	6	2	—
Total des passifs courants	<b>4 606</b>	3 002	1 604	53	
Provisions	<b>40</b>	31	9	29	Hausse des coûts liée au démantèlement et à la cessation de l'utilisation de certains sites.
Dette à long terme	<b>12 173</b>	10 441	1 732	17	Augmentation découlant de l'émission de la dette à long terme en mars 2013 et en octobre 2013.
Instruments dérivés	<b>83</b>	417	(334)	(80)	Rend compte des fluctuations de la valeur marchande de nos dérivés en raison des règlements prévus, des nouvelles transactions et des fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change.
Autres passifs à long terme	<b>328</b>	458	(130)	(28)	Rend principalement compte de la baisse du passif au titre des prestations de retraite en raison de la hausse des taux d'actualisation.
Passif d'impôt différé	<b>1 702</b>	1 501	201	13	Rend principalement compte des écarts temporels additionnels liés au goodwill et aux immobilisations incorporelles.
Total des passifs	<b>18 932</b>	15 850	3 082	19	
Capitaux propres	<b>4 669</b>	3 768	901	24	Comprend la variation des résultats non distribués et des réserves en capitaux propres.
Total des passifs et des capitaux propres	<b>23 601 \$</b>	19 618 \$	3 983	20	

# Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières

## PROVENANCE ET AFFECTATION DE LA TRÉSORERIE

### TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013	2012	Variation (en %)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
Bénéfice net de l'exercice	<b>1 669 \$</b>	1 693 \$	(1)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>1 898</b>	1 819	4
Dépréciation d'actifs	–	80	n.s.
Charges financières	<b>742</b>	671	11
Charge d'impôt sur le résultat	<b>596</b>	610	(2)
Profit sur la vente de TVtropolis	<b>(47)</b>	–	n.s.
Profit sur la distribution du spectre	–	(233)	n.s.
Autres	<b>90</b>	89	1
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant les variations des éléments opérationnels hors trésorerie	<b>4 948</b>	4 729	5
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	<b>238</b>	(248)	n.s.
<b>5 186</b>	<b>4 481</b>	<b>16</b>	
Impôt sur le résultat payé	<b>(496)</b>	(380)	31
Intérêts payés	<b>(700)</b>	(680)	3
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles</b>	<b>3 990</b>	3 421	17
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Entrées d'immobilisations corporelles	<b>(2 240)</b>	(2 142)	5
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux immobilisations corporelles	<b>(114)</b>	136	n.s.
Acquisitions et autres transactions stratégiques	<b>(1 080)</b>	(707)	53
Autres	<b>(39)</b>	(121)	(68)
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>	<b>(3 473)</b>	(2 834)	23
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des coûts de transaction	<b>2 543</b>	2 090	22
Remboursements sur la dette à long terme et règlement net des dérivés à la résiliation	<b>(725)</b>	(1 240)	(42)
Produit tiré des emprunts à court terme	<b>650</b>	–	n.s.
Dividendes payés et rachat ou émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	<b>(897)</b>	(1 167)	(23)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>1 571</b>	(317)	n.s.
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>2 088 \$</b>	270 \$	n.s.
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>2 301 \$</b>	213 \$	n.s.

### Activités opérationnelles

Les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont crû de 17 % au cours de l'exercice comparativement à celles de 2012.

Ces variations font état de l'incidence nette des éléments suivants :

- une hausse de 5 % des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant les variations des éléments opérationnels hors trésorerie;
- le financement net provenant du fonds de roulement hors trésorerie de l'exercice considéré par rapport à l'investissement net inscrit à l'exercice 2012;
- l'augmentation de 3 % de l'intérêt versé sur la dette à long terme en raison de la hausse de l'encours de la dette, augmentation qui a été annulée en partie par une baisse du taux d'intérêt moyen pondéré;
- des paiements d'impôt en trésorerie plus élevés en 2013.

### Activités d'investissement

#### Immobilisations corporelles

Les entrées d'immobilisations corporelles de 2013 se sont chiffrées à 2 240 millions de dollars, compte non tenu d'un montant de 114 millions de dollars au titre des variations connexes du fonds de roulement hors trésorerie, contre 2 142 millions de dollars en 2012. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Entrées d'immobilisations corporelles » pour obtenir de plus amples renseignements.

#### Acquisitions et initiatives stratégiques

Nous avons procédé à des investissements nets de 1 080 millions de dollars au cours de l'exercice, essentiellement en vue de l'acquisition de theScore, Blackiron, Mountain Cable et Pivot Data Centres. En 2012, nous avions procédé à des investissements nets de 707 millions de dollars pour acquérir notre participation à hauteur de 37,5 % dans MLSE et pour effectuer certains dépôts liés à notre acquisition de theScore.

## Activités de financement

### Émissions de titres d'emprunt

Le 7 mars 2013, nous avons émis un montant de 1,0 milliard de dollars américains de billets de premier rang pour un produit total d'environ 1 015 millions de dollars canadiens (985 millions de dollars américains), déduction faite de l'escompte d'émission initial et des frais d'émission de titres d'emprunt. Le produit de cette émission a été utilisé aux fins générales de la Société. Les billets émis étaient les suivants :

- des billets de premier rang à 3,0 % d'un montant de 500 millions de dollars américains échéant en 2023 (les « billets de mars 2023 »);
- des billets de premier rang à 4,5 % d'un montant de 500 millions de dollars américains échéant en 2043 (les « billets de mars 2043 »).

Le 2 octobre 2013, nous avons émis un montant de 1,5 milliard de dollars américains de billets de premier rang pour un produit total d'environ 1 528 millions de dollars canadiens (1 481 millions de dollars américains), déduction faite de l'escompte d'émission initial et des frais d'émission de titres d'emprunt. Le produit de cette émission a été utilisé aux fins générales de la Société. Les billets émis étaient les suivants :

- des billets de premier rang à 4,1 % d'un montant de 850 millions de dollars américains échéant en 2023 (les « billets d'octobre 2023 »);
- des billets de premier rang à 5,45 % d'un montant de 650 millions de dollars américains échéant en 2043 (les « billets d'octobre 2043 »).

En juin 2012, nous avons émis un montant de 1,1 milliard de dollars canadiens de billets de premier rang pour un produit net total d'environ 1 091 millions de dollars canadiens, déduction faite de l'escompte d'émission initial et des frais d'émission de titres d'emprunt. Le produit de cette émission a été utilisé pour rembourser les sommes prélevées sur notre facilité de crédit bancaire et aux fins générales de la Société. Les billets émis étaient les suivants :

- des billets de premier rang à 3,0 % d'un montant de 500 millions de dollars canadiens échéant en 2017 (les « billets de juin 2017 »);
- des billets de premier rang à 4,0 % d'un montant de 600 millions de dollars canadiens échéant en 2022 (les « billets de juin 2022 »).

Tous les billets émis en 2013 et en 2012 sont garantis par Rogers Communications Partnership et ont égalité de rang avec l'ensemble de nos autres billets et débentures de premier rang non garantis, facilités de crédit bancaire et facilités de lettres de crédit. Au 31 décembre 2013, la totalité du risque de change introduit par nos billets et débentures de premier rang libellés en dollars américains était couvert contre les fluctuations des cours de change et taux d'intérêt. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du change, des taux d'intérêt et de la rémunération fondée sur des actions » figurant plus loin pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de nos opérations de couverture.

**Remboursement de la dette et règlement des dérivés connexes**  
En juin 2013, la Société a remboursé et acheté la totalité de ses billets de premier rang à 6,25 %, dont le montant en principal impayé se chiffrait à 350 millions de dollars américains (356 millions de dollars). Concomitamment, les dérivés liés à la dette connexes ont également été réglés à l'échéance, ce qui a donné lieu à un paiement net total d'environ 104 millions de dollars au règlement.

En septembre 2013, nous avons remboursé un montant de 263 millions de dollars canadiens afin de résilier un montant notionnel total de 1 075 millions de dollars américains (1 360 millions de dollars) de dérivés liés à la dette et avons conclu de nouveaux dérivés liés à la dette d'un montant notionnel de 1 075 millions de dollars américains

(1 110 millions de dollars) en vertu des mêmes modalités, mais à un taux de change en vigueur moindre. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements.

### Coût moyen pondéré de la dette

Notre coût moyen pondéré de la dette, y compris en ce qui concerne nos emprunts à court terme, se chiffrait à 5,5 % et était assorti d'une durée moyenne pondérée à l'échéance de 11,3 ans au 31 décembre 2013, comparativement à 6,1 % assorti d'une durée moyenne pondérée à l'échéance de 9,2 ans au 31 décembre 2012. Ce coût moyen moindre et cette durée plus longue rendent principalement compte de l'incidence du montant de 2,5 milliards de dollars américains de billets de durées de 10 et 30 ans émis en 2013 à des taux d'intérêt nominaux parmi les plus bas jamais vus pour des titres de créance de Rogers, combinée à l'établissement de notre programme de titrisation et à l'arrivée à échéance de nos billets de premier rang à 6,25 % échéant en 2013.

### Offre publique de rachat de titres d'emprunt

Le 29 janvier 2014, nous avons annoncé que l'une de nos filiales en propriété exclusive avait entrepris une offre publique de rachat en trésorerie pour la totalité du montant de 750 millions de dollars américains de billets de premier rang à 6,375 % échéant en 2014 et du montant de 350 millions de dollars américains de billets de premier rang à 5,500 % échéant en 2014. La contrepartie versée dans le cadre de l'offre publique de rachat sera constituée d'un montant de 1 000 dollars américains pour chaque tranche de principal de 1 000 dollars de billets (plus les intérêts courus et impayés jusqu'à la date de règlement, exclusivement) et d'un paiement de consentement de 2,50 dollars américains par tranche de 1 000 \$ de principal de billets.

### Titrisation des débiteurs

Un financement de 650 millions de dollars nous a été octroyé dans le cadre de notre programme de titrisation des débiteurs en 2013. En vertu du programme, un montant maximal de 900 millions de dollars nous a été consenti. Nous continuons de gérer les débiteurs que nous vendons et nous en conservons presque tous les risques et avantages, et, par conséquent, ces débiteurs demeurent comptabilisés dans notre état de la situation financière et le financement obtenu est comptabilisé à titre d'emprunt à court terme dans notre état de la situation financière.

Les droits de l'acheteur relativement à ces créances clients garanties ont priorité de rang sur ceux de la Société. L'acheteur des créances clients de la Société ne détient aucun droit sur les autres actifs de la Société. L'institution financière participante s'est engagée à respecter les modalités de notre programme de titrisation des débiteurs jusqu'à l'échéance du programme, le 31 décembre 2015.

### Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

En février 2013, nous avons renouvelé notre offre publique de rachat de nos actions de catégorie B sans droit de vote pour une autre période de douze mois. Cela nous a permis de racheter jusqu'à 35,8 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote ou le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées par Rogers dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour un prix de rachat total de 500 millions de dollars sur une période de douze mois commençant le 25 février 2013 et prenant fin le 24 février 2014.

En 2013, nous avons racheté 546 674 actions de catégorie B sans droit de vote aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour un prix de rachat de 22 millions de dollars, et ce, par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto en juin 2013.

En 2012, nous avons racheté 9 637 230 actions de catégorie B sans droit de vote aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour un prix de rachat de 350 millions de dollars.

En février 2014, nous avons déposé un avis auprès de la TSX indiquant notre intention de renouveler notre offre publique de rachat de nos actions de catégorie B sans droit de vote pour une autre période de un an. Sous réserve de l'acceptation par la TSX, cet avis nous confère le droit de racheter des actions de catégorie B sans droit de vote pour un prix total maximal de 500 millions de dollars, ou un nombre maximal de 35 780 234 actions de catégorie B sans droit de vote de RCI, selon le moins élevé de ces nombres, à la TSX, à la NYSE ou à un autre système de négociation entre le 25 février 2014 et le 24 février 2015. Le nombre réel d'actions de catégorie B sans droit de vote que nous rachèterons aux termes de l'offre publique, le cas échéant, ainsi que le moment de ces rachats dépendra de notre évaluation de la conjoncture du marché, du cours des actions, de notre situation de trésorerie, des utilisations autres de la trésorerie et d'autres facteurs.

#### Dividendes

En 2013, la Société a déclaré et versé des dividendes sur ses actions de catégorie A avec droit de vote et ses actions de catégorie B sans droit de vote en circulation. Elle a payé un montant total de 876 millions de dollars en dividendes en trésorerie, soit une hausse de 73 millions de dollars par rapport aux dividendes versés en 2012. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Données sur les dividendes et les actions ».

#### Prospectus préalables

Nos deux prospectus préalables sont arrivés à échéance en janvier 2014. Un de ces prospectus préalables visait l'offre publique relative à nos titres d'emprunt dans chacune des provinces du Canada (le « prospectus préalable canadien ») et l'autre prospectus préalable (ainsi qu'une déclaration d'inscription connexe déposée auprès de la US Securities and Exchange Commission) visait l'offre publique relative à nos titres d'emprunt aux États-Unis et en Ontario (le « prospectus préalable américain »). Nous avons émis un montant total de 2,5 milliards de dollars américains de titres d'emprunt aux termes du

prospectus préalable américain en 2013 et, en 2012, nous avons émis un montant total de 1,1 milliard de dollars de titres d'emprunt aux termes du prospectus préalable canadien. Nous avons l'intention de remplacer ces prospectus préalables échus par un nouveau prospectus préalable canadien visant un montant maximal de 4 milliards de dollars de titres d'emprunt et par un nouveau prospectus préalable américain visant un montant maximal de 4 milliards de dollars américains de titres d'emprunt. Nous n'avons pour l'heure aucune intention d'offrir des titres aux termes de l'un ou de l'autre de ces deux nouveaux prospectus préalables. L'avis figurant dans le présent paragraphe ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de l'un ou l'autre de ces titres.

#### Flux de trésorerie disponibles avant impôt et après impôt

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		Variation (en %)
	2013	2012	
Résultat d'exploitation ajusté <sup>1</sup>	<b>4 993 \$</b>	4 834 \$	3
Dépenses en immobilisations corporelles	(2 240)	(2 142)	5
Intérêts sur la dette à long terme, après inscription à l'actif	(709)	(663)	7
<b>Flux de trésorerie disponibles avant impôt<sup>1</sup></b>	<b>2 044</b>	<b>2 029</b>	<b>1</b>
Impôt sur le résultat en trésorerie	(496)	(380)	31
<b>Flux de trésorerie disponibles après impôt<sup>1</sup></b>	<b>1 548 \$</b>	<b>1 649 \$</b>	<b>(6)</b>

<sup>1</sup> Les flux de trésorerie disponibles avant impôt, les flux de trésorerie disponibles après impôt et le résultat d'exploitation ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR et ne devraient pas être considérés comme un substitut ou une solution de recharge aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

Les flux de trésorerie disponibles avant impôt ont augmenté de 1 % par rapport à l'exercice précédent en raison d'un résultat d'exploitation ajusté accru, facteur contrebalancé en partie par une hausse des entrées d'immobilisations corporelles et des intérêts sur la dette à long terme. Les flux de trésorerie disponibles après impôt ont baissé de 6 % par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation de l'impôt sur le résultat en trésorerie.

## SITUATION FINANCIÈRE

### Ressources en capital

Les ressources en capital de la Société se composent essentiellement des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des lignes de crédit disponibles, des fonds disponibles dans le cadre de notre programme de titrisation des débiteurs et des émissions de titres d'emprunt à long terme.

Ces informations sont prospectives et devraient être lues de concert avec les rubriques « À propos des énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société », ainsi qu'avec les informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que les résultats financiers et les résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

La Société prévoit dégager en 2014 un excédent de trésorerie net sur les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles. Elle prévoit disposer de ressources en capital suffisantes pour satisfaire à ses besoins de trésorerie en 2014, dont le financement des dividendes versés sur ses actions ordinaires, le remboursement de la dette à long terme arrivant à échéance et d'autres activités de financement, activités d'investissement et obligations, compte tenu du solde de trésorerie à l'ouverture, des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles et des disponibilités aux termes de sa facilité de crédit bancaire de 2,0 milliards de dollars, de son programme de titrisation des débiteurs et de l'émission de temps à autre de titres d'emprunt à court terme et à long terme. Au 31 décembre 2013, aucune restriction importante n'était applicable aux mouvements de trésorerie entre Rogers et ses filiales.

Nous sommes d'avis que nous pouvons combler tout besoin de financement supplémentaire prévisible en contractant des emprunts supplémentaires, ce qui, selon la conjoncture du marché, pourrait nécessiter la restructuration de nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit existantes, l'émission de titres d'emprunt publics ou privés, la modification des modalités de notre programme de titrisation des débiteurs ou l'émission de titres de participation. De plus, la Société pourrait également refinancer une partie de sa dette existante selon la conjoncture du marché et d'autres facteurs. Toutefois, rien ne garantit qu'une telle transaction sera ou pourra être réalisée.

### Facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit

Les facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit qui nous ont été consenties totalisent 2,5 milliards de dollars. Chacune de ces facilités a pour unique garantie le cautionnement de Rogers Communications Partnership et a égalité de rang avec l'ensemble des billets et débentures de premier rang de la Société. Les institutions financières participantes s'engagent à respecter les modalités de notre facilité de crédit bancaire jusqu'à son échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2013, nous n'avions prélevé aucune avance sur notre facilité de crédit bancaire de 2,0 milliards de dollars et un montant total de 0,5 milliard de dollars était tiré sur nos facilités de lettres de crédit.

### Liquidités

Au 31 décembre 2013, nous disposions de liquidités d'environ 4,5 milliards de dollars, comparativement à 3,1 milliards de dollars au 31 décembre 2012 :

- un montant de 2,3 milliards de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (0,2 milliard de dollars en 2012);
- un solde de 2,0 milliards de dollars au titre de notre facilité de crédit bancaire (2,0 milliards de dollars en 2012);

- un montant de 0,2 milliard de dollars disponible en vertu de notre programme de titrisation des débiteurs de 0,9 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars en 2012).

### Clauses restrictives

La Société respecte actuellement l'ensemble des clauses restrictives applicables aux termes de ses titres d'emprunt. Au 31 décembre 2013, aucune clause restrictive liée au ratio d'endettement n'était en vigueur hormis celles applicables aux facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit. Il y a lieu de se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés audités de 2013 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Notations de crédit

Les notations de crédit offrent une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres et peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court ou à long terme ainsi que sur les modalités du financement. Une révision à la baisse des cotes de crédit des titres d'emprunt de la Société par les agences de notation, plus particulièrement si elle fait en sorte que les titres de la Société ne constituent plus des investissements de qualité, pourrait influer défavorablement sur les coûts du financement et l'accès aux liquidités et aux capitaux.

Nous avons retenu les services de Fitch Ratings (« Fitch »), Moody's Investors Service (« Moody's ») et Standard & Poor's Ratings Services (« Standard & Poor's ») pour procéder à la notation de nos émissions de titres d'emprunt publics. En mai 2013, Fitch et Standard & Poor's ont toutes deux relevé la cote attribuée à la dette de premier rang non garantie de RCI, avec des perspectives stables, la faisant passer de BBB à BBB+. La notation équivalente de Moody's de Baa1 avec perspectives stables est demeurée inchangée par rapport à celle de l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente les notations de crédit octroyées à nos titres d'emprunt par les agences de notation au 31 décembre 2013 :

2013	Cote de risque financier d'entreprise	Dette de premier rang non garantie
Standard & Poor's	BBB+ avec perspectives stables	BBB+ avec perspectives stables
Fitch	BBB+ avec perspectives stables	BBB+ avec perspectives stables
Moody's	Baa1, avec perspectives stables	Baa1, avec perspectives stables

Les cotes de crédit des instruments d'emprunt à taux composé sont attribuées selon une fourchette allant de « AAA », pour Standard & Poor's et Fitch, et « Aaa », pour Moody's, cotes correspondant aux titres de la plus haute qualité, à « D », pour Standard & Poor's, à « C », pour Moody's, et à « Risque important », pour Fitch, cotes qualifiant les titres de la plus basse qualité.

Les cotes de crédit ne sont pas des recommandations d'achat, de conservation ou de vente des titres cotés, pas plus qu'elles ne constituent une appréciation du cours des titres ni de leur caractère convenable pour un investisseur donné. Rien ne garantit qu'une cote demeurera en vigueur pendant une période de temps donnée ni qu'une cote ne sera pas révisée ou retirée par une agence dans l'avenir si celle-ci juge que les circonstances le justifient. Les notations de nos titres d'emprunt de premier rang octroyées par Standard & Poor's, Fitch et Moody's sont des notations de premier ordre.

### Obligations au titre des régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Société présentaient un déficit de solvabilité d'approximativement 172 millions de dollars au 31 décembre 2013. Nous effectuons des versements minimums mensuels en sus de nos cotisations régulières pour éliminer le passif au titre des prestations de retraite. En 2013, notre déficit aux fins de solvabilité a été réduit de 162 millions de dollars.

En 2013, les paiements spéciaux, y compris les cotisations liées aux prestations versées aux termes des régimes, ont totalisé environ 7 millions de dollars. Nous nous attendons à ce que les exigences de capitalisation estimatives totales s'établissent à 96 millions de dollars en 2014 et soient ajustées annuellement par la suite, en raison de l'incidence de divers facteurs de marché comme les taux d'intérêt, les rendements escomptés et les hypothèses à l'égard de l'effectif.

Les variations des facteurs comme le taux d'actualisation, l'augmentation de la rémunération et le taux de rendement prévu de l'actif des régimes peuvent influer sur l'obligation au titre des

prestations définies, la charge de retraite et l'insuffisance de l'actif des régimes par rapport à l'obligation au titre des prestations définies dans l'avenir. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Estimations comptables critiques » pour obtenir de plus amples renseignements.

### Achat de rentes

De temps à autre, nous versons des cotisations forfaitaires supplémentaires à nos régimes de retraite et les régimes de retraite achètent des rentes auprès de compagnies d'assurance dans le but de financer les obligations au titre des prestations définies de certains membres du personnel à la retraite participant aux régimes en question. L'achat de ces rentes dégage la Société de sa responsabilité première à l'égard de cette portion des obligations au titre des prestations définies des membres du personnel à la retraite et élimine le risque important qui y est associé.

En 2013 et en 2012, la Société n'a versé aucune cotisation forfaitaire supplémentaire à l'égard de ses régimes de retraite aux termes desquels aucune rente supplémentaire n'a été achetée.

## GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Nous avons habituellement recours à trois catégories d'instruments dérivés pour gérer les risques liés à nos activités :

Catégorie	Risque géré	Types d'instruments dérivés
Dérivés liés à la dette	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incidence des fluctuations des cours de change sur les paiements de capital et d'intérêt pour la dette à long terme libellée en dollars américains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Swaps de devises</li> <li>Contrats de change à terme (de temps à autre, selon le cas)</li> </ul>
Dérivés liés aux dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incidence des fluctuations des cours de change sur les charges prévisionnelles libellées en dollars américains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrats de change à terme</li> </ul>
Dérivés liés aux capitaux propres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incidence de la variation du cours de l'action sur la charge de rémunération fondée sur des actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Swaps sur rendement total</li> </ul>

Nous gérons également notre exposition à la fluctuation des taux d'intérêt et au 31 décembre 2013, nous avions un taux d'intérêt fixe pour 95,3 % de notre dette (100 % en 2012).

### Dérivés liés à la dette

Nous avons recours à des swaps de devises (dérivés liés à la dette) pour couvrir le risque de change lié à toutes les obligations au titre du principal et des intérêts sur nos débentures et billets de premier rang libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2013, nous avions eu recours à des dérivés liés à la dette pour couvrir le risque de change pour la totalité des obligations au titre du principal et des intérêts pour l'ensemble de notre dette libellée en dollars américains. Les dérivés liés à la dette sont utilisés uniquement pour la gestion des risques.

En 2013, nous avons conclu des transactions sur dérivés liés à la dette, comme suit :

- conclusion de nouveaux dérivés liés à la dette pour couvrir les billets de premier rang émis en 2013;
- résiliation des dérivés liés à la dette existants et conclusion d'autres dérivés liés à la dette comportant des modalités différentes aux fins de la couverture des billets de premier rang existants;
- règlement des dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang qui sont arrivés à échéance au cours de l'exercice.

Tous nos dérivés liés à la dette en circulation ont été désignés comme couvertures efficaces du risque de change à des fins comptables, comme décrit ci-après et à la note 20 afférente aux états financiers consolidés.

### Nouveaux dérivés liés à la dette pour couvrir les billets de premier rang émis en 2013

Entrée en vigueur	Montant du principal/ notionnel en dollars américains (en millions)	Date d'échéance	Taux nominal	\$ US		Incidence de la couverture Équivalent en dollars canadiens 1 (en millions)
				Taux d'intérêt fixe couvert en dollars canadiens	Équivalent en dollars canadiens 1 (en millions)	
Le 7 mars 2013	500 \$ US	2023	3,00 %	3,60 %	515 \$	
Le 7 mars 2013	500 \$ US	2043	4,50 %	4,60 %	515 \$	
Total partiel					1 030 \$	
Le 2 octobre 2013	850 \$ US	2023	4,10 %	4,59 %	877 \$	
Le 2 octobre 2013	650 \$ US	2043	5,45 %	5,61 %	671 \$	
Total partiel					1 548 \$	

<sup>1</sup> Conversion d'un taux nominal fixe libellé en dollars américains en un taux moyen pondéré fixe libellé en dollars canadiens.

**Résiliation et remplacement des dérivés liés à la dette existants****Dérivés liés à la dette résiliés**

Date de résiliation	Montant notionnel (en millions)	Date d'échéance initiale	Règlement en trésorerie (en millions)
6 mars 2013	350 \$ US <sup>2</sup>	2018	néant
27 septembre 2013	1 075 \$ US <sup>3,4</sup>	2014 – 2015	263 \$

<sup>1</sup> Conversion d'un taux nominal fixe libellé en dollars américains en taux moyen pondéré fixe libellé en dollars canadiens.

<sup>2</sup> Conversion d'un montant en principal à taux fixe libellé en dollars américains en un montant en principal à taux fixe libellé en dollars canadiens.

La résiliation du 6 mars 2013 a trait aux dérivés liés à la dette couvrant les billets de premier rang de 350 millions de dollars américains à échoir en 2038 (les « billets de 2038 »). Les dérivés liés à la dette résiliés le 6 mars 2013 n'ont pas été désignés comme des couvertures efficaces à des fins comptables et avaient une échéance initiale de 10 ans fixée au 15 août 2018. Les nouveaux dérivés liés à la dette couvrent le risque de change introduit par les obligations relatives au principal et aux intérêts sur les billets de 2038 jusqu'à leur échéance aux taux du marché aux dates respectives des transactions et sont désignés comme des couvertures efficaces à des fins comptables.

La résiliation du 27 septembre 2013 a trait aux dérivés liés à la dette couvrant les billets de premier rang dont l'échéance était prévue pour 2014 et 2015. Seul le taux de change fixe a été modifié pour les nouveaux dérivés liés à la dette. Toutes les autres conditions sont identiques à celles qui s'appliquaient aux dérivés liés à la dette résiliés qu'ils remplacent. Avant la résiliation des dérivés liés à la dette le 27 septembre 2013, nous enregistrons les variations de leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global et les reclassements périodiquement dans le bénéfice net afin de contrebalancer les profits ou pertes de change liés à la dette connexe ou pour modifier la charge d'intérêts en fonction du montant couvert. À la date de résiliation, le solde de la réserve de couverture se rapportant à ces dérivés liés à la dette représentait une perte de 10 millions de dollars. De ce montant, une tranche de 1 million de dollars avait trait aux échanges d'intérêts périodiques futurs et sera comptabilisée dans le bénéfice net sur la durée de vie résiduelle des titres d'emprunt connexes. La tranche restante de 8 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 1 million de dollars, demeurera dans la réserve de couverture jusqu'à ce que la dette connexe soit réglée.

**Dérivés liés à la dette réglés à l'échéance**

En juin 2013, lorsque nous avons remboursé et acheté nos billets de premier rang d'un montant de 350 millions de dollars américains (356 millions de dollars) échéant en 2013, les dérivés liés à la dette connexes ont été réglés à l'échéance, ce qui a donné lieu à un paiement total d'environ 104 millions de dollars.

Date de conclusion	Nouveaux dérivés liés à la dette		Incidence de la couverture	
	Montant des dérivés (en millions)	Nouvelle échéance	Taux moyen pondéré fixe <sup>1</sup>	Équivalent en dollars canadiens à taux fixe (millions) <sup>2</sup>
6 mars 2013	350 \$ US <sup>2</sup>	2038	7,62 %	356 \$
27 septembre 2013	1 075 \$ US <sup>3</sup>	2014-2015	7,42 %	1 110 \$

Au 31 décembre 2013, nous avions un montant de 6,4 milliards de dollars américains de billets de premier rang libellés en dollars américains qui avaient tous été couverts au moyen de dérivés liés à la dette.

(en millions de dollars)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dette à long terme libellée en dollars américains	6 380 \$ US	4 230 \$ US
Tranche couverte au moyen des dérivés liés à la dette	6 380 \$ US	4 230 \$ US
Cours de change couvert	1,0447	1,1340
Pourcentage de couverture <sup>1</sup>	100,0 %	100,0 %
Tranche de la dette à long terme à taux fixe <sup>2</sup>		
Total de la dette à long terme	13 315 \$ CA	11 447 \$ CA
Total de la dette à long terme à taux fixe	13 315 \$ CA	11 447 \$ CA
Pourcentage de la dette à long terme à taux fixe	100 %	100 %
Taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette	5,5 %	6,1 %
Durée moyenne pondérée à l'échéance <sup>3</sup>	11,3 ans	9,2 ans

<sup>1</sup> Conformément aux exigences relatives à la comptabilité de couverture prescrites par l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, RCI a, aux 31 décembre 2013 et 2012, comptabilisé la totalité de ses dérivés liés à la dette à titre de couvertures en diminution de la dette libellée en dollars américains désignée. Par conséquent, au 31 décembre 2013, la totalité de la dette libellée en dollars américains était couverte à des fins comptables contre la totalité sur une base économique.

<sup>2</sup> La dette à long terme tient compte de l'incidence des dérivés liés à la dette.

<sup>3</sup> Le calcul de la durée moyenne pondérée à l'échéance ne tient pas compte des billets de premier rang d'un montant de 1,1 milliard de dollars américains échéant en mars 2014.

**Dérivés liés aux dépenses**

Nous avons recours aux contrats de change à terme (les « dérivés liés aux dépenses ») pour couvrir le risque de change lié au montant notionnel de certaines dépenses prévues. Nous avons uniquement recours aux dérivés liés aux dépenses pour la gestion des risques.

En 2013, nous :

- avons conclu des dérivés liés aux dépenses d'un montant de 955 millions de dollars américains venant à échéance d'avril 2013 à décembre 2014 à un taux moyen de 1,0341 dollar canadien pour un dollar américain;
- avons réglé des dérivés liés aux dépenses d'un montant de 435 millions de dollars américains pour un montant de 430 millions de dollars canadiens.

Au 31 décembre 2013, nous avions des dérivés liés aux dépenses en cours d'un montant de 900 millions de dollars américains venant à échéance entre janvier 2014 et décembre 2014, au cours moyen de 1,0262 \$ pour 1 \$ US, et dont la totalité a été désignée comme des couvertures à des fins comptables.

#### Dérivés liés aux capitaux propres

Nous avons recours aux dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions (les « dérivés liés aux capitaux propres ») pour couvrir le risque d'appréciation des cours des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions. Nous utilisons uniquement les dérivés liés aux capitaux propres pour la gestion des risques.

En 2013, nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres à l'égard de 5,7 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote de RCI assorties d'un cours moyen pondéré de 50,37 \$. Ces dérivés liés aux capitaux propres n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables et, par conséquent, nous comptabilisons toute variation de leur juste valeur en tant que charge au titre de la rémunération fondée sur des actions et cela contrebalance en partie l'incidence des fluctuations du cours des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI comprises dans la valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des actions liée aux programmes de rémunération fondée sur des actions.

#### Évaluation à la valeur de marché

Nous comptabilisons nos dérivés selon leur évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit, conformément aux IFRS. La valeur estimative des dérivés, ajustée en fonction de la qualité du crédit des dérivés, peut changer selon la variation des écarts pour nous et nos contreparties. Le tableau présenté ci-après présente la position nette débitrice de nos instruments dérivés au 31 décembre 2013 :

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	31 décembre 2013			
	Montant notionnel en dollars américains	Cours de change	Montant notionnel en dollars canadiens	Juste valeur
<b>Dérivés liés à la dette</b>				
comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	4 250 \$	1,0285	4 371 \$	184 \$
En passifs	2 130	1,0769	2 294	(13)
Position nette débitrice évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette				51
<b>Dérivés liés aux capitaux propres</b>				
non comptabilisés comme des couvertures				
En passifs				(13)
Dérivés liés aux dépenses				
comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	900	1,0262	923	37
Position nette débitrice évaluée à la valeur de marché				75 \$

#### Dette nette ajustée

Nous utilisons la dette nette ajustée pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions liées à la structure du capital. La dette nette ajustée comprend la dette à long terme, les passifs (actifs) nets au titre des dérivés liés à la dette, les emprunts à court terme et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Dette à long terme <sup>1, 2</sup>	13 436 \$	10 858 \$
Passifs (actifs) nets au titre des dérivés liés à la dette <sup>2</sup>	(51)	524
Emprunts à court terme	650	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 301)	(213)
<b>Dette nette ajustée <sup>3</sup></b>	<b>11 734 \$</b>	<b>11 169 \$</b>

<sup>1</sup> Compte non tenu de toute réduction de la juste valeur découlant de la méthode de l'acquisition et des coûts de transaction différés.

<sup>2</sup> Tient compte de la partie courante et de la partie non courante.

<sup>3</sup> La dette nette ajustée n'est pas une mesure conforme aux PCGR et ne devrait pas être considérée comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Cette mesure n'est pas définie en vertu des IFRS et n'a pas de signification normalisée et, par conséquent, sa fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette mesure et sur la façon dont nous la calculons.

## DONNÉES SUR LES DIVIDENDES ET LES ACTIONS

### Dividendes

En février 2014, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du dividende annualisé à 1,83 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, augmentation qui sera payée sous forme de versements trimestriels de 0,4575 \$ par action. En

février 2013, le conseil d'administration a augmenté le dividende annualisé, qui est passé de 1,58 \$ à 1,74 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote. Les dividendes trimestriels ne sont payables qu'après avoir été déclarés par notre conseil d'administration.

Le tableau présenté ci-après indique les dates de déclaration et de versement des dividendes pour nos deux catégories d'actions au cours des deux derniers exercices :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividende par action	Dividendes payés (en millions)
21 février 2012	19 mars 2012	2 avril 2012	0,395 \$	207 \$
25 avril 2012	15 juin 2012	3 juillet 2012	0,395 \$	205 \$
15 août 2012	14 septembre 2012	3 octobre 2012	0,395 \$	204 \$
24 octobre 2012	14 décembre 2012	2 janvier 2013	0,395 \$	204 \$
14 février 2013	15 mars 2013	2 avril 2013	0,435 \$	224 \$
23 avril 2013	14 juin 2013	3 juillet 2013	0,435 \$	224 \$
15 août 2013	13 septembre 2013	2 octobre 2013	0,435 \$	224 \$
23 octobre 2013	13 décembre 2013	2 janvier 2014	0,435 \$	224 \$

La Société s'attend à ce que les dates de clôture des registres et les dates de versement à l'égard de la déclaration de dividendes pour 2014, sous réserve de la déclaration au gré du conseil, se présentent comme suit :

Date de clôture des registres	Date de versement
14 mars 2014	4 avril 2014
13 juin 2014	4 juillet 2014
12 septembre 2014	3 octobre 2014
11 décembre 2014	2 janvier 2015

### Actions ordinaires en circulation

Le tableau présenté ci-après fait état du nombre d'actions en circulation aux 31 décembre 2013 et 2012.

En 2013, la Société a racheté aux fins d'annulation un total de 546 674 actions de catégorie B sans droit de vote, conformément à son offre publique dans le cours normal des activités, à un prix d'environ 22 millions de dollars. Il y a lieu de se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés audités de 2013 pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions en circulation aux 31 décembre	2013	2012
<b>Actions ordinaires<sup>1</sup></b>		
De catégorie A avec droit de vote	<b>112 462 000</b>	112 462 014
De catégorie B sans droit de vote	<b>402 281 178</b>	402 788 156
Total des actions ordinaires	<b>514 743 178</b>	515 250 170

### Options d'achat d'actions de catégorie

#### B sans droit de vote

Options en circulation	2013	2012
Options en circulation exercables	<b>6 368 403</b>	8 734 028

<sup>1</sup> Les porteurs de nos actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit d'être convoqués à toute assemblée des actionnaires et d'y assister; toutefois, sauf dans la mesure prévue par la législation ou les règlements de marchés boursiers, ils n'ont pas de droit de vote lors d'une telle assemblée. Si une offre est déposée en vue d'acheter les actions de catégorie A avec droit de vote en circulation, aucune exigence en vertu de la législation applicable ou de nos actes constitutifs ne stipule qu'une offre doit être faite à l'égard des actions de catégorie B sans droit de vote en circulation et il n'y a aucune clause de protection à l'intention des actionnaires aux termes de nos actes constitutifs. Si une offre est déposée en vue d'acheter des actions des deux catégories

d'actions, les modalités de l'offre peuvent être différentes pour les actions de catégorie A avec droit de vote et pour celles des actions de catégorie B sans droit de vote.

Nous utilisons le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour calculer le bénéfice par action. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements.

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture de l'exercice (nombre d'actions en circulation en millions)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	<b>515</b>	519
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	<b>518</b>	522

## ENGAGEMENTS ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

### Obligations contractuelles

Le tableau ci-après présente les principales obligations aux termes d'accords contractuels fermes de la Société au 31 décembre 2013. Il y a lieu de se reporter également aux notes 17, 19 et 26 afférentes aux états financiers consolidés audités de 2013 pour obtenir de plus amples renseignements.

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Après 5 ans	Total
Dette à long terme <sup>1</sup>	1 170 \$	1 883 \$	1 989 \$	8 394 \$	13 436 \$
Instruments dérivés liés à la dette <sup>2</sup>	13	22	(54)	(102)	(121)
Contrats de location simple	136	194	95	95	520
Contrats avec des joueurs	136	132	33	7	308
Obligations liées à des achats <sup>3</sup>	1 670	1 019	149	160	2 998
Droits de diffusion	699	1 018	974	3 471	6 162
Obligations au titre des régimes de retraite <sup>4</sup>	96	—	—	—	96
Autres passifs à long terme	—	14	18	6	38
<b>Total</b>	<b>3 920 \$</b>	<b>4 282 \$</b>	<b>3 204 \$</b>	<b>12 031 \$</b>	<b>23 437 \$</b>

<sup>1</sup> Obligations au titre du principal de la dette à long terme (y compris la partie courante) exigible à l'échéance.

<sup>2</sup> (Actifs nets) décaissements nets à l'échéance. Les montants exprimés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens aux taux de la Banque du Canada en vigueur à la clôture de l'exercice.

<sup>3</sup> Les obligations liées à des achats sont des obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils par lesquels nous nous sommes engagés pour les cinq prochaines années au moins.

<sup>4</sup> Cotisations prévues à nos régimes de retraite en 2014. Les cotisations pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2015 et les exercices suivants ne peuvent être raisonnablement estimées, car elles dépendent de la conjoncture économique du moment et du rendement des régimes et peuvent subir l'incidence de l'application de lois futures.

## ENTENTES HORS BILAN

### Garanties

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des ententes prévoyant des indemnités et des garanties à l'intention des contreparties à des transactions concernant des ventes et regroupements d'entreprises, la vente de services ainsi que l'achat et la mise en valeur d'actifs. En raison de la nature de ces indemnités, la Société est incapable de faire une estimation raisonnable du montant éventuel maximal qu'elle peut être tenue de verser aux contreparties. Dans le passé, la Société n'a jamais fait de paiements importants aux termes de ces indemnités ou garanties. Il y a lieu de se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés audités de 2013 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Contrats de location simple

La Société a conclu des contrats de location simple de locaux, d'installations de distribution, de matériel et de pylônes hertziens et d'autres contrats. La résiliation de l'un ou l'autre de ces contrats n'aurait pas d'incidence défavorable significative sur la Société dans son ensemble. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Engagements et autres obligations contractuelles » ainsi qu'à la note 27 afférente à nos états financiers consolidés audités de 2013 pour obtenir des chiffres à cet égard, ainsi que de plus amples renseignements.

## Réglementation de notre secteur

Nos activités, à l'exception des activités autres que de diffusion de Media, sont réglementées par deux groupes :

- le ministère fédéral canadien de l'Industrie, au nom du ministre de l'Industrie du Canada (collectivement, « Industrie Canada »);
- le CRTC, en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « Loi sur les télécommunications ») et de la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (la « Loi sur la radiodiffusion »).

La réglementation concerne notamment ce qui suit :

- les licences d'utilisation du spectre et de diffusion,
- la concurrence,
- les services de programmation de télévision par câble que nous devons et pouvons distribuer,
- les conventions d'interconnexion filaires et sans fil,
- les tarifs que nous pouvons exiger pour l'accès aux réseaux par des tiers,
- la revente de nos réseaux,
- l'itinérance sur nos réseaux,
- la propriété et l'exploitation de nos systèmes de communication,
- notre capacité d'acquérir des participations dans d'autres systèmes de communications.

Les modifications réglementaires apportées par ces organismes de réglementation ou les décisions prises par eux pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats opérationnels consolidés.

Le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme la violation des droits d'auteur, les courriels commerciaux non sollicités, le cybercrime et l'accès autorisé.

En général, les licences d'utilisation du spectre et de diffusion octroyées à la Société le sont pour une durée déterminée et sous réserve de modalités relatives au maintien de ces licences. Les autorités de réglementation peuvent modifier ces conditions d'octroi de licences en tout temps, et elles peuvent décider de ne pas renouveler une licence qui arrive à échéance. Si nous ne nous conformons pas aux modalités stipulées, une licence pourrait être suspendue ou révoquée et nous pourrions devoir payer une amende.

Les licences sont assorties de conditions qui exigent entre autres que nous nous conformions aux restrictions canadiennes en matière de propriété de la réglementation applicable. Nous nous conformons à l'heure actuelle à l'ensemble de celles-ci. En cas de non-respect des exigences, nous nous assujettissons à diverses pénalités qui pourraient engager la perte d'une licence dans un cas extrême.

Les licences pour les services de câblodistribution, les services sans fil et les services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

### Activités de diffusion au Canada

Au Canada, les activités de diffusion, notamment les services de télévision par câble, les stations de radio et de télévision ainsi que les services spécialisés de la Société, sont autorisées sous licence (ou exercées en vertu d'un décret d'exception) et réglementées par le CRTC conformément à la Loi sur la radiodiffusion.

Le CRTC est responsable de la réglementation et de la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion. Il est également responsable, en vertu de la Loi sur les télécommunications, de la réglementation des entreprises de télécommunications, dont :

- les activités de transmission de la voix et des données de Sans-fil
- les services d'accès Internet et de téléphonie de Cable.

Nos services de détail de câblodistribution et de télécommunications ne sont pas soumis à la réglementation des prix car le CRTC est d'avis qu'il y a suffisamment de concurrence pour ces services, également offerts par d'autres fournisseurs de services, pour permettre la protection de l'intérêt des utilisateurs et s'est donc abstenu de les réglementer. En revanche, la réglementation peut viser, et vise effectivement, les modalités selon lesquelles la Société offre ces services.

### Licence d'utilisation du spectre

Industrie Canada établit des normes techniques en matière de télécommunications en application de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (la « Loi sur la radiocommunication ») et de la Loi sur les télécommunications. Le ministère octroie des licences et exerce une surveillance à l'égard :

- des aspects techniques de l'exploitation des stations de radio et de télévision,
- des questions liées aux fréquences des réseaux de télévision par câble,
- de l'octroi et de la surveillance des licences d'utilisation du spectre pour les systèmes de communications sans fil au Canada.

### Droits d'auteur

La Commission du droit d'auteur du Canada (la « Commission du droit d'auteur ») surveille l'administration collective des droits d'auteur au Canada et établit les droits payables pour l'utilisation de certaines œuvres couvertes par des droits d'auteur. Elle établit les droits d'auteur à payer aux organismes de perception des droits d'auteur par les entreprises de diffusion canadiennes, notamment les services de câblodistribution, de radiodiffusion et de télévision et les services spécialisés.

### Facturation et contrats

Les modifications de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec en vigueur en juin 2010 prévoient de nouvelles dispositions concernant les contrats de services sans fil, filaires et d'accès Internet. Ces modifications incluent de nouvelles règles sur le contenu de ces contrats, la détermination des frais de résiliation par anticipation pouvant être facturés aux clients, la perception de dépôts de garantie ainsi que les droits de résiliation et de renouvellement des consommateurs. Les modifications stipulent aussi de nouvelles dispositions sur la vente de cartes d'appel prépayées et la communication d'informations sur les coûts connexes.

Les modifications à la *Loi sur la protection du consommateur* du Manitoba sont entrées en vigueur en septembre 2012 et sont conformes à celles apportées à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec. Une loi semblable est également entrée en vigueur en septembre 2012 à Terre-Neuve-et-Labrador et une autre a été déposée en Nouvelle-Écosse. Un projet de loi d'initiative parlementaire proposant une loi similaire a été présenté au Nouveau-Brunswick.

En avril 2012, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la mise en place de lois visant la facturation et les contrats de service sans fil. En outre, la législation veille à ce que les contrats soient désormais écrits dans un langage clair et détaillent les services couverts par les frais de base et ceux qui sont susceptibles de générer des factures plus élevées. Selon la législation, les fournisseurs de services seraient tenus d'obtenir un consentement écrit avant le renouvellement ou la modification d'un contrat. De plus, elle fixerait un coût maximal d'annulation d'un contrat à terme fixe qui varierait selon les conditions du contrat. La législation proposée, laquelle toucherait les nouveaux contrats, entrerait en vigueur six mois après son adoption et couvrirait les ententes existantes qui seraient modifiées, renouvelées ou prolongées après cette date. Le projet de loi a été édicté en octobre 2013.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Code sur les services sans fil » dans la rubrique portant sur la réglementation des services sans fil.

### Propriété et contrôle étrangers

Les non-Canadiens sont autorisés à détenir et à contrôler de manière directe ou indirecte :

- jusqu'à 33,3 % des actions avec droit de vote et des voix d'une société de portefeuille ayant une filiale dont les activités font l'objet d'une licence octroyée en vertu de la Loi sur la radiodiffusion;
- jusqu'à 20 % des actions avec droit de vote et des voix de la société titulaire de la licence d'exploitation.

Prises ensemble, ces limites permettent un contrôle effectif allant jusqu'à 46,7 %.

Le chef de la direction et 80 % des membres du conseil d'administration de la société titulaire de la licence d'exploitation doivent être des résidents du Canada. Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'actions sans droit de vote pouvant être détenues par des non-Canadiens dans la société de portefeuille ou la société titulaire de la licence d'exploitation. Ni un fournisseur de services canadien ni sa société mère ne peuvent, par ailleurs, être contrôlés de fait par des non-Canadiens. Sauf en cas d'appel auprès du Cabinet fédéral, le CRTC est habilité à déterminer, comme question de fait, si une société titulaire de la licence d'exploitation est contrôlée par des non-Canadiens.

En vertu de la Loi sur les télécommunications et des règlements connexes, les mêmes règles s'appliquent également aux entreprises de télécommunications canadiennes comme Sans-fil, sauf que le chef de la direction n'est pas tenu d'être un résident canadien. Nous sommes d'avis que nous sommes conformes aux exigences en matière de propriété et de contrôle étrangers.

Le projet de loi C-38 modifiant la Loi sur les télécommunications a été édicté le 29 juin 2012. Les modifications exemptent les entreprises de télécommunications générant moins de 10 % du total des produits sur le marché des télécommunications canadien des restrictions relatives à la propriété étrangère. Les entreprises qui réussiront à gonfler leur part de marché au-delà de 10 % du total des produits générés sur le marché des télécommunications canadien, autrement que par voie de fusions ou d'acquisitions, continueront d'être exemptées des restrictions.

### SANS-FIL

#### Consultation sur le renouvellement des licences d'utilisation du spectre pour les services cellulaires et les services de communications personnelles (« SCP »)

En mars 2011, Industrie Canada a annoncé ses décisions concernant le processus de renouvellement des licences pour les services cellulaires et

les SCP qui ont commencé à venir à échéance pendant ce même mois. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- À la fin de la période d'autorisation courante, une nouvelle licence d'utilisation du spectre pour services cellulaires ou SCP assortie d'une période d'autorisation de 20 ans sera délivrée aux titulaires de licences qui se conforment à toutes les conditions de licence.
- Le droit annuel courant de 0,0351 \$ par MHz par unité de population dans la zone de service autorisée continuera de s'appliquer aux licences d'utilisation du spectre pour les services cellulaires et SCP, y compris les licences attribuées initialement dans le cadre d'enchères. Le ministre d'Industrie Canada pourra examiner et modifier ce droit pendant la période d'autorisation après consultation avec les titulaires.
- Une décision concernant les conditions de licence existantes pour la recherche et le développement n'a pas encore été annoncée et sera rendue séparément. En date des présentes, une telle décision n'a pas encore été annoncée et les modalités de licence courantes demeurent en vigueur.

#### Consultation sur le Cadre politique et technique pour les bandes de 700 MHz et 2500-2690 MHz et utilisation commerciale du spectre mobile

En mars 2012, Industrie Canada a publié son Cadre politique et technique relativement aux enchères du spectre pour les bandes de 700 MHz et de 2500-2690 MHz. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- Industrie Canada a opté pour un plafond d'enchères pour le spectre de 700 MHz (aucune fréquence réservée comme c'était le cas pour les enchères du spectre aux fins de la prestation de services sans-fil évolués (« SSFE ») en 2008). Quatre blocs de fréquences sont considérés comme spectre « de premier ordre ». Les principaux fournisseurs locaux de services sans fil sont limités à un seul bloc de spectre « de premier ordre », tandis que tous les autres fournisseurs sont limités à deux de ces blocs. Rogers, Bell et TELUS sont considérés comme des fournisseurs principaux à l'échelle nationale. SaskTel est considéré comme un fournisseur de services d'envergure en Saskatchewan et MTS est considéré comme un fournisseur de services d'envergure au Manitoba.
- Afin de promouvoir les déploiements dans les régions rurales, les fournisseurs qui remportent deux blocs appariés, ou deux fournisseurs qui partagent leurs deux blocs appariés, sont tenus d'utiliser leur spectre de 700 MHz pour fournir une couverture à 90 % de leur territoire couvert par le réseau HSPA dans une période de cinq ans, et à 97 % dans une période de sept ans. Industrie Canada utilisera des zones de service de niveau 2 régies par des licences pour les enchères du spectre de 700 MHz. Il s'agit là de 14 grandes zones de services couvrant la totalité du Canada et qui sont, en règle générale, de la même taille que les provinces.

En mars 2013, Industrie Canada a publié le *Cadre de délivrance de licences pour les services mobiles à large bande (SMLB)* – bande de 700 MHz. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- Industrie Canada a confirmé que son cadre politique et technique entourant les enchères du spectre de 700 MHz est essentiellement le même que celui proposé dans son document de consultation daté du 14 mars 2012.
- L'enchère sera menée selon une structure d'enchères combinatoires au cadre (« format ECC »), dans le cadre de laquelle les soumissions sont déposées pour les ensembles de licences d'utilisation du spectre plutôt qu'en fonction de la structure de soumissions d'enchères.

ascendantes à rondes multiples simultanées (« EARMS ») employée auparavant pour les soumissions de licences individuelles.

- Les entités associées peuvent déposer des demandes de soumissions individuellement et demander à ce que le plafond des enchères soit appliqué sur une base individuelle. Ces soumissionnaires doivent démontrer qu'ils « prévoient dispenser activement et indépendamment les services » dans la zone de licence visée pour la durée des plafonds d'enchères (cinq ans après l'octroi des licences). Industrie Canada a établi qu'aucun soumissionnaire inscrit n'était lié aux autres.

L'enchère devait initialement commencer le 19 novembre 2013. En juin 2013, Industrie Canada a reporté la date limite d'inscription au 17 septembre 2013 et le début de l'enchère, au 14 janvier 2014.

En octobre 2013, Industrie Canada a lancé une consultation dans le but de solliciter des commentaires sur les points à considérer sur les licences quant au format, aux règles et aux processus des enchères du spectre, et sur les conditions de licence relatives aux fréquences dans la bande de 2500-2690 MHz. La version définitive de la politique a été publiée le 10 janvier 2014.

Les principaux éléments à noter au sujet de la politique régissant le spectre de 2500-2690 MHz sont les suivants :

- Industrie Canada a adopté un plafond des enchères du spectre, lequel diffère du plafond adopté pour les enchères du spectre de 700 MHz, aux termes duquel aucun fournisseur participant aux enchères ne peut détenir plus de 40 MHz du spectre de 2500-2690 MHz. Rogers est bénéficiaire d'une clause de droits acquis eu égard à ses avoirs dans les situations où elle détient déjà plus de 40 MHz de ce spectre. La Société ne sera pas contrainte de se départir d'avoirs du spectre.
- Il n'existe aucune exigence régissant la mise en œuvre pour le spectre de 2500-2690 MHz. Une règle de mise en œuvre générale sera déterminée dans la politique.
- Les enchères devraient débuter le 15 avril 2015.
- L'enchère pour le spectre de 2500 MHz utilisera des zones de service de niveau 3 régies par des licences.

### Politique en matière d'itinérance et de partage des pylônes d'antenne

En mars 2013, Industrie Canada a publié les *Cadres révisés d'itinérance obligatoire et de partage obligatoire des pylônes d'antennes et des emplacements*, en conclusion de la consultation commencée en 2012. Ce cadre établit les règles en vigueur pour l'itinérance et le partage de pylônes d'antennes et d'emplacements. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- Tous les titulaires de licences d'utilisation du spectre, de licences radio et de certificats de radiodiffusion doivent partager les pylônes d'antennes et les emplacements, lorsque cela est techniquement possible, en contrepartie de tarifs commerciaux.
- Tous les titulaires de licences ont été autorisés à déposer des demandes d'itinérance auprès d'autres titulaires de licences en contrepartie de tarifs commerciaux.
- La période de négociation des ententes est de 60 jours, après quoi l'arbitrage aux termes des règles d'Industrie Canada commencera.
- Les fonctions liées à l'itinérance doivent permettre la connexion des services numériques de transmission de la voix et des données, peu importe la bande de fréquences ou la technologie sous-jacente utilisée.

- En outre, l'exploitant du réseau hôte n'a pas à fournir aux utilisateurs itinérants des services qu'il n'offre pas à ses propres abonnés ni à leur fournir un service ou un niveau de service que le réseau de rattachement des utilisateurs itinérants n'offre pas. La politique n'exige pas le transfert ininterrompu des communications en cours.

### Consultation concernant le transfert, la division et la subordination des licences d'utilisation du spectre

En juin 2013, Industrie Canada a publié son *Cadre portant sur le transfert, la division et la subordination des licences de spectre mobile commercial*. Le cadre établit les critères qu'Industrie Canada prendra en compte, ainsi que les processus qu'elle appliquera dans le cadre de son examen des transferts des licences d'utilisation du spectre, y compris dans le cas de transferts prospectifs pouvant survenir relativement à des options d'achat ou de vente et à des conventions. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- Industrie Canada procédera à l'examen de toutes les demandes de transfert de licences d'utilisation du spectre et celles qui feraient place à une concentration du spectre indésirable – et diminueraient par le fait même la concurrence – ne seront pas acceptées. Les décisions seront prises au cas par cas et seront rendues publiques afin d'en augmenter la transparence.
- Les détenteurs de licence sont tenus de demander un examen dans les 15 jours suivant la conclusion de toute convention pouvant se solder par un éventuel transfert. Industrie Canada procédera à l'examen de la convention comme si le transfert de licence susceptible d'en découler avait été effectué.
- Ce calendrier ne s'applique pas aux conventions conclues avant la publication du cadre, ce qui signifie que les conventions relatives au spectre conclues avec Shaw et Québecor ne seront pas assujetties à un examen immédiat en vertu du cadre avant 2014.

### Le Code sur les services sans fil du CRTC

En juin 2013, le CRTC a publié son Code sur les services sans fil. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- Le code établit plusieurs nouvelles obligations pour les fournisseurs de services sans fil, dont une durée maximale pour les contrats, des plafonds au titre des services d'itinérance, des exigences en matière de déverrouillage des appareils et des exigences visant les principales modalités du contrat. Il établit également des règles en matière de subvention des appareils et de frais de résiliation anticipée.
- En vertu du code, si un client met fin à un contrat avant la fin de son engagement, les fournisseurs peuvent uniquement facturer le solde de la subvention de l'appareil reçue, laquelle est réduite d'un montant équivalent chaque mois sur une période maximale de 24 mois. Dans les faits, cela limite la durée des contrats à deux ans.
- Le code a prise d'effet pour tous les contrats conclus ou renouvelés après le 2 décembre 2013.
- À compter du 3 juin 2015, le code s'appliquera à tous les contrats, peu importe la date à laquelle ils ont été conclus, ce qui signifie qu'il s'appliquera rétroactivement aux contrats de trois ans conclus entre le 3 juin 2012 et le 2 décembre 2013. Toute personne concluant un contrat de trois ans entre le 3 juin 2012 et le 2 décembre 2013 pourrait par conséquent annuler son contrat sans rembourser la totalité de la subvention obtenue. Nous sommes d'avis que le CRTC ne dispose pas du pouvoir requis pour imposer une telle disposition et, le 2 juillet 2013, Rogers, Bell, TELUS, MTS et Sasktel ont porté en appel cette disposition du code portant sur la rétroactivité. La Cour a autorisé l'appel et l'audience se tiendra en 2014.

## Demande d'information du CRTC à l'égard de l'itinérance sans fil au Canada et aux États-Unis

En août 2013, tous les fournisseurs de services sans fil canadiens ont reçu une lettre du CRTC leur demandant de présenter l'information au sujet de leurs tarifs, de leurs produits et de leurs conventions pour les services d'itinérance de gros et de détail au Canada et aux États-Unis au plus tard le 27 septembre 2013. La lettre du CRTC stipulait notamment ce qui suit : « les données requises permettront au Conseil de disposer de renseignements sur les services d'itinérance sans fil et d'évaluer leur impact sur la compétitivité de l'industrie canadienne des services sans fil et les choix offerts aux Canadiens ».

Par suite de cette enquête, le CRTC a lancé le 12 décembre 2013 un appel aux observations intitulé *Itinérance des services sans fil mobiles de gros au Canada – Situation de discrimination injuste ou de préférence indue* (Avis de consultation de télécom CRTC 2013-685). Alors que l'enquête avait pour objectif d'évaluer l'incidence des ententes d'itinérance sans fil de gros sur le caractère concurrentiel du secteur canadien des services sans fil, l'appel aux observations lancé par le CRTC aura pour objectif de déterminer si, dans les faits, nous sommes en présence ou non d'une situation de discrimination injuste ou de préférence indue en ce qui concerne les ententes d'itinérance au Canada. Le CRTC a noté, en particulier, que les tarifs d'itinérance de gros payés par les fournisseurs de services canadiens étaient plus élevés que ceux payés par les fournisseurs américains. En outre, le CRTC a l'intention d'entreprendre des procédures distinctes en 2014 pour étudier plus avant les questions liées au marché de l'itinérance sans fil de gros au Canada et sur leur incidence sur le caractère concurrentiel du secteur.

## Annonce du gouvernement au sujet des tarifs et de la réglementation liés à l'itinérance

En décembre dernier, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il mettrait de l'avant une loi en matière d'itinérance en 2014. Dans un premier temps, il promulguera une loi qui limitera les tarifs d'itinérance de gros au Canada aux tarifs que le fournisseur impute lui-même à ses propres clients. Puis, le gouvernement modifiera la Loi sur la radiocommunication et la Loi sur les télécommunications pour permettre à Industrie Canada et au CRTC d'imposer des sanctions pécuniaires afin de faire respecter la réglementation en matière de télécommunications. Les détails concernant la loi annoncée n'ont pas encore été rendus publics.

## CABLE

### Intégration verticale

Le CRTC considère que notre secteur Cable est intégré verticalement puisque nous assurons à la fois les services de diffusion et de programmation. Les règles imposées par l'organisme aux sociétés intégrées verticalement dans le secteur de la diffusion sont énoncées dans sa *Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC-2011-601*. La politique :

- ne permet pas aux sociétés d'offrir leurs émissions de télévision en exclusivité à leurs abonnés aux services mobiles ou d'accès à Internet. Toute émission diffusée à la télévision, y compris les parties de hockey et d'autres émissions en direct, doit être offerte aux concurrents selon des modalités justes et raisonnables;
- permet aux entités d'offrir une programmation exclusive aux abonnés à leurs services mobiles ou d'accès Internet si ladite programmation est produite précisément pour un portail Internet ou un appareil mobile;

- impose un code de déontologie pour empêcher tout comportement anticoncurrentiel et s'assurer que les distributeurs, diffuseurs et fournisseurs de services de programmation en ligne négocient de bonne foi. Afin que les Canadiens ne perdent pas l'accès à un service de télévision pendant les négociations, les diffuseurs doivent continuer à fournir ledit service et les distributeurs, à l'offrir à leurs abonnés;
- obligeait les entités intégrées verticalement à présenter un rapport au CRTC avant avril 2012 à propos des mesures prises pour offrir plus de souplesse aux consommateurs en ce qui concerne les services auxquels ils peuvent s'abonner, comme un modèle « choisir et payer ». Dans notre rapport d'avril 2012, nous avons présenté les résultats d'un essai de mise en marché que nous avons mené à London, en Ontario, aux termes duquel les clients bénéficiaient d'une plus grande souplesse en matière de programmation.

## Distribution des services de télévision

Le 24 octobre 2013, le CRTC a lancé une vaste consultation publique au sujet de la télévision couvrant trois grands thèmes au sujet desquels on demandait l'avis des consommateurs, soit :

- la programmation télévisuelle offerte;
- la réception de la programmation télévisuelle des fournisseurs de services et autres sources;
- le fait qu'ils aient ou non assez d'information en mains pour prendre des décisions éclairées et chercher des solutions en cas d'insatisfaction.

La date limite de remise des commentaires était le 22 novembre 2013. Le 14 novembre 2013, le gouvernement a enjoint le CRTC de lui présenter un rapport, au plus tard le 30 avril 2014, sur les étapes devant être prises pour maximiser la capacité des Canadiens à s'abonner à des services payants et spécialisés fondés sur un modèle « choisir et payer ». Le gouvernement a exigé que le rapport :

- étudie l'incidence sur les consommateurs et sur leur capacité à accéder à des services de télévision discrétionnaires abordables;
- considère l'incidence sur les intervenants du secteur (c.-à-d. les responsables de la programmation, les distributeurs et les producteurs);
- s'assure que la majorité des services offerts aux Canadiens demeure canadiens et que les distributeurs continuent de donner la priorité à la prestation de services canadiens.

Parallèlement à la remise de son rapport au gouvernement, le CRTC prévoit amorcer des procédures réglementaires afin d'explorer de nouvelles avenues. Des audiences publiques devraient avoir lieu en septembre 2014 et une décision devrait être rendue au début 2015. La consultation se penchera vraisemblablement sur le traitement réglementaire des services vidéo d'avant-garde et sur l'évolution de services concurrentiels au sein d'un système réglementé.

## Examen par le CRTC de la tarification des services d'accès

### Internet de gros et de la facturation à l'utilisation

En février 2011, le CRTC a entrepris une instance pour examiner ses décisions antérieures sur la tarification des services d'accès Internet de gros, à savoir que les FSI revendeurs devraient payer des frais supplémentaires lorsque leurs clients dépassent leurs allocations de bande passante.

En novembre 2011, le CRTC a annoncé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2011-703 en vertu de laquelle il rejettait l'application de tarifs additionnels pour les services de gros fondés sur les volumes de trafic d'utilisateur final. Au lieu de ces tarifs, des tarifs de gros mensuels

ont été mis en place pour la facturation à l'utilisation en fonction de la capacité de l'installation reliant le grossiste propriétaire de l'installation et le FSI revendeur. La nouvelle structure, qui est entrée en vigueur en février 2012, comprend des tarifs d'utilisation, des frais d'accès mensuels fixes par utilisateur final du FSI revendeur ainsi que des frais ponctuels d'installation. En février 2013, le CRTC a fait connaître sa décision concernant sept demandes de revoir et de modifier ses décisions de novembre 2011 portant sur les prix des services Internet de gros réglementés. Ces décisions ont augmenté la tarification de gros que nous facturons aux revendeurs. Cette hausse est toutefois moindre que celle que nous avions demandée.

#### **Examen par le CRTC de la tarification de télécommunications de gros**

En octobre 2013, le CRTC a commencé l'examen prévu de sa décision rendue en mars 2008, à l'égard des services essentiels de télécommunications. L'examen se terminera par une audience publique au mois de novembre 2014.

#### **Approbation réglementaire des acquisitions récentes**

En janvier 2013, nous avons annoncé une transaction stratégique à plusieurs volets avec Shaw visant l'acquisition de Mountain Cable (le système de câblodistribution de Shaw à Hamilton, en Ontario) et la souscription d'une option d'achat du spectre pour les services sans fil évolués de Shaw en 2014. Dans le cadre de l'entente, nous avons vendu à Shaw notre participation à hauteur d'un tiers dans la chaîne spécialisée TVtropolis.

Des suites de l'obtention de l'approbation du CRTC le 1<sup>er</sup> mai 2013, nous avons conclu un volet de l'entente à volets multiples avec Shaw visant l'acquisition en propriété exclusive de Mountain Cable et, conformément aux modalités de l'entente, nous avons avancé une somme de 398 millions de dollars. Nous devrons obtenir l'approbation d'Industrie Canada afin de conclure les dispositions de la transaction portant sur le spectre.

#### **Suivi de l'instance relative aux nouveaux médias**

En février 2012, la Cour suprême du Canada a confirmé la décision d'un tribunal inférieur voulant qu'un FSI ne puisse être assujetti à la Loi sur la radiodiffusion eu égard à la décision du CRTC d'imposer une taxe sur les FSI comme Rogers pour financer la création et la promotion d'épisodes Web canadiens. Ainsi, en offrant l'accès à des sites Web diffusant des émissions télévisées et des films, les FSI ne sont pas considérés comme des diffuseurs et ne peuvent donc pas être réglementés en vertu de la Loi sur la radiodiffusion.

#### **Révision des règlements relatifs à la radiodiffusion**

En novembre 2012, la Cour suprême a décidé, conformément à nos recommandations, que le CRTC n'avait pas le pouvoir nécessaire pour mettre en place le régime de compensation pour la valeur des signaux proposé dans sa Décision de radiodiffusion 2010-167. Par conséquent, les diffuseurs continueront de facturer des tarifs aux entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») en vertu du cadre de réglementation existant.

#### **MEDIA**

##### **Renouvellement de licences**

Le CRTC examine les demandes de renouvellement de licences (services conventionnels et services spécialisés discrétionnaires) selon une approche par groupe pour les grandes sociétés du secteur des médias. Le groupe de Rogers inclut les stations de télévision conventionnelles City et OMNI ainsi que les chaînes spécialisées G4 Canada, Outdoor Life Network, The Biography Channel (Canada) et FX (Canada).

En juillet 2011, le CRTC a renouvelé la licence du groupe pour une durée de trois ans prenant fin le 31 août 2014. Les modalités du renouvellement reconnaissent la différence du groupe par rapport aux trois autres grands groupes de diffusion en langue anglaise au Canada, soit Bell Media, Corus Entertainment et Shaw Media.

##### **Signaux éloignés**

Les stations de télévision conventionnelles doivent consentir à la distribution de leurs signaux locaux sur les marchés éloignés. Les EDR qui veulent distribuer des signaux américains décalés doivent par conséquent obtenir le consentement de chacun des trois grands réseaux de langue anglaise autre que la SRC (CTV, Global et City) en vue de distribuer leurs signaux dans ces fuseaux horaires. Nous avons entrepris des négociations avec divers distributeurs en ce qui concerne la distribution des signaux éloignés.

##### **Approbation réglementaire des acquisitions**

Le 30 avril 2013, nous avons acquis le contrôle de theScore après avoir reçu l'approbation réglementaire finale du CRTC. theScore, que nous avons renommée Sportsnet 360, était la troisième chaîne spécialisée en divertissement sportif au Canada. Dans le cadre de cette transaction, nous avons également obtenu une participation de 10 % dans les actifs de média numérique de Score Media, qui a fait l'objet d'une scission et a été baptisée Score Digital.

# Gouvernance et gestion des risques

## GOUVERNANCE CHEZ ROGERS

Rogers a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée, qui nous assure que nos structures et pratiques de gouvernance inspirent confiance à nos actionnaires.

Lors du décès en décembre 2008 du fondateur et précédent chef de la direction de la Société, Ted Rogers, son contrôle des voix de RCI est passé à une fiducie dont les membres de la famille Rogers sont les bénéficiaires. Cette fiducie détient le contrôle des voix de Rogers Communications en faveur des générations successives de la famille Rogers. La famille Rogers représente une partie prenante importante et détenait environ 28 % des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2013.

Notre conseil d'administration compte quatre membres de la famille Rogers, ainsi que 13 autres membres qui combinent un éventail de compétences et d'expérience à titre de chefs de file du monde des affaires en Amérique du Nord. Tous les membres de notre conseil d'administration se sont engagés à exercer une surveillance accrue et à déployer des efforts en vue de créer de la valeur pour les actionnaires. Le conseil d'administration de Rogers s'emploie pleinement à une saine gouvernance d'entreprise; il examine continuellement ses pratiques de gouvernance et les mesure par rapport aux pratiques de meneurs reconnus et à l'évolution de la législation. Le conseil d'administration croit que le système de gouvernance de Rogers est efficace et que des structures et des procédures appropriées sont en place.

### Gouvernance et meilleures pratiques

La majorité des membres de notre conseil d'administration sont indépendants et nous avons adopté une panoplie de pratiques exemplaires afin d'assurer une gouvernance efficace :

- séparation des rôles de chef de la direction et de président du conseil;
- administrateur principal indépendant;
- politiques et chartes officielles en matière de gouvernance;
- code de déontologie et ligne de dénonciation;
- lignes directrices sur la propriété d'actions par les administrateurs;
- discussions du conseil et des comités se déroulant à huis clos;
- examen annuel du rendement du conseil et des administrateurs;
- réunions du comité d'audit se déroulant avec des auditeurs internes et externes;
- programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs;
- séances de formation régulières du conseil;
- autorisation donnée aux comités d'engager des conseillers indépendants;
- normes régissant les relations importantes des administrateurs.

Nous nous conformons aux lignes directrices et normes en matière de gouvernance d'entreprise auxquelles sont assujetties les sociétés ouvertes canadiennes cotées à la TSX et à titre d'émetteur privé étranger coté à la NYSE aux États-Unis.

### Surveillance du conseil d'administration

Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités à ses sept comités permanents afin d'assurer une surveillance et une reddition de compte adéquates :

- *Comité d'audit* – Le comité d'audit examine nos méthodes et pratiques comptables, l'intégrité de nos processus de présentation de

l'information financière, de même que les états financiers et autres documents pertinents à transmettre au public. Par ailleurs, le comité d'audit vient épauler le conseil dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les règlements ayant trait à la communication de l'information financière, et il évalue nos systèmes de contrôles internes comptables et financiers, ainsi que les compétences, l'indépendance et le travail des auditeurs externes et internes.

- *Comité de gouvernance* – Le comité de gouvernance aide le conseil afin de s'assurer qu'il a élaboré des systèmes et procédures appropriées pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Ce comité élabore des politiques et pratiques de gouvernance et les recommande au conseil aux fins d'approbation et il dirige le conseil dans son examen périodique du rendement du conseil et de ses comités.
- *Comité des candidatures* – Le comité des candidatures trouve des candidats potentiels au poste d'administrateur pour notre conseil. Les membres du conseil d'administration sont élus par les actionnaires lors d'une assemblée ou, encore, nommés par le conseil d'administration. Le comité recommande également des candidatures pour chaque comité du conseil, y compris pour le poste de président de chaque comité.
- *Comité des ressources humaines* – Le comité aide le conseil à contrôler, à examiner et à approuver les politiques et pratiques de rémunération et d'avantages sociaux. Il est également responsable de la formulation de recommandations quant à la rémunération des hauts dirigeants et de la surveillance du plan de relève de ces derniers.
- *Comité de direction* – Le comité de direction aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités entre les réunions, y compris agir dans des domaines expressément désignés et autorisés lors d'une réunion précédente du conseil et étudier les questions éventuelles qui pourraient survenir de temps à autre.
- *Comité des finances* – Le comité des finances examine les questions relatives à nos stratégies d'investissement et à la structure générale de nos capitaux propres et d'emprunt, et il en fait rapport au conseil d'administration.
- *Comité de retraite* – Le comité de retraite supervise l'administration des régimes de retraite de la Société et examine les provisions de même que le rendement des placements de ceux-ci.

Il y a lieu de se reporter à la section Relations avec les investisseurs de notre site Web ([rogers.com/gouvernance](http://rogers.com/gouvernance)), pour obtenir de plus amples renseignements sur la gouvernance chez Rogers, y compris :

- un énoncé complet relatif à nos pratiques de gouvernance;
- notre code de déontologie;
- le mandat complet des comités;
- les biographies des membres de la direction;
- un résumé des différences entre les règles de gouvernance d'entreprise de la NYSE qui s'appliquent aux sociétés établies aux États-Unis et nos pratiques de gouvernance en tant qu'émetteur non établi aux États-Unis qui est coté à la NYSE.

★ PRÉSIDENT ● MEMBRE

AU 11 FÉVRIER 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS							
	AUDIT	GOVERNANCE	CANDIDATURES	RESSOURCES HUMAINES	DIRECTION	FINANCES	RETRAITE
Alan D. Horn, CPA, CA					●	●	★
Peter C. Godsoe, O.C., O. Ont.	★	●	●	●	●	●	
C. William D. Birchall	●		●			●	
Stephen A. Burch	●						
John H. Clappison, FCPA, FCA	★						●
Thomas I. Hull		●		●	●	●	
Guy Laurence							
Philip B. Lind, CM							
John A. MacDonald	●						
Isabelle Marcoux		●		●			
L'hon. David R. Peterson, C.P., c.r.							●
Edward S. Rogers		★			★	★	
Loretta A. Rogers							
Martha L. Rogers							
Melinda M. Rogers		●				●	●
D' Charles Sirois						●	
John H. Tory, O. Ont.	●	●	★				

## GESTION DES RISQUES

Nous nous sommes engagés à renforcer sans relâche nos capacités de gestion des risques afin de protéger et d'améliorer la valeur actionnariale. La gestion du risque ne vise pas l'élimination du risque, mais plutôt l'optimisation du rapport risque-rendement de manière à maximiser la valeur pour l'organisation.

### Gouvernance du risque

La responsabilité de la gouvernance du risque incombe dans son ensemble au conseil d'administration, qui supervise les travaux de la direction visant l'identification des principaux risques auxquels sont assujetties nos activités et la mise en place de processus d'appréciation du risque adéquat aux fins d'atténuation. Le conseil d'administration délègue certaines tâches au comité d'audit.

Le comité d'audit analyse les politiques sur le risque avec la direction et le conseil d'administration et épingle le conseil dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les exigences réglementaires.

Le comité d'audit examine aussi :

- l'adéquation des contrôles internes adoptés par la Société pour protéger les actifs contre la perte et l'utilisation non autorisée, pour prévenir, décourager et détecter la fraude et pour vérifier l'exactitude des registres financiers;
- les processus d'identification, d'appréciation et de gestion des risques;
- notre exposition aux principaux risques et tendances et la mise en œuvre par la direction des politiques et procédures de surveillance et de contrôle de cette exposition aux risques;
- nos plans de poursuite des activités et de reprise après sinistre;

- toute procédure d'audit spéciale appliquée lorsque des faiblesses ou des défaillances importantes sont décelées;
- d'autres questions liées à la gestion des risques de temps à autre au gré du comité ou du conseil d'administration.

### Gestion des risques d'entreprise

Notre programme de gestion des risques d'entreprise a pour objectif de s'assurer que nous identifions, apprécions, surveillons et présentons les risques de manière uniforme à l'échelle de l'entreprise et que nous gérons le risque d'une façon qui appuie nos objectifs stratégiques et d'affaires. Ce programme aide le comité d'audit et le conseil d'administration à s'acquitter de leur responsabilité à l'égard des risques en facilitant un processus formalisé d'évaluation stratégique des risques.

Nous procédons annuellement à une évaluation des risques stratégique afin d'identifier nos principaux risques et leur incidence éventuelle sur notre capacité à mettre en œuvre nos plans stratégiques. Cette évaluation comprend la révision des rapports sur le risque, des rapports d'audit et des comparatifs du secteur, ainsi que la tenue d'entretiens avec les principaux responsables de la gestion des risques. Nous menons également une enquête officielle tous les deux ans pour obtenir la rétroaction de la direction sur les principaux risques auxquels fait face l'organisation et identifier les risques émergents. Par la suite, nous établissons l'ordre de priorité des risques au moyen de critères d'évaluation des risques normalisés. La Gestion des risques d'entreprise présente les résultats de l'évaluation stratégique des risques à l'équipe de haute direction, ainsi qu'au comité d'audit.

Il incombe à l'équipe de haute direction d'approuver notre politique portant sur les risques d'entreprise ainsi que d'identifier, d'évaluer et

d'atténuer les principaux risques influant sur notre capacité à atteindre nos objectifs. Les hauts dirigeants sont également responsables de la surveillance des principaux risques et du suivi des plans d'action entrepris pour atténuer ces risques.

La direction élabore des plans de gestion des risques. Il incombe à l'équipe de direction d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques, au niveau de l'unité fonctionnelle, qui ont une incidence sur la stratégie et sur les plans d'affaires, ainsi que d'en faire rapport à l'équipe de haute direction et au groupe de gestion des risques d'entreprise.

### Responsabilité sociale

Être une société socialement responsable et agir selon les principes du développement durable fait partie intégrante d'une bonne gouvernance. Nous sommes d'avis que la responsabilité sociale est de plus en plus importante pour notre croissance, notre avantage concurrentiel et notre engagement auprès des principales parties prenantes et nous nous efforçons d'être une entreprise durable qui contribue à un monde meilleur.

Nous nous concentrons sur cinq volets généraux :

Gérance des produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nous tenons compte des questions de santé, de sécurité, d'environnement et autres tout au long du cycle de vie d'un produit, de sa conception à la fin du cycle en passant par la fabrication, l'emballage et le transport;</li> <li>• nous veillons à ce que nos produits et services répondent aux attentes de nos clients et communautés, ainsi qu'à nos propres critères en matière de qualité, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement.</li> </ul>
Engagement des employés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nous nous employons sans relâche à créer une culture d'engagement chez les employés et à encourager et à respecter la diversité;</li> <li>• nous établissons Rogers comme une entreprise pour laquelle les employés sont fiers de travailler, dans laquelle ils souhaitent collaborer et où ils ont la chance de se dépasser chaque jour;</li> <li>• nous offrons des programmes exemplaires en milieu de travail; par exemple, des programmes d'avantages ambitieux et de formation, de développement et de soutien personnalisés.</li> </ul>
Investissement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nous faisons la promotion des principes de responsabilité sociale de l'entreprise et des normes d'investissement communautaire établis par Imagine Canada en nous engageant à donner annuellement au moins 1 % de nos bénéfices nets avant impôt à des organismes de bienfaisance et à des organismes à but non lucratif;</li> <li>• nous investissons dans de nombreuses causes méritoires afin de contribuer à l'essor de collectivités dynamiques, saines et riches en talents. Notre programme vedette, le Fonds pour la jeunesse de Rogers, offre un soutien aux projets éducatifs destinés aux jeunes canadiens en difficulté.</li> </ul>
Responsabilité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nous gérons de façon proactive les aspects environnementaux de notre entreprise;</li> <li>• nous mesurons notre empreinte carbone chaque année et nous mettons en œuvre un éventail de mesures pour augmenter notre efficacité énergétique, réduire la consommation de papier et éviter que les matériaux utilisés dans le cadre de nos activités ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement;</li> <li>• nous veillons à sensibiliser les employés, les clients et les collectivités aux questions écologiques et à accroître leur engagement à l'égard de l'environnement.</li> </ul>
Chaîne d'approvisionnement éthique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nous mettons l'accent sur l'importance de se doter d'une chaîne d'approvisionnement éthique, car cela est un aspect essentiel pour notre réputation et notre réussite. En tant qu'acheteur important, Rogers fait affaire avec plus de 37 000 fournisseurs au pays et à l'étranger;</li> <li>• nous nous assurons que les pratiques d'approvisionnement, de production et de livraison des produits et services de nos fournisseurs sont saines. Nos attentes en matière de responsabilité sociale d'entreprise à tous les échelons de notre chaîne d'approvisionnement sont élevées et prévoient notamment la conformité au Code de déontologie des fournisseurs de Rogers.</li> </ul>

Il y a lieu de se reporter à notre rapport annuel sur la responsabilité sociale, offert sur notre site Web, à l'adresse [rogers.com/csr](http://rogers.com/csr), pour obtenir de plus amples renseignements sur nos mesures sociales, environnementales et communautaires.



Une fois l'an, l'audit interne applique et surveille l'exécution par la direction d'une évaluation du risque de fraude afin d'identifier les éléments de nos états financiers qui pourraient laisser place à la fraude et pour s'assurer que nos contrôles sont documentés et vérifiés afin d'atténuer le risque.

Notre méthodologie et nos politiques de gestion des risques d'entreprise reposent sur l'expertise de notre direction et de notre personnel pour détecter les risques et les occasions ainsi que pour appliquer des stratégies d'atténuation au besoin.

## RISQUES ET INCERTITUDES INFLUANT SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La présente rubrique décrit les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers et nos activités.

### RISQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

#### Conjoncture économique

Les activités de la Société sont touchées par la conjoncture économique générale ainsi que par le niveau de confiance et les dépenses des consommateurs. Des récessions, des ralentissements économiques et l'incertitude économique peuvent réduire la confiance des consommateurs et des entreprises ainsi que les dépenses discrétionnaires des consommateurs, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur la Société par suite d'une réduction de la demande à l'endroit de ses produits et services, y compris des baisses de la publicité, des produits et de la rentabilité ainsi que des hausses des taux d'attrition des abonnés et des créances douteuses. Une part importante des produits tirés des sous-secteurs de la radiodiffusion, de l'édition et des services numériques provient de la vente de publicité.

Une mauvaise conjoncture économique risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société puisque rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables, nous contraignant de verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations actuelles et des hypothèses utilisées pour le processus d'évaluation actuarielle.

#### Forte concurrence

Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs de la Société ne fourniront pas des services supérieurs à ceux de celle-ci ou des services à des tarifs inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement à l'évolution des tendances sectorielles ou des exigences du marché, ne pénétreront pas les marchés de la Société ou ne lanceront pas des services concurrents. N'importe lequel de ces facteurs pourrait réduire les parts de marché ou les produits de nos activités ou accroître les taux d'attrition.

Nous nous attendons à devoir modifier notre tarification courante des produits et services à l'intention des abonnés existants en raison des tarifs réduits que nous proposons pour attirer et fidéliser la clientèle. Ainsi, à mesure que la pénétration des services sans fil s'accroît auprès de la population, les nouveaux clients pourraient générer des PMPA inférieurs à la moyenne, ce qui pourrait ralentir la croissance des produits.

Sans-fil pourrait faire face à une concurrence accrue en raison des changements récents apportés à la propriété et au contrôle étrangers de licences de services sans fil.

- Des entreprises de télécommunications étrangères pourraient pénétrer le marché canadien en acquérant des licences ou des entreprises détenant des licences de services sans fil. L'entrée sur le marché de telles entreprises ayant des ressources en capital de loin supérieures pourrait entraîner la baisse de nos parts de marché des services sans fil. Il y a lieu de se reporter à la section « Propriété et contrôle étrangers » de la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements.
- La nouvelle politique d'Industrie Canada concernant le transfert des licences d'utilisation du spectre, combinée à la législation de 2012 autorisant la propriété étrangère des fournisseurs de services sans fil

détenant moins de 10 % des parts de marché pourraient rendre plus difficile l'acquisition de spectre additionnel par les fournisseurs de services titulaires, y compris la conclusion de nos conventions annoncées au préalable avec Shaw et Vidéotron, tout en rendant plus abordable l'accès au marché des services sans fil canadien pour les fournisseurs de services étrangers. Cela pourrait avoir pour effet d'intensifier la concurrence dans le secteur canadien des services sans fil.

De plus, en vertu du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion du CRTC*, les fournisseurs de services par câble ne peuvent obtenir de contrats d'exclusivité dans des immeubles où il est techniquement possible d'installer deux systèmes ou plus.

### RISQUES LIÉS AUX TECHNOLOGIES

#### Technologies concurrentes

Plusieurs technologies pourraient entraîner des changements fondamentaux dans la prestation des services de la Société, notamment :

- les services à large bande,
- les services de transmission de la voix et des données et de la vidéo IP,
- l'utilisation accrue des technologies de fibre optique à l'intention des entreprises et des résidences,
- l'accès sans fil à large bande ainsi que les services sans fil utilisant un spectre de fréquences radio auquel la Société pourrait n'avoir qu'un accès limité.

Ces technologies pourraient également nécessiter des structures de coûts considérablement différentes pour leurs utilisateurs et pourraient donc influer sur la viabilité à long terme de certaines de nos technologies actuelles. Certaines de ces nouvelles technologies pourraient permettre aux concurrents de pénétrer nos marchés avec des produits ou services similaires, mais à coût moindre, et ces concurrents pourraient être de plus grande envergure que la Société et disposer d'un meilleur accès aux ressources financières que la Société.

L'amélioration de la qualité de la diffusion continue de contenu vidéo sur Internet, conjuguée à la disponibilité grandissante d'émissions télévisées et de films en ligne devrait accroître la concurrence que les câblodistributeurs canadiens doivent livrer. Si d'autres EDR à canaux multiples canadiennes profitent de l'évolution de la technologie, la concurrence faite aux services de câblodistribution de la Société risque de s'intensifier. En outre, l'accès Internet sans fil est en voie, dans certains cas, de remplacer l'accès Internet filaire traditionnel alors que le développement de la technologie liée à l'accès Internet sans fil se poursuit.

L'utilisation croissante des EVP pourrait influer sur notre capacité à tirer des produits de la publicité télévisée puisque les téléspectateurs ont la possibilité de sauter la publicité diffusée à la télévision. L'émergence de services de radiodiffusion numérique et par satellite par abonnement pourrait modifier les habitudes d'écoute et influer défavorablement sur les résultats de nos stations de radio. Certaines sections de l'auditoire passent également à Internet, où elles ont accès à un nombre croissant de vidéos et de contenu audio.

## Dépendance aux systèmes de technologie de l'information

L'exploitation quotidienne de nos activités dépend de systèmes de technologie de l'information. L'incapacité de la Société d'exploiter ou d'améliorer ses systèmes en fonction de la croissance du nombre d'abonnés et de manière à soutenir les nouveaux produits et services ou en cas de panne des systèmes pourrait influer défavorablement sur sa capacité d'acquérir de nouveaux abonnés, de servir ses clients, de gérer les taux d'attrition des abonnés, de produire des factures exactes au moment opportun, d'accroître les produits et de gérer les charges opérationnelles. Cela pourrait influer défavorablement sur les résultats financiers ou la situation financière de la Société.

La majeure partie de l'effectif de la Société ainsi que certains éléments critiques de son infrastructure de réseaux et de ses systèmes de technologie de l'information sont concentrés dans diverses installations. Si nous ne sommes pas en mesure d'accéder à l'une de ces facilités ou plus, en raison d'une catastrophe naturelle ou d'un désastre imputable à l'homme ou autrement, nos activités pourraient être affectées de manière significative dans la mesure où il pourrait être difficile pour nous de reprendre nos activités sans interruption de service majeure ou incidence défavorable importante sur nos produits ou notre clientèle.

## Risque lié à la sécurité de l'information

La sécurité est essentielle au maintien de processus efficaces et fiables et à la croissance soutenue des activités. Les avancées technologiques et les utilisateurs de ces technologies introduisent de nouveaux risques liés à la sécurité de l'information. Les cybermenaces sont développées au fil du temps et leur technicité ainsi que leur efficacité augmentent. Une atteinte à la sécurité pourrait donner lieu à la perte de produits et de ressources, à une atteinte à la réputation ou conférer un avantage à un concurrent. Les sommes injectées annuellement dans le développement de nouvelles capacités, la formation et l'amélioration continue contribuent à maintenir et à améliorer la sécurité chez RCI. Ces investissements visent la protection et la prévention, une détection rigoureuse, ainsi qu'une préparation et une planification préalables pour aider à éviter que certaines atteintes à la sécurité ne se transforment en crise. Les ressources de gestion du risque continuent de se concentrer sur ces domaines.

La Société applique les pratiques normalisées au sein du secteur en matière de sécurité des réseaux et de la technologie de l'information, de survie et de pratiques de reprise après sinistre. Son succès continu dépend en partie de la protection de ses données commerciales confidentielles, y compris des renseignements personnels qu'elle détient sur ses clients et son personnel. La Société traite cette information au même titre que de la propriété intellectuelle et elle la protège contre l'accès non autorisé et la compromission. Nous nous fondons sur nos politiques et procédures, ainsi que sur nos systèmes de technologie de l'information, pour protéger cette information. Si la Société ne protège pas ses données et la confidentialité des renseignements sur ses clients, elle pourrait être en situation de non-conformité aux normes réglementaires, ce qui pourrait entraîner de la publicité défavorable, des litiges et des atteintes à sa réputation. L'une ou l'autre de ces situations pourrait nous faire perdre des clients ou la confiance du public, et entraîner des pertes financières.

## Incidence des pannes de réseau sur les produits et le service à la clientèle

Les défaillances de nos réseaux ou de leurs principales composantes pourraient, dans certaines circonstances, entraîner une interruption des services aux clients pendant une durée indéterminée et avoir une incidence défavorable sur la situation et les résultats financiers de la Société. La Société compte sur ses partenaires pour l'acheminement d'une partie du trafic de ses clients. La défaillance de l'un de ces fournisseurs pourrait également entraîner une interruption des services pour nos clients, qui durerait jusqu'à ce que la Société puisse réacheminer le trafic vers un autre fournisseur.

## Accès non autorisé aux terminaux numériques ou aux modems Internet

Nous employons une technologie de chiffrement conçue et exploitée par nos fournisseurs pour protéger nos signaux de câblodistribution contre un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à la programmation en fonction du forfait des abonnés. Nous utilisons également des technologies de chiffrement et de sécurité afin d'empêcher l'accès non autorisé à nos services d'accès Internet.

Rien ne garantit que nous saurons de fait empêcher ou éliminer le décodage non autorisé des signaux de télévision ou d'accès Internet à l'avenir. Si nous ne pouvons contrôler l'accès aux signaux avec notre technologie de chiffrement, les abonnements à la programmation numérique, y compris la VSD et la VSDA, de même que les produits tirés des services d'accès Internet, pourraient régresser, ce qui pourrait entraîner une baisse des produits tirés de nos services par câble.

## RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

### Modifications de la réglementation gouvernementale

La quasi-totalité des activités de la Société est réglementée par Industrie Canada et le CRTC, et toute modification ou décision réglementaire pourrait influer défavorablement sur les résultats des activités sur une base consolidée. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Réglementation de notre secteur ».

Les modifications réglementaires apportées par ces organismes de réglementation ou les décisions prises par eux pourraient avoir une incidence négative sur les résultats des activités, sur une base consolidée. La réglementation concerne notamment l'octroi de licences, la concurrence, les services de programmation de télévision par câble que la Société doit distribuer, les conventions d'interconnexion filaires et sans fil, les tarifs exigés pour l'accès aux réseaux par des tiers, la revente des réseaux et l'itinérance sur les réseaux, l'exploitation et la propriété des systèmes de communications ainsi que la capacité d'acquérir des participations dans d'autres systèmes de communications. Par ailleurs, le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme l'atteinte au droit d'auteur, les courriels commerciaux non sollicités, la cybercriminalité et l'accès autorisé. Les licences pour les services de câblodistribution, les services sans fil et les services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

En général, les licences octroyées à la Société le sont pour une durée déterminée et sous réserve de modalités relatives au maintien de ces licences. Les organismes de réglementation peuvent modifier ces

modalités en tout temps. Ils pourraient décider de ne pas renouveler une licence à son échéance et tout défaut par la Société de se conformer aux modalités de maintien d'une licence pourrait entraîner une révocation ou une déchéance de n'importe laquelle de ses licences ou l'imposition d'amendes.

Les licences sont assorties de modalités stipulant que la Société doit se conformer aux restrictions sur la propriété canadienne en vertu des lois applicables. La Société respecte actuellement toutes les exigences en matière de propriété et de contrôle par des Canadiens. En revanche, si ces exigences n'étaient pas respectées, la Société pourrait se voir imposer diverses pénalités, notamment, dans le pire des cas, la perte d'une licence.

#### **Code sur les services sans fil**

La décision du CRTC d'appliquer son Code sur les services sans fil, a pour effet, entre autres choses, de contraindre, dans les faits, les fournisseurs de services sans fil canadiens à offrir des contrats de service de deux ans plutôt que des contrats de trois ans. Ce changement pourrait modifier notre coût d'acquisition et de fidélisation de la clientèle et le taux d'attrition des abonnés. Le Code sur les services sans fil établit également des plafonds de facturation pour les services de transmission de données en itinérance et pour les frais d'utilisation excédentaire locale, interdit d'exiger des clients qu'ils fournissent un préavis d'annulation de trente jours et exige le paiement de l'intérêt sur les dépôts de sécurité, ce qui pourrait également faire décroître nos résultats opérationnels.

Nos activités de Sans-fil pourraient subir des répercussions défavorables importantes si la réglementation ou la réaction de la clientèle rendait difficile l'imposition de contrats à terme ou de frais de résiliation par anticipation à nos clients ou la réalisation des produits prévus aux termes des contrats à terme que nous avons conclus.

#### **Spectre**

Le spectre radio est l'un des actifs fondamentaux essentiels pour exercer des activités dans le secteur des services sans fil. Notre capacité à continuer d'offrir les services actuels et à les améliorer dépend, entre autres choses, d'un accès continu au spectre et du déploiement adéquat de celui-ci, ce qui comprend à la fois la capacité de renouveler les licences d'utilisation du spectre existantes et d'acquérir de nouvelles licences d'utilisation du spectre.

Si nous ne pouvons acquérir et conserver les licences d'utilisation du spectre nécessaires, nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à offrir et à améliorer les services actuels ni de déployer de nouveaux services en temps utile, notamment en ce qui concerne l'offre de débits de données concurrentiels recherchés par les clients. Par conséquent, notre capacité à attirer et à fidéliser la clientèle pourrait subir une incidence défavorable significative. En outre, une incapacité d'acquérir et de conserver des licences d'utilisation du spectre pourrait avoir une incidence sur les niveaux de qualité au sein du réseau et entraîner une hausse des dépenses d'investissement en raison de la densification du réseau et des autres mises à niveau connexes du réseau.

#### **Droits de licence d'utilisation du spectre**

Des modifications des droits de licence d'utilisation du spectre imposées par le gouvernement pourraient entraîner une augmentation considérable de nos paiements et, par conséquent, réduire de beaucoup notre résultat d'exploitation. Les licences d'utilisation du spectre représentent des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et nous ne les amortissons pas. Toutefois, toute

augmentation éventuelle des droits de licence d'utilisation du spectre pourrait avoir une incidence sur nos méthodes comptables actuelles.

#### **Hausse des subventions pour l'achat d'appareils**

Notre modèle de gestion des services sans-fil, à l'instar de celui d'autres fournisseurs de services sans fil en Amérique du Nord, est essentiellement fondé sur la subvention du coût des téléphones vendus. Cela attire les clients, qui, en retour, s'engagent envers la Société en vertu d'un contrat à terme. Nous nous engageons également auprès du fabricant de certains téléphones et appareils intelligents à verser une subvention minimale.

#### **Politique nationale sur les pylônes**

Cette politique s'applique à toutes les parties qui prévoient installer ou modifier un système d'antennes, y compris les fournisseurs de SCP, de services cellulaires et de services de radiodiffusion. La politique exige entre autres des promoteurs de systèmes d'antennes qu'ils étudient la possibilité d'utiliser les structures porteuses d'antennes en place avant de proposer de nouvelles structures et que ces propriétaires de systèmes d'antennes accèdent aux demandes de partage. Les promoteurs de systèmes d'antennes doivent suivre un processus défini pour aviser le public et répondre aux exigences et préoccupations locales.

Certains types d'installations d'antennes ne sont toutefois pas assujettis aux exigences de consultation avec les autorités locales et le public.

#### **Radiofréquences émises**

De temps à autre, des médias et d'autres parties ont fait mention de liens allégués entre les radiofréquences émises par les téléphones sans fil et divers problèmes de santé, y compris le cancer, ainsi que des interférences influant sur divers dispositifs médicaux, notamment les appareils de correction auditive et les stimulateurs cardiaques. Même s'il n'y a pas d'études ni de rapports concluants indiquant que les radiofréquences sont la cause directe de ces problèmes de santé, cela pourrait décourager l'utilisation de téléphones sans fil ou exposer Sans-fil à des litiges éventuels.

Il est également possible que de futures mesures réglementaires entraînent l'imposition de normes plus restrictives sur les émissions de radiofréquences provenant d'appareils à faible puissance comme les téléphones sans fil. Nous ne pouvons prédire la nature ni l'étendue de telles restrictions.

#### **Obtention d'un accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux**

Nous devons avoir accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux afin de déployer les installations de nos services par câble. Là où l'accès aux droits de passage municipaux ne peut être obtenu, nous pouvons nous adresser au CRTC afin d'obtenir un droit d'accès en vertu de la Loi sur les télécommunications. Le défaut d'obtenir un tel accès pourrait accroître les coûts de Cable et compromettre ses activités.

Toutefois, la Cour suprême du Canada a statué en 2003 que le CRTC n'a pas compétence pour établir les modalités d'accès aux poteaux des entreprises hydroélectriques. Par conséquent, nous avons obtenu accès en vertu d'ordonnances de la Commission de l'énergie de l'Ontario et de la Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick.

## Dépendance envers les installations et les services des ESLT

Les services de téléphonie pour entreprises fournis hors du territoire de nos services par câble dépendent fortement de la disponibilité des installations et des services obtenus des entreprises de services locaux titulaires, conformément aux règles du CRTC. La modification de ces règles pourrait avoir une incidence importante sur les coûts d'exploitation de ces services.

## Coût des droits

Les pressions relatives aux droits d'auteur continuent d'influer sur les services de la Société. Toute augmentation des droits pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats opérationnels.

## RISQUES D'ENTREPRISE

### Attentes à l'égard des produits tirés des services nouveaux et évolués

Nous nous attendons à ce qu'une part importante de la croissance de nos produits futurs émane de nos services nouveaux et améliorés, et nous continuons d'injecter d'importants capitaux pour développer nos réseaux de manière à offrir ces services. Il se pourrait, toutefois, que la demande ne soit pas assez forte ou que la Société ne réussisse pas à prévoir ou à satisfaire la demande de certains produits et services ou qu'elle ne soit pas en mesure d'offrir ou de commercialiser ces nouveaux produits et services auprès des abonnés. Si nous ne pouvons inciter de façon rentable nos abonnés à adopter de nouveaux produits et services ou ne pouvons suivre l'évolution des préférences des consommateurs, nous pourrions enregistrer un ralentissement de la croissance des produits et des taux d'attrition accrus. Cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

### Acquisitions, dessaisissements ou investissements

L'acquisition d'activités et de technologies complémentaires, la conclusion d'alliances stratégiques et le dessaisissement de certaines portions de nos activités exigent souvent une mise en œuvre rigoureuse de notre stratégie commerciale.

Les services, les technologies, le personnel clé et les activités des entreprises acquises pourraient ne pas être intégrés de manière efficace aux activités ou aux services de la Société et les alliances pourraient s'avérer infructueuses. La Société pourrait également être incapable de mener à terme un dessaisissement ou de le mener de manière satisfaisante. Les dessaisissements pourraient réduire le total de nos produits et de notre bénéfice net d'un montant excédant les prix de vente.

### Obsolescence des stocks

Nos stocks sont essentiellement constitués d'appareils sans fil qui peuvent généralement avoir une relativement courte durée de vie en raison des fréquents lancements de nouveaux appareils sans fil. Si nous ne pouvons pas gérer nos stocks en fonction de la demande, cela pourrait accroître le risque d'obsolescence des stocks.

### Complexité de nos activités commerciales

Les activités, technologies, processus et systèmes de la Société sont complexes sur le plan opérationnel et de plus en plus interconnectés. Si nous ne les exploitons pas comme il se doit ou si une catastrophe naturelle ou un désastre fait par l'homme devait les toucher, les clients pourraient avoir une expérience négative se soldant par un taux d'attrition plus élevé et des produits en baisse.

## Dépendance envers des fournisseurs de services externes

Nous avons conclu des ententes d'impartition avec des tiers pour fournir certaines composantes essentielles des activités de la Société pour les membres du personnel et les clients, notamment la paie, certaines fonctions de gestion des installations/immeubles, le soutien des centres d'appels, les techniciens affectés à certaines installations et au service, certaines fonctions de technologie de l'information et l'impression des factures. Des interruptions de ces services pourraient influer défavorablement sur la capacité de la Société à fournir des services à ses clients.

### Dépendance envers certains fournisseurs clés d'infrastructure de réseaux et d'appareils

Nos services sans fil entretiennent des relations avec un nombre relativement petit de fournisseurs clés d'infrastructure de réseaux et d'appareils. Nous ne détenons pas le contrôle financier ou opérationnel sur ceux-ci et nous n'avons qu'une influence limitée sur la façon dont ils feront affaire avec nous.

La défaillance de l'un des fournisseurs d'infrastructure de réseaux de la Société pourrait entraîner des retards dans l'expansion de la capacité des réseaux ou dans l'ajout de nouvelles capacités et de nouveaux services à l'échelle de l'entreprise. Les fournisseurs d'infrastructure de réseaux et d'appareils peuvent, notamment, reporter les dates de livraison, accroître les prix ou limiter l'approvisionnement s'ils subissent eux-mêmes des pénuries ou s'ils éprouvent d'autres problèmes. Si ces fournisseurs ne mettent pas au point des appareils qui répondent aux besoins des clients ou ne livrent pas leurs produits et services au moment opportun, cela pourrait nuire considérablement à nos activités, à notre situation financière ou à nos résultats. Toute interruption de l'approvisionnement en matériel pour les réseaux de la Société pourrait également nuire à la qualité de nos services ou entraver l'expansion et l'aménagement des réseaux.

### Structure organisationnelle et talents

Les entreprises du secteur se livrent concurrence en ce qui a trait à l'attraction et à la conservation de personnel qualifié. La perte de certains membres du personnel ou les baisses de moral par suite d'une restructuration ou d'autres événements pourraient nuire à nos produits et à notre rentabilité dans certaines circonstances.

### Structure de la société de portefeuille

La capacité de la Société, en tant que société de portefeuille, à respecter ses obligations financières dépend principalement de l'encaissement des intérêts et du principal sur les avances intersociétés, des paiements de location, des dividendes en trésorerie et des autres paiements qu'elle reçoit de ses filiales, de même que du produit tiré de l'émission de titres de participation ou d'emprunt et de la vente d'actifs.

La quasi-totalité des activités de la Société est exercée par ses filiales. Toutes les filiales sont des entités juridiques distinctes qui n'ont nulle obligation, conditionnelle ou autre, de faire des paiements à la Société, que ce soit au moyen de dividendes, d'intérêts, de prêts, d'avances ou d'autres paiements, sous réserve des modalités de paiement des avances intersociétés. Tout paiement d'un de ces types est assujetti à des restrictions réglementaires ou contractuelles, conditionnel aux bénéfices des filiales et assujetti à diverses questions d'affaires et autres.

### Accroissement des coûts de programmation

Les coûts de programmation représentent l'engagement le plus important de nos activités de services par câble. Ces coûts se sont

accrus considérablement au cours des dernières années, plus particulièrement en raison de l'augmentation récente des abonnements aux services spécialisés numériques. La programmation est également un coût significatif pour les propriétés télévisuelles de Media. Les coûts de programmation en hausse pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels de nos activités si nous n'étions pas en mesure de refacturer ces coûts aux abonnés.

### Alignement des canaux

Un alignement défavorable des canaux pourrait avoir une incidence néfaste sur le volet dont font partie certains canaux, dont The Shopping Channel, Sportsnet, SportsnetONE, Sportsnet World et nos canaux spécialisés, notamment Outdoor Life Network, The Biography Channel (Canada), G4 Canada et FX (Canada).

### Transition des services traditionnels aux nouveaux médias

Notre secteur Media exerce ses activités dans plusieurs secteurs qui peuvent être touchés par le passage des clients des médias conventionnels aux médias numériques, qui stimule des changements en ce qui a trait à la qualité et à l'accessibilité des données et des solutions mobiles de recharge aux médias conventionnels. Afin de limiter ce risque, la Société a commencé à se tourner vers le marché numérique. Nos résultats pourraient être touchés défavorablement si nous ne réussissons pas à anticiper la transition des revenus publicitaires vers les plateformes numériques.

### Notre position sur les marchés dans les secteurs de la radiodiffusion, de la télédiffusion ou de l'édition de magazines

Les annonceurs privilégident habituellement les médias ayant une position dominante sur leurs marchés et dans leurs catégories respectifs, particulièrement lorsque leurs budgets de publicité sont serrés. Même si la plupart de nos stations de radio et de télévision et des magazines de Media affichent de bons résultats sur leurs marchés respectifs, cette situation pourrait ne pas durer. Les annonceurs fondent une part importante de leurs décisions d'achat sur des statistiques portant sur les cotes d'écoute et le lectorat produites par les associations ou agences industrielles. Une diminution importante des cotes d'écoute de nos stations de radio et de télévision ou du lectorat de nos magazines de Media pourrait influer défavorablement sur nos volumes des ventes et nos tarifs de publicité.

## RISQUES FINANCIERS

### Liquidité des engagements en capital, dette et paiements au titre des intérêts

Nos engagements en capital et obligations de financement pourraient avoir d'importantes conséquences, notamment :

- obliger la Société à consacrer une part importante des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles au versement de dividendes et paiement des intérêts et du principal, ce qui réduirait les fonds disponibles à d'autres fins, y compris d'autres transactions financières;
- accroître la vulnérabilité de la Société lorsque la conjoncture de l'économie ou du secteur est défavorable;
- restreindre la capacité de la Société à prévoir les changements survenant au sein de ses activités ou de son secteur ou à s'y adapter;
- désavantager la Société par rapport à des concurrents qui ont peut-être plus de ressources financières ou un ratio d'endettement moindre;

- restreindre la capacité de la Société d'obtenir le financement supplémentaire pour son fonds de roulement, ses dépenses d'investissement et d'autres fins générales.

La capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations financières dépend de sa performance opérationnelle future ainsi que de facteurs économiques, financiers, concurrentiels et autres facteurs dont un grand nombre sont indépendants de sa volonté. Ses activités pourraient ne pas produire des flux de trésorerie suffisants et les transactions de financement futures pourraient ne pas générer un produit net suffisant pour que la Société puisse s'acquitter de ses obligations ou exécuter avec succès sa stratégie d'entreprise.

### Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes

La Société recouvre, paie et accumule des montants importants au titre de l'impôt sur le résultat et d'autres impôts et taxes, telles les taxes de vente fédérale et provinciales, les charges sociales et les taxes foncières à l'égard de diverses autorités fiscales.

Nous avons enregistré d'importantes sommes au titre du passif d'impôt sur le résultat différé et au titre de la charge d'impôt sur le résultat exigible, et avons calculé ces sommes selon des taux d'impôt pratiquement en vigueur au moment pertinent. Un changement législatif de ces taux d'impôt pourrait avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés et exigibles à l'avenir.

Nous avons également comptabilisé l'avantage des positions fiscales dont le maintien lors de l'examen est plus probable qu'improbable et qui sont évaluées au montant que la Société s'attend de réaliser lors du règlement définitif auprès des autorités fiscales.

Bien que nous sommes d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions adéquates en ce qui concerne l'impôt, nos activités sont complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation des lois et de la réglementation fiscales. Les déclarations de revenus de la Société peuvent faire l'objet d'audits par les autorités fiscales gouvernementales pertinentes et les résultats des audits gouvernementaux pourraient modifier considérablement les montants réels de la charge d'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le résultat à payer ou à recevoir, des autres taxes ou impôts à payer ou à recevoir et des actifs et passifs d'impôt différé et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

## RISQUES LIÉS AUX LITIGES

### Frais d'accès au système – Saskatchewan

En 2004, un recours collectif a été intenté contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan. Le recours collectif avait trait aux frais d'accès au système facturés par les fournisseurs de services sans fil auprès de certains de leurs clients. Les demandeurs exigent des remboursements en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement de tous les frais d'accès au système déboursés.

En 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale dans le cadre duquel les clients concernés hors de la Saskatchewan doivent prendre des mesures précises pour prendre part aux procédures. En 2008, la requête de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de service sans fil a été acceptée. La Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance

visant l'autorisation de la poursuite exclurait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

Nous avons interjeté appel de la décision de 2007 portant sur l'autorisation, toutefois l'autorisation d'en appeler auprès de la Cour suprême du Canada a été refusée.

En 2012, les demandeurs ont présenté une autre demande pour prolonger la période d'appel de la décision de la Cour de la Saskatchewan quant à l'option d'adhésion. En mars 2013, la Cour d'appel de la Saskatchewan a rejeté la demande.

En août 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. Si la demande est acceptée, cette deuxième poursuite serait une poursuite d'"option de refus". En 2009, la Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

En avril 2013, les demandeurs ont déposé une demande d'ordonnance pour que la deuxième poursuite visant les frais d'accès au système soit autorisée à aller de l'avant. En août 2013, la Cour a rejeté la demande de prolongation et la deuxième poursuite demeure assujettie à une suspension conditionnelle. En décembre 2013, les demandeurs ont déposé une demande leur permettant de modifier la demande introductory d'instance pour présenter de nouveau les réclamations faisant l'objet de la poursuite dont la Cour, dans le cadre de sa décision de 2007 portant sur l'autorisation, n'avait pas autorisé la poursuite. Nous attendons la décision de la Cour de la Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

#### Frais d'accès au système – Colombie-Britannique

En décembre 2011, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada relativement aux frais d'accès au système facturés par les fournisseurs de services sans fil auprès de certains de leurs clients. Le recours collectif a trait, entre autres, à des allégations de fausses représentations contraires à la *Business Practices and Consumer Protection Act* de la Colombie-Britannique. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Une audience portant sur l'autorisation est prévue au mois d'avril 2014. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

#### Frais liés au service d'urgence 911

En juin 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

#### Appareils cellulaires

En juillet 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre des fournisseurs de services sans fil au Canada et des fabricants d'appareils sans fil. Le recours collectif a trait aux effets néfastes allégués sur la santé subis par des utilisateurs d'appareils cellulaires de longue date. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages

punitifs, à savoir le remboursement d'un montant égal aux produits réalisés par les défendeurs pouvant raisonnablement être attribués à la vente de téléphones cellulaires au Canada. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

#### Autres actions en justice

Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, contre nous. Celles-ci ne devraient pas avoir une incidence défavorable considérable sur notre situation financière consolidée.

L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Société, y compris celle des cas précités, dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes inhérentes aux litiges. À la lumière de l'information dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis qu'il ne soit pas probable que le règlement final de ces poursuites et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les résultats consolidés des activités de la Société. Si l'éventualité de notre responsabilité devenait envisageable, nous comptabiliserions une provision dans la période au cours de laquelle le changement d'éventualité surviendrait et une telle provision serait significative en regard de notre situation financière et de nos résultats opérationnels consolidés.

## RISQUES INHÉRENTS À LA PROPRIÉTÉ

#### Actionnaire détenant le contrôle

Rogers est une société qui a été fondée par une famille et son contrôle est familial.

Le contrôle des voix de Rogers Communications est détenu par Rogers Control Trust, dont les bénéficiaires sont des membres de la famille Rogers, qui compte plusieurs membres au conseil d'administration. Cette fiducie détient le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. et de ses filiales en faveur des générations successives de la famille Rogers. La fiducie collabore avec Rogers à l'égard de la stratégie à long terme et de l'orientation de la Société. La fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque à charte canadienne.

Au 31 décembre 2013, les sociétés de portefeuille privées de la famille Rogers sous le contrôle de la fiducie détiennent, environ 90,9 % de nos actions de catégorie A avec droit de vote en circulation, et environ 9,8 % de nos actions de catégorie B sans droit de vote pour un total d'environ 28 % du total des actions en circulation. Seules les actions de catégorie A à droit de vote sont assorties du droit de vote dans la plupart des circonstances. Par conséquent, la fiducie est en position de nommer tous les membres de notre conseil d'administration et de contrôler les voix sur la plupart des questions soumises au vote des actionnaires.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous avons une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos contrôles et procédures de communication de l'information au 31 décembre 2013 sous la supervision de la direction et avec sa participation, y compris le chef de la direction et le chef de la direction des finances, conformément à la Règle 13a-15 promulguée en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le

chef de la direction des finances de la Société ont conclu qu'à la date d'évaluation, nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces.

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Rogers a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière.

Notre système de contrôle interne est conçu pour donner à la direction et au conseil d'administration une assurance raisonnable que les états financiers sont préparés et présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus. Le système assure que toutes les transactions sont autorisées par la direction, que les actifs sont protégés et que les documents d'information financière sont fiables. La direction prend également des mesures pour s'assurer de l'efficacité de la circulation des informations et de la communication, et pour surveiller la performance et les procédures de contrôle interne.

La direction a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013 en fonction des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (1992) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission et a conclu qu'ils étaient efficaces à cette date. Nos auditeurs indépendants, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., ont délivré un rapport d'audit déclarant qu'au 31 décembre 2013, la Société exerçait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière, selon les mêmes critères.

Tous les systèmes de contrôle, aussi bien conçus soient-ils, ont toutefois des limitations inhérentes, et même les systèmes qui ont été réputés efficaces ne peuvent que fournir une assurance raisonnable au sujet de la préparation et de la présentation des états financiers.

## MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AINSI QU'AUX CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Aucun changement n'est survenu dans les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière en 2013 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

## Information additionnelle

### MÉTHODES COMPTABLES

#### Estimations comptables critiques

La direction pose des jugements et des hypothèses et effectue des estimations qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants que nous inscrivons au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges et sur notre présentation connexe des actifs et des passifs éventuels. Des modifications importantes de nos hypothèses, y compris en ce qui concerne nos plans d'affaires et flux de trésorerie futurs, pourraient donner lieu à des résultats réels qui diffèrent de manière significative.

Ces estimations sont critiques pour nos activités commerciales et pour l'appréciation de nos résultats opérationnels. Nous pourrions devoir exercer davantage de jugement en raison de la sensibilité des méthodes et des hypothèses nécessaires pour déterminer le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges.

#### Juste valeur

Nous exerçons un degré élevé de jugement pour déterminer la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles acquises et des passifs repris dans le cadre d'une acquisition, utilisant la meilleure information disponible, y compris l'information émanant des marchés des capitaux. Cela pourrait comprendre des analyses de flux de trésorerie actualisés qui nécessitent l'utilisation d'hypothèses clés telles les taux d'actualisation, les taux d'attrition et les taux de croissance finaux utilisés pour estimer le bénéfice futur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Durées d'utilité

Le coût des immobilisations est amorti sur leur durée d'utilité estimative. Pour faire ces estimations, la Société tient compte des tendances sectorielles et de facteurs particuliers à l'entreprise, notamment l'évolution des technologies et les délais prévus avant la mise en service de certaines immobilisations au moment pertinent. Chaque année, ou lorsque les circonstances changent, nous réévaluons nos estimations de la durée d'utilité pour nous assurer que celles-ci concordent avec la durée prévue des technologies en vue de générer des produits. Si l'évolution des technologies survient plus rapidement ou autrement que ce qui est prévu, la Société pourrait avoir à réduire la durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles, ce qui pourrait entraîner une augmentation de l'amortissement pendant les périodes futures ou la comptabilisation d'une charge de dépréciation servant à réduire la valeur. Nous changerons nos méthodes d'amortissement, nos taux d'amortissement ou les durées d'utilité des actifs s'ils diffèrent de nos estimations précédentes. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

Nos immobilisations incorporelles ont cru principalement en raison des acquisitions. Nous amortissons le coût des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur leur durée d'utilité estimative. Nous avons recours au jugement pour déterminer la durée de vie de ces actifs, analyser les divers facteurs, y compris l'utilisation prévue de l'actif, le cycle de vie habituel et les variations prévues de la demande de produits et services que les actifs aident à générer.

Nous n'amortissons pas les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (licences d'utilisation du spectre et de radiodiffusion) puisqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle ces actifs devraient générer des entrées nettes de trésorerie. Après examen des facteurs liés à la concurrence, aux instances juridiques, et aux facteurs réglementaires et autres, nous sommes d'avis que ces facteurs ne limitent pas la durée d'utilité de nos licences d'utilisation du spectre et de radiodiffusion.

Le tableau qui suit présente l'incidence sur le bénéfice net annuel, d'une modification de un an de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :

(en millions de dollars)	Période d'amortissement	Augmentation du bénéfice net si la durée est augmentée de un an	Diminution du bénéfice net si la durée est réduite de un an
Marques	5 – 20 ans	1 \$	(1) \$
Relations clients	3 – 10 ans	19 \$	(31) \$
Ententes de services d'itinérance	12 ans	3 \$	(4) \$
Conventions de commercialisation	3 ans	1 \$	(2) \$

Nous changerons nos méthodes d'amortissement, nos taux d'amortissement ou les durées d'utilité des actifs s'ils diffèrent de nos

estimations précédentes. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

#### **Inscription à l'actif des frais de main-d'œuvre directs, des frais généraux et des charges d'intérêts**

Certains frais de main-d'œuvre directs et frais indirects liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration des réseaux de la Société sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif sont calculés en fonction des coûts estimés des projets d'immobilisations et sont généralement fondés sur un taux horaire. De plus, les charges d'intérêts sont inscrites à l'actif pendant la construction et l'aménagement de certaines immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif augmentent le coût de l'actif et donnent lieu à un accroissement de la dotation aux amortissements au cours de périodes futures.

#### **Dépréciation d'actifs**

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, y compris le goodwill et les licences d'utilisation du spectre ou de diffusion, de même que les actifs à durée d'utilité déterminée, y compris les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles, font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par année, ou plus souvent si les circonstances le justifient. Une unité génératrice de trésorerie correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie qui sont, dans une large mesure, indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie en fonction du niveau auquel la direction fait le suivi du goodwill; par ailleurs, ce niveau n'est pas supérieur à un secteur opérationnel. L'affectation nécessite d'importantes estimations en ce qui a trait aux flux de trésorerie futurs, aux périodes estimatives d'utilisation et aux taux d'actualisation applicables, ainsi que l'exercice d'un jugement considérable, et est faite aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie dont on s'attend à ce qu'elles bénéficient des synergies découlant du regroupement d'entreprises. Si les principales estimations venaient à différer de façon défavorable à l'avenir, la Société pourrait devoir comptabiliser des charges de dépréciation qui viendraient diminuer le bénéfice net. En 2013, la Société n'avait constaté aucune charge de dépréciation puisque les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie dépassaient leur valeur comptable. En 2012, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 80 millions de dollars relativement à certains actifs de Media, en raison de la conjoncture économique difficile, de la diminution des attentes du secteur ainsi que de la baisse des produits de publicité.

#### **Instruments financiers**

La juste valeur de nos dérivés est comptabilisée selon une évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité de crédit. Dans le cas des dérivés en position débitrice (soit la contrepartie qui doit un montant à Rogers), l'écart de crédit pour la contrepartie bancaire est ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur estimative, ajustée en fonction de la qualité du crédit. Dans le cas des dérivés en position créditrice (soit Rogers qui doit un montant aux contreparties), notre écart de crédit est ajouté au taux d'actualisation sans risque. La valeur estimative des dérivés, ajustée en fonction de la qualité du crédit, peut changer selon la variation des écarts entre nous et nos contreparties.

#### **Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes**

La Société constitue des provisions pour impôt sur le résultat et autres impôts et taxes en se fondant sur le résultat selon les renseignements couramment disponibles pour chacun des territoires dans lesquels elle exerce des activités. Bien que nous sommes d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions adéquates en ce qui concerne l'impôt, nos activités sont complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation des lois et de la réglementation fiscales et pour l'estimation des futurs résultats imposables. Les déclarations de revenus de la Société peuvent faire l'objet d'audits par les autorités fiscales gouvernementales pertinentes et les résultats des audits gouvernementaux pourraient modifier considérablement les montants réels de la charge d'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le résultat à payer ou à recevoir, des autres taxes ou impôts à payer ou à recevoir et des actifs et passifs d'impôt différé et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

#### **Prestations au titre des régimes de retraite**

Lors de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies, la Société pose des hypothèses afin de déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations. Les hypothèses et estimations comprennent le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération et le taux de mortalité. Les modifications de ces principales hypothèses et estimations peuvent avoir une incidence sur la charge de retraite, l'actif et le passif des régimes et les autres éléments du résultat global. Le changement de conjoncture économique risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société, étant donné que rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. Par ailleurs, des modifications dictées par le marché pourraient se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables qui pourraient nous obliger à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations et des hypothèses qui sous-tendent le processus d'évaluation actuarielle.

Le tableau présenté ci-après démontre quelle serait l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution des principales hypothèses et estimations sur notre obligation au titre des prestations définies et sur notre charge de retraite pour l'exercice 2013 :

(en millions de dollars)	Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice 2013	Charge de retraite de l'exercice 2013
Taux d'actualisation	5,10 %	4,50 %
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	(105) \$	(11) \$
diminution de 0,5 %	120	13
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %
Incidence d'une augmentation de 0,25 %	14 \$	3 \$
diminution de 0,25 %	(14)	(2)
Taux de mortalité		
Incidence d'une augmentation de un an	26 \$	4 \$
diminution de un an	(27)	(3)

#### **Rémunération fondée sur des actions**

##### *Régimes d'options sur actions*

Les régimes d'options sur actions des membres du personnel de la Société incluent un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options

antérieurement ou nouvellement attribuées. Le mode de règlement en trésorerie des DAA permet au détenteur de l'option de choisir de recevoir un montant en trésorerie égal à la valeur intrinsèque, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote.

La rémunération fondée sur des actions versée aux membres du personnel est évaluée à la juste valeur. Nous calculons la juste valeur des options en utilisant le cours des actions de catégorie B sans droit de vote et les modèles d'évaluation des options et comptabilisons toutes les options sur actions en circulation à titre de passifs. Le passif est évalué à la valeur de marché chaque période et est passé en charges selon une acquisition graduelle des droits au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus ou, le cas échéant, au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux. La charge de chaque période dépend de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote pendant la durée d'utilité de l'option.

#### *Régime d'unités d'actions de négociation restreinte*

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte en circulation à titre de passifs, évaluant nos passifs et nos charges de rémunération en fonction de la juste valeur de l'attribution et la comptabilisant à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date de règlement, nous enregistrons la variation dans les passifs à titre de charge portée aux coûts opérationnels de l'exercice au cours duquel le changement survient. Le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits.

#### *Régime d'unités d'actions différées*

Nous comptabilisons les unités d'actions différées à titre de passifs, évaluant nos passifs et nos charges de rémunération selon les justes valeurs des attributions à la date d'octroi. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date de règlement, nous enregistrons la variation dans les passifs à titre de charge portée aux coûts opérationnels de l'exercice au cours duquel le changement survient. Le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

#### **Éventualités**

L'établissement des passifs éventuels nécessite l'exercice d'un degré élevé de jugement. Notre jugement est fondé sur l'information dont nous sommes au fait, et sur la probabilité du dénouement ultime des éventualités. S'il devient probable qu'un passif éventuel se soldera par des sorties de ressources économiques, nous comptabiliserons une provision dans la période où le changement de probabilité survient, et cela pourrait avoir une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats opérationnels consolidés.

#### **Transactions entre parties liées**

La Société a conclu certaines transactions dans le cours normal des activités avec des parties liées dans lesquelles elle possède une participation. Le tableau qui suit présente les montants versés à ces parties :

(en million de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2013	2012	Variation en %
Produits	3 \$	1 \$	200
Achats	83 \$	38 \$	118

La Société a conclu certaines transactions avec des sociétés dont les associés ou les hauts dirigeants siègent à son conseil d'administration ou à celui de filiales. Le total des montants payés à ces parties liées, directement ou indirectement, s'est établi comme suit :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		Variation en %
	2013	2012	
Paiement au titre de services juridiques et de services d'impression et commissions versées sur les primes d'assurance	43 \$	43 \$	-

La Société a conclu certaines transactions avec son actionnaire détenant le contrôle et avec les sociétés contrôlées par celui-ci. Ces transactions sont assujetties à des ententes formelles approuvées par le comité d'audit. Le total des montants versés à ces parties liées rend généralement compte de charges imputées à Rogers liées à l'utilisation commerciale occasionnelle d'un aéronef, déduction faite d'autres services administratifs et a été inférieur à 1 million de dollars pour les exercices 2013 et 2012 combinés.

Ces transactions sont inscrites à la valeur d'échange, qui correspond au montant convenu par les parties liées; elles sont examinées par le comité d'audit et effectuées selon les modalités du marché.

#### **Nouvelles normes comptables**

Nous avons adopté les nouvelles normes comptables suivantes avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Aucune de ces normes n'a eu une incidence significative sur les périodes antérieures.

- IFRS 10, *États financiers consolidés* (l'« IFRS 10 ») – Des suites de l'adoption de l'IFRS 10, nous avons changé notre approche pour déterminer si nous détenons le contrôle sur nos entités émettrices et si nous les consolidons. L'IFRS 10 présente un nouveau modèle de contrôle applicable à toutes les entités émettrices. Entre autres, elle exige la consolidation d'une entité émettrice si nous contrôlons l'entité émettrice sur la base de circonstances de fait. Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 10, nous avons réévalué la conclusion sur le contrôle de nos entités émettrices au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Nous n'avons apporté aucun changement à la période visée ni à la période comparative au terme de cette évaluation.
- IFRS 11, *Partenariats* (l'« IFRS 11 ») – Par suite de l'adoption de l'IFRS 11, la Société a modifié sa façon d'évaluer les intérêts qu'elle détient dans des partenariats. Aux termes de l'IFRS 11, nous classons les intérêts que nous détenons dans des partenariats en tant qu'entreprises communes ou coentreprises en fonction de nos droits sur les actifs et de nos obligations au titre des passifs des partenariats. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte de la structure des partenariats, de la forme juridique de tout véhicule distinct, des accords contractuels et d'autres faits et circonstances. La Société a réévalué sa participation dans les partenariats et l'a comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle ou la méthode de la mise en équivalence, selon respectivement que la participation est définie comme étant une entreprise commune ou une coentreprise. L'application de l'IFRS 11 n'a pas eu d'incidence significative sur la période à l'étude ni sur les périodes comparatives.
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (l'« IFRS 13 ») – Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a adopté l'IFRS 13 sur une base prospective, qui constitue une source unique de directives en ce qui concerne les méthodes d'évaluation de la juste valeur, remplaçant ainsi les directives portant sur l'évaluation énoncées séparément dans chaque

IFRS. L'IFRS 13 définit la juste valeur et intègre un cadre pour l'évaluation de la juste valeur. Elle ne comprend pas de nouvelles exigences relativement à l'évaluation de la juste valeur, pas plus qu'elle n'élimine les exceptions de praticabilité applicables aux évaluations de la juste valeur que prévoient actuellement certaines normes. Nous avons tenu compte des exigences relatives à l'évaluation de la juste valeur tout au long de nos états financiers annuels consolidés.

- IAS 19, *Avantages du personnel* (2011) (l'« IAS 19 ») – Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, nous avons adopté l'IAS 19, qui modifie la façon d'établir les produits ou les charges liés aux régimes à prestations définies. Cette modification a éliminé la notion de rendement des actifs du régime et de coût financier (produits) et l'a remplacée par le coût financier net qui est calculé en multipliant le taux d'actualisation par le passif (l'actif) net. Le coût financier net tient compte de toute modification du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies survenue au cours de la période en raison de cotisations et de versements de prestations. L'adoption de la norme modifiée a eu pour incidence une augmentation de 7 millions de dollars des charges financières et un recul des autres éléments du résultat global, pour une incidence nette de néant dans le résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et n'a pas eu une incidence significative sur les actifs nets au 31 décembre 2012. Il y a lieu de se reporter à la note 22 des états financiers annuels consolidés pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de nos régimes de retraite.
- IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (l'« IAS 36 ») – En mai 2013, l'IASB a modifié l'IAS 36 pour clarifier les circonstances dans lesquelles la valeur recouvrable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie doit être présentée, pour préciser les informations à présenter et pour introduire une exigence explicite de présentation du taux d'actualisation utilisé pour établir la perte de valeur (ou les reprises) dans les cas où le montant recouvrable (fondé sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie) est établi au moyen de la méthode d'actualisation. Les modifications ont prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et l'adoption anticipée en est permise. Nous avons adopté cette méthode par anticipation avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et avons présenté l'information requise.

#### Récentes prises de position en comptabilité

Nous sommes tenus d'adopter les normes comptables révisées suivantes le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ou par la suite. Nous évaluons à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de ces normes révisées sur nos états financiers intermédiaires et consolidés de 2014.

- IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (l'« IAS 32 ») – En décembre 2011, l'IASB a apporté des modifications à l'IAS 32 pour préciser la signification des situations dans lesquelles une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation. Les modifications ont prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et doivent être appliquées rétrospectivement. Nous ne croyons pas que cette modification aura une incidence importante sur nos états financiers consolidés.
- IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 ») – En juin 2013, l'IASB a modifié l'IAS 39 afin de permettre par exception la poursuite de la relation de couverture existante lorsqu'une novation non prévue dans la documentation originale relative à la couverture répond à certains critères précis. Les modifications ont prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et doivent être appliquées rétrospectivement. La

Société a entrepris d'évaluer les incidences de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

- IFRIC 21, *Droits ou taxes* (l'« IFRIC 21 ») – En mai 2013, l'IASB a publié une nouvelle directive en comptabilité, l'IFRIC 21, qui présente des directives quant au moment auquel doit être comptabilisé un passif au titre de droits ou taxes imposé par un gouvernement, à la fois pour les droits ou taxes comptabilisés conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* et pour ceux dont le montant et le calendrier sont certains. La directive présente l'événement générateur d'obligation pour la comptabilisation d'un passif comme étant l'activité qui déclenche le paiement des droits ou taxes conformément à la législation pertinente. Il présente également les directives suivantes sur la comptabilisation d'un passif pour payer les droits ou taxes i) le passif est comptabilisé progressivement si l'événement générateur d'obligation dure sur une certaine période de temps et ii) si une obligation est enclenchée à l'atteinte d'un seuil minimal, le passif est comptabilisé lorsque ce seuil minimal est atteint. La norme a prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, son adoption anticipée étant permise. La Société a entrepris d'évaluer les incidences de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.
- IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») – En octobre 2010, l'IASB a publié l'IFRS 9, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et établit les principes de présentation de l'information financière pour les actifs et passifs financiers afin de présenter une information utile et pertinente aux utilisateurs des états financiers aux fins de leur évaluation des montants, du calendrier et de l'incertitude des flux de trésorerie futurs d'une entité. Les nouvelles règles comprennent également une nouvelle règle de comptabilité de couverture générale qui permettra de mieux aligner la comptabilité de couverture avec la gestion du risque. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relation de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. La date de mise en application obligatoire de l'IFRS 9 n'a pas encore été dévoilée par l'IASB. La Société a entrepris d'évaluer les incidences de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

## INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

La Société mesure le succès de sa stratégie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, qui sont définis ci-dessous. La Société estime que ces indicateurs clés de performance lui permettent de mesurer adéquatement sa performance par rapport à sa stratégie opérationnelle, de même que par rapport aux résultats de ses pairs et de ses concurrents. Ces indicateurs ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et ne doivent pas être considérés comme des substituts au bénéfice net ni à tout autre indicateur de performance conforme aux IFRS.

#### Nombres d'abonnés

Les nombres d'abonnés à nos services sont fondés sur les abonnés actifs. Lorsqu'un abonné est mis hors service, à sa demande ou pour défaut de paiement, il est réputé avoir été mis hors service pendant la période au cours de laquelle les services sont interrompus.

**Sans-fil**

- Un abonné aux services sans fil est représenté par un numéro de téléphone identifiable.
- La Société répartit ses abonnés aux services sans fil en deux groupes, soit les abonnés aux services facturés et les abonnés aux services prépayés. Les abonnés aux services facturés et prépayés comprennent les abonnés aux services de transmission uniquement de la voix ou des données, de même que les abonnés à des forfaits incluant la transmission de la voix et des données.
- Les abonnés aux services sans fil prépayés sont considérés comme étant actifs pendant une période de 180 jours suivant la date de leur dernière utilisation génératrice de produits.

**Câble**

- Les abonnés aux services de télévision et d'accès Internet par câble sont représentés par une adresse et les abonnés aux services de téléphonie par câble sont représentés par le nombre de lignes téléphoniques.
- Si une adresse correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire qui reçoit les services de télévision par câble, que les services lui soient facturés individuellement ou que le tarif des services soit inclus dans ses frais ou son loyer, représente un abonné. Pour les abonnés commerciaux ou institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente un abonné.
- Les abonnés aux services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie par câble ne comprennent que les abonnés où le service est installé et en fonction et qui sont facturés conséquemment.

**Taux d'attrition des abonnés**

Le taux d'attrition des abonnés constitue une mesure du nombre d'abonnés qui sont mis hors service en tant que pourcentage du total des abonnés et est normalement calculé mensuellement et nous indique à quel point nous avons réussi à fidéliser notre clientèle. Nous le calculons en divisant le nombre d'abonnés de Sans-fil qui ont désactivé leur service sur une période donnée (habituellement sur une période de un mois) par le nombre total d'abonnés au début de cette même période. Lorsque la période considérée couvre plus de un mois, le taux d'attrition correspond au nombre d'abonnés mis hors service pendant la période, divisé par le nombre total d'abonnés au début de la période.

**Produits moyens par abonné**

Les PMPA aident à découvrir les tendances et à mesurer notre réussite quant à l'attrait et à la fidélisation des abonnés offrant une valeur supérieure. Nous les calculons en divisant les produits (mensuels habituellement) par le nombre moyen d'abonnés de la période. Pour Sans-fil, les PMPA sont calculés au moyen des produits tirés des réseaux. Pour un groupe particulier d'abonnés, les PMPA correspondent aux produits mensuels générés par ces abonnés, divisés par le nombre moyen d'abonnés pendant le mois.

**Calcul des produits moyens par abonné – Sans-fil**

(en millions de dollars et en milliers pour les données sur les abonnés, sauf les PMPA et la marge bénéficiaire opérationnelle ajustée)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
<b>PMPA aux services facturés (par mois)</b>		
Produits tirés des services facturés (transmission de la voix et des données)	<b>6 470 \$</b>	6 402 \$
Diviser par le nombre moyen d'abonnés aux services facturés de transmission de la voix et des données	<b>7 957</b>	7 698
Diviser par douze mois pour l'exercice	<b>12</b>	12
	<b>67,76 \$</b>	69,30 \$
<b>PMPA aux services prépayés (par mois)</b>		
Produits tirés des services prépayés (transmission de la voix et des données)	<b>278 \$</b>	317 \$
Diviser par le nombre moyen d'abonnés aux services prépayés	<b>1 481</b>	1 667
Diviser par douze mois pour l'exercice	<b>12</b>	12
	<b>15,64 \$</b>	15,84 \$
<b>PMPA mixtes (par mois)</b>		
Produits tirés des services de transmission de la voix et des données	<b>6 748 \$</b>	6 719 \$
Diviser par le nombre moyen d'abonnés aux services de transmission de la voix et des données	<b>9 438</b>	9 365
Diviser par douze mois pour l'exercice	<b>12</b>	12
	<b>59,58 \$</b>	59,79 \$

**Prédominance du capital**

La prédominance du capital nous permet de comparer le niveau de nos entrées d'immobilisations corporelles à ceux d'autres sociétés du même secteur. Nous la calculons en divisant les entrées d'immobilisations corporelles par les produits opérationnels. Pour Sans-fil, la prédominance du capital est calculée au moyen du total des produits du réseau. Nous l'utilisons pour évaluer la performance de nos actifs et lorsque nous prenons des décisions au sujet de nos dépenses d'investissement. Nous sommes d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent la prédominance du capital pour mesurer le rendement des achats et de la construction d'actifs par rapport aux produits.

## Ratios de distribution

Nous calculons le ratio de distribution de dividendes en divisant les dividendes déclarés par le bénéfice net de l'exercice. Nous utilisons les dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles avant impôt pour effectuer des analyses et aider à la prise de décisions quant aux dividendes que nous devrions verser. Nous calculons les dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles avant impôt en divisant les dividendes déclarés au cours de l'exercice par les flux de trésorerie disponibles avant impôt pour l'exercice.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages et les ratios)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
<b>Ratio de distribution</b>		
Dividendes déclarés de l'exercice	<b>896 \$</b>	820 \$
Diviser par : bénéfice net	<b>1 669</b>	1 693
Ratio	<b>54 %</b>	48 %
Dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles avant impôt		
Dividendes déclarés de l'exercice	<b>896 \$</b>	820
Diviser par : flux de trésorerie disponibles avant impôt <sup>1</sup>	<b>2 044</b>	2 029
Ratio	<b>44 %</b>	40 %

<sup>1</sup> Les flux de trésorerie disponibles avant impôt sont une mesure non conforme aux PCGR et ne devraient pas être considérés comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Cette mesure n'est pas définie en vertu des IFRS et n'a pas de signification normalisée et, par conséquent, sa fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette mesure et sur la façon dont nous la calculons.

## Rendement de l'actif

Nous utilisons le rendement de l'actif pour mesurer notre efficience en ce qui a trait à l'utilisation de nos actifs pour générer un bénéfice net. Nous calculons le rendement de l'actif en divisant le bénéfice net de l'exercice par le total des actifs à la clôture de l'exercice.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages et les ratios)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
<b>Rendement de l'actif</b>		
Bénéfice net	<b>1 669 \$</b>	1 693 \$
Diviser par : total de l'actif au 31 décembre	<b>23 601</b>	19 618
Rendement de l'actif	<b>7,1 %</b>	8,6 %

## Ratio de la dette nette ajustée sur le résultat d'exploitation ajusté

Nous utilisons la dette nette ajustée pour mener des analyses ayant trait à l'évaluation, pour prendre des décisions relatives à la structure du capital et nous la calculons en divisant la dette nette ajustée par le résultat d'exploitation ajusté.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages et les ratios)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
<b>Ratio dette nette ajustée/résultat d'exploitation ajusté</b>		
Dette nette ajustée	<b>11 734 \$</b>	11 169 \$
Diviser par : résultat d'exploitation ajusté <sup>1</sup>	<b>4 993</b>	4 834
Dette/résultat d'exploitation ajusté	<b>2,4</b>	2,3

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation ajusté et la dette nette ajustée sont des mesures non conformes aux PCGR et ne devraient pas être considérés comme un substitut ou une solution de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

## MESURES CONFORMES AUX PCGR ADDITIONNELLES

Nous présentons le bénéfice opérationnel comme mesure conforme aux PCGR additionnelle dans nos comptes consolidés de résultat car nous sommes d'avis qu'il est représentatif du cours normal de nos activités et offre de l'information pertinente qui peut être utilisée pour évaluer nos performances consolidées et est utile aux investisseurs. Nous le calculons comme les produits, déduction faite des charges opérationnelles, dont les frais de restructuration, les coûts d'acquisition et autres charges et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, comme présentés à notre compte consolidé de résultat.

## MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

La Société a recours aux mesures non conformes aux PCGR suivantes, qui sont revues périodiquement par la direction et le conseil d'administration, pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Ces mesures sont également utilisées par les investisseurs, les institutions prêteuses et les agences de notation à titre d'indicateurs de la performance opérationnelle de la Société, de sa capacité à contracter ou à rembourser des emprunts et à titre de mesure d'évaluation des sociétés œuvrant dans le secteur des télécommunications. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux PCGR et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine.

Mesures non conformes aux PCGR	Pourquoi l'utiliser?	Calcul	Mesure financière la plus comparable en IFRS
Résultat d'exploitation ajusté et les marges connexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour évaluer la performance de nos activités et pour prendre des décisions à l'égard de l'exploitation courante des activités et de la capacité à générer des flux de trésorerie.</li> <li>Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le résultat d'exploitation ajusté pour mesurer notre capacité à rembourser nos emprunts et à honorer nos autres obligations de paiement.</li> <li>Nous l'utilisons également à titre de composante du calcul de la rémunération incitative à court terme de tous les membres du personnel de direction.</li> </ul>	Bénéfice opérationnel <i>Plus les éléments suivants</i> amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dépréciation des actifs, charge (recouvrement) au titre de la rémunération fondée sur des actions et frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	Bénéfice opérationnel
Résultat net ajusté	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour évaluer la performance de nos activités compte non tenu de l'incidence des éléments précédents puisque ceux-ci nuisent à la comparabilité de nos résultats financiers et pourraient possiblement fausser l'analyse des tendances relatives à la performance de nos activités.</li> <li>Exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils ne sont pas récurrents.</li> </ul>	Bénéfice net des activités poursuivies <i>Plus les éléments suivants</i> charge (recouvrement) au titre de la rémunération fondée sur des actions, frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, profit sur la vente du spectre, profit sur la vente de placements, ajustements d'impôt sur le résultat liés à ces éléments, y compris les ajustements liés aux modifications législatives	Bénéfice net
Résultat par action de base et dilué ajusté			Bénéfice par action
Flux de trésorerie disponibles avant impôt et après impôt	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur important de la solidité et de la performance financières de notre entreprise puisqu'ils font état du montant en trésorerie disponible aux fins de remboursement de la dette ou de réinvestissement dans la Société.</li> <li>Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.</li> </ul>	Résultat d'exploitation ajusté <i>Moins les éléments suivants</i> dépenses en immobilisations corporelles, intérêts sur la dette à long terme (après inscription à l'actif)	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles
Dette nette ajustée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions liées à la structure du capital.</li> <li>Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une mesure qui aide les investisseurs et les analystes à analyser la valeur globale et la valeur nette réelle de la Société et à évaluer divers ratios d'endettement en tant que mesures de la performance.</li> </ul>	Total de la dette à long terme <i>Plus les éléments suivants</i> Partie courante de la dette à long terme, passifs nets au titre des dérivés liés à la dette, coûts de transaction différés, emprunts à court terme <i>Moins les éléments suivants</i> Trésorerie et équivalents de trésorerie.	Dette à long terme

**Rapprochement du résultat d'exploitation ajusté**

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Bénéfice opérationnel	<b>2 926 \$</b>	2 766 \$
Ajouter (déduire) :		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>1 898</b>	1 819
Dépréciation d'actifs	–	80
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	<b>84</b>	77
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	<b>85</b>	92
Résultat d'exploitation ajusté	<b>4 993 \$</b>	4 834 \$

**Rapprochement du résultat net ajusté**

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Bénéfice net des activités poursuivies	<b>1 669 \$</b>	1 725 \$
Ajouter (déduire) :		
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	<b>84</b>	77
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	<b>85</b>	92
Dépréciation d'actifs	–	80
Profit sur la vente de TVtropolis	<b>(47)</b>	–
Profit sur la distribution de spectre	–	(233)
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	<b>(30)</b>	(14)
Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales	<b>8</b>	54
Résultat net ajusté	<b>1 769 \$</b>	1 781 \$

**Rapprochement des flux de trésorerie disponibles avant et après impôt**

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	<b>3 990 \$</b>	3 421 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépenses en immobilisations corporelles	<b>(2 240)</b>	(2 142)
Charge d'intérêts sur la dette à long terme après inscription à l'actif	<b>(709)</b>	(663)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	<b>85</b>	92
Impôt sur le résultat en trésorerie	<b>496</b>	380
Intérêts payés	<b>700</b>	680
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<b>(238)</b>	248
Autres ajustements	<b>(40)</b>	13
Flux de trésorerie disponibles avant impôt	<b>2 044</b>	2 029
Impôt sur le résultat en trésorerie	<b>(496)</b>	(380)
Flux de trésorerie disponibles après impôt	<b>1 548 \$</b>	1 649 \$

**Rapprochement de la dette nette ajustée**

(en millions de dollars)	31 décembre 2013	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dette à long terme	<b>12 173 \$</b>	10 441 \$
Partie courante de la dette à long terme	<b>1 170</b>	348
	<b>13 343</b>	10 789
Ajouter (déduire) :		
Passifs nets au titre des dérivés (actifs)	<b>(51)</b>	524
Coûts de transaction différés	<b>93</b>	69
Emprunts à court terme	<b>650</b>	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>(2 301)</b>	(213)
Dette nette ajustée	<b>11 734 \$</b>	11 169 \$

**Comment nous calculons le résultat par action ajusté**

(en millions de dollars, sauf les montants par action; nombre d'actions en circulation en millions)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Résultat par action de base ajusté :		
Résultat net ajusté	<b>1 769 \$</b>	1 781 \$
Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation	<b>515</b>	519
Résultat par action de base ajusté	<b>3,43 \$</b>	3,43 \$
Résultat par action dilué ajusté :		
Résultat net ajusté	<b>1 769 \$</b>	1 781 \$
Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	<b>518</b>	522
Résultat par action dilué ajusté	<b>3,42 \$</b>	3,41 \$
Bénéfice de base par action :		
Bénéfice net des activités poursuivies	<b>1 669 \$</b>	1 725 \$
Bénéfice net	<b>1 669</b>	1 693
Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation	<b>515</b>	519
Bénéfice de base par action – activités poursuivies	<b>3,24 \$</b>	3,32 \$
Bénéfice de base par action	<b>3,24 \$</b>	3,26 \$
Bénéfice dilué par action :		
Bénéfice net des activités poursuivies	<b>1 669 \$</b>	1 725 \$
Incidence des titres dilutifs sur le bénéfice net	–	–
Bénéfice net dilué des activités poursuivies	<b>1 669 \$</b>	1 725 \$
Bénéfice net	<b>1 669 \$</b>	1 693 \$
Incidence des titres dilutifs sur le bénéfice net	–	–
Bénéfice net dilué	<b>1 669 \$</b>	1 693 \$
Diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	<b>518</b>	522
Bénéfice dilué par action – activités poursuivies	<b>3,22 \$</b>	3,30 \$
Bénéfice dilué par action	<b>3,22 \$</b>	3,24 \$

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU GARANT DE LA DETTE À LONG TERME

Nos titres d'emprunt publics en circulation, nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de 2,5 milliards de dollars et nos dérivés sont des obligations non garanties de RCI, en sa qualité de débiteur, et de Rogers Communications Partnership, en sa qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas.

Le tableau qui suit fournit une sélection de données financières consolidées non auditées résumées de RCI pour les périodes indiquées et inclut des colonnes distinctes pour : i) RCI, ii) RCP, iii) les filiales non garanties (les « autres filiales »), sur une base combinée, iv) les ajustements de consolidation et v) les totaux consolidés.

Exercices clos les 31 décembre (non audité)

(en millions de dollars)	RCI <sup>1,2</sup>		RCP <sup>1,2</sup>		Autres filiales <sup>1,2</sup>		Ajustements de consolidation <sup>1,2</sup>		Totaux	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Données tirées du compte de résultat										
Produits	14 \$	5 \$	11 028 \$	10 970 \$	1 822 \$	1 666 \$	(158) \$	(155) \$	12 706 \$	12 486 \$
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	(207)	(166)	3 129	2 959	75	44	(71)	(71)	2 926	2 766
Bénéfice net (perte nette)	1 670	1 693	3 093	2 929	772	778	(3 866)	(3 707)	1 669	1 693

À la clôture des exercices au 31 décembre (non audité)

(en millions de dollars)	RCI <sup>1,2</sup>		RCP <sup>1,2</sup>		Autres filiales <sup>1,2</sup>		Ajustements de consolidation <sup>1,2</sup>		Totaux consolidés	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Données tirées du bilan										
Actifs courants	16 592 \$	1 682 \$	11 035 \$	8 209 \$	3 594 \$	1 905 \$	(26 900) \$	(9 575) \$	4 321 \$	2 221 \$
Actifs non courants	19 464	27 388	12 731	12 232	21 678	6 642	(34 593)	(28 865)	19 280	17 397
Passifs courants	14 853	9 717	3 014	2 776	15 269	1 129	(28 530)	(10 620)	4 606	3 002
Passifs non courants	13 018	12 082	293	438	1 186	179	(171)	149	14 326	12 848

<sup>1</sup> Aux fins du tableau ci-dessus, les placements dans des filiales sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

<sup>2</sup> Les montants présentés au titre des passifs courants et des passifs non courants de RCP n'incluent pas les obligations découlant du fait d'agir en qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas, de la dette à long terme de RCI.

## SOMMAIRE QUINQUENNIAL DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action, les pourcentages et les ratios)	IFRS				PCGR du Canada 2009	
	2013	2012	2011	2010		
<b>Résultat et flux de trésorerie :</b>						
Produits						
Sans-fil	<b>7 270 \$</b>	7 280 \$	7 138 \$	6 973 \$	6 685 \$	
Cable	<b>3 475</b>	3 358	3 309	3 190	3 074	
SAR	<b>374</b>	351	405	452	446	
Media	<b>1 704</b>	1 620	1 611	1 461	1 407	
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	<b>(117)</b>	(123)	(117)	(77)	(75)	
	<b>12 706 \$</b>	12 486 \$	12 346 \$	11 999 \$	11 537 \$	
Résultat d'exploitation ajusté <sup>1</sup>						
Sans-fil	<b>3 157 \$</b>	3 063 \$	3 036 \$	3 173 \$	3 067 \$	
Cable	<b>1 718</b>	1 605	1 549	1 419	1 300	
SAR	<b>106</b>	89	86	40	35	
Media	<b>161</b>	190	180	131	119	
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	<b>(149)</b>	(113)	(112)	(95)	(114)	
	<b>4 993 \$</b>	4 834 \$	4 739 \$	4 668 \$	4 407 \$	
Bénéfice net des activités poursuivies	<b>1 669 \$</b>	1 725 \$	1 590 \$	1 532 \$	1 499 \$	
Bénéfice net	<b>1 669 \$</b>	1 693 \$	1 563 \$	1 502 \$	1 478 \$	
Résultat net ajusté des activités poursuivies <sup>1</sup>	<b>1 769 \$</b>	1 781 \$	1 736 \$	1 704 \$	1 569 \$	
Flux de trésorerie disponibles avant impôt <sup>1</sup>	<b>2 044 \$</b>	2 029 \$	1 973 \$	2 181 \$	1 919 \$	
Dépenses en immobilisations corporelles	<b>2 240 \$</b>	2 142 \$	2 127 \$	1 821 \$	1 841 \$	
Bénéfice par action des activités poursuivies:						
De base	<b>3,24 \$</b>	3,32 \$	2,93 \$	2,66 \$	2,41 \$	
Dilué	<b>3,22</b>	3,30	2,91	2,64	2,41	
Bénéfice par action						
De base	<b>3,24 \$</b>	3,26 \$	2,88 \$	2,61 \$	2,38 \$	
Dilué	<b>3,22</b>	3,24	2,86	2,59	2,38	
Résultat par action ajusté tiré des activités poursuivies <sup>1</sup>						
De base	<b>3,43 \$</b>	3,43 \$	3,20 \$	2,96 \$	2,53 \$	
Dilué	<b>3,42</b>	3,41	3,17	2,94	2,53	
<b>Bilan :</b>						
Actifs						
Immobilisations corporelles, montant net	<b>10 255 \$</b>	9 576 \$	9 114 \$	8 437 \$	8 197 \$	
Goodwill	<b>3 751</b>	3 215	3 280	3 108	3 018	
Immobilisations incorporelles	<b>3 211</b>	2 951	2 721	2 591	2 643	
Placements	<b>1 487</b>	1 484	1 107	933	563	
Autres actifs	<b>4 897</b>	2 392	2 140	1 964	2 597	
	<b>23 601 \$</b>	19 618 \$	18 362 \$	17 033 \$	17 018 \$	
Passifs et capitaux propres						
Passifs à long terme	<b>14 326 \$</b>	12 848 \$	12 241 \$	10 440 \$	9 997 \$	
Passifs courants	<b>4 606</b>	3 002	2 549	2 833	2 748	
Total des passifs	<b>18 932</b>	15 850	14 790	13 273	12 745	
Capitaux propres	<b>4 669</b>	3 768	3 572	3 760	4 273	
	<b>23 601 \$</b>	19 618 \$	18 362 \$	17 033 \$	17 018 \$	
<b>Nombre d'abonnés (en milliers)</b>						
Abonnés aux services sans fil	<b>9 503</b>	9 437	9 335	8 977	8 494	
Abonnés aux services de télévision	<b>2 127</b>	2 214	2 297	2 305	2 296	
Abonnés aux services d'accès Internet	<b>1 961</b>	1 864	1 793	1 686	1 619	
Abonnés aux services de téléphonie	<b>1 153</b>	1 074	1 052	1 003	937	
<b>Mesures additionnelles sur les services sans fil</b>						
PMPA mixtes des services sans fil	<b>59,58 \$</b>	59,79 \$	60,20 \$	62,62 \$	63,59 \$	
Taux d'attrition des services sans fil	<b>1,24 %</b>	1,29 %	1,32 %	1,18 %	1,06 %	
<b>Ratios :</b>						
Croissance des produits	<b>2 %</b>	1 %	3 %	4 %	4 %	
Croissance du résultat d'exploitation ajusté	<b>3 %</b>	2 %	2 %	6 %	8 %	
Dividendes déclarés par action	<b>1,74 \$</b>	1,58 \$	1,42 \$	1,28 \$	1,16 \$	
Distribution de dividendes <sup>2</sup>	<b>54 %</b>	48 %	49 %	49 %	49 %	
Dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles avant impôt <sup>1</sup>	<b>44 %</b>	40 %	39 %	34 %	38 %	
Rendement des actifs <sup>1</sup>	<b>7,1 %</b>	8,6 %	8,5 %	8,8 %	8,7 %	
Dette nette ajustée/résultat d'exploitation ajusté <sup>1,2</sup>	<b>2,4</b>	2,3	2,2	2,1	2,1	

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation ajusté, le résultat net ajusté, le résultat par action dilué ajusté, les flux de trésorerie disponibles avant impôt et la dette nette ajustée sont des mesures non conformes aux PCGR et ne devraient pas être considérés comme un substitut ou une solution de recharge aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

<sup>2</sup> Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

31 décembre 2013

La direction de Rogers Communications Inc. est responsable de la préparation des états financiers consolidés de la Société et ses filiales ci-joints et de tous les renseignements paraissant dans le rapport de gestion, lesquels états et rapport ont été approuvés par le conseil d'administration.

La direction a dressé les états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés comportent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la part des membres de la direction et, de l'avis de ceux-ci, ces montants donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie de Rogers Communications Inc. La direction a aussi rédigé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion et elle s'est assurée qu'elle était cohérente par rapport aux états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient un système de contrôles internes en vue d'accroître l'intégrité des états financiers consolidés. Le système de contrôles internes est soutenu par le groupe d'audit interne et comprend la communication au personnel par la direction des politiques qui régissent une conduite commerciale responsable.

La direction est d'avis que les contrôles internes fournissent l'assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées et inscrites;
- les documents d'information financière sont fiables et constituent une base adéquate pour dresser les états financiers consolidés;
- les actifs de Rogers Communications Inc. et de ses filiales sont comptabilisés et protégés convenablement.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et, ultimement, il passe en revue et approuve les états financiers consolidés. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité d'audit.

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS MEMBRES DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT

Aux actionnaires de Rogers Communications Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Rogers Communications Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2013 et 2012, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**  
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures



Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction de même que les auditeurs internes et externes afin de discuter des contrôles internes liés au processus de communication de l'information financière et des questions d'audit et de présentation de l'information financière de même que pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités et pour examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs externes. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour que celui-ci en tienne compte au moment d'approuver la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit se penche également sur la nomination ou la reconduction des auditeurs externes, question qu'il soumet ensuite au conseil d'administration avant de demander l'approbation des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs externes, KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L., selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), pour le compte des actionnaires. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a librement accès au comité d'audit.

Le 11 février 2014

Guy Laurence  
Président et  
chef de la direction

Anthony Staffieri, FCPA, FCA  
Vice-président principal et  
chef de la direction des finances



relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Rogers Communications Inc. aux 31 décembre 2013 et 2012 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Le 11 février 2014  
Toronto, Canada

## Comptes consolidés de résultat

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2013	2012
Produits opérationnels	3	<b>12 706 \$</b>	12 486 \$
Charges opérationnelles			
Coûts opérationnels	4	<b>7 797</b>	7 729
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	8	<b>85</b>	92
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12, 13	<b>1 898</b>	1 819
Dépréciation d'actifs	13	–	80
Bénéfice opérationnel		<b>2 926</b>	2 766
Charges financières	5	<b>(742)</b>	(671)
Autres produits	7, 14, 25	<b>81</b>	250
Bénéfice avant impôt sur le résultat		<b>2 265</b>	2 345
Charge d'impôt sur le résultat	9	<b>(596)</b>	(620)
Bénéfice net des activités poursuivies		<b>1 669</b>	1 725
Perte découlant des activités abandonnées après impôt	6	–	(32)
Bénéfice net de l'exercice		<b>1 669 \$</b>	1 693 \$
Bénéfice de base par action			
Bénéfice par action tiré des activités poursuivies	10	<b>3,24 \$</b>	3,32 \$
Perte par action découlant des activités abandonnées	10	–	(0,06)
Bénéfice de base par action		<b>3,24 \$</b>	3,26 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice par action tiré des activités poursuivies	10	<b>3,22 \$</b>	3,30 \$
Perte par action découlant des activités abandonnées	10	–	(0,06)
Bénéfice dilué par action		<b>3,22 \$</b>	3,24 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

## États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2013	2012
Bénéfice net de l'exercice		<b>1 669 \$</b>	1 693 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net :			
Régimes de retraite à prestations définies			
Réévaluations	22	<b>134</b>	(237)
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat connexe	22	<b>(36)</b>	64
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net		<b>98</b>	(173)
Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice net :			
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente			
Augmentation (diminution) de la juste valeur		<b>181</b>	(216)
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat connexe		<b>(23)</b>	26
		<b>158</b>	(190)
Instruments dérivés utilisés comme couverture de flux de trésorerie			
Augmentation (diminution) de la juste valeur des instruments dérivés		<b>197</b>	(94)
Reclassement (du profit) de la perte de change sur la dette à long terme dans le bénéfice net		<b>(343)</b>	85
Reclassement du profit de change sur les dépenses dans le bénéfice net		<b>(19)</b>	(9)
Reclassement des intérêts courus dans le bénéfice net		<b>44</b>	61
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat connexe		<b>10</b>	(8)
		<b>(111)</b>	35
Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice net		<b>47</b>	(155)
Autres éléments du résultat global de l'exercice		<b>145</b>	(328)
Résultat global de l'exercice		<b>1 814 \$</b>	1 365 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

# États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2013	2012
<b>Actifs</b>			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		<b>2 301 \$</b>	213 \$
Débiteurs	16, 20	<b>1 509</b>	1 536
Autres actifs courants	11	<b>438</b>	464
Partie courante des instruments dérivés	20	<b>73</b>	8
<b>Total des actifs courants</b>		<b>4 321</b>	2 221
Immobilisations corporelles	12	<b>10 255</b>	9 576
Goodwill	13	<b>3 751</b>	3 215
Immobilisations incorporelles	13	<b>3 211</b>	2 951
Placements	14	<b>1 487</b>	1 484
Instruments dérivés	20	<b>148</b>	42
Autres actifs à long terme	15	<b>397</b>	98
Actifs d'impôt différé	9	<b>31</b>	31
<b>Total des actifs</b>		<b>23 601 \$</b>	19 618 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	16	<b>650 \$</b>	– \$
Créditeurs et charges à payer		<b>2 344</b>	2 135
Impôt sur le résultat à payer		<b>22</b>	24
Partie courante des provisions	17	<b>7</b>	7
Partie courante de la dette à long terme	18	<b>1 170</b>	348
Partie courante des instruments dérivés	20	<b>63</b>	144
Produits non acquis		<b>350</b>	344
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 606</b>	3 002
Provisions	17	<b>40</b>	31
Dette à long terme	18	<b>12 173</b>	10 441
Instruments dérivés	20	<b>83</b>	417
Autres passifs à long terme	21	<b>328</b>	458
Passifs d'impôt différé	9	<b>1 702</b>	1 501
<b>Total des passifs</b>		<b>18 932</b>	15 850
Capitaux propres	23	<b>4 669</b>	3 768
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>23 601 \$</b>	19 618 \$
Garanties	26		
Engagements et passifs éventuels	27		
Événements postérieurs à la date de clôture	7, 28		

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Au nom du conseil d'administration,

Alan D. Horn, CPA, CA  
Administrateur

John H. Clappison, FCPA, FCA  
Administrateur

## États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

Exercice clos le 31 décembre 2013	Actions de catégorie A avec droit de vote		Actions de catégorie B sans droit de vote		Prime d'émission	Résultats non distribués	Réserve d'actifs financiers disponibles à la vente	Réserve de couverture	Total des capitaux propres
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions					
(en milliers)									
Soldes au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	72 \$	112 462	397 \$	402 788	–	3 046 \$	243 \$	10 \$	3 768 \$
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	1 669	–	–	1 669
Autres éléments du résultat global									
Régimes de retraite à prestations définies après impôt	–	–	–	–	–	98	–	–	98
Placements disponibles à la vente après impôt	–	–	–	–	–	–	158	–	158
Instruments dérivés après impôt	–	–	–	–	–	–	–	(111)	(111)
Total des autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	98	158	(111)	145
Résultat global de l'exercice	–	–	–	–	–	1 767	158	(111)	1 814
Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres									
Rachat/annulation des actions de catégorie B sans droit de vote (note 23)	–	–	(1)	(591)	–	(21)	–	–	(22)
Dividendes déclarés	–	–	–	–	–	(896)	–	–	(896)
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	–	–	5	84	–	–	–	–	5
Total des transactions avec les actionnaires	–	–	4	(507)	–	(917)	–	–	(913)
Soldes au 31 décembre 2013	72 \$	112 462	401 \$	402 281	–	3 896 \$	401 \$	(101) \$	4 669 \$

Exercice clos le 31 décembre 2012	Actions de catégorie A avec droit de vote		Actions de catégorie B sans droit de vote		Prime d'émission	Résultats non distribués	Réserve d'actifs financiers disponibles à la vente	Réserve de couverture	Total des capitaux propres
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions					
(en milliers)									
Soldes au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	72 \$	112 462	406 \$	412 395	243 \$	2 443 \$	433 \$	(25) \$	3 572 \$
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	1 693	–	–	1 693
Autres éléments du résultat global									
Régimes de retraite à prestations définies après impôt	–	–	–	–	–	(173)	–	–	(173)
Placements disponibles à la vente après impôt	–	–	–	–	–	–	(190)	–	(190)
Instruments dérivés après impôt	–	–	–	–	–	–	–	35	35
Total des autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	(173)	(190)	35	(328)
Résultat global de l'exercice	–	–	–	–	–	1 520	(190)	35	1 365
Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres									
Rachat des actions de catégorie B sans droit de vote (note 23)	–	–	(10)	(9 637)	(243)	(97)	–	–	(350)
Dividendes déclarés	–	–	–	–	–	(820)	–	–	(820)
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	–	–	1	30	–	–	–	–	1
Total des transactions avec les actionnaires	–	–	(9)	(9 607)	(243)	(917)	–	–	(1 169)
Soldes au 31 décembre 2012	72 \$	112 462	397 \$	402 788	–	3 046 \$	243 \$	10 \$	3 768 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Activités opérationnelles			
Bénéfice net de l'exercice		<b>1 669 \$</b>	1 693 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12, 13	<b>1 898</b>	1 819
Dépréciation d'actifs	13	–	80
Profit sur la vente de TVtropolis	7	(47)	–
Amortissement des droits de diffusion	13	<b>52</b>	73
Charges financières	5	<b>742</b>	671
Charge d'impôt sur le résultat	9	<b>596</b>	610
Cotisations aux régimes de retraite, déduction faite des charges	22	(32)	(36)
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	24	<b>84</b>	77
Profit sur la distribution du spectre	25	–	(233)
Autres		(14)	(25)
		<b>4 948</b>	4 729
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel		<b>238</b>	(248)
		<b>5 186</b>	4 481
Impôt sur le résultat payé		(496)	(380)
Intérêts payés		(700)	(680)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles		<b>3 990</b>	3 421
Activités d'investissement			
Entrées d'immobilisations corporelles	12	(2 240)	(2 142)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux immobilisations corporelles		(114)	136
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise	7	(1 080)	–
Produit tiré de la vente de TVtropolis	7	<b>59</b>	–
Placements	14	–	(707)
Entrées de droits de diffusion	13	(69)	(90)
Autres		(29)	(31)
		<b>(3 473)</b>	(2 834)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement			
Activités de financement			
Émission de titres d'emprunt à long terme	18	<b>2 578</b>	2 090
Remboursements sur la dette à long terme	18	(356)	(1 240)
Paiement versé au règlement d'un swap de devises et au règlement de contrats à terme liés à la dette	20	(1 029)	–
Produit tiré du règlement d'un swap de devises et du règlement de contrats à terme liés à la dette	20	<b>662</b>	–
Coûts de transaction engagés	18	(37)	(14)
Produit tiré des emprunts à court terme	20	<b>650</b>	–
Rachat des actions de catégorie B sans droit de vote, déduction faite des émissions	23	(21)	(350)
Dividendes payés	23	(876)	(803)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		<b>1 571</b>	(317)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<b>2 088</b>	270
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		<b>213</b>	(57)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		<b>2 301 \$</b>	213 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel			
Débiteurs		<b>58 \$</b>	15 \$
Autres actifs courants		<b>9</b>	(131)
Créditeurs et charges à payer		<b>180</b>	(140)
Produits non acquis		(9)	8
		<b>238 \$</b>	(248) \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie			
Acquisition hors trésorerie de licences d'utilisation du spectre	13	– \$	360 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (avances bancaires) s'entendent de l'encaisse et des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de 90 jours, moins les avances bancaires. Aux 31 décembre 2013 et 2012, le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se composait de la trésorerie et de dépôts à vue.

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

## Notes aux états financiers consolidés

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de nos filiales. RCI détient également des participations dans divers placements et entreprises.

### NOTE 1 : NATURE DE L'ENTREPRISE

Rogers Communications est un groupe canadien diversifié dans les communications et les médias. Les activités et les ventes de Rogers se déroulent presque exclusivement au Canada. RCI est constituée en personne morale au Canada et son siège social est situé au 333 Bloor Street East, Toronto (Ontario) M4W 1G9. Les actions de RCI sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Nous présentons nos résultats selon les quatre secteurs suivants :

Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux consommateurs et aux entreprises
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie par câble pour les consommateurs et les entreprises
Solutions d'Affaires	Connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseau, de centres de données et d'infonuagique aux entreprises canadiennes de moyenne et grande envergure et aux administrations gouvernementales et autres entreprises de télécommunications
Media	Portefeuille diversifié de propriétés de médias qui comprend des activités de télédiffusion, de radiodiffusion, de médias numériques, d'achat multiplateforme, d'édition et de divertissement et médias sportifs

Les activités des secteurs Sans-fil, Cable et Solutions d'Affaires sont exercées par notre filiale, Rogers Communications Partnership, et nos autres filiales en propriété exclusive. Les activités de Media sont menées par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

Il y a lieu de se reporter à la note 3 pour plus de précisions sur nos secteurs opérationnels.

### Déclaration de conformité

Nous avons établi nos états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le 12 février 2014, notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012.

### NOTE 2 : PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Mode de présentation

À l'exception des montants par action, tous les montants présentés sont en dollars canadiens, soit notre monnaie fonctionnelle, et sont arrondis au million près, sauf indication contraire. Nous établissons les états financiers consolidés au coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers, des passifs au titre de paiements fondés sur des

actions réglés en trésorerie et du passif net au titre des prestations définies, qui ont été évalués à la juste valeur comme il en est question dans les notes appropriées.

#### Méthode de consolidation

##### Filiales

Les filiales sont des entreprises que nous contrôlons. Nous intégrons les états financiers de nos filiales dans nos états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les opérations et soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

##### Regroupements d'entreprises

Nous utilisons la méthode de l'acquisition pour comptabiliser l'acquisition des filiales. Nous calculons la juste valeur de la contrepartie payée à la date d'acquisition, à la juste valeur des éléments suivants :

- les actifs cédés, plus
- les instruments de capitaux propres émis, moins
- les passifs engagés ou repris, à la date de l'échange.

Nous évaluons le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée du montant net comptabilisé des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la juste valeur, à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement dans le bénéfice (la perte).

Nous utilisons des estimations et exerçons notre jugement afin de déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris au moyen de la meilleure information disponible, y compris les renseignements issus des marchés financiers. Ces sources d'information peuvent comprendre des analyses de flux de trésorerie actualisés fondées sur des hypothèses clés telles que les taux d'actualisation, les taux d'attrition et les taux de croissance finaux pour estimer les résultats futurs. Les coûts de transaction liés aux acquisitions sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Il y a lieu de se reporter à la note 7 pour obtenir des renseignements sur les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu en 2013 et en 2012.

#### Utilisation d'estimations et recours aux jugements

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Des modifications importantes des hypothèses, notamment celles se rapportant aux plans d'affaires et aux flux de trésorerie futurs, pourraient faire varier considérablement la valeur comptable que nous enregistrons. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Les éléments clés visés par ces estimations, qui sont incertains en raison de leur nature, comprennent ceux énumérés ci-après :

- la considération des données dans la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (se reporter à la rubrique « Méthode de consolidation » plus haut);
- la considération des tendances sectorielles et d'autres facteurs dans la détermination de la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles (se reporter à la rubrique « Immobilisations corporelles » ci-après);
- l'inscription à l'actif des frais de main-d'œuvre directs, des frais généraux et des charges d'intérêts dans les immobilisations corporelles (se reporter à la rubrique « Immobilisations corporelles » ci-après);

- la détermination du montant recouvrable dans l'évaluation de la dépréciation des actifs non financiers (se reporter à la rubrique « Dépréciation » ci-après);
- l'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés (note 20), des obligations au titre des régimes de retraite (note 22) et des passifs au titre de la rémunération fondée sur des actions (note 24).

Les autres éléments à l'égard desquels il faut faire preuve de beaucoup de jugement comprennent notamment :

- la détermination d'unités génératrices de trésorerie et l'affectation du goodwill pour les besoins des tests de dépréciation (note 13);
- le choix des méthodes pour la dépréciation des immobilisations corporelles qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation

des avantages procurés par ces actifs et traduisent la réalité économique de l'utilisation des actifs sous-jacents (se reporter à la rubrique « Immobilisations corporelles » ci-après);

- la décision de désigner nos licences d'utilisation du spectre en tant qu'actifs à durée de vie indéterminée étant donné qu'elles seront probablement renouvelées dans un avenir prévisible (se reporter à la rubrique « Goodwill et immobilisations incorporelles » ci-après);
- l'interprétation que fait la Société des lois et règlements fiscaux pour le calcul de l'impôt sur le résultat (note 27);
- la détermination par la Société de la probabilité de pertes dans l'évaluation des passifs éventuels (note 27).

### Comptabilisation des produits

La Société comptabilise les produits lorsque leur montant peut être estimé et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits sont comptabilisés déduction faite des rabais.

Sources des produits	Méthodes de comptabilisation
Les frais d'abonnement mensuels liés aux services sans fil, de câblodistribution, de téléphonie, d'accès Internet, de location de matériel et de réseau ainsi que les abonnements aux médias	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisés à titre de produits à mesure que les services sont rendus.</li> </ul>
Les produits tirés du temps d'antenne, des services de transmission de données et d'itinérance, des services interurbains et optionnels et des services à la carte et d'autres ventes de produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisés à mesure que les services sont rendus ou que les produits sont livrés.</li> </ul>
Les produits tirés de la vente de matériel sans fil et de câble	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisés lorsque le matériel est livré et accepté par le détaillant indépendant ou l'abonné dans un contexte de ventes directes.</li> </ul>
Les subventions de matériel liées à la fourniture de matériel aux abonnés nouveaux ou existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portées en réduction des produits tirés du matériel au moment de l'activation du matériel en question.</li> </ul>
Les frais d'installation facturés aux abonnés de Cable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne remplissent pas les critères afférents à une unité de comptabilisation distincte.</li> <li>Différés et amortis sur la durée des services connexes, soit environ trois ans.</li> <li>Dans le secteur des Solutions d'Affaires, les frais sont différés et amortis sur la durée du contrat avec les clients.</li> </ul>
Les frais de mise en service facturés aux abonnés de Sans-fil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne remplissent pas les critères afférents à une unité de comptabilisation distincte.</li> <li>Comptabilisés comme des produits tirés de la vente de matériel.</li> </ul>
Les produits tirés de la publicité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisés pendant la période au cours de laquelle la publicité est diffusée ou présentée à la radio, à la télévision, dans les publications de la Société ou dans ses médias numériques.</li> </ul>
Les produits mensuels reçus par les stations de télévision au titre des abonnements des fournisseurs de services par câble ou par satellite	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisés pendant le mois au cours duquel ils sont livrés aux abonnés des fournisseurs de services par câble ou par satellite.</li> </ul>
Les produits tirés des Blue Jays de Toronto, soit les droits d'entrée aux matchs à domicile et les recettes des concessions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisés au moment des matchs en question pendant la saison de baseball et à la vente de biens.</li> </ul>
Les produits touchés par les Blue Jays de Toronto aux termes de la convention de partage des recettes de la Major League Baseball, selon laquelle les fonds sont redistribués entre les clubs membres en fonction des produits relatifs de chaque club	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisés lorsqu'ils peuvent être déterminés.</li> </ul>
Les produits tirés des ententes conclues avec des stations de radio et de télévision pour la diffusion des parties des Blue Jays de Toronto	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisés au moment où les matchs visés sont diffusés.</li> </ul>
Les récompenses accordées aux clients au moyen de programmes de fidélisation de la clientèle sont considérées comme une composante séparément identifiable des ventes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimation de la tranche de la vente initiale devant être affectée aux crédits en fonction de la juste valeur des biens et des services futurs pouvant être obtenus au moment où les crédits sont échangés.</li> <li>La tranche affectée aux crédits est différée jusqu'à ce que les clients utilisent leurs crédits ou que les biens et services soient fournis par la Société.</li> <li>Produits comptabilisés selon le nombre de crédits échangés par rapport à nos attentes.</li> </ul>
Les produits d'intérêts liés aux créances sur cartes de crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.</li> </ul>

**Accords de prestations multiples**

La Société offre certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. Ces produits et services sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les produits et services sont séparés en unités de comptabilisation distinctes pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable.
- La contrepartie versée à l'égard de ces unités est calculée et répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur relative et les produits sont comptabilisés lorsque chaque unité remplit les conditions pertinentes.

**Produits non acquis**

Nous comptabilisons en tant que produits non acquis les paiements reçus avant d'avoir fourni les biens ou services. Les paiements reçus d'avance comprennent les dépôts des abonnés, les frais d'installation pour les services de câblodistribution et les autres montants reçus des abonnés pour des services à fournir plus tard et des abonnements à venir.

**Rémunération et autres paiements fondés sur des actions****Régimes d'options sur actions**

Les régimes d'options sur actions des membres du personnel de la Société prévoient un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options sur actions attribuées. Ce mode de règlement en trésorerie permet au détenteur de l'option de choisir de recevoir un paiement égal à la valeur intrinsèque de l'option, qui représente l'excédent du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. Toutes les options sur actions en circulation sont classées à titre de passif et sont comptabilisées à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon les techniques d'évaluation prévues par l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. La juste valeur du passif est réévaluée chaque période et elle est amortie dans les coûts opérationnels selon la méthode de l'acquisition progressive au cours de la période d'acquisition des droits de quatre ans ou au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux.

**Régime d'unités d'actions de négociation restreinte**

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte en circulation à titre de passifs, évaluant nos passifs et nos charges de rémunération en fonction de la juste valeur de l'attribution et la comptabilisant à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date de règlement, nous enregistrons la variation dans les passifs à titre de charge portée aux coûts opérationnels de l'exercice au cours duquel le changement survient. Le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits.

**Régime d'unités d'actions différées**

Nous comptabilisons les unités d'actions différées à titre de passifs, évaluant nos passifs et nos charges de rémunération selon les justes valeurs des attributions à la date d'octroi. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date de règlement, nous enregistrons la variation dans les passifs à titre de charge portée aux coûts opérationnels de l'exercice au cours duquel le changement survient. Le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

**Régime d'accumulation d'actions des membres du personnel**

Les membres du personnel participent, à leur gré, au régime d'accumulation d'actions en versant un pourcentage précis de leurs gains habituels. La Société verse une cotisation équivalant à celle des membres du personnel, jusqu'à un certain seuil, et comptabilise ses cotisations à titre de charge de rémunération de l'exercice pendant lequel elles sont versées.

Il y a lieu de se reporter à la note 24 pour plus de précisions sur la rémunération et autres paiements fondés sur des actions.

**Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Nous exerçons notre jugement dans l'interprétation des lois et règlements fiscaux servant au calcul de la charge d'impôt sur le résultat chaque période. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans le bénéfice net sauf si elle se rapporte à un élément comptabilisé directement dans les capitaux propres ou les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. La charge d'impôt est calculée d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et elle comprend également tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir relativement à des exercices antérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé découlent de différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs présentée dans nos états consolidés de la situation financière et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués à l'aide des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront au cours des exercices où ces différences temporelles sont censées se résorber.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale auprès :

- de la même entité imposable;
- des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Nous exerçons notre jugement pour évaluer si nous pouvons recouvrer un actif d'impôt différé selon notre évaluation des lois existantes, nos estimations du rendement futur et nos stratégies de planification fiscale.

Nous nous appuyons sur des estimations et des hypothèses pour déterminer le montant de l'impôt exigible et de l'impôt différé et nous prenons en compte l'incidence des positions fiscales incertaines et la possibilité que de l'impôt et intérêts supplémentaires soient dus. Si de nouvelles informations deviennent disponibles, nous pourrions devoir réviser le jugement que nous avons posé à l'égard du caractère approprié des passifs d'impôt comptabilisés. Tout changement aux passifs d'impôt aura une incidence sur la charge d'impôt de la période au cours de laquelle le changement survient.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour en savoir davantage sur l'impôt sur le résultat.

### Écarts de conversion

Nous convertissons les devises en dollars canadiens comme suit :

- les actifs monétaires et les passifs monétaires – au cours de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière;
- les actifs non monétaires, les passifs non monétaires ainsi que les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles connexes – aux cours de change historiques;
- les produits et les charges, à l'exclusion de la dotation aux amortissements – au cours de change moyen du mois au cours duquel la transaction a été inscrite.

### Instruments financiers

#### Comptabilisation

Nous comptabilisons initialement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les titres de créance et les créateurs et charges à payer à la date d'origine et appliquons les critères énoncés ci-après. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit lorsque nous devenons une partie à la disposition contractuelle de l'instrument.

#### Classement et évaluation

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés en catégories lors de la comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif des instruments individuels. Les actifs financiers non dérivés de la Société sont tous classés comme étant disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, et les passifs financiers non dérivés sont classés dans les autres passifs financiers.

- Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les placements dans des sociétés ouvertes et les placements dans des sociétés fermées de la Société. Initialement, ces placements sont présentés, dans les états consolidés de la situation financière, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les modifications subséquentes de la juste valeur, hormis les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. À la sortie

des actifs, la variation cumulée de la juste valeur comptabilisée dans la réserve des actifs financiers disponibles à la vente est reclassée dans le bénéfice net.

- Les prêts et créances comprennent les débiteurs. À la comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition; ils sont par la suite présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les variations étant inscrites dans le bénéfice net.
- Les autres passifs financiers comprennent les emprunts à court terme, les créateurs et charges à payer et la dette à long terme. À la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur émission; ils sont par la suite présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Juste valeur

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir des renseignements pertinents sur les marchés et les instruments financiers. Elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels un jugement important doit être posé. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

#### Classification dans les actifs ou passifs courants ou non courants

Les actifs et passifs financiers exigibles, en totalité ou en partie, plus de un an après la date des états consolidés de la situation financière sont considérés comme non courants. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris la partie des passifs à long terme exigible, en totalité ou en partie, moins de un an après la date des états consolidés de la situation financière, sont considérés comme des passifs courants.

#### Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté aux états consolidés de la situation financière, si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### Instruments dérivés

La Société a recours à des instruments dérivés pour gérer les risques liés à certaines activités auxquelles elle prend part. Ceux-ci comprennent :

	<b>Le risque que gèrent les instruments</b>	<b>Types d'instruments dérivés</b>
Dérivés liés à la dette	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'incidence de la fluctuation des cours de change sur les paiements en principal et les paiements d'intérêts liés à la dette à long terme libellée en dollars américains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Swaps de devises</li> <li>• Contrats de change à terme (de temps à autre, au besoin)</li> </ul>
Dérivés liés aux dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'incidence de la fluctuation des cours de change sur les dépenses prévues libellées en dollars américains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrats de change à terme</li> </ul>
Dérivés liés aux capitaux propres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'incidence de la fluctuation du cours des actions sur la charge liée à la rémunération fondée sur des actions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Swaps sur rendement total</li> </ul>

Nous avons recours à des instruments dérivés aux seules fins de la gestion des risques, et non pas à des fins de spéulation.

Tous les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur estimée dans nos états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur estimée des instruments dérivés désignés comme couvertures comptables efficaces sont enregistrées dans les autres

éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert ait une incidence sur le bénéfice net. Une couverture inefficace est immédiatement comptabilisée dans le bénéfice net. Toute variation de la juste valeur estimée des instruments dérivés non désignés comme couvertures à des fins comptables est aussitôt comptabilisée dans le bénéfice net.

La désignation d'un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture à des fins comptables exige que la Société :

- évalue au début de la couverture la probabilité selon laquelle les instruments de couverture s'avéreront hautement efficaces pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts;
- établisse une documentation formalisée décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, y compris les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité continue de la relation de couverture.

Nous évaluons sur une base trimestrielle la probabilité selon laquelle l'instrument de couverture continue d'être hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert.

Nous évaluons si un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé au moment où nous devenons partie au contrat pour la première fois.

#### Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action se calcule en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de catégorie A et de catégorie B par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A et de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires de catégorie A et de catégorie B et le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A et de catégorie B en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Nous utilisons la méthode du rachat d'actions pour calculer le bénéfice dilué par action, laquelle tient compte de l'incidence des options sur actions des membres du personnel et d'autres instruments ayant potentiellement un effet dilutif.

Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir nos calculs du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action.

#### Stocks

Les stocks, comprenant les appareils, le matériel rattaché au service de câble numérique et la marchandise destinée à la revente, sont évalués au plus faible du coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti, et de la valeur nette de réalisation. La dépréciation antérieure des stocks pour les ramener à la valeur nette de réalisation est reprise si, par la suite, la valeur des stocks en question augmente.

#### Coûts de transaction différés

Les coûts engagés dans le cadre de l'émission de la dette à long terme et les coûts directs payés aux prêteurs pour obtenir des facilités de crédit renouvelables sont différés et, ensuite, amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de la dette à long terme à laquelle ils se rapportent.

#### Provisions

Une provision est constatée lorsqu'une obligation juridique ou implicite découlant d'un événement passé devra se traduire par une sortie de ressources économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Nous comptabilisons une provision même si le moment ou le montant de la sortie demeure incertain.

D'importantes estimations sont faites pour déterminer une provision. Celle-ci est évaluée selon le montant estimé des dépenses nécessaires

pour éteindre l'obligation actuelle, selon les éléments probants les plus fiables existant à la date de clôture, y compris les risques et les incertitudes associés à l'obligation actuelle. Nous actualisons ensuite nos flux de trésorerie futurs attendus, à la date des états consolidés de la situation financière, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres aux passifs.

#### Coûts de démantèlement et de remise en état

Dans le cadre de ses activités, la Société utilise les réseaux et d'autres actifs dans des locaux qu'elle loue. Puisque nous nous attendons à quitter ces locaux dans le futur, nous constituons des provisions pour les coûts associés au démantèlement des actifs et à la remise en état des locaux où se trouvent les actifs lorsque l'obligation juridique ou implicite de le faire nous incombera. Nous calculons ces coûts en fonction d'une estimation actuelle des coûts qui seront engagés, nous extrapolons ensuite les coûts dans l'avenir selon les meilleures estimations de la direction en matière de tendances des prix futurs, l'inflation et d'autres facteurs, et nous actualisons ces coûts. Les prévisions sont revues pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture et des nouvelles exigences technologiques.

Lorsque nous comptabilisons un passif relatif au démantèlement, nous comptabilisons un actif correspondant dans les immobilisations corporelles et l'amortissons selon sa durée d'utilité conformément à nos méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles. La Société comptabilise la désactualisation du passif dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat.

#### Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration, et lorsque la restructuration a été amorcée ou que la direction a dévoilé les grandes lignes du plan aux personnes concernées.

#### Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables que la Société devra engager pour satisfaire aux obligations contractuelles dépassent les avantages qu'elle s'attend à recevoir du contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés au contrat.

Il y a lieu de se reporter à la note 17 pour connaître la ventilation de nos provisions.

#### Avantages du personnel

##### Avantages au titre des régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies contributifs et non contributifs, lesquels assurent aux membres du personnel une pension mensuelle à vie à leur retraite.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs; le montant de ces avantages est comptabilisé à sa valeur actualisée.

La Société accumule ses obligations au titre des régimes de retraite à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires au cumul des droits à leurs prestations. Elle utilise un taux

d'actualisation déterminé en fonction des rendements sur le marché des obligations de sociétés de haute qualité à la date d'évaluation pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies. Les réévaluations de l'obligation au titre des prestations définies sont établies en fin d'exercice et comprennent les gains actuariels et les pertes actuarielles, le rendement des actifs des régimes et toute variation de l'effet du plafond de l'actif. Ces réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et dans les résultats non distribués.

Le coût relatif aux prestations de retraite est établi par calculs actuariels et prend en compte les hypothèses et méthodes suivantes aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite en lien avec les régimes de retraite à prestations définies :

- les taux attendus des augmentations de salaire pour déterminer les augmentations des prestations futures;
- les taux de mortalité servant au calcul de l'espérance de vie des participants aux régimes;
- les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont immédiatement passés en charges.

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte consolidé de résultat, dans les coûts opérationnels, à titre de charges au titre des avantages du personnel pendant les périodes au cours desquelles les services associés sont rendus par les membres du personnel.

Il y a lieu de se reporter à la note 22 pour plus de renseignements sur nos régimes de retraite.

#### *Indemnités de fin de contrat de travail*

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si la Société s'est engagée, selon un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite.

### **Immobilisations corporelles**

#### *Comptabilisation et évaluation*

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par l'entité pour elle-même comprend également :

- les coûts des matières et de la main-d'œuvre directe;
- les coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue;
- les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées (se reporter à la rubrique portant sur les provisions, plus haut);
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Afin d'établir les coûts directement attribuables aux actifs produits par la Société pour elle-même, la direction doit faire des estimations, lesquelles visent principalement certains frais directs de main-d'œuvre à l'interne et à l'externe liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration des réseaux de la Société, ainsi que les charges d'intérêts inscrites à l'actif pendant la construction et l'aménagement de certaines immobilisations corporelles.

Nous utilisons d'importantes estimations afin de déterminer la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles, les tendances du secteur, telles que les progrès technologiques, notre expérience, l'utilisation que nous comptons faire des immobilisations corporelles ainsi que notre évaluation de la durée d'utilité des actifs.

Nous engageons des coûts liés à l'acquisition et à la fidélisation des abonnés.

- Les coûts d'installation liés aux services de câblodistribution sont inscrits à l'actif des réseaux câblés et sont amortis sur la durée d'utilité attendue de l'abonné connexe.
- Les coûts d'installation directs additionnels afférents à des reconnexions aux services de câblodistribution sont différés et amortis jusqu'à concurrence des produits tirés de la reconnexion.
- Les autres coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé aux comptes consolidés de résultat, au poste « Autres produits ».

#### *Amortissement des immobilisations corporelles*

L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé aux comptes consolidés de résultat sur la durée d'utilité estimée des immobilisations comme suit :

<b>Actif</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée d'utilité estimée</b>
Bâtiments	Dégressif	De 5 à 25 ans
Réseaux câblés et sans fil	Linéaire	De 3 à 30 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	De 4 à 10 ans
Matériel des abonnés	Linéaire	De 3 à 5 ans
Aménagements des locaux loués	Linéaire	Sur la durée d'utilité estimée ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux
Matériel et véhicules	Dégressif	De 3 à 20 ans

Les durées d'utilité des composantes d'une immobilisation corporelle peuvent différer. Le choix des modes d'amortissement, des taux et des durées d'utilité exige que des estimations importantes soient faites en tenant compte des tendances sectorielles et des facteurs particuliers à l'entreprise. Nous révisons nos choix au moins une fois par année ou si les circonstances changent. Nous changerons nos méthodes d'amortissement, nos taux d'amortissement ou les durées d'utilité des actifs s'ils diffèrent de nos estimations précédentes. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif si elles répondent aux critères de constatation d'un actif. Les actifs sont amortis sur leur durée d'utilité attendue une fois qu'ils sont prêts à être mis en service.

Les dépenses de recherche, de même que les coûts associés à la maintenance et à la formation, sont comptabilisés dans les charges à mesure qu'ils sont engagés.

Il y a lieu de se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur les immobilisations corporelles.

#### **Droits de diffusion acquis**

Les droits de diffusion correspondent aux droits contractuels de diffusion d'émissions de télévision acquis auprès de tiers. Ils sont constatés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les droits de diffusion acquis et les passifs connexes sont inscrits à l'actif aux états consolidés de la situation financière lorsque la période visée par la licence commence et que la programmation est disponible pour diffusion et le coût est amorti en tant qu'autres achats externes dans les coûts opérationnels aux comptes consolidés de résultat sur la durée de diffusion prévue, qui varie de un à cinq ans. Si la diffusion d'une programmation n'est pas

prévue, les droits de diffusion connexes sont considérés comme dépréciés et sont radiés. Dans le cas contraire, ils sont soumis à des tests de dépréciation à titre d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée. Les droits de diffusion liés aux accords pluriannuels de programmation sportive sont passés en charges lorsque les parties sont diffusées.

### Goodwill

Nous comptabilisons le goodwill attribuable à un regroupement d'entreprises si la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables séparément est inférieure à la contrepartie que nous avons payée (y compris la valeur comptabilisée de la participation ne donnant pas le contrôle, le cas échéant). Si la juste valeur de la contrepartie versée est inférieure à celle des actifs et des passifs identifiables séparément, nous comptabilisons aussitôt l'écart en tant que profit dans le bénéfice net.

Il y a lieu de se reporter aux notes 7 et 13 pour obtenir plus de précisions sur notre goodwill.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont inscrites à la juste valeur et font l'objet d'un test de dépréciation au besoin (se reporter à la rubrique « Dépréciation » ci-après).

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, comme les licences d'utilisation du spectre et de diffusion, ne sont pas amorties, puisqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que ces actifs génèrent, pour la Société, des entrées nettes de trésorerie. La durée de vie indéterminée de ces actifs repose sur un jugement qui tient compte d'une analyse de tous les facteurs pertinents, notamment l'utilisation attendue de l'actif, le cycle de vie caractéristique de l'actif et les fluctuations anticipées de la demande du marché pour les produits et les services que les actifs contribuent à produire. Après avoir examiné la concurrence, les questions juridiques et la réglementation, ainsi que d'autres facteurs, nous sommes d'avis que ceux-ci ne limitent pas nos licences d'utilisation du spectre et de diffusion.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimée suivantes comme le démontre le tableau suivant. Nous évaluons la durée d'utilité, la valeur résiduelle et les méthodes d'amortissement au moins une fois par année.

Marques	De 7 à 20 ans
Relations clients	De 3 à 10 ans
Ententes de services d'itinérance	12 ans
Conventions de commercialisation	3 ans

Il y a lieu de se reporter aux notes 7 et 13 pour obtenir plus de précisions sur les immobilisations incorporelles.

### Dépréciation

#### Actifs financiers

Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'au moins un événement a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, incidence qui peut être estimée de façon fiable. Les actifs financiers dont la valeur est importante sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement en fonction de la nature de chaque actif.

Nous évaluons la dépréciation des actifs financiers comme suit :

- *Prêts et créances* – nous évaluons l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs que nous prévoyons en retirer, le cas échéant. L'écart est affecté à une provision pour créances douteuses et comptabilisé en tant que perte dans le bénéfice net.
- *Actifs financiers disponibles à la vente* – nous évaluons l'excédent du coût d'acquisition de l'actif (diminué de toute perte de valeur déjà comptabilisée) par rapport à sa juste valeur actuelle, le cas échéant. L'écart est reclassé de la réserve d'actifs financiers disponibles à la vente, dans les capitaux propres, au bénéfice net.

#### Participations dans des entreprises associées et des partenariats

À la clôture de chaque période de présentation de l'information, nous évaluons s'il existe une indication objective de dépréciation de nos participations dans des entreprises associées et des partenariats. S'il existe une indication objective de dépréciation, nous comparons la valeur comptable de la participation à sa valeur recouvrable et comptabilisons l'excédent sur la valeur recouvrable, le cas échéant, à titre de perte dans le bénéfice net (il y a lieu de se reporter à la rubrique « Comptabilisation d'une charge de dépréciation » ci-après).

#### Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumis à un test tous les ans ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont relevées. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie) pour les besoins des tests de dépréciation en fonction du niveau auquel la direction fait le suivi du goodwill; par ailleurs, ce niveau n'est pas supérieur à un secteur opérationnel. Un jugement considérable est exercé par la direction en ce qui a trait à l'affectation, laquelle est faite aux unités génératrices de trésorerie (ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie) dont on s'attend à ce qu'elles bénéficient des synergies découlant du regroupement d'entreprises ayant donné lieu au goodwill.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

#### Actifs non financiers ayant des durées de vie déterminées

Nos actifs non financiers ayant des durées de vie déterminées comprennent les immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. Ces actifs sont soumis à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances laissent croire que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. L'actif est déprécié si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable. Dans l'éventualité où il serait impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, puisqu'il ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes, l'ensemble de l'unité génératrice de trésorerie est soumis à un test de dépréciation.

#### Comptabilisation d'une charge de dépréciation

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de vente ou
- sa valeur d'utilité.

Pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie, nous nous servons de la meilleure

information disponible afin d'estimer le montant que nous pourrions toucher en cédant l'actif dans des conditions de concurrence normale, diminué du coût estimé de la sortie.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés provenant d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un actif sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché en regard de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les flux de trésorerie estimés se fondent sur les hypothèses de la direction et sont étayés par de l'information obtenue en externe.

Les notions susmentionnées, qui servent à déterminer la valeur recouvrable, exigent que d'importantes estimations soient faites, notamment en ce qui concerne :

- les flux de trésorerie futurs;
- le taux de croissance final;
- le taux d'actualisation appliqué.

Si notre estimation de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, nous ramenons la valeur comptable à la valeur recouvrable et comptabilisons la perte dans le bénéfice net.

Une perte de valeur auparavant comptabilisée fait l'objet d'une reprise si notre estimation de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie antérieurement dépréciée augmente au point où la perte de valeur comptabilisée au cours de l'exercice antérieur a été annulée. La reprise est alors portée en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie pour qu'elle soit égale à sa valeur recouvrable nouvellement estimée. La nouvelle valeur comptable ne peut être supérieure à la valeur comptable que nous aurions comptabilisée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée au cours des exercices antérieurs. Les pertes de valeur comptabilisées à l'égard du goodwill ne sont pas reprises.

## Placements

### Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Une entité est considérée comme une entreprise associée lorsque nous exerçons une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité sans toutefois la contrôler. En règle générale, il est présumé que nous exerçons une influence notable sur une entité lorsque nous détenons plus de 20 % des droits de vote.

Un partenariat existe si un accord contractuel établit le contrôle conjoint sur les activités de l'entité et exige qu'il y ait consentement unanime en regard des décisions stratégiques financières et opérationnelles. Nous classons nos participations dans des partenariats dans l'une des deux catégories suivantes :

- Entreprise commune, si nous avons des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entreprise.
- Coentreprise, si nous avons des droits sur les actifs nets de l'entreprise.

Nous utilisons la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises, alors que nous utilisons la méthode de la consolidation proportionnelle pour nos participations dans des entreprises communes.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement inscrites au coût. La valeur comptable est ensuite haussée ou diminuée selon la quote-part de la Société dans le bénéfice

net (la perte nette) de chaque entité détenue après la comptabilisation initiale. Les distributions reçues de ces entités réduisent la valeur comptable de nos participations.

Les profits et pertes latents liés à nos participations dans des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés en contrepartie de ces participations jusqu'à concurrence de la participation dans l'entité.

### Placements dans des sociétés ouvertes et fermées

Les placements dans des sociétés ouvertes et fermées sur lesquelles la Société n'exerce pas un contrôle ni une influence notable sont classés comme étant disponibles à la vente et comptabilisés comme suit :

- sociétés ouvertes : comptabilisées à la juste valeur selon des prix cotés;
- sociétés fermées : comptabilisées à la juste valeur à partir de techniques d'évaluation bien établies, fondées sur les actifs ou le marché ou des techniques d'évaluation du résultat projeté, techniques qui sont appliquées à chaque placement, en fonction des activités futures et des perspectives de rentabilité.

Nous comptabilisons la variation de la juste valeur de ces participations dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que nous cédions les participations ou qu'elles soient dépréciées.

Il y a lieu de se reporter à la note 14 pour un complément d'information sur nos participations.

## Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de notre entreprise dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de Rogers et :

- qui représente une ligne d'activité principale et distincte;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité principale et distincte;
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'une composante est classée comme activité abandonnée, le compte de résultat et l'état du résultat global comparatifs sont présentés à nouveau comme si l'activité avait été abandonnée depuis l'ouverture de l'exercice comparatif.

Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour en savoir davantage sur nos activités abandonnées.

## Nouvelles prises de position en comptabilité en vigueur en 2013

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, nous avons adopté les modifications comptables suivantes dans l'établissement de nos états financiers consolidés de 2013 :

- IFRS 10, *États financiers consolidés*
- IFRS 11, *Partenariats*
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*
- IAS 19, *Avantages du personnel (2011)*
- IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*
- IAS 36, *Dépréciation d'actifs*

Les prises de position que nous avons adoptées qui ont eu une incidence sur nos résultats financiers ou qui nécessitent des précisions s'expliquent comme suit :

- IFRS 10, *États financiers consolidés (l'« IFRS 10 »)* – Des suites de l'adoption de l'IFRS 10, nous avons changé notre approche pour

déterminer si nous détenons le contrôle sur nos entités émettrices et si nous les consolidons. L'IFRS 10 présente un nouveau modèle de contrôle applicable à toutes les entités émettrices. Entre autres, elle exige la consolidation d'une entité émettrice si nous contrôlons l'entité émettrice sur la base de circonstances de fait. Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 10, nous avons réévalué la conclusion sur le contrôle de nos entités émettrices au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Nous n'avons apporté aucun changement à la période visée ni à la période comparative au terme de cette évaluation.

- **IFRS 11, Partenariats (l'« IFRS 11 »)** – Par suite de l'adoption de l'IFRS 11, la Société a modifié sa façon d'évaluer les intérêts qu'elle détient dans des partenariats. Aux termes de l'IFRS 11, nous classons les intérêts que nous détenons dans des partenariats en tant qu'entreprises communes ou coentreprises en fonction de nos droits sur les actifs et de nos obligations au titre des passifs des partenariats. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte de la structure des partenariats, de la forme juridique de tout véhicule distinct, des accords contractuels et d'autres faits et circonstances. La Société a réévalué sa participation dans les partenariats et l'a comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle ou la méthode de la mise en équivalence, selon respectivement que la participation est définie comme étant une entreprise commune ou une coentreprise. L'application de l'IFRS 11 n'a pas eu d'incidence significative sur la période à l'étude ni sur la période comparative.
- **IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (l'« IFRS 13 »)** – Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a adopté l'IFRS 13 sur une base prospective, qui constitue une source unique de directives en ce qui concerne les méthodes d'évaluation de la juste valeur, remplaçant ainsi les directives portant sur l'évaluation énoncées séparément dans chaque IFRS. L'IFRS 13 définit la juste valeur et intègre un cadre pour l'évaluation de la juste valeur. Elle ne comprend pas de nouvelles exigences relativement à l'évaluation de la juste valeur, pas plus qu'elle n'élimine les exceptions de praticabilité applicables aux évaluations de la juste valeur que prévoient actuellement certaines normes. Nous avons tenu compte des exigences relatives à l'évaluation de la juste valeur tout au long de nos états financiers annuels consolidés.
- **IAS 19, Avantages du personnel (2011) (l'« IAS 19 »)** – Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, nous avons adopté l'IAS 19, qui modifie la façon d'établir les produits ou les charges liés aux régimes à prestations définies. Cette modification a éliminé la notion de rendement des actifs du régime et de coût financier (produits) et l'a remplacée par le coût financier net qui est calculé en multipliant le taux d'actualisation par le passif (l'actif) net. Le coût financier net tient compte de toute modification du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies survenue au cours de la période en raison de cotisations et de versements de prestations. L'adoption de la norme modifiée a eu pour incidence une augmentation de 7 millions de dollars des charges financières et un recul des autres éléments du résultat global, pour une incidence nette de néant dans le résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et n'a pas eu une incidence significative sur les actifs nets au 31 décembre 2012. Il y a lieu de se reporter à la note 22 des états financiers annuels consolidés pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de nos régimes de retraite.
- **IAS 36, Dépréciation d'actifs (l'« IAS 36 »)** – En mai 2013, l'IASB a modifié l'IAS 36 pour clarifier les circonstances dans lesquelles la valeur recouvrable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie doit être présentée, pour préciser les informations à présenter et pour introduire une exigence explicite de présentation du taux

d'actualisation utilisé pour établir la perte de valeur (ou les reprises) dans les cas où le montant recouvrable (fondé sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie) est établi au moyen de la méthode d'actualisation. Les modifications ont prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et l'adoption anticipée en est permise. Nous avons adopté cette méthode par anticipation avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et avons présenté l'information requise.

### Récentes prises de position en comptabilité

L'IASB a émis de nouvelles normes et modifications aux normes existantes. Ces modifications comptables n'étaient pas en vigueur au 31 décembre 2013 et pourraient avoir une incidence sur les périodes futures.

- **IAS 32, Instruments financiers : Présentation (l'« IAS 32 »)** – En décembre 2011, l'IASB a apporté des modifications à l'IAS 32 pour préciser la signification des situations dans lesquelles une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation. Les modifications ont prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et doivent être appliquées rétrospectivement. Nous ne croyons pas que cette modification aura une incidence importante sur nos états financiers consolidés.
- **IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (l'« IAS 39 »)** – En juin 2013, l'IASB a modifié l'IAS 39 afin de permettre par exception la poursuite de la relation de couverture existante lorsqu'une novation non prévue dans la documentation originale relative à la couverture répond à certains critères précis. Les modifications ont prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et doivent être appliquées rétrospectivement. La Société a entrepris d'évaluer les incidences de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.
- **IFRIC 21, Droits ou taxes (l'« IFRIC 21 »)** – En mai 2013, l'IASB a publié une nouvelle directive en comptabilité, l'IFRIC 21, qui présente des directives quant au moment auquel doit être comptabilisé un passif au titre de droits ou taxes imposé par un gouvernement, à la fois pour les droits ou taxes comptabilisés conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* et pour ceux dont le montant et le calendrier sont certains. La directive présente l'événement générateur d'obligation pour la comptabilisation d'un passif comme étant l'activité qui déclenche le paiement des droits ou taxes conformément à la législation pertinente. Il présente également les directives suivantes sur la comptabilisation d'un passif pour payer les droits ou taxes i) le passif est comptabilisé progressivement si l'événement générateur d'obligation dure sur une certaine période de temps et ii) si une obligation est enclenchée à l'atteinte d'un seuil minimal, le passif est comptabilisé lorsque ce seuil minimal est atteint. La norme a prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, son adoption anticipée étant permise. La Société a entrepris d'évaluer les incidences de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.
- **IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »)** – L'IASB a publié l'IFRS 9, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et établit les principes de présentation de l'information financière pour les actifs et passifs financiers afin de présenter une information utile et pertinente aux utilisateurs des états financiers aux fins de leur évaluation des montants, du calendrier et de l'incertitude des flux de trésorerie futurs d'une entité. Les nouvelles règles comprennent également une nouvelle règle de comptabilité de couverture générale qui permettra de mieux aligner la comptabilité de couverture avec la gestion du risque. Ces nouvelles règles ne

modifient pas en profondeur les types de relation de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de

couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. La date de mise en application obligatoire de l'IFRS 9 n'a pas encore été dévoilée par l'IASB. La Société a entrepris d'évaluer les incidences de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

### NOTE 3 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Nos secteurs à présenter sont Sans-fil, Cable, Solutions d'Affaires et Media. Les activités des quatre secteurs sont menées essentiellement au Canada. Les éléments relevant du siège social et les éliminations comprennent nos participations dans des unités opérationnelles qui ne sont pas des secteurs opérationnels à présenter, les fonctions administratives du siège social et l'élimination des produits et des coûts intersectoriels. Les méthodes comptables applicables à nos secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés. Les résultats par secteur comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui, de façon raisonnable, peuvent y être affectés. Nous comptabilisons les transactions entre les secteurs à présenter comme nous le faisons pour les transactions avec des tiers et les éliminons au moment de la consolidation.

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances constituent les principaux décideurs opérationnels de la Société et sont ceux qui examinent régulièrement nos opérations et notre performance par secteur. Ils examinent le résultat d'exploitation ajusté qu'ils considèrent comme un indicateur clé de performance pour chaque secteur et afin de prendre des décisions relatives à l'affectation des ressources. Le résultat d'exploitation ajusté correspond au résultat avant les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, les charges financières, les autres produits et l'impôt sur le résultat. Les résultats opérationnels sectoriels ainsi mesurés diffèrent du bénéfice opérationnel qui figure dans les comptes consolidés de résultat.

#### Information par secteur

Exercice clos le 31 décembre 2013	Sans-fil	Cable	Solutions d'Affaires	Media	Éléments relevant du siège social et éliminations	Totaux consolidés
Produits opérationnels	7 270 \$	3 475 \$	374 \$	1 704 \$	(117) \$	<b>12 706 \$</b>
Coûts opérationnels <sup>1</sup>	4 113	1 757	268	1 543	32	<b>7 713</b>
Résultat d'exploitation ajusté	3 157	1 718	106	161	(149)	<b>4 993</b>
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges						<b>85</b>
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions <sup>1</sup>						<b>84</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles						<b>1 898</b>
Bénéfice opérationnel						<b>2 926</b>
Charges financières						<b>(742)</b>
Autres produits						<b>81</b>
Bénéfice avant impôt sur le résultat						<b>2 265 \$</b>
Entrées d'immobilisations corporelles	865 \$	1 105 \$	107 \$	79 \$	84 \$	<b>2 240 \$</b>
Goodwill	1 146 \$	1 256 \$	426 \$	923 \$	– \$	<b>3 751 \$</b>
Total des actifs	9 775 \$	5 527 \$	1 195 \$	2 247 \$	4 857 \$	<b>23 601 \$</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les coûts opérationnels des comptes consolidés de résultat.

	Sans-fil	Cable	Solutions d'Affaires	Media	Éléments relevant du siège social et éliminations	Totaux consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2012						
Produits opérationnels	7 280 \$	3 358 \$	351 \$	1 620 \$	(123) \$	12 486 \$
Coûts opérationnels <sup>1</sup>	4 217	1 753	262	1 430	(10)	7 652
Résultat d'exploitation ajusté	3 063	1 605	89	190	(113)	4 834
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges						92
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions <sup>1</sup>						77
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles						1 819
Dépréciation d'actifs						80
Bénéfice opérationnel						2 766
Charges financières						(671)
Autres produits						250
Bénéfice avant impôt sur le résultat						2 345 \$
Entrées d'immobilisations corporelles	1 123 \$	832 \$	61 \$	55 \$	71 \$	2 142 \$
Goodwill	1 146 \$	1 000 \$	215 \$	854 \$	-\$	3 215 \$
Total des actifs	9 769 \$	4 719 \$	835 \$	2 157 \$	2 138 \$	19 618 \$

<sup>1</sup> Inclus dans les coûts opérationnels des comptes consolidés de résultat.

#### Produits tirés des produits et services offerts

	2013	2012
Sans-fil		
Services facturés	<b>6 470 \$</b>	6 402 \$
Services prépayés	<b>278</b>	317
Produits tirés des réseaux	<b>6 748</b>	6 719
Ventes de matériel	<b>522</b>	561
Total pour Sans-fil	<b>7 270</b>	7 280
Cable		
Télévision	<b>1 809</b>	1 868
Internet	<b>1 159</b>	998
Téléphonie	<b>498</b>	477
Produits tirés des services	<b>3 466</b>	3 343
Ventes de matériel	<b>9</b>	15
Total pour Cable	<b>3 475</b>	3 358
Solutions d'Affaires		
Prochaine génération	<b>213</b>	162
Anciens services	<b>149</b>	183
Produits tirés des services	<b>362</b>	345
Ventes de matériel	<b>12</b>	6
Total pour Solutions d'Affaires	<b>374</b>	351
Media		
Publicité	<b>762</b>	784
Abonnements	<b>316</b>	264
Détail	<b>305</b>	276
Autres	<b>321</b>	296
Total pour Media	<b>1 704</b>	1 620
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	<b>(117)</b>	(123)
	<b>12 706 \$</b>	12 486 \$

#### NOTE 4 : COÛTS OPÉRATIONNELS

	2013	2012
Coût des ventes de matériel et subventions directes pour les chaînes	<b>1 541 \$</b>	1 605 \$
Marchandise destinée à la revente	<b>190</b>	173
Autres achats externes	<b>4 126</b>	4 138
Salaires et avantages du personnel et rémunération fondée sur des actions	<b>1 940</b>	1 813
	<b>7 797 \$</b>	7 729 \$

#### NOTE 5 : CHARGES FINANCIÈRES

	2013	2012
Intérêts sur la dette à long terme	<b>734 \$</b>	691 \$
Intérêts sur le passif au titre des retraites	<b>14</b>	7
Perte (profit) de change	<b>23</b>	(9)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	<b>(16)</b>	1
Intérêts inscrits à l'actif	<b>(25)</b>	(28)
Autres	<b>12</b>	9
	<b>742 \$</b>	671 \$

#### NOTE 6 : ACTIVITÉS ABANDONNÉES

	2012
Produits opérationnels	18 \$
Coûts opérationnels	(30)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	(30)
Perte avant impôt sur le résultat	(42)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	10
Perte découlant des activités abandonnées de l'exercice	(32) \$

Au cours du deuxième trimestre de 2012, la Société a mis fin aux activités du sous-secteur Video. Ainsi, les résultats opérationnels du sous-secteur Video ont été présentés en tant qu'activités abandonnées à ce moment.

Depuis juin 2012, les magasins Rogers n'offrent plus de services de location ou de vente de jeux vidéo et de films. Certains de ces magasins continuent toutefois de répondre aux besoins de la clientèle en matière de services sans fil et de câble.

En 2013, le sous-secteur Video n'a pas enregistré de résultats découlant des activités abandonnées et ne détenait aucun actif ou passif important aux 31 décembre 2013 et 2012. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de ce sous-secteur pour 2013 étaient de néant (2 millions de dollars en 2012). Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, le sous-secteur Video n'a enregistré aucun flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ou de financement.

#### NOTE 7 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La Société a réalisé plusieurs acquisitions en 2013, lesquelles sont décrites ci-après. Nous avons comptabilisé ces acquisitions à l'aide de la méthode de l'acquisition, conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Les résultats opérationnels des entités acquises ont été inclus dans nos comptes consolidés de résultat à la date de l'acquisition. Le goodwill comptabilisé dans le cadre de ces acquisitions n'est pas déductible d'impôt. Le goodwill représente les synergies opérationnelles attendues des actifs de l'entreprise acquise ou des immobilisations incorporelles non admissibles à une comptabilisation distincte.

#### Transactions avec Shaw Communications Inc. (« Shaw »)

En janvier 2013, la Société a conclu une entente avec Shaw afin d'obtenir une option d'achat des avoirs du spectre des services sans fil évolués (« SSFE ») en 2014 et d'acquérir le réseau de câble de Shaw à Hamilton, en Ontario, Mountain Cable. Dans le cadre de l'entente, Shaw a acquis la participation de un tiers que la Société détenait dans la chaîne spécialisée TVtropolis.

#### Dépôt lié à l'option d'achat d'une licence d'utilisation du spectre

En 2013, la Société a versé des dépôts totalisant 250 millions de dollars visant l'option d'achat des avoirs du spectre SSFE de Shaw, sous réserve de l'approbation réglementaire. Les dépôts visaient également les autres actifs à long terme dans les états consolidés de la situation financière. Aux termes de l'entente, une tranche de 200 millions de dollars du solde devient remboursable si la transaction n'est pas réalisée. L'option liée à la licence d'utilisation du spectre ne devrait pas être exercée avant la fin de 2014, sous réserve de l'approbation d'Industrie Canada.

#### Acquisition de Mountain Cable

Le 1<sup>er</sup> mai 2013, la Société a mené à terme l'entente avec Shaw en vue d'acquérir la totalité des actions ordinaires de Mountain Cable pour une contrepartie en trésorerie de 398 millions de dollars. Mountain Cable offre des services groupés complets et évolués de télévision par câble, d'accès Internet et de téléphonie par la voie de son réseau hybride fibre optique-câble coaxial, récemment mis à niveau. Grâce à l'acquisition, les activités de câble de Rogers s'étendent jusqu'au sud de

l'Ontario et la Société peut développer des synergies en profitant d'une zone de service accrue et de gains en efficience.

#### Vente de TVtropolis

En 2013, après avoir obtenu l'approbation réglementaire du CRTC, nous avons réalisé la transaction visant la vente de notre participation de un tiers dans TVtropolis. Nous avons reçu un produit de 59 millions de dollars, et avons enregistré un profit de 47 millions de dollars au poste « Autres produits ».

#### Blackiron Data (« Blackiron »)

Le 17 avril 2013, la Société a réalisé une entente visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de Blackiron pour une contrepartie en trésorerie de 198 millions de dollars. Blackiron permet à Solutions d'Affaires d'améliorer sa gamme de centres de données pour entreprises et de services d'infonuagique, ainsi que les services de connectivité par fibre optique.

#### Score Media Inc. (« theScore »)

Le 30 avril 2013, la Société a obtenu l'approbation réglementaire finale visant l'acquisition de theScore. Le 19 octobre 2012, la Société avait versé 167 millions de dollars pour la totalité des actions ordinaires de theScore. Ces actions étaient détenues en fiducie en attendant que nous obtenions l'approbation réglementaire et le contrôle de l'entreprise. Cette acquisition met à profit les capacités de Rogers en matière de diffusion d'événements sportifs et raffermit son offre d'un contenu sportif de haute qualité à son auditoire sur la plateforme de son choix.

#### Pivot Data Centres (« Pivot »)

Le 1<sup>er</sup> octobre 2013, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires de Pivot pour une contrepartie en trésorerie de 158 millions de dollars. Pivot positionne Solutions d'Affaires en tant que chef de file au Canada dans le domaine des centres de données et en matière de services d'hébergement et rehaussera sa capacité de desservir la clientèle dans des marchés clés par l'offre de services d'infonuagique supérieurs et bien gérés.

#### Autres

En 2013, nous avons conclu d'autres acquisitions non significatives prises individuellement pour une contrepartie en trésorerie totale de 40 millions de dollars.

En outre, à la fin de 2013, nous avons versé des dépôts totalisant 45 millions de dollars visant l'acquisition de certains détaillants, laquelle s'est conclue le 2 janvier 2014. Les dépôts sont inclus dans les autres actifs à long terme (se reporter à la note 15). L'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition est en cours et devrait être achevée au cours du premier trimestre de 2014.

**Juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs repris**

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs repris relativement à l'ensemble des acquisitions susmentionnées :

	Mountain Cable	Blackiron	theScore <sup>1</sup>	Pivot	Autres	Total
Juste valeur de la contrepartie transférée	398 \$	198 \$	167 \$	158 \$	40 \$	961 \$
Trésorerie	–	–	5	2	2	9
Actifs courants	3	4	12	6	–	25
Immobilisations corporelles	53	35	11	58	1	158
Relations clients <sup>2</sup>	135	45	–	36	17	233
Licence de diffusion <sup>3</sup>	–	–	104	–	–	104
Passifs courants	(5)	(8)	(6)	(7)	(2)	(28)
Autres passifs	–	–	–	(4)	(3)	(7)
Passifs d'impôt différé	(44)	(7)	(7)	(11)	–	(69)
Juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables, montants nets	142	69	119	80	15	425
Goodwill	256 \$	129 \$	48 \$	78 \$	25 \$	536
Coûts de transaction liés aux acquisitions	2 \$	1 \$	19 \$ <sup>4</sup>	1 \$	– \$	23 \$
Goodwill affecté aux secteurs suivants	Cable	Solutions d'Affaires	Media	Solutions d'Affaires	Multiples secteurs <sup>5</sup>	

<sup>1</sup> Le 19 octobre 2012, nous avons payé 167 millions de dollars relativement à theScore.

<sup>2</sup> Les relations clients sont amorties sur une période de cinq à dix ans.

<sup>3</sup> La licence de diffusion est une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée.

<sup>4</sup> Les coûts de transaction liés à l'acquisition de theScore comprennent 17 millions de dollars liés à des obligations en matière d'avantages tangibles envers le CRTC, lesquelles constituaient une des conditions requises pour obtenir l'approbation du CRTC.

<sup>5</sup> Le goodwill lié aux autres acquisitions a été affecté à Media et à Solutions d'Affaires.

**Informations pro forma**

Le tableau qui suit présente les produits additionnels, le bénéfice opérationnel (la perte opérationnelle), les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges depuis la date respective de chaque acquisition jusqu'au 31 décembre 2013 :

	Mountain Cable	Blackiron	theScore	Pivot
Produits additionnels	44 \$	27 \$	24 \$	8 \$
Charges opérationnelles				
Coûts opérationnels	17	22	17	5
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges <sup>1</sup>	–	–	4	–
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	24	7	3	3
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	3	(2)	–	–

<sup>1</sup> Ne tient pas compte des coûts de transaction liés aux acquisitions.

Si toutes les acquisitions susmentionnées avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société estime que, pour 2013, les produits additionnels qu'elle aurait tirés de ces acquisitions auraient été de 172 millions de dollars et son bénéfice opérationnel additionnel, de 3 millions de dollars.

Les informations pro forma se fondent sur des estimations et des hypothèses que nous considérons comme raisonnables. L'information fournie ne constitue pas nécessairement une indication de nos résultats financiers consolidés futurs.

**Acquisitions de 2012**

Il n'y a eu aucun regroupement d'entreprises ni dessaisissement qui, pris individuellement, peut être considéré comme significatif, en 2012.

**NOTE 8 : FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES**

En 2013, nous avons engagé :

- 53 millions de dollars en frais de restructuration liés aux indemnités de départ découlant de la restructuration ciblée de notre effectif et à l'amélioration de notre structure de coûts (89 millions de dollars en 2012);
- 32 millions de dollars pour les coûts de transaction liés aux acquisitions et d'autres coûts (3 millions de dollars en 2012).

L'augmentation des passifs liés aux activités de restructuration, d'acquisition et autres et les paiements faits à l'égard de ces passifs au cours de 2013 se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2012	Entrées	Paiements	Au 31 décembre 2013
Indemnités de départ relatives à la restructuration ciblée de l'effectif de la Société	50 \$	53 \$	(59) \$	44 \$
Coûts d'acquisition et autres charges	3	32	(16)	19
	53 \$	85 \$	(75) \$	63 \$

Le paiement du passif résiduel de 63 millions de dollars au 31 décembre 2013, qui est compris dans les créateurs et charges à payer et autres passifs à long terme, est prévu au cours des deux prochains exercices.

## NOTE 9 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

### Charge (économie) d'impôt sur le résultat

Exercices clos les 31 décembre	Note	2013	2012
Activités poursuivies :			
Charge d'impôt exigible		<b>513 \$</b>	428 \$
Charge (économie) d'impôt différé			
Naissance et renversement des différences temporelles	89	160	
Réévaluation des soldes d'impôt différé requise en raison de modifications législatives	8	54	
Comptabilisation des actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment	(14)	(22)	
Total de la charge d'impôt différé	<b>83</b>	192	
Charge d'impôt sur le résultat découlant des activités poursuivies	596	620	
Charge d'impôt sur le résultat découlant des activités abandonnées	6	—	(10)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	<b>596 \$</b>	610 \$	

La différence entre la charge d'impôt sur le résultat découlant des activités poursuivies et la charge d'impôt sur le résultat obtenu en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant impôt sur le résultat se présente comme suit :

	2013	2012
Taux d'impôt prévu par la loi	<b>26,5 %</b>	26,4 %
Charge d'impôt sur le résultat calculée	<b>600 \$</b>	619 \$
Augmentation (diminution) de l'impôt découlant de ce qui suit :		
Réévaluation des soldes d'impôt différé requise en raison de modifications législatives	<b>8</b>	54
Tranche non imposable des gains en capital	(9)	(61)
Comptabilisation des actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment	(14)	(22)
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	—	11
Rémunération fondée sur des actions non déductible	<b>8</b>	9
Autres éléments	<b>3</b>	10
Charge d'impôt sur le résultat découlant des activités poursuivies	<b>596 \$</b>	620 \$

Le taux d'impôt prévu par la loi qui s'applique à la Société a augmenté, passant de 26,4 % en 2012 à 26,5 % en 2013, et ce, en raison de modifications apportées aux taux provinciaux d'impôt des sociétés.

### Actifs et passifs d'impôt différé

	2013	2012
Actifs d'impôt différé	<b>31 \$</b>	31 \$
Passifs d'impôt différé	(1 702)	(1 501)
Passif d'impôt différé, montant net	<b>(1 671) \$</b>	(1 470) \$

Le tableau qui suit résume les fluctuations des actifs et des passifs d'impôt différé, montant net, au cours de 2013 et de 2012 :

Actifs (passifs) d'impôt différé	Immobilisations corporelles et stocks	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Revenu de la période tampon et réserve de la société de personnes	Reports prospectifs de pertes fiscales autres qu'en capital	Autres	Total
1 <sup>er</sup> janvier 2012	(484) \$	(421) \$	(807) \$	104 \$	248 \$	(1 360) \$
Économie (charge) dans le bénéfice net	(117)	61	72	(79)	(129)	(192)
Économie (charge) dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	82	82
31 décembre 2012	(601)	(360)	(735)	25	201	(1 470)
Économie (charge) dans le bénéfice net	(135)	(9)	141	19	(99)	(83)
Économie (charge) dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(49)	(49)
Acquisitions	(16)	(60)	—	2	5	(69)
31 décembre 2013	<b>(752) \$</b>	<b>(429) \$</b>	<b>(594) \$</b>	<b>46 \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>(1 671) \$</b>

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés en regard des éléments suivants :

	2013	2012
Pertes en capital au Canada pouvant être portées en diminution de gains en capital futurs	<b>43 \$</b>	44 \$
Pertes fiscales dans des territoires étrangers, qui arriveront à échéance entre 2023 et 2033	<b>17</b>	34
Différences temporelles déductibles dans des territoires étrangers	<b>32</b>	45
	<b>92 \$</b>	123 \$

La Société possède des différences temporelles imposables liées à ses participations dans des filiales au Canada. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé relativement à ces différences temporelles lorsque la Société est en mesure de décider à quel moment aura lieu le renversement et que ce renversement n'est pas probable dans un avenir prévisible. Le renversement de ces différences temporelles n'aurait pas d'incidence fiscale importante.

#### NOTE 10 : BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action pour les exercices 2013 et 2012 :

	2013	2012
Numérateur		
Bénéfice net des activités poursuivies de l'exercice	<b>1 669 \$</b>	1 725 \$
Perte découlant des activités abandonnées	–	(32)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>1 669 \$</b>	1 693 \$
Dénominateur (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	<b>515</b>	519
Incidence des titres ayant un effet dilutif		
Options sur actions des membres du personnel	<b>3</b>	3
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	<b>518</b>	522

	2013	2012
Bénéfice de base par action		
Bénéfice par action tiré des activités poursuivies	<b>3,24 \$</b>	3,32 \$
Perte par action découlant des activités abandonnées	–	(0,06)
<b>Bénéfice de base par action</b>	<b>3,24 \$</b>	3,26 \$
Bénéfice dilué par action		
Bénéfice par action tiré des activités poursuivies	<b>3,22 \$</b>	3,30 \$
Perte par action découlant des activités abandonnées	–	(0,06)
<b>Bénéfice dilué par action</b>	<b>3,22 \$</b>	3,24 \$

Au total, 577 584 options étaient hors du cours en 2013 (17 240 en 2012). Elles ont été exclues du calcul, car leur effet aurait été antidilutif.

#### NOTE 11 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	2013	2012
Stocks	<b>276 \$</b>	293 \$
Charges payées d'avance	<b>136</b>	126
Impôt sur le résultat à recevoir	<b>24</b>	39
Autres	<b>2</b>	6
	<b>438 \$</b>	464 \$

Le coût des ventes de matériel et de marchandise destinée à la revente comprend un montant de 1 667 millions de dollars (1 707 millions de dollars en 2012) au titre du coût des stocks.

#### NOTE 12 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant détaille les immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé aux 31 décembre 2013 et 2012 :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
				Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette			
Terrains et bâtiments	923 \$	291 \$	<b>632 \$</b>	894 \$	260 \$	634 \$			
Réseaux câblés et sans fil	18 197	11 287	<b>6 910</b>	16 805	10 138	6 667			
Matériel informatique et logiciels	4 553	3 031	<b>1 522</b>	3 972	2 644	1 328			
Matériel des abonnés	2 009	1 415	<b>594</b>	1 764	1 319	445			
Aménagements des locaux loués	492	271	<b>221</b>	407	248	159			
Matériel et véhicules	1 124	748	<b>376</b>	1 055	712	343			
	<b>27 298 \$</b>	17 043 \$	<b>10 255 \$</b>	24 897 \$	15 321 \$	9 576 \$			

Les variations de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles en 2013 et en 2012 se résument comme suit :

	31 décembre 2012				31 décembre 2013	
	Valeur comptable nette	Entrées	Acquisitions (note 7)	Amortissement	Autres	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	634 \$	25 \$	3 \$	(30) \$	-\$	<b>632 \$</b>
Réseaux câblés et sans fil	6 667	1 235	91	(1 087)	4	<b>6 910</b>
Matériel informatique et logiciels	1 328	495	6	(310)	3	<b>1 522</b>
Matériel des abonnés	445	372	6	(230)	1	<b>594</b>
Aménagements des locaux loués	159	27	44	(20)	11	<b>221</b>
Matériel et véhicules	343	86	8	(71)	10	<b>376</b>
	<b>9 576 \$</b>	<b>2 240 \$</b>	<b>158 \$</b>	<b>(1 748) \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>10 255 \$</b>
31 décembre 2011				31 décembre 2012		
	Valeur comptable nette	Entrées	Acquisitions	Amortissement	Autres	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	635 \$	30 \$	-\$	(29) \$	(2) \$	634 \$
Réseaux câblés et sans fil	6 401	1 354	–	(1 090)	2	6 667
Matériel informatique et logiciels	1 216	407	–	(293)	(2)	1 328
Matériel des abonnés	364	255	–	(175)	1	445
Aménagements des locaux loués	153	27	–	(21)	–	159
Matériel et véhicules	345	69	–	(70)	(1)	343
	<b>9 114 \$</b>	<b>2 142 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(1 678) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>9 576 \$</b>

Les immobilisations corporelles non encore mises en service et donc non amorties au 31 décembre 2013 s'établissent à 882 millions de dollars (917 millions de dollars au 31 décembre 2012). Les intérêts inscrits à l'actif sur les immobilisations corporelles ont été comptabilisés à un taux moyen pondéré d'environ 5,1 % (5,8 % en 2012).

#### Évaluation des taux d'amortissement

Nous avons réévalué les taux d'amortissement visant la totalité de nos immobilisations corporelles en 2013, et nous n'y avons apporté aucun changement. En 2012, nous avons apporté des changements dans les estimations des durées d'utilité de certains actifs au titre des réseaux, du matériel des abonnés, et du matériel informatique et logiciels. L'incidence de ces modifications a été comptabilisée de manière prospective, ce qui a entraîné un recul de la charge d'amortissement d'environ 90 millions de dollars en 2012 en regard des montants qui auraient été comptabilisés si nous avions utilisé les durées d'utilité établies antérieurement.

#### NOTE 13 : GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### Goodwill et immobilisations incorporelles

	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Coût avant les pertes de valeur	Amortissement cumulé	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable nette	Coût avant les pertes de valeur	Amortissement cumulé	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable nette
Goodwill	3 972 \$	– \$	221 \$	<b>3 751 \$</b>	3 436 \$	– \$	221 \$	3 215 \$
Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée								
Licences d'utilisation du spectre	2 275	–	–	<b>2 275</b>	2 231	–	–	2 231
Licences de diffusion	324	–	99	<b>225</b>	209	–	99	110
Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée								
Marques	438	257	14	<b>167</b>	437	240	14	183
Relations clients	1 543	1 234	–	<b>309</b>	1 310	1 147	–	163
Ententes de services d'itinérance	523	400	–	<b>123</b>	523	357	–	166
Conventions de commercialisation	9	8	–	<b>1</b>	63	59	–	4
Droits de diffusion acquis	168	52	5	<b>111</b>	162	63	5	94
Total des immobilisations incorporelles	5 280	1 951	118	<b>3 211</b>	4 935	1 866	118	2 951
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	9 252 \$	1 951 \$	339 \$	<b>6 962 \$</b>	8 371 \$	1 866 \$	339 \$	6 166 \$

La variation de la valeur comptable nette du goodwill et des immobilisations incorporelles en 2013 et 2012 se présente comme suit :

	31 décembre 2012			31 décembre 2013		
	Valeur comptable nette	Acquisitions (note 7)	Entrées et sorties nettes	Amortissement	Perte de valeur de la période à l'étude	Valeur comptable nette
Goodwill	3 215 \$	536 \$	– \$	– \$	– \$	<b>3 751 \$</b>
Licences d'utilisation du spectre	2 231	–	44	–	–	<b>2 275</b>
Licences de diffusion	110	104	11	–	–	<b>225</b>
Marques	183	–	–	(16)	–	<b>167</b>
Relations clients	163	233	–	(87)	–	<b>309</b>
Ententes de services d'itinérance	166	–	–	(43)	–	<b>123</b>
Conventions de commercialisation	4	–	1	(4)	–	<b>1</b>
Droits de diffusion acquis	94	–	69	(52)	–	<b>111</b>
	<b>6 166 \$</b>	<b>873 \$</b>	<b>125 \$</b>	<b>(202) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>6 962 \$</b>
	31 décembre 2011			31 décembre 2012		
	Valeur comptable nette	Acquisitions	Entrées et sorties nettes	Amortissement	Perte de valeur de la période à l'étude	Valeur comptable nette
Goodwill	3 280 \$	– \$	2 \$	– \$	(67) \$	<b>3 215 \$</b>
Licences d'utilisation du spectre	1 875	360	(4)	–	–	<b>2 231</b>
Licences de diffusion	116	–	2	–	(8)	<b>110</b>
Marques	200	–	1	(18)	–	<b>183</b>
Relations clients	232	–	1	(70)	–	<b>163</b>
Ententes de services d'itinérance	210	–	–	(44)	–	<b>166</b>
Conventions de commercialisation	12	–	1	(9)	–	<b>4</b>
Droits de diffusion acquis	76	–	87	(64)	(5)	<b>94</b>
	<b>6 001 \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>90 \$</b>	<b>(205) \$</b>	<b>(80) \$</b>	<b>6 166 \$</b>

Au cours de 2012, la Société a acquis des licences d'utilisation du spectre dans la bande de fréquence de 2500 MHz de Inukshuk Limited Partnership (« Inukshuk »), une coentreprise détenue à 50 %, ce qui a entraîné une hausse hors trésorerie de 360 millions de dollars en ce qui a trait aux licences d'utilisation du spectre (se reporter à la note 14).

Les marques, les relations clients, les ententes de service d'itinérance et les conventions de commercialisation sont toutes des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée et nous incluons leur amortissement dans la charge d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles aux comptes consolidés de résultat. La charge d'amortissement s'est élevée à 150 millions de dollars en 2013 (141 millions de dollars en 2012).

Les coûts des droits de diffusion acquis sont amortis et imputés aux autres achats externes dans les coûts opérationnels des comptes consolidés de résultat sur les rendements prévus des émissions connexes et se sont établis à 52 millions de dollars en 2013 (64 millions de dollars en 2012).

## Dépréciation

### Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

La Société effectue des tests de dépréciation pour les unités génératrices de trésorerie ou les groupes d'unités génératrices de trésorerie avec goodwill, ou les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année civile. Pour déterminer s'il y a effectivement eu dépréciation, la Société établit la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie selon la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour estimer la valeur d'un actif :

- La Société estime les flux de trésorerie futurs actualisés. La Société estime les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes maximales de cinq ans, en fonction de l'unité génératrice de trésorerie, ainsi qu'une valeur finale.
- Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les estimations de la Société et les résultats opérationnels futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie en fonction de la conjoncture économique et des perspectives générales du secteur d'activité de l'unité génératrice de trésorerie.
- Notre taux d'actualisation tient compte notamment des taux de rendement du marché, des ratios de dettes sur capitaux propres et de certaines primes de risque.
- La valeur finale est celle attribuée aux activités de l'unité génératrice de trésorerie au-delà de la période projetée des flux de trésorerie selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité.

La Société détermine la juste valeur diminuée des coûts de vente d'un actif de l'une des deux façons suivantes :

- La Société analyse les flux de trésorerie futurs actualisés. La Société estime les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes de cinq à dix ans, en fonction de l'unité génératrice de trésorerie et de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur recouvrable, ainsi qu'une valeur finale. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les estimations de la Société et les résultats opérationnels futurs attendus, la conjoncture économique et les perspectives générales du secteur d'activité de l'unité génératrice de trésorerie. Notre taux d'actualisation tient compte notamment des taux de rendement du marché, des ratios de dettes sur capitaux propres et de certaines primes de risque. La valeur finale est celle attribuée aux activités de

l'unité génératrice de trésorerie au-delà de la période projetée des flux de trésorerie selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité.

- La Société utilise une approche de marché. La Société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à l'aide de multiples de la performance opérationnelle d'entités comparables et de transactions passées en fonction du secteur en cause.

Le tableau suivant constitue un survol des méthodes et hypothèses employées pour déterminer les montants recouvrables au titre des unités génératrices de trésorerie avec goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée qui sont importants pour la Société :

	Valeur comptable du goodwill	Valeur comptable des licences d'utilisation du spectre	Méthode de recouvrement	Périodes utilisées (en années)	Taux de croissance finaux en %	Taux d'actualisation avant impôt en %
Sans-fil	1 146 \$	2 275 \$	Valeur d'utilité	5	0,5	8,3
Cable	1 256	–	Valeur d'utilité	5	1,0	9,2

#### *Pertes de valeur*

La Société n'a constaté aucune charge de dépréciation en 2013, puisque les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie dépassaient leur valeur comptable.

En 2012, nous avons comptabilisé une charge de dépréciation totale de 80 millions de dollars relativement à diverses unités génératrices de trésorerie du secteur Media :

- 67 millions de dollars au titre du goodwill
- 8 millions de dollars pour les licences de diffusion
- 5 millions de dollars en droits de diffusion

Les valeurs recouvrables de ces unités génératrices de trésorerie étaient inférieures en 2012 comparativement à celles de 2011, en raison essentiellement de l'affaiblissement des produits tirés de la publicité dans certains marchés.

#### NOTE 14 : PLACEMENTS

	2013	2012
Sociétés ouvertes	809 \$	624 \$
Sociétés fermées	103	231
Placements disponibles à la vente	912	855
Participations dans des partenariats et des entreprises associées	575	629
	<b>1 487 \$</b>	<b>1 484 \$</b>

#### Sociétés ouvertes

Nous détenons des participations dans un certain nombre de sociétés ouvertes. En 2013, nous avons enregistrés des profits latents de 186 millions de dollars (225 millions de dollars de pertes latentes en 2012) et une augmentation correspondante dans les autres éléments du résultat global.

#### Sociétés fermées

En octobre 2012, Media a mené à terme l'acquisition de la totalité des actions en circulation de theScore contre 167 millions de dollars. Les actions ont été transférées dans une fiducie intermédiaire approuvée par le CRTC, qui était responsable de la gestion indépendante de l'entreprise dans le cours normal des activités jusqu'à ce que le CRTC donne son approbation définitive. Les actions ont été comptabilisées en tant que participation dans une société fermée au 31 décembre 2012.

La Société a émis certaines hypothèses au sujet des taux d'actualisation et de croissance finale pour refléter les fluctuations des flux de trésorerie futurs attendus. Ces hypothèses peuvent varier ou évoluer rapidement selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que des modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations futures des unités génératrices de trésorerie et du goodwill, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur.

Le tableau suivant constitue un survol des méthodes et hypothèses employées pour déterminer les montants recouvrables au titre des unités génératrices de trésorerie avec goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée qui sont importants pour la Société :

	Valeur comptable du goodwill	Valeur comptable des licences d'utilisation du spectre	Méthode de recouvrement	Périodes utilisées (en années)	Taux de croissance finaux en %	Taux d'actualisation avant impôt en %
Sans-fil	1 146 \$	2 275 \$	Valeur d'utilité	5	0,5	8,3
Cable	1 256	–	Valeur d'utilité	5	1,0	9,2

En 2013, nous avons obtenu l'approbation réglementaire définitive visant le transfert du contrôle des activités de the Score Media Inc. à Rogers et nous avons comptabilisé cette acquisition de contrôle conformément à l'IFRS 3 (se reporter à la note 7).

#### Participations dans des partenariats et des entreprises associées

La Société détient des participations dans un certain nombre de partenariats et d'entreprises associées. Certaines transactions qui ont eu lieu en 2012 sont décrites ci-après.

#### MLSE

MLSE, entreprise du secteur des sports et du divertissement, détient et exploite le Air Canada Centre et les équipes sportives les Maple Leafs de Toronto de la LNH, les Raptors de Toronto de la NBA, le Toronto FC de la MLS et les Marlies de Toronto de l'AHL ainsi que d'autres actifs. En août 2012, avec BCE Inc., la Société a mené à terme l'acquisition conjointe d'une participation nette de 75 % dans MLSE. L'investissement en trésorerie net de la Société, à la suite d'une restructuration du capital par emprunt de MLSE, s'est élevé à 540 millions de dollars, ce qui représente une participation de 37,5 % dans MLSE. La participation de la Société dans MLSE en est une de coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

#### Inukshuk

Inukshuk, entreprise commune détenue à hauteur de 50 % par Rogers, a été créée afin d'exploiter un réseau national de télécommunications sans fil destiné aux entreprises associées et à leurs filiales. En décembre 2012, Inukshuk a vendu certaines licences d'utilisation du spectre et composantes du matériel de réseau à ses propriétaires à la juste valeur de marché. La Société et l'autre coentrepreneur non lié ont acquis chacun 50 % des actifs dont la juste valeur de marché s'est établie à 1 181 millions de dollars et la valeur comptable, à 250 millions de dollars. Par conséquent, nous avons comptabilisé ce qui suit :

- un profit sur la participation de 233 millions de dollars dans les autres produits du compte consolidé de résultat, soit notre quote-part de 50 % dans les profits d'Inukshuk relativement aux actifs vendus à l'autre coentrepreneur;
- des licences d'utilisation du spectre d'une valeur de 360 millions de dollars, dont 15 millions de dollars en frais payés en 2011 à l'autre coentrepreneur afin d'acquérir certains blocs du spectre, et

13 millions de dollars de matériel de réseau, ce qui correspond à la juste valeur des actifs acquis diminuée de notre quote-part dans les profits d'Inukshuk;

- une baisse de 125 millions de dollars de notre participation dans Inukshuk, ce qui correspond à la valeur comptable des actifs vendus.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière sommaire relative aux coentreprises et aux entreprises associées ainsi qu'à notre quote-part. Nous comptabilisons nos participations dans des coentreprises et entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence.

	<b>2013</b>	2012
Actifs courants	<b>153 \$</b>	307 \$
Actifs à long terme	<b>2 434</b>	2 509
Passifs courants	<b>334</b>	1 033
Passifs à long terme	<b>1 146</b>	557
<b>Total des actifs nets</b>	<b>1 108 \$</b>	1 226 \$
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	<b>554 \$</b>	613 \$
Produits	<b>648</b>	193
Charges (produits)	<b>644</b>	(710)
<b>Total du bénéfice net</b>	<b>4 \$</b>	903 \$
Quote-part du bénéfice net revenant à la Société	<b>2 \$</b>	219

Les actionnaires ne détenant pas le contrôle de certaines de nos coentreprises ont le droit d'exiger d'elles qu'elles fassent l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle à une date ultérieure.

#### NOTE 15 : AUTRES ACTIFS À LONG TERME

	Note	<b>2013</b>	2012
Dépôts liés aux licences d'utilisation du spectre	7	<b>250 \$</b>	-\$
Autres dépôts	7	<b>45</b>	-
Débiteurs à long terme		<b>29</b>	19
Frais d'installation différés		<b>23</b>	13
Valeur de rachat d'un contrat d'assurance-vie		<b>17</b>	16
Actif au titre des prestations définies	22	<b>8</b>	9
Rémunération différée		<b>8</b>	9
Autres		<b>17</b>	32
		<b>397 \$</b>	98 \$

#### NOTE 16 : TITRISATION DES DÉBITEURS

Conformément à un programme de titrisation des débiteurs conclu le 31 décembre 2012 avec une institution financière canadienne, la Société peut, depuis cette date, vendre certaines créances clients visées par le programme. Le produit des ventes est engagé jusqu'à concurrence de 900 millions de dollars.

Un financement de 650 millions de dollars nous a été octroyé dans le cadre du programme en 2013. Nous continuons de gérer les débiteurs que nous vendons et nous en conservons presque tous les risques et avantages, et, par conséquent, ces débiteurs demeurent comptabilisés dans nos états de la situation financière et le financement obtenu est comptabilisé à titre d'emprunt à court terme. Les droits de l'acheteur relativement à ces créances clients garanties ont priorité de rang sur ceux de la Société. Aux termes du programme, nous ne pouvons pas utiliser les débiteurs comme garantie à aucune autre fin. L'acheteur des créances clients de la Société ne détient aucun droit sur les autres actifs de la Société. La Société s'est engagée à respecter les modalités du programme de titrisation des débiteurs jusqu'à l'échéance du programme, le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2013, des créances clients de 1 091 millions de dollars avaient été vendues à l'acheteur à titre de sûreté pour un produit de 650 millions de dollars, donnant lieu à un surdimensionnement de 441 millions de dollars. En 2013, nous avons engagé des charges d'intérêts de 7 millions de dollars (néant en 2012) que nous avons comptabilisées au titre des charges financières.

#### NOTE 17 : PROVISIONS

Les provisions et leur classement entre la partie courante et la partie non courante aux 31 décembre 2012 et 2013 se résument comme suit :

	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Autres	Total
31 décembre 2012	26 \$	12 \$	38 \$
Entrées	1	5	6
Ajustement apporté aux provisions existantes	5	-	5
Montants utilisés	(1)	(1)	(2)
31 décembre 2013	31 \$	16 \$	47 \$
Partie courante	6 \$	1 \$	7 \$
Partie non courante	25	15	40

Les autres provisions comprennent des provisions au titre de garanties de produits, des contrats déficitaires et des provisions pour frais juridiques.

## NOTE 18 : DETTE À LONG TERME

	Date d'échéance	Montant en principal	Taux d'intérêt	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Facilité de crédit bancaire			Flottant	– \$	– \$
Billets de premier rang <sup>1</sup>	2013	350 \$ US	6,25 %	–	348
Billets de premier rang <sup>2</sup>	2014	750 US	6,375 %	798	746
Billets de premier rang <sup>1</sup>	2014	350 US	5,50 %	372	348
Billets de premier rang <sup>2</sup>	2015	550 US	7,50 %	585	547
Billets de premier rang <sup>1</sup>	2015	280 US	6,75 %	298	279
Billets de premier rang	2016	1 000	5,80 %	1 000	1 000
Billets de premier rang	2017	500	3,00 %	500	500
Billets de premier rang	2018	1 400 US	6,80 %	1 489	1 393
Billets de premier rang	2019	500	5,38 %	500	500
Billets de premier rang	2020	900	4,70 %	900	900
Billets de premier rang	2021	1 450	5,34 %	1 450	1 450
Billets de premier rang	2022	600	4,00 %	600	600
Billets de premier rang	2023	500 US	3,00 %	532	–
Billets de premier rang	2023	850 US	4,10 %	904	–
Débentures <sup>1</sup>	2032	200 US	8,75 %	213	199
Billets de premier rang	2038	350 US	7,50 %	372	348
Billets de premier rang	2039	500	6,68 %	500	500
Billets de premier rang	2040	800	6,11 %	800	800
Billets de premier rang	2041	400	6,56 %	400	400
Billets de premier rang	2043	500 US	4,50 %	532	–
Billets de premier rang	2043	650 US	5,45 %	691	–
				13 436	10 858
Diminution liée à la juste valeur et découlant de la méthode de l'acquisition				–	(1)
Coûts de transaction différés et escomptes				(93)	(68)
Moins la partie courante				(1 170)	(348)
				12 173 \$	10 441 \$

<sup>1</sup> Correspond aux billets de premier rang et aux débentures émis à l'origine par Rogers Cable Inc., qui constituent désormais des obligations non garanties de RCI et pour lesquels Rogers Communications Partnership (« RCP ») est un garant ordinaire.

<sup>2</sup> Correspond aux billets de premier rang émis à l'origine par Rogers Wireless Inc., qui constituent désormais des obligations non garanties de RCI et pour lesquels RCP est un codébiteur non garanti.

### Facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit

Les facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit consenties à la Société totalisent 2,5 milliards de dollars. Chacune de ces facilités a pour unique garantie le cautionnement de RCP et a égalité de rang avec la totalité des billets de premier rang et débentures de la Société.

Au 31 décembre 2013, la Société n'avait prélevé aucune avance sur sa facilité de crédit bancaire de 2,0 milliards de dollars et un montant de 0,5 milliard de dollars était tiré sur ses facilités de lettres de crédit.

La facilité de crédit bancaire est entièrement renouvelable jusqu'à son échéance du 20 juillet 2017, et aucune réduction du montant disponible n'est prévue avant l'échéance. Les sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit bancaire portent intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux de base majoré de 0 % à 1,25 % par année ou au taux des acceptations bancaires ou du taux interbancaire offert à Londres majoré de 1,00 % à 2,25 %.

### Billets de premier rang

Les intérêts sur la totalité des billets de premier rang et débentures de la Société sont payés deux fois par année. Les billets de premier rang et les débentures de la Société sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, sous réserve d'une prime de remboursement anticipé.

**Émission de billets de premier rang**

Le sommaire des billets de premier rang émis par la Société en 2013 et en 2012 se présente comme suit :

Date d'émission	Montant en principal	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Escompte à l'émission	Produit brut total <sup>1</sup>	Coûts de transaction et escomptes <sup>2</sup>
<i>Émissions en 2013</i>						
Le 7 mars 2013	500 \$ US	2023	3,00 %	99,845 %		
Le 7 mars 2013	500 \$ US	2043	4,50 %	99,055 %		
Total partiel	1 000 \$ US				1 030 \$ CA	15 \$ CA
Le 2 octobre 2013	850 \$ US	2023	4,10 %	99,813 %		
Le 2 octobre 2013	650 \$ US	2043	5,45 %	99,401 %		
Total partiel	1 500 \$ US				1 548 \$ CA	20 \$ CA
<i>Émissions de 2012</i>						
Le 4 juin 2012	500 \$ CA	2017	3,00 %	99,921 %		
Le 4 juin 2012	600 \$ CA	2022	4,00 %	99,600 %		
Total partiel	1 100 \$ CA				1 100 \$ CA	9 \$ CA

<sup>1</sup> Produit brut avant les coûts de transaction et escomptes.

<sup>2</sup> Les coûts de transaction et escomptes sont inclus dans la valeur comptable de la dette à long terme à titre de coûts de transaction différés, comptabilisés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les billets de premier rang susmentionnés ont pour seule garantie le cautionnement de RCP et ont également de rang avec l'ensemble des autres billets et débentures, ainsi que les facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de RCI. La Société se sert des dérivés dans le but de couvrir les obligations relatives au principal et aux intérêts contre le risque de change lié à ses billets de premier rang et à ses débentures libellés en dollars américains (se reporter à la note 20).

**Remboursement des billets de premier rang et règlements des dérivés connexes**

En juin 2013, la Société a remboursé ou acheté la totalité de ses billets de premier rang échéant en 2013, dont le montant en principal impayé se chiffrait à 350 millions de dollars américains (356 millions de dollars). Concomitamment, les dérivés liés à la dette connexes ont également été réglés à l'échéance. Il y a lieu de se reporter à note 20 pour un complément d'information sur les dérivés liés à la dette.

**Remboursements de principal**

Le tableau qui suit présente les remboursements de principal sur la dette à long terme, exigibles au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite, au 31 décembre 2013 :

2014	1 170 \$
2015	883
2016	1 000
2017	500
2018	1 489
Par la suite	8 394
	13 436 \$

**Change**

En 2013, nous avons enregistré des pertes de change de 23 millions de dollars (profit de 9 millions de dollars en 2012) dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat. Ces pertes de change avaient trait à la conversion de la dette à long terme qui n'était pas couverte à des fins comptables.

**Taux d'intérêt moyen pondéré**

Au 31 décembre 2013, le taux d'intérêt moyen pondéré effectif sur la totalité de la dette et des emprunts à court terme de la Société, compte tenu de l'incidence de tous les dérivés liés à la dette connexes (se reporter à la note 20), était de 5,5 % (6,1 % en 2012).

**Modalités**

Les modalités de la facilité de crédit bancaire susmentionnée de 2,0 milliards de dollars de la Société imposent certaines restrictions sur les transactions et les activités de la Société dont les plus importantes portent sur le maintien de ratios d'endettement.

Les débentures à 8,75 % échéant en 2032 comportent des restrictions portant sur l'engagement de la dette et sur les placements supplémentaires, la vente d'actifs et le versement de dividendes, restrictions qui seront toutes levées du moment que les titres d'emprunt publics se verront attribuer une cote de crédit de première qualité par au moins deux des trois agences de notation désignées. Au 31 décembre 2013, ces titres d'emprunt publics s'étaient vu attribuer une cote de crédit de première qualité par chacune des trois agences de notation désignées et, par conséquent, les restrictions ont été levées aussi longtemps que ces cotes de crédit seront maintenues. Les autres billets de premier rang de la Société ne comportent pas de telles restrictions, peu importe la cote de crédit qui leur est attribuée.

Les dates de remboursement prévues dans certaines conventions d'emprunt peuvent être devancées si la Société subit un changement de contrôle.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Société respectait l'ensemble des clauses restrictives financières, des ratios financiers et des modalités des conventions d'emprunt à long terme.

**NOTE 19 : GESTION DU RISQUE DE CAPITAL**

En matière de gestion du capital, la Société vise à avoir assez de liquidités pour honorer tous ses engagements et exécuter son plan d'affaires. La Société définit le capital qu'elle gère comme étant les capitaux propres (qui est composé du capital émis, de la prime d'émission, des résultats non distribués, de la réserve de couverture et de la réserve d'actifs financiers disponibles à la vente) et la dette (y compris la partie courante de la dette à long terme, la dette à long terme et les emprunts à court terme).

La Société gère ses engagements liés à sa structure du capital et les échéances et y apporte des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des marchés financiers et des risques opérationnels, ainsi que des exigences d'investissement et des besoins de fonds de roulement. Pour maintenir ou ajuster sa structure du

capital, la Société, avec l'approbation de son conseil d'administration, peut émettre ou rembourser des titres d'emprunt ou des emprunts à court terme, émettre ou racheter des actions, payer des dividendes ou entreprendre d'autres activités jugées appropriées dans certaines circonstances. Le conseil d'administration examine et approuve les opérations importantes qui sortent du cours normal des activités, y compris les propositions d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements importants, des transactions de financement ainsi que les budgets annuels d'investissement et d'exploitation.

La Société surveille son ratio d'endettement, tel que le ratio de la dette nette ajusté sur le résultat d'exploitation ajusté, dans le cadre de la gestion de ses liquidités et du rendement offert à ses actionnaires, pour soutenir l'expansion future de ses activités, procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions concernant le capital.

Le programme de carte de crédit Récompenses Fidélité Rogers (exploité par une filiale en propriété exclusive de RCI) est réglementé par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui exige qu'un niveau minimum de capital réglementaire soit maintenu. Au 31 décembre 2013, Rogers respectait cette condition. Le programme a été lancé au quatrième trimestre de 2013 et, au 31 décembre 2013, les exigences en matière de capital n'étaient pas significatives.

Hormis le programme de carte de crédit Récompenses Fidélité Rogers, la Société n'est pas tenue de respecter des exigences en matière de capital imposées par des organismes externes. Notre stratégie générale en matière de gestion du risque de capital est demeurée inchangée depuis le 31 décembre 2012.

#### **NOTE 20 : GESTION DU RISQUE FINANCIER ET INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Société est exposée à des risques de crédit, de liquidité et de marché. Notre principal objectif en matière de gestion des risques est de protéger nos bénéfices et nos flux de trésorerie et, au final, la valeur pour les actionnaires. Les stratégies de gestion des risques sont conçues et mises en œuvre de manière à assurer que les risques auxquels la Société est exposée et son degré d'exposition sont conformes aux objectifs commerciaux et à la tolérance au risque de la Société, comme on en traite ci-après.

##### **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente la perte financière que la Société pourrait subir si une contrepartie à un instrument financier, qui est redevable à la Société en raison de cet instrument, ne s'acquitte pas de son obligation conformément aux modalités du contrat qui la lie à la Société.

Le risque de crédit de la Société découle essentiellement de ses débiteurs. La concentration du risque de crédit lié aux débiteurs est toutefois limitée en raison du grand nombre de clients de la Société.

Les débiteurs figurant aux états consolidés de la situation financière sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses, qui est estimée par la direction de la Société en fonction des résultats passés et de l'évaluation de la conjoncture économique. La direction fait des estimations afin de déterminer la provision pour créances douteuses et tient compte de facteurs comme les résultats historiques de la Société en matière de recouvrement et de radiation, le nombre de jours de retard de la partie contractante et l'état du compte. La Société est d'avis que sa provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de crédit connexe associé aux débiteurs de la Société.

Au 31 décembre 2013, les débiteurs de la Société s'élevaient à 1 509 millions de dollars (1 536 millions de dollars au 31 décembre 2012), déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 104 millions de dollars (119 millions de dollars au 31 décembre 2012). Au 31 décembre 2013, une tranche de 452 millions de dollars (492 millions de dollars au 31 décembre 2012) des débiteurs était en souffrance, ce qui correspond aux montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés.

La Société applique divers contrôles internes qui ont été conçus pour atténuer le risque de crédit, comme la vérification de la solvabilité, la perception de dépôts auprès des clients et la facturation anticipée, et elle peut suspendre la prestation des services quand les clients ont atteint les limites de crédit approuvées ou dérogé aux modalités de paiement prévues. Même si les contrôles de crédit et processus de la Société ont été efficaces pour gérer le risque de crédit, ces contrôles ne peuvent pas l'éliminer et rien ne garantit qu'ils continueront d'être efficaces ou que le niveau actuel des créances irrécouvrables se maintiendra.

Le risque de crédit lié aux dérivés liés à la dette, aux dérivés liés aux dépenses et aux dérivés liés aux capitaux propres de la Société (les « dérivés ») découle de la possibilité que les contreparties aux contrats manquent à leurs obligations. La Société n'exige pas de garantie ni d'autres types de sûreté à l'égard du risque de crédit lié à ses dérivés en raison de son évaluation de la solvabilité des contreparties. Le portefeuille de dérivés est établi en totalité auprès d'institutions financières ayant une cote de solvabilité allant de A- à AA- selon Standard & Poor's (ou l'équivalent).

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité découle de la possibilité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société gère son risque de liquidité selon ses engagements et les échéances et au moyen de sa structure du capital et de l'effet de levier financier, ainsi qu'il en est question à la note 19. Elle gère également son risque de liquidité en surveillant de manière continue ses flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer de disposer de liquidités suffisantes lorsque ses obligations arrivent à échéance, que la conjoncture soit normale ou difficile, sans subir de pertes inacceptables ou entacher sa réputation.

Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles non actualisées de nos passifs financiers ainsi que la composante débiteurs de nos dérivés aux 31 décembre 2013 et 2012 :

31 décembre 2013	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à court terme	650 \$ <sup>1</sup>	650 \$ <sup>1</sup>	650 \$ <sup>1</sup>	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	2 344	2 344	2 344	–	–	–
Dette à long terme	13 343	13 436	1 170	1 883	1 989	8 394
Autres passifs financiers à long terme	38	38	–	14	18	6
Instruments dérivés liés aux dépenses						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	–	923	923	–	–	–
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	–	(957)	(957)	–	–	–
Instruments dérivés liés aux capitaux propres	–	13	13	–	–	–
Instruments dérivés liés à la dette						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	–	6 665	1 183	905	1 435	3 142
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	–	(6 786) <sup>2</sup>	(1 170) <sup>2</sup>	(883) <sup>2</sup>	(1 489) <sup>2</sup>	(3 244) <sup>2</sup>
Valeur comptable nette des dérivés (actifs)	(75)					
	16 300 \$	16 326 \$	4 156 \$	1 919 \$	1 953 \$	8 298 \$

<sup>1</sup> La Société s'est engagée à respecter les modalités du programme de titrisation des débiteurs jusqu'à l'expiration du programme, le 31 décembre 2015.

<sup>2</sup> Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

31 décembre 2012	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	2 135 \$	2 135 \$	2 135 \$	– \$	– \$	– \$
Dette à long terme	10 789	10 858	348	1 920	1 500	7 090
Autres passifs financiers à long terme	33	33	–	17	10	6
Instruments dérivés liés aux dépenses						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	–	366	231	135	–	–
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	–	(378)	(239)	(139)	–	–
Instruments dérivés liés à la dette						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	–	4 797	460	2 338	–	1 999
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	–	(4 208) <sup>2</sup>	(348) <sup>2</sup>	(1 920) <sup>2</sup>	–	(1 940) <sup>2</sup>
Valeur comptable nette des dérivés	511					
	13 468 \$	13 603 \$	2 587 \$	2 351 \$	1 510 \$	7 155 \$

<sup>1</sup> La Société s'est engagée à respecter les modalités du programme de titrisation des débiteurs jusqu'à l'expiration du programme, le 31 décembre 2015.

<sup>2</sup> Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

Les paiements d'intérêts, montants nets, sur la durée de vie de la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des dérivés liés à la dette connexes, s'établissaient comme suit aux 31 décembre 2013 et 2012 :

31 décembre 2013	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts	743 \$	1 258 \$	1 093 \$	5 341 \$
31 décembre 2012	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts	686 \$	1 168 \$	901 \$	3 929 \$

### Risque de marché

Le risque de marché découle de la possibilité que les variations des cours du marché, comme les fluctuations des cours des placements dans des sociétés ouvertes de la Société, des cours des actions de la Société, des cours de change et des taux d'intérêt, influent sur le bénéfice de la Société, sur ses flux de trésorerie ou sur la valeur de ses instruments financiers. Les instruments dérivés qu'utilise la Société pour gérer le risque de marché sont décrits à la note 2.

### Placements dans des sociétés ouvertes

La Société gère son risque lié aux fluctuations des cours de ses placements dans des sociétés ouvertes en examinant régulièrement

l'information disponible au public à l'égard de ces placements de manière à assurer la conformité de tous les risques avec les seuils de tolérance établis. La Société ne réalise pas de manière habituelle des opérations de couverture sur dérivés ou instruments de vente à découvert, pour gérer le risque lié à ses placements dans des sociétés ouvertes.

Au 31 décembre 2013, une variation de 1 \$ de la valeur de marché par action des placements dans des sociétés ouvertes de la Société aurait donné lieu à une variation de 14 millions de dollars des autres éléments du résultat global de la Société, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 2 millions de dollars.

### Rémunération fondée sur des actions

Le passif lié à la rémunération fondée sur des actions est évalué à la valeur de marché chaque période et la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions dépend de la variation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société pendant la durée de vie d'un droit, notamment des DAA, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. De temps à autre, la Société a recours à des dérivés liés aux capitaux propres pour gérer son exposition relativement à sa charge au titre de la rémunération fondée sur des actions.

Au 31 décembre 2013, une variation de 1 \$ de la valeur de marché par action de nos actions de catégories B sans droit de vote n'aurait pas eu d'incidence sur le bénéfice net ni sur les autres éléments du résultat global, y compris l'incidence relative à nos dérivés liés aux capitaux propres.

### Taux de change et d'intérêt

La Société a recours à des dérivés liés à la dette pour gérer ses risques liés aux fluctuations du change et des taux d'intérêt liées aux instruments d'emprunt libellés en dollars américains en désignant les dérivés comme des couvertures de titres de créances spécifiques à des fins économiques et comptables. Nous avons recours à des instruments dérivés liés aux dépenses afin de gérer le risque de change inhérent à nos activités en désignant ces dérivés comme des couvertures à l'égard de certaines dépenses opérationnelles et dépenses d'investissement.

Au 31 décembre 2013, le total de l'encours de la dette à long terme de la Société portait intérêt à taux fixe et la totalité de la dette à long terme libellée en dollars américains était couverte contre les fluctuations des taux de change par des dérivés liés à la dette. Par conséquent, toute variation de 0,01 \$ du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait pas d'incidence sur le bénéfice net en ce qui a trait à la dette à long terme et aux dérivés liés à la dette.

Une variation de 0,01 \$ du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait eu aucune incidence sur le bénéfice net, mais aurait donné lieu à une variation de 7 millions de dollars des autres éléments du résultat global relatifs à nos dérivés liés aux dépenses, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Une tranche des débiteurs et des crébiteurs et charges à payer de la Société est libellée en dollars américains; cependant, en raison de leur échéance à court terme, il n'y avait aucun risque de marché important découlant des fluctuations des cours de change au 31 décembre 2013.

### Instruments dérivés

Au 31 décembre 2013, la totalité de nos instruments liés à la dette à long terme libellés en dollars américains étaient couverts contre les fluctuations des cours de change à des fins comptables (91,7 % en 2012).

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la position nette débitrice (créditrice) des dérivés s'établissait comme suit :

31 décembre 2013	Montant notionnel en \$ US	Cours de change	Montant notionnel en \$ CA	Juste valeur
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	4 250 \$	1,0285	4 371 \$	184 \$
En passifs	2 130	1,0769	2 294	(133)

Position nette débitrice évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette 51

Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie (13)

Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie

En actifs	900	1,0262	923	37
-----------	-----	--------	-----	----

Position nette débitrice évaluée à la valeur de marché 75 \$

31 décembre 2012	Montant notionnel en \$ US	Cours de change	Montant notionnel en \$ CA	Juste valeur
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	1 600 \$	1,0252	1 640 \$	34 \$
En passifs	2 280	1,2270	2 798	(561)

Dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures En actifs 350 1,0258 359 3

Position nette créditrice évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette (524)

Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie

En actifs	380	0,9643	366	13
-----------	-----	--------	-----	----

Position nette créditrice évaluée à la valeur de marché (511) \$

Les actifs et les passifs liés aux instruments dérivés présentés dans nos états consolidés de la situation financière se composent de ce qui suit :

	2013	2012
Actifs courants	73 \$	8 \$
Actifs à long terme	148	42
	221	50
Passifs courants	(63)	(144)
Passifs à long terme	(83)	(417)
	(146)	(561)
Position nette débitrice (créditrice) évaluée à la valeur de marché	75 \$	(511) \$

En 2013, une augmentation de 4 millions de dollars du bénéfice net a été comptabilisée relativement à l'inefficacité de la couverture (diminution de 4 millions de dollars en 2012).

#### Dérivés liés à la dette

Nous avons recours à des swaps de devises pour couvrir le risque de change lié à toutes les obligations au titre du principal et des intérêts sur nos débentures et billets de premier rang libellés en dollars américains. Les dérivés liés à la dette sont utilisés uniquement pour la gestion des risques.

En 2013, nous avons conclu des transactions sur dérivés liés à la dette, comme suit :

- conclusion de nouveaux dérivés liés à la dette pour couvrir les billets de premier rang émis au cours de l'exercice;
- résiliation des dérivés liés à la dette existants et conclusion d'autres dérivés liés à la dette comportant des modalités différentes aux fins de la couverture des billets de premier rang existants;
- règlement des dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang qui sont arrivés à échéance au cours de l'exercice.

#### Résiliation et remplacement des dérivés liés à la dette existants et conclusion de nouveaux dérivés liés à la dette :

Date de résiliation	Dérivés liés à la dette résiliés			Date de conclusion	Nouveaux dérivés liés à la dette			Incidence de la couverture	
	Montant notionnel	Échéance initiale	Règlement en trésorerie		Montant des dérivés	Nouvelle échéance	Taux moyen pondéré fixe <sup>1</sup>	Équivalent en \$ CA à taux fixe <sup>2</sup>	
Le 6 mars 2013	350 \$ US	2018	Néant	Le 6 mars 2013	350 \$ US	2038	7,62 %	359 \$	
Le 27 sept. 2013	1 075 \$ US	2014-2015	263 \$	Le 27 sept. 2013	1 075 \$ US	2014-2015	7,42 %	1 110 \$	

<sup>1</sup> Conversion d'un taux nominal fixe en \$ US en un taux moyen pondéré fixe en \$ CA.

<sup>2</sup> Conversion d'un montant en principal à taux fixe en \$ US en un montant en principal à taux fixe en \$ CA.

La résiliation du 6 mars 2013 a trait aux dérivés liés à la dette couvrant les billets de premier rang de 350 millions de dollars américains à échoir en 2038 (les « billets de 2038 »). Les dérivés liés à la dette résiliés le 6 mars 2013 n'ont pas été désignés comme des couvertures efficaces à des fins comptables et avaient une échéance initiale de 10 ans fixée au 15 août 2018. Les nouveaux dérivés liés à la dette couvrent le risque de change introduit par les obligations relatives au principal et aux intérêts sur les billets de 2038 jusqu'à leur échéance aux taux du marché aux dates respectives des transactions et sont désignés comme des couvertures efficaces à des fins comptables.

La résiliation du 27 septembre 2013 a trait aux dérivés liés à la dette couvrant les billets de premier rang dont l'échéance était prévue pour 2014 et 2015. Seul le taux de change fixe a été modifié pour les nouveaux dérivés liés à la dette. Toutes les autres conditions sont identiques à celles qui s'appliquaient aux dérivés liés à la dette résiliés qu'ils remplacent. Avant la résiliation des dérivés liés à la dette le 27 septembre 2013, nous enregistrons les variations de leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global et les reclassions périodiquement dans le bénéfice net afin de contrebalancer les profits ou pertes de change liés à la dette connexe ou pour modifier la charge d'intérêts en fonction du montant couvert. À la date de résiliation, le solde de la réserve de couverture se rapportant à ces dérivés liés à la dette représentait une perte de 10 millions de dollars. De ce montant, une tranche de 1 million de dollars avait trait aux échanges d'intérêts périodiques futurs et sera comptabilisée dans le bénéfice net sur la durée de vie résiduelle des titres d'emprunt connexes. La tranche restante de 8 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 1 million de dollars, demeurera dans la réserve de couverture jusqu'à ce que la dette connexe soit réglée.

Tous nos dérivés liés à la dette en circulation ont été désignés comme couvertures efficaces du risque de change à des fins comptables comme il est décrit ci-après.

#### Nouveaux dérivés liés à la dette pour couvrir les billets de premier rang émis en 2013 :

Entrée en vigueur	Montant du principal/notionnel en \$ US	Date d'échéance	Taux nominal	\$ US		Incidence de la couverture
				Taux d'intérêt fixe couvert en \$ CA <sup>1</sup>	Équivalent en \$ CA à taux fixe	
Le 7 mars 2013	500 \$ US	2023	3,00 %	3,60 %	515 \$	
Le 7 mars 2013	500 \$ US	2043	4,50 %	4,60 %	515 \$	
Total partiel	1 000 \$ US				1 030 \$	
Le 2 octobre 2013	850 \$ US	2023	4,10 %	4,59 %	877 \$	
Le 2 octobre 2013	650 \$ US	2043	5,45 %	5,61 %	671 \$	
Total partiel	1 500 \$ US				1 548 \$	

<sup>1</sup> Conversion d'un taux nominal fixe en \$ US en un taux moyen pondéré fixe en \$ CA.

#### Remboursement de billets de premier rang et dérivés liés à la dette réglés à l'échéance

En juin 2013, lorsque nous avons remboursé ou acheté nos billets de premier rang d'un montant de 350 millions de dollars américains (356 millions de dollars) à échoir en 2013, les dérivés liés à la dette connexes ont été réglés à l'échéance, ce qui a donné lieu à un paiement total d'environ 104 millions de dollars. Le règlement de ces dérivés liés à la dette n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, nous avions un montant de 6,4 milliards de dollars américains (4,2 milliards de dollars américains en 2012) de billets de premier rang et de débentures libellés en dollars américains qui avaient tous été couverts au moyen de dérivés liés à la dette (91,7 % en 2012).

#### Dérivés liés aux dépenses

Nous avons recours aux contrats de change à terme (les « dérivés liés aux dépenses ») pour couvrir le risque de change lié au montant notionnel de certaines dépenses prévues. Nous avons uniquement recours aux dérivés liés aux dépenses pour la gestion des risques.

En 2013, la Société a conclu des dérivés liés aux dépenses d'un montant additionnel de 955 millions de dollars américains qui viennent à échéance d'avril 2013 à décembre 2014 inclusivement, au taux moyen de 1,0341 \$ pour 1 \$ US. Au 31 décembre 2013, la Société avait des dérivés liés aux dépenses d'un montant total de 900 millions de dollars américains (923 millions de dollars) relativement à ses dépenses libellées en dollars américains prévues, à un taux moyen de 1,0262 \$ pour 1 \$ US, lesquels ont été désignés à titre de couvertures à des fins comptables. La variation de la juste valeur de ces dérivés liés aux

dépenses est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Lorsque les transactions couvertes touchent le bénéfice net, des montants équivalents provenant de la réserve de couverture sont reclassés dans le bénéfice net. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous avons réglé des dérivés liés aux dépenses de 435 millions de dollars américains contre 430 millions de dollars canadiens, tandis que les dérivés liés aux dépenses qui restaient au 31 décembre 2013 viennent à échéance de janvier 2014 à décembre 2014. Tous les dérivés liés aux dépenses actuellement en cours ont été désignés comme des couvertures efficaces contre le risque de change à des fins comptables.

#### *Dérivés liés aux capitaux propres*

Nous avons recours aux dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions (les « dérivés liés aux capitaux propres ») pour couvrir le risque d'appréciation des cours des actions de catégorie B de RCI attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions. Nous utilisons uniquement les dérivés liés aux capitaux propres pour la gestion des risques.

En 2013, nous avons conclu des instruments dérivés liés à des capitaux propres afin de compenser le risque d'appréciation des prix liés à 5,7 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote de RCI, qui avaient été attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions relativement aux options sur actions, aux unités d'actions de négociation restreinte et aux unités d'actions différées (se reporter à la note 24). Les dérivés liés aux capitaux propres ont été conclus à un prix moyen pondéré de 50,37 \$ dont l'échéance initiale de un an est renouvelable pour des périodes de un an additionnelles avec le consentement des contreparties à l'opération de couverture. Les dérivés liés aux capitaux propres n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables. Toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en tant que charge au titre de la rémunération fondée sur des actions et contrebalance en partie l'incidence des fluctuations du cours des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI comptabilisées dans le coût du passif au titre de la rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions, aux unités d'actions de négociation restreinte et aux unités d'actions différées.

#### **Justes valeurs**

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des emprunts à court terme et des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements de la Société dans des sociétés ouvertes est déterminée selon les cours du marché. La juste valeur des placements de la Société dans des sociétés fermées est déterminée selon la valeur marchande de transactions similaires ou à partir de techniques d'évaluation bien établies, fondées sur le marché ou les actifs, ou de techniques d'évaluation du résultat projeté, lesquelles sont appliquées comme il se doit à chaque placement, en fonction des activités futures et des perspectives de rentabilité.

La juste valeur de chacun des titres d'emprunt publics de la Société est fondée sur la valeur boursière à la clôture de l'exercice. Nous déterminons la juste valeur de nos dérivés liés à la dette et de nos dérivés liés aux dépenses (les « dérivés ») selon leur évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit, en actualisant les flux de trésorerie à la date d'évaluation. Dans le cas des dérivés en position débitrice, l'écart de crédit pour la contrepartie, soit l'institution financière, est ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit, pour chaque dérivé. Dans le cas des dérivés en position créditrice, l'écart de crédit pour la Société est ajouté au taux d'actualisation sans risque pour chaque dérivé.

La juste valeur de nos dérivés liés aux capitaux propres se fonde sur le cours du marché des actions de catégories B sans droit de vote de RCI.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir de renseignements pertinents à propos des marchés et des instruments financiers. En raison de leur nature, les estimations sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels un jugement doit être posé.

La Société présente une hiérarchisation sur trois niveaux qui tient compte de l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- La juste valeur des actifs et passifs financiers classés au niveau 1 est établie en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Les actifs et passifs financiers classés dans le niveau 2 comprennent les évaluations établies à l'aide de données du marché directement ou indirectement observables autres que les prix cotés.
- Les évaluations de niveau 3 sont établies à partir de données autres que des données du marché observables.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, aucun instrument financier significatif n'avait été classé dans le niveau 3.

Le tableau ci-dessous propose, selon la méthode d'évaluation, une analyse des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux 31 décembre 2013 et 2012 :

	Valeur comptable	Évaluation de la juste valeur à la date de présentation de l'information financière						
		31 décembre		Niveau 1		Niveau 2		
		2013	2012	2013	31 décembre	2013	31 décembre	
<b>Actifs financiers</b>								
Disponibles à la vente, évalués à la juste valeur								
Placements dans des sociétés ouvertes	<b>809 \$</b>	624 \$	<b>809 \$</b>	624 \$	-\$	-\$	-\$	
Détenus à des fins de transaction								
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	<b>184</b>	34	-\$	-\$	<b>184</b>	34	34	
Dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures	-\$	3	-\$	-\$	-\$	-\$	3	
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	<b>37</b>	13	-\$	-\$	<b>37</b>	13	13	
	<b>1 030 \$</b>	674 \$	<b>809 \$</b>	624 \$	<b>221 \$</b>	50 \$		
<b>Passifs financiers</b>								
Détenus à des fins de transaction								
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	<b>133 \$</b>	561 \$	-\$	-\$	<b>133 \$</b>	561 \$	561 \$	
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	<b>13</b>	-\$	-\$	-\$	<b>13</b>	-\$	-\$	
	<b>146 \$</b>	561 \$	-\$	-\$	<b>146 \$</b>	561 \$	561 \$	

La dette à long terme de la Société est initialement évaluée à la juste valeur, puis au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, comme il est présenté dans le tableau suivant :

	2013		2012	
	Valeur comptable	Juste valeur <sup>1</sup>	Valeur comptable	Juste valeur <sup>1</sup>
Dette à long terme (y compris la partie courante)	<b>13 343 \$</b>	<b>14 463 \$</b>	10 789 \$	12 603 \$

<sup>1</sup> La dette à long terme (y compris la partie courante) est évaluée selon les données de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs qui compte trois niveaux, selon les valeurs enregistrées à la clôture de l'exercice, comme il en est question plus haut.

La Société n'avait aucun actif financier non dérivé détenu jusqu'à échéance au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012.

#### NOTE 21 : AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	Note	2013	2012
Passif au titre des prestations définies	22	<b>189 \$</b>	343 \$
Régime de retraite complémentaire des dirigeants	22	<b>49</b>	45
Unités d'actions de négociation restreinte		<b>31</b>	28
Engagements envers le CRTC		<b>18</b>	9
Rémunération différée		<b>12</b>	13
Incitatifs différés		<b>9</b>	–
Droits à l'appréciation d'actions		<b>5</b>	9
Droits de diffusion		<b>2</b>	5
Autres		<b>13</b>	6
		<b>328 \$</b>	458 \$

#### NOTE 22 : RÉGIMES DE RETRAITE

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies, tant contributifs que non contributifs, couvrant la majorité des membres de son personnel. Ces régimes prévoient des prestations fondées sur les années de service, les années de cotisation et la rémunération. La Société n'offre pas d'avantages complémentaires de retraite non liés aux régimes de retraite. Elle prévoit également des prestations de retraite non capitalisées complémentaires à l'intention de certains dirigeants.

Les actifs de nos régimes de retraite à prestations définies sont détenus dans des comptes séparés, isolés de nos actifs. Nous gérons les régimes de retraite à prestations définies conformément à la réglementation applicable, aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement et au mandat du comité de retraite du conseil d'administration. Le comité de retraite du conseil d'administration supervise l'administration des régimes de retraite à prestations définies, dans les principaux domaines suivants :

- superviser le financement, l'administration, la communication et la gestion des placements des régimes;
- sélectionner toutes les tierces parties affectées à des tâches liées aux régimes et surveiller l'exécution de celles-ci, y compris services d'audit, actuariels et de gestion de placements;
- proposer, examiner et approuver les modifications apportées aux régimes de retraite à prestations définies;
- proposer, examiner et adopter les changements à tout énoncé relatif aux politiques et aux procédures de placement;
- réviser les rapports de la direction et actuariels préparés relativement à l'administration des régimes de retraite à prestations définies;
- réviser et approuver les états financiers audités des régimes de retraite à prestations définies.

Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont investis et gérés conformément à toute réglementation applicable et aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement tout en tenant compte des caractéristiques et de la composition d'actifs de chaque régime de retraite à prestations définies. Les risques liés aux investissements et aux rendements des marchés sont gérés comme suit :

- en engageant à contrat des gestionnaires de placements professionnels pour mettre à exécution la stratégie d'investissement conformément aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement et aux exigences réglementaires;
- en spécifiant le type d'investissements pouvant être détenus dans les régimes et en surveillant le respect de la réglementation;
- en appliquant des stratégies liées à la répartition d'actifs et à la diversification;
- en achetant des rentes, de temps à autre.

Les régimes de retraite capitalisés sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et sont régis au fédéral par la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les régimes sont également enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada et sont soumis à la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Les prestations prévues par les régimes sont financées et gérées conformément à toute législation et réglementation applicables.

D'importantes estimations sont faites afin de déterminer les soldes relatifs aux prestations de retraite. Les estimations actuarielles sont formulées en fonction des projections des niveaux de rémunération des membres du personnel au moment de leur départ à la retraite. Les prestations maximales sont essentiellement fondées sur les gains moyens pendant la carrière, sous réserve de certains ajustements. Les évaluations actuarielles les plus récentes datent du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les régimes de la Société.

La valeur actualisée estimée des prestations définies et la valeur de marché estimée de l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations à l'égard des régimes capitalisés de la Société aux 31 décembre 2013 et 2012 sont les suivantes :

	2013	2012
Juste valeur des actifs des régimes	<b>1 037 \$</b>	833 \$
Obligations au titre des prestations définies	<b>1 209</b>	1 167
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations définies	<b>(172)</b>	(334)
Effet du plafond de l'actif	<b>(9)</b>	–
Passif net au titre des prestations définies	<b>(181) \$</b>	(334) \$
Composé de ce qui suit :		
Actif au titre des prestations définies	<b>8 \$</b>	9 \$
Passif au titre des prestations définies	<b>(189)</b>	(343)
Passif net au titre des prestations définies	<b>(181) \$</b>	(334) \$

Le tableau qui suit fournit de l'information sur l'actif de la caisse de retraite pour les exercices clos en 2013 et en 2012 :

	2013	2012
Actifs des régimes aux 1 <sup>er</sup> janvier	<b>833 \$</b>	684 \$
Produit d'intérêts	<b>40</b>	40
Réévaluations et rendement des actifs des régimes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	<b>65</b>	37
Cotisations des membres du personnel	<b>26</b>	22
Cotisations de l'employeur	<b>101</b>	85
Prestations payées	<b>(26)</b>	(33)
Charges administratives payées à même les actifs des régimes	<b>(2)</b>	(2)
Actifs des régimes aux 31 décembre	<b>1 037 \$</b>	833 \$

Les obligations au titre des prestations définies découlant des obligations capitalisées pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 sont décrites ci-dessous :

	2013	2012
Obligations au titre des prestations définies aux 1 <sup>er</sup> janvier	<b>1 167 \$</b>	817 \$
Coût des services rendus	<b>71</b>	46
Coût financier	<b>52</b>	45
Prestations payées	<b>(26)</b>	(33)
Cotisations des membres du personnel	<b>26</b>	23
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	<b>(81)</b>	269
Obligations au titre des prestations définies aux 31 décembre	<b>1 209 \$</b>	1 167 \$

L'effet du plafond de l'actif pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 se présente comme suit :

	2013	2012
Plafond de l'actif aux 1 <sup>er</sup> janvier	– \$	– \$
Produit d'intérêts	–	–
Réévaluations, variation du plafond de l'actif (exclusion faite du produit d'intérêts) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	<b>(9)</b>	–
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	–	–
Plafond de l'actif aux 31 décembre	<b>(9) \$</b>	– \$

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations se négociant sur des marchés actifs. Le tableau suivant présente la juste valeur de l'ensemble des actifs des régimes selon les catégories principales d'actifs pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 :

	2013	2012
Titres de capitaux propres	<b>631 \$</b>	480 \$
Titres d'emprunt	<b>403</b>	348
Autres – trésorerie	<b>3</b>	5
Le total de la juste valeur des actifs des régimes	<b>1 037 \$</b>	833 \$

Le tableau qui suit présente les charges nettes afférentes aux régimes pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012. Le coût financier net est compris dans les charges financières et les autres charges afférentes aux régimes sont incluses dans les charges relatives aux salaires et aux avantages dans les comptes consolidés de résultat.

	2013	2012
Coût des régimes		
Coût des services rendus	<b>71 \$</b>	46 \$
Coût financier net	<b>12</b>	5
Charge nette afférente aux régimes	<b>83</b>	51
Charge administrative	<b>2</b>	2
Charge de retraite totale comptabilisée dans le bénéfice net	<b>85 \$</b>	53 \$

Le coût financier net, composante du coût des régimes présenté ci-dessus, est compris dans les charges financières et se présente comme suit :

	2013	2012
Coût financier net		
Produit d'intérêts généré par les actifs des régimes	<b>(40) \$</b>	(40) \$
Coût financier lié à l'obligation au titre des régimes	<b>52</b>	45
Coût financier net comptabilisé dans le bénéfice net	<b>12 \$</b>	5 \$

La réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	2013	2012
Rendement des actifs des régimes (exclusion faite du produit d'intérêts)	<b>65 \$</b>	37 \$
Changements dans les hypothèses financières	<b>140</b>	(220)
Changements dans les hypothèses démographiques	<b>(43)</b>	–
Effet des ajustements liés à l'expérience	<b>(16)</b>	(49)
Variation du plafond de l'actif	<b>(9)</b>	–
Réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	<b>137 \$</b>	(232) \$

La Société prévoit également des prestations de retraite non capitalisées complémentaires à l'intention de certains dirigeants. Le tableau ci-dessous expose les obligations au titre des prestations définies, la charge de retraite comprise dans les salaires et avantages du personnel, le coût financier net et les autres éléments du résultat global.

	2013	2012
Obligations au titre des prestations définies	<b>49 \$</b>	45 \$
Charge de retraite comprise dans les salaires et avantages du personnel	<b>2</b>	2
Coût financier net comptabilisé dans les charges financières	<b>2</b>	2
Réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	<b>3</b>	5

Certaines filiales ont établi des régimes de retraite à cotisations définies dont la charge de retraite totale s'est établie à 2 millions de dollars en 2013 (2 millions de dollars en 2012), laquelle est incluse dans la charge au titre des salaires et avantages du personnel.

#### Hypothèses

D'importantes hypothèses sont utilisées dans les calculs effectués par nos actuaires; il revient à la direction de déterminer quelles hypothèses pourraient avoir une incidence notable sur l'établissement des obligations au titre des prestations définies et de la charge de retraite.

#### Principales hypothèses actuarielles

	2013	2012
Moyenne pondérée des hypothèses importantes		
<i>Obligation au titre des prestations définies</i>		
Taux d'actualisation	<b>5,1 %</b>	4,5 %
Taux de croissance de la rémunération	<b>3,0 %</b>	3,0 %
Taux de mortalité	<b>CPM-RPP 2014</b>	UP-94 générationnelle
	<b>Secteur privé</b>	
<i>Charge de retraite</i>		
Taux d'actualisation	<b>4,5 %</b>	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	<b>3,0 %</b>	3,0 %
Taux de mortalité	<b>UP-94 générationnelle</b>	UP-94 générationnelle

#### Sensibilité des hypothèses clés

Dans notre analyse de sensibilité présentée ci-dessous, la méthode employée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies est la même que celle ayant servi au calcul de l'obligation au titre des prestations définies que nous avons comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière. Pour calculer la sensibilité, nous modifions une hypothèse tout en maintenant les autres hypothèses constantes. Il se pourrait que la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies diffère de ce qui est présenté dans le tableau ci-

dessous, puisqu'il est probable que plus d'une hypothèse change simultanément, et que certaines hypothèses soient corrélées.

	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	Augmentation (diminution) de la charge de retraite		
	2013	2012	2013	2012
Taux d'actualisation				
Incidence d'une augmentation de 0,5 % d'une diminution de 0,5 %	<b>(105) \$</b> <b>120</b>	(99) \$ 110	<b>(11) \$</b> <b>13</b>	(11) \$ 9
Taux de croissance de la rémunération future				
Incidence d'une augmentation de 0,25 % d'une diminution de 0,25 %	<b>14 \$</b> <b>(14)</b>	15 \$ (15)	<b>3 \$</b> <b>(2)</b>	1 \$ (3)
Taux de mortalité				
Incidence d'une augmentation de 1 an d'une diminution de 1 an	<b>26 \$</b> <b>(27)</b>	28 \$ (28)	<b>4 \$</b> <b>(3)</b>	1 \$ (4)

#### Répartition des actifs des régimes

Catégorie d'actifs	Pourcentage des actifs des régimes		Pourcentage de la répartition visée des actifs
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	
Titres de participation			
Au pays	<b>20,1 %</b>	19,3 %	De 10 % à 29 %
À l'international	<b>40,7 %</b>	38,3 %	De 29 % à 48 %
Titres de créance	<b>38,9 %</b>	41,8 %	De 38 % à 47 %
Autres – trésorerie	<b>0,3 %</b>	0,6 %	De 0 % à 2 %
	<b>100,0 %</b>	100,0 %	

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations. Le fonds de placement en actions canadiennes inclut des placements dans les titres de participation de la Société. Ainsi, une tranche d'environ 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2012) des actifs des régimes est indirectement investie dans les titres de participation de la Société.

La Société cotise aux régimes afin de garantir les prestations des participants aux régimes et elle investit dans des placements admissibles selon les fourchettes cibles établies par le comité des régimes de retraite de la Société. Le comité des régimes de retraite revoit annuellement les hypothèses actuarielles.

Les cotisations réelles aux régimes pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	Employeur	Membres du personnel	Total
2013		101 \$	26 \$
2012		85	23

En 2014, les cotisations prévues de la Société devraient s'élever à 96 millions de dollars. Au 31 décembre 2013, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies était de 19 ans.

Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 102 millions de dollars en 2013 (75 millions de dollars en 2012).

Au 31 décembre 2013, nous avons comptabilisé une perte cumulée dans les autres éléments du résultat global ainsi que des résultats non distribués de 201 millions de dollars (299 millions de dollars au 31 décembre 2012).

## NOTE 23 : CAPITAUX PROPRES

### Capital social

Catégories d'actions	Nombre d'actions dont l'émission est autorisée	Caractéristiques	Droits de vote
Actions privilégiées	400 millions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans valeur nominale</li> <li>Peuvent être émises en séries; les droits et modalités rattachés à chaque série devant être établis par le conseil d'administration avant l'émission de toute série.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun</li> </ul>
Actions de catégorie A avec droit de vote	112 474 388	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans valeur nominale</li> <li>Chaque action peut être convertie en une action de catégorie B sans droit de vote.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque action donne droit à 50 votes.</li> </ul>
Actions de catégorie B sans droit de vote	1,4 milliard	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans valeur nominale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun</li> </ul>

Les clauses de prorogation de RCI en vertu de la *Company Act* (Colombie-Britannique) imposent des restrictions sur le transfert, le vote et l'émission d'actions de catégorie A avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote afin que nous puissions conserver ou obtenir les licences requises pour exercer certaines de nos activités commerciales au Canada. La Société est autorisée à refuser d'enregistrer les transferts de ses actions à toute personne qui n'est pas canadienne afin de faire en sorte que la Société puisse conserver les licences dont il est question précédemment.

### Dividendes

En 2013 et en 2012, nous avons déclaré et versé des dividendes sur nos actions de catégorie A avec droit de vote et nos actions de catégorie B sans droit de vote en circulation comme suit :

Date de déclaration	Date de paiement	Dividende par action
Le 21 février 2012	Le 2 avril 2012	0,395 \$
Le 25 avril 2012	Le 3 juillet 2012	0,395
Le 15 août 2012	Le 3 octobre 2012	0,395
Le 24 octobre 2012	Le 2 janvier 2013	0,395
		1,58 \$
Le 14 février 2013	Le 2 avril 2013	0,435 \$
Le 23 avril 2013	Le 3 juillet 2013	0,435
Le 15 août 2013	Le 2 octobre 2013	0,435
Le 24 octobre 2013	Le 2 janvier 2014	0,435
		1,74 \$

Les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit de recevoir des dividendes au taux maximal de 0,05 \$ par action, mais seulement une fois que les dividendes au taux de 0,05 \$ l'action ont été versés ou mis de côté pour les actions de catégorie B. Les actions de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote donnent donc droit aux mêmes dividendes.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En février 2013, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au cours de la période de douze mois commençant le 25 février 2013 et se terminant le 24 février 2014, la Société peut racheter, par l'intermédiaire de la TSX, de la NYSE ou d'un autre système de négociation, jusqu'à 35,8 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote, soit environ 10 % des actions de catégorie B sans droit de vote alors émises et en circulation, ou le

nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique pour un prix de rachat total de 500 millions de dollars, selon le moins élevé de ces nombres. La Société déterminera le nombre réel d'actions de catégorie B sans droit de vote devant être rachetées, le cas échéant, ainsi que le moment de ces rachats en tenant compte des conditions du marché, du cours des actions, de sa situation de trésorerie et d'autres facteurs.

En 2013, la Société a racheté un total de 546 674 actions de catégorie B sans droit de vote (9 637 230 en 2012) à des fins d'annulation pour un prix d'achat total de 22 millions de dollars (350 millions de dollars en 2012), ce qui a entraîné des réductions respectives du capital social de catégorie B sans droit de vote, de la prime d'émission et des résultats non distribués de 1 million de dollars, de néant et de 21 millions de dollars (10 millions de dollars, 243 millions de dollars et 97 millions de dollars en 2012). Tous les rachats de 2013 ont été effectués en juin 2013 par l'intermédiaire des facilités à la TSX. En 2013, nous avons annulé 43 993 actions de catégorie B sans droit de vote liées à d'anciens régimes d'actions des membres du personnel pour un prix d'achat de néant.

### Réserve d'actifs financiers disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente sont présentés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans la réserve d'actifs financiers disponibles à la vente à titre de composante des capitaux propres, par le biais des autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que les placements soient cédés ou dépréciés, auquel moment la variation de la juste valeur est comptabilisée dans le bénéfice net.

### Réserve de couverture

Tous les dérivés sont présentés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière et les variations de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans les écarts de réévaluation à titre de composante des capitaux propres, dans la mesure où ces couvertures sont efficaces, par le biais des autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que l'actif ou le passif couvert soit comptabilisé dans le bénéfice net.

### Régimes de retraite à prestations définies

La valeur actuarielle de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société est déterminée à la clôture de l'exercice; les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et les résultats non distribués.

## NOTE 24 : RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS, D'UNITÉS D'ACTIONS ET D'ACHAT D'ACTIONS

La rémunération fondée sur des actions versée aux membres du personnel est évaluée à la juste valeur. La juste valeur est déterminée à l'aide du cours des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société et du modèle d'évaluation des options Black-Scholes ou d'un modèle trinomial d'évaluation des options, selon la nature des attributions fondées sur des actions.

Le tableau qui suit présente un résumé de la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions, qui est incluse dans les charges relatives aux salaires et aux avantages du personnel :

	2013	2012
Rémunération fondée sur des actions		
Options sur actions	<b>30 \$</b>	35 \$
Unités d'actions de négociation restreinte	<b>42</b>	35
Unités d'actions différencées	<b>4</b>	7
Incidence des dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des intérêts reçus	<b>8</b>	–
	<b>84 \$</b>	77 \$

Au 31 décembre 2013, la Société avait inscrit un passif total comptabilisé à sa juste valeur de 164 millions de dollars (195 millions de dollars au 31 décembre 2012) au titre de la rémunération fondée sur des actions, y compris des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différencées. La partie courante de ce passif se chiffre à 128 millions de dollars (158 millions de dollars au 31 décembre 2012) et est incluse dans les créditeurs et charges à payer.

La valeur intrinsèque totale des passifs acquis, laquelle correspond à la différence entre le prix d'exercice des attributions à base d'actions et le prix de négociation des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI pour tous les droits à des attributions fondées sur des actions acquis au 31 décembre 2013, s'est établie à 85 millions de dollars (109 millions de dollars au 31 décembre 2012).

### Sommaire des options sur actions

Le tableau qui suit présente un résumé des régimes d'options sur actions, lesquelles comprennent les options liées à la performance :

	2013	2012		
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	<b>8 734 028</b>	<b>32,34 \$</b>	10 689 099	28,59 \$
Attribution	<b>1 415 482</b>	<b>47,56</b>	1 397 751	37,86
Exercice	<b>(3 323 239)</b>	<b>27,78</b>	(3 075 879)	21,53
Renonciation	<b>(457 868)</b>	<b>42,15</b>	(276 943)	35,53
En circulation à la clôture de l'exercice	<b>6 368 403</b>	<b>37,39 \$</b>	8 734 028	32,34 \$
Exerciables à la clôture de l'exercice	<b>4 066 698</b>	<b>35,08 \$</b>	4 638 496	28,94 \$

Le tableau qui suit présente la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée au 31 décembre 2013 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerciables	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerciables	Prix d'exercice moyen pondéré
De 12,30 \$ à 18,99 \$	132 332	0,28	12,28 \$	132 332	12,28 \$
De 19,00 \$ à 29,99 \$	737 888	2,13	29,41	727 888	29,41
De 30,00 \$ à 34,99 \$	1 777 365	3,48	33,97	1 288 612	33,81
De 35,00 \$ à 39,99 \$	2 427 906	2,86	38,39	1 712 529	38,62
De 40,00 \$ à 48,56 \$	1 292 912	9,19	47,35	205 337	48,30
	<b>6 368 403</b>	<b>4,18</b>	<b>37,39 \$</b>	<b>4 066 698</b>	<b>35,08 \$</b>

En 2013, un montant de 101 millions de dollars (76 millions de dollars en 2012) a été versé aux porteurs d'options sur actions, d'unités d'actions de négociation restreinte et d'unités d'actions différencées, ce qui représente un prix moyen pondéré par action de 48,18 \$ à la date d'exercice (39,42 \$ en 2012).

### Options sur actions

#### Régimes d'options sur actions

Des options sur actions de catégorie B sans droit de vote de la Société peuvent être attribuées à raison de une pour une aux membres du personnel, aux administrateurs et aux dirigeants de la Société par le conseil d'administration ou par le comité de rémunération de la direction de la Société. Un total de 65 millions d'options a été autorisé aux termes de divers régimes et la durée de chaque option varie de sept à dix ans. En général, l'acquisition des droits se fait graduellement sur quatre ans, mais les modalités d'acquisition peuvent être modifiées par le comité de rémunération de la direction à la date d'attribution. Le prix d'exercice des options correspond à la juste valeur de marché des actions de catégorie B sans droit de vote, déterminée comme étant le cours moyen affiché à la TSX pour la période de cinq jours précédant la date d'attribution.

#### Options liées à la performance

En 2013, la Société a attribué 1 415 482 options liées à la performance à certains dirigeants clés (806 100 options en 2012). Les droits à ces options deviennent acquis graduellement sur quatre ans, à condition que l'action atteigne certains cours cibles à la date d'anniversaire ou après celle-ci. Au 31 décembre 2013, 4 728 959 options liées à la performance étaient en circulation (5 435 555 options au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente aux régimes d'options sur actions non comptabilisée s'établissait à 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2012) et sera comptabilisée dans le bénéfice net au cours des quatre prochains exercices à mesure que les droits à ces options deviennent acquis.

### Unités d'actions de négociation restreinte

#### Régime d'unités d'actions de négociation restreinte

Le régime d'unités d'actions de négociation restreinte permet aux membres du personnel, aux dirigeants et aux administrateurs de la Société de participer à sa croissance et à son évolution. Aux termes du régime, des unités d'actions de négociation restreinte sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

À la date d'acquisition des droits, la Société rachètera la totalité des unités d'actions de négociation restreinte des participants contre un montant en trésorerie ou par l'émission d'une action de catégorie B sans droit de vote pour chaque unité d'action de négociation restreinte. La Société a réservé 4 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote en vue de leur émission aux termes de ce régime. En 2013, la Société a attribué 871 988 unités d'actions de négociation restreinte (721 005 en 2012).

#### Unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance

En 2013, la Société a attribué 232 220 unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance à certains hauts dirigeants (172 779 en 2012). Le nombre d'unités dont les droits deviendront acquis et qui seront payées dans les trois ans suivant la date d'attribution s'inscrira dans une fourchette allant de 50 % à 150 % du nombre initial d'unités d'actions attribuées sous réserve de l'atteinte de certains objectifs annuels et trisannuels cumulatifs non liés aux marchés.

#### Sommaire des unités d'actions de négociation restreinte

Le tableau qui suit présente un sommaire des unités d'actions de négociation restreinte en circulation, y compris les unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance :

	2013	2012
	Nombre d'unités	
En circulation à l'ouverture de l'exercice	<b>2 255 158</b>	1 988 955
Attribution	<b>1 104 208</b>	893 784
Exercice	<b>(681 652)</b>	(159 843)
Renonciation	<b>(205 324)</b>	(467 738)
En circulation à la clôture de l'exercice	<b>2 472 390</b>	2 255 158

La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente à ces unités d'actions de négociation restreinte non comptabilisée au 31 décembre 2013 s'est établie à 42 millions de dollars (37 millions de dollars en 2012) et sera comptabilisée dans le bénéfice net sur les trois prochains exercices à mesure que les droits à ces unités deviennent acquis.

### Régime d'unités d'actions différées

Le régime d'unités d'actions différées permet aux administrateurs et à certains dirigeants clés de la Société de recevoir un certain type de rémunération sous forme d'unités d'actions différées classées dans le passif dans les états consolidés de la situation financière.

En 2013, la Société a attribué 103 990 unités d'actions différées (115 964 en 2012). Au 31 décembre 2013, 700 912 unités d'actions

différées (741 423 en 2012) étaient en circulation. La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente à ces unités d'actions de négociation différées non comptabilisée au 31 décembre 2013 s'est établie à 2 millions de dollars (néant en 2012) et sera comptabilisée dans le bénéfice net sur les trois prochains exercices à mesure que les droits aux unités des dirigeants deviennent acquis. Les droits afférents à toutes les autres unités d'actions différées sont entièrement acquis.

### Régime d'accumulation d'actions des membres du personnel

La participation au régime d'accumulation d'actions est facultative. Les membres du personnel de la Société peuvent verser jusqu'à 10 % de leurs gains habituels au moyen de retenues sur la paie régulière (pour un montant annuel maximal de 25 000 \$). L'administrateur désigné du régime achète au nom des membres du personnel, sur une base mensuelle, des actions de catégorie B sans droit de vote de la Société sur le marché libre. À la fin de chaque mois, la Société verse une cotisation allant de 25 % à 50 % des cotisations des membres du personnel pour le mois, l'administrateur affecte ensuite ce montant à l'achat d'actions supplémentaires de la Société au nom des membres du personnel. Nous comptabilisons notre cotisation comme charge au titre de la rémunération.

La charge au titre de la rémunération relative au régime d'accumulation d'actions des membres du personnel a été de 30 millions de dollars en 2013 (26 millions de dollars en 2012) et est comprise dans les salaires et avantages du personnel.

### Couverture de la rémunération fondée sur des actions

En 2013, nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres afin de couvrir une partie des charges au titre de la rémunération fondée sur des actions (se reporter à la note 20) et avons comptabilisé une perte de 8 millions de dollars relativement à la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions pour ces dérivés.

### Hypothèses

La direction fait d'importantes estimations afin de déterminer la juste valeur des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. Le tableau suivant présente la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 et les principales hypothèses utilisées dans l'application du modèle Black-Scholes pour ce qui est des options non liées à la performance et d'un modèle trinomial d'évaluation des options pour ce qui est des options liées à la performance pour déterminer leur juste valeur à la date d'attribution :

	2013	2012
Juste valeur moyenne pondérée	<b>9,68 \$</b>	7,51 \$
Taux d'intérêt sans risque	<b>1,2 %</b>	1,6 %
Taux de dividende	<b>3,4 %</b>	4,0 %
Volatilité des actions de catégorie B sans droit de vote	<b>26,2 %</b>	28,1 %
Durée de vie moyenne pondérée attendue	<b>n.s.</b>	5,4 ans
Temps moyen pondéré avant l'acquisition des droits	<b>2,4 ans</b>	2,4 ans
Temps moyen pondéré avant l'expiration	<b>9,9 ans</b>	6,9 ans
Taux de sortie des membres du personnel	<b>3,3 %</b>	3,9 %
Facteur d'exercice sous-optimal	<b>1,5</b>	2,6
Étapes treillis	<b>50</b>	50

La volatilité a été estimée en fonction des statistiques réelles sur la négociation de nos actions de catégorie B sans droit de vote.

**NOTE 25 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES****Actionnaire détenant le contrôle**

La Fiducie de contrôle Rogers (la « Fiducie »), qui détient le contrôle des voix de la Société, est l'actionnaire détenant le contrôle ultime de la Société. Les bénéficiaires de la Fiducie sont des membres de la famille Rogers. La famille est représentée par certains administrateurs et hauts dirigeants de la Société.

La Société a conclu certaines transactions avec son actionnaire détenant le contrôle ultime et avec des sociétés de portefeuille fermées appartenant à la famille Rogers, contrôlées par la Fiducie. Telles qu'elles sont décrites ci-dessous, ces transactions ont été inscrites au montant convenu par les parties liées et sont soumises aux conditions énoncées dans les ententes formelles approuvées par le comité d'audit.

**Transactions avec les principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les plus hauts dirigeants de la Société qui sont les principaux responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités commerciales de la Société.

**Rémunération**

La charge au titre de la rémunération associée aux principaux dirigeants en échange de services rendus a été incluse dans les salaires et avantages du personnel comme l'illustre le tableau suivant :

	2013	2012
Salaires, régimes de retraite et autres avantages à court terme	11 \$	10 \$
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	27	35
	<b>38 \$</b>	<b>45 \$</b>

**Transactions**

La Société a conclu des transactions avec des sociétés dont les associés ou les hauts dirigeants siègent à son conseil d'administration, y compris le président du conseil et chef de la direction d'une société qui reçoit des commissions versées sur les primes d'assurance, l'associé principal et président du conseil d'un cabinet d'avocats qui offre des services juridiques et le président d'une entreprise qui offre des services d'impression.

Ces transactions sont inscrites au montant convenu par les parties liées et sont examinées par le comité d'audit de notre conseil d'administration. Les soldes à payer à ces parties liées sont non garantis, ne portent pas intérêt et doivent être réglés en trésorerie à moins de un mois suivant la date de la transaction. Au 31 décembre 2013, il n'y avait aucun solde important entre la Société et les parties liées.

	Montant des transactions	Solde aux 31 décembre
	2013	2012
Services d'impression, services juridiques et commissions versées sur les primes d'assurance	<b>43 \$</b>	43 \$ <b>2 \$</b> 1 \$

**Filiales, partenariats et entreprises associées**

Nos principales filiales sont les suivantes :

- Rogers Communications Partnership
- Rogers Media Inc.

Notre participation dans les filiales susmentionnées est de 100 %. Nos filiales sont constituées au Canada et leur période de présentation des états financiers annuels correspond à la nôtre.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société. Aucune restriction importante ne limite la capacité des filiales, des partenariats et des entreprises associées à transférer des fonds à la Société sous la forme de dividendes en trésorerie, ou de remboursements de prêts ou d'avances.

Nous avons conclu les transactions commerciales suivantes avec nos partenariats et entreprises associées. Les transactions effectuées entre nous et nos filiales ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées à la présente note.

	Montant des transactions	
	2013	2012
Produits	<b>3 \$</b>	1 \$
Achats	<b>83</b>	38

Les ventes et les achats conclus avec nos partenariats et entreprises associées sont faits selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale. Les soldes à la fin de l'exercice sont non garantis, ne portent pas intérêt et doivent être réglés en trésorerie. Au 31 décembre 2013, les soldes entre la Société et les parties liées découlant de transactions commerciales similaires se sont chiffrés à 14 millions de dollars et sont inclus dans les créateurs et charges à payer (1 million de dollars au 31 décembre 2012).

En 2012, la Société a acquis certains actifs de réseau et des licences d'utilisation du spectre dans la bande de fréquence de 2500 MHz d'Inukshuk, une coentreprise détenue à 50 %. En conséquence, un profit de 233 millions de dollars a été comptabilisé dans les autres produits, soit la tranche de l'excédent de la juste valeur de la participation de 50 % que l'autre coentrepreneur non lié détient dans les licences d'utilisation du spectre par rapport à sa valeur comptable (se reporter à la note 14).

**NOTE 26 : GARANTIES**

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Société détenait les garanties suivantes dans le cadre normal de ses activités :

**Ventes et regroupements d'entreprises**

Dans le cadre d'opérations concernant la cession d'entreprises, la vente d'actifs ou d'autres regroupements d'entreprises, la Société peut être tenue d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, d'infraction aux droits de propriété intellectuelle, de pertes ou de dommages causés à la propriété, d'obligations environnementales, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale), du règlement de poursuites contre les contreparties, de passifs éventuels liés à une entreprise cédée ou des réévaluations de déclarations fiscales antérieures de la société qui exerce les activités commerciales.

**Ventes de services**

Dans le cadre d'opérations concernant des ventes de services, la Société peut être tenue d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

**Achats et mise en valeur d'actifs**

Dans le cadre d'opérations concernant des acquisitions et des mises en valeur d'actifs, la Société peut être tenue d'indemniser les contreparties

au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de pertes ou de dommages causés à la propriété, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

#### Indemnités

La Société indemnise ses administrateurs, ses dirigeants et son personnel à l'égard de recours auxquels ils pourraient être exposés, dans un contexte raisonnable, et qui résultent de leur prestation de services à la Société, et elle souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants de même que pour ceux de ses filiales.

#### NOTE 27 : ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

##### Engagements

Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location simple et d'autres accords contractuels au 31 décembre 2013 :

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Contrats de location simple	136 \$	194 \$	95 \$	95 \$	520 \$
Contrats avec des joueurs	136	132	33	7	308
Obligations liées à des achats	1 670	1 019	149	160	2 998
Droits de diffusion	699	1 018	974	3 471	6 162
	2 641 \$	2 363 \$	1 251 \$	3 733 \$	9 988 \$

Les contrats de location simple visent des bureaux et des magasins de détail partout au pays. La majorité des contrats ont une durée de cinq à dix ans. Les charges locatives en 2013 se sont élevées à 198 millions de dollars (189 millions de dollars en 2012).

Les contrats avec des joueurs ont trait aux contrats salariaux des joueurs des Blue Jays que la Société a conclus et qu'elle est tenue d'honorer.

Les obligations liées à des achats sont des obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils par lesquels la Société s'est engagée pour les cinq prochaines années au moins.

La Société a conclu des ententes d'achat de droits de diffusion d'émissions sportives et de films pour des périodes de un à douze ans.

##### Passifs éventuels

Au 31 décembre 2013, les passifs éventuels de la Société étaient les suivants :

###### *Frais d'accès au système – Saskatchewan*

En 2004, un recours collectif a été intenté contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan. Le recours collectif avait trait aux frais d'accès au système facturés par les fournisseurs de services sans fil auprès de certains de leurs clients. Les demandeurs exigent des remboursements en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement de tous les frais d'accès au système déboursés.

En 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale dans le cadre duquel les clients concernés hors de la Saskatchewan doivent prendre des mesures précises pour prendre part aux procédures. En 2008, la requête de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de service sans fil a été acceptée. La Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite exclurait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

La Société est incapable de faire une estimation raisonnable du montant éventuel maximal qu'elle peut être tenue de verser aux contreparties. Ce montant est également tributaire de l'issue d'événements et de situations futurs qui ne sont pas prévisibles. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière à l'égard de ces types d'indemnité ou de garantie aux 31 décembre 2013 ou 2012. Dans le passé, la Société n'a jamais fait de paiement important aux termes de ces indemnités ou garanties.

Nous avons interjeté appel de la décision de 2007 portant sur l'autorisation, toutefois l'autorisation d'en appeler auprès de la Cour suprême du Canada a été refusée.

En 2012, les demandeurs ont présenté une autre demande pour prolonger la période d'appel de la décision de la Cour de la Saskatchewan quant à l'option d'adhésion. En mars 2013, la Cour d'appel de la Saskatchewan a rejeté la demande.

En août 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. Si la demande est acceptée, cette deuxième poursuite serait une poursuite d'« option de refus ». En 2009, la Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

En avril 2013, les demandeurs ont déposé une demande d'ordonnance pour que la deuxième poursuite visant les frais d'accès au système soit autorisée à aller de l'avant. En août 2013, la Cour a rejeté la demande de prolongation et la deuxième poursuite demeure assujettie à une suspension conditionnelle. En décembre 2013, les demandeurs ont déposé une demande leur permettant de modifier la demande introductive d'instance pour présenter de nouveau les réclamations faisant l'objet de la poursuite dont la Cour, dans le cadre de sa décision de 2007 portant sur l'autorisation, n'avait pas autorisé la poursuite. Nous attendons la décision de la Cour de la Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

###### *Frais d'accès au système – Colombie-Britannique*

En décembre 2011, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada relativement aux frais d'accès au système facturés par les fournisseurs de services sans fil auprès de certains de leurs clients. Le recours collectif a trait, entre autres, à des allégations de fausses représentations contraires à la *Business Practices and Consumer Protection Act* de la Colombie-Britannique. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution.

Une audience portant sur l'autorisation est prévue au mois d'avril 2014. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

#### *Frais liés au service d'urgence 911*

En juin 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de communication sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

#### *Appareils cellulaires*

En juillet 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre des fournisseurs de services sans fil au Canada et des fabricants d'appareils sans fil. Le recours collectif a trait aux effets néfastes allégués sur la santé subis par des utilisateurs d'appareils cellulaires de longue date. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement d'un montant égal aux produits réalisés par les défendeurs pouvant raisonnablement être attribués à la vente de téléphones cellulaires au Canada. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

#### *Impôt et taxes indirectes*

La Société est d'avis qu'elle a comptabilisé une provision adéquate pour l'impôt et les taxes indirectes selon les renseignements dont elle dispose actuellement. Le calcul de l'impôt et des taxes repose dans bien des cas sur l'interprétation judicieuse des lois et règlements fiscaux. Les déclarations de revenus de la Société sont susceptibles de faire l'objet d'audits qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des provisions, et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

#### *Autres actions en justice*

Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, contre nous. Celles-ci ne devraient pas avoir une incidence défavorable considérable sur notre situation financière consolidée.

L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Société, y compris celle des cas précités, dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes inhérentes aux litiges. À la lumière de l'information dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis qu'il ne soit pas probable que le règlement final de ces poursuites et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les résultats consolidés des activités de la Société. Si l'éventualité de notre responsabilité devenait envisageable, nous comptabiliserions une provision dans la période au cours de laquelle le changement d'éventualité surviendrait et une telle provision serait significative en regard de notre situation financière et de nos résultats opérationnels consolidés.

#### **NOTE 28 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Les événements suivants se sont produits après la date de clôture de l'exercice du 31 décembre 2013 :

#### **Augmentation du taux de dividende annuel et déclaration de dividendes**

En février 2014, le conseil d'administration a approuvé une augmentation du dividende annualisé de 5 %, le faisant passer à 1,83 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, avec prise d'effet immédiate. Le dividende sera payé sous forme de versements trimestriels de 0,4575 \$ par action. Cela fait suite à la dernière augmentation par le conseil d'administration du dividende annualisé, qui était passé de 1,58 \$ à 1,74 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote en février 2013. Les dividendes ne sont payables qu'après avoir été déclarés par le conseil.

En février 2014, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,4575 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, payable le 4 avril 2014 aux actionnaires inscrits le 14 mars 2014. Il s'agit du premier dividende trimestriel versé en 2014 et celui-ci tient compte du nouveau taux de dividende.

#### **Offre publique de rachat de titres d'emprunt en trésorerie**

Le 29 janvier 2014, nous avons annoncé que l'une de nos filiales en propriété exclusive avait entrepris une offre publique de rachat en trésorerie pour la totalité du montant de 750 millions de dollars américains de billets de premier rang à 6,375 % échéant en 2014 et du montant de 350 millions de dollars américains de billets de premier rang à 5,500 % échéant en 2014. La contrepartie versée dans le cadre de l'offre publique de rachat sera constituée d'un montant de 1 000 dollars américains pour chaque tranche de principal de 1 000 dollars de billets (plus les intérêts courus et impayés jusqu'à la date de règlement, exclusivement) et d'un paiement de consentement de 2,50 dollars américains par tranche de 1 000 \$ US de principal de billets.

#### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

En février 2014, nous avons déposé un avis auprès de la TSX indiquant notre intention de renouveler notre offre publique de rachat de nos actions de catégorie B sans droit de vote pour une autre période de un an. Sous réserve de l'acceptation par la TSX, cet avis nous confère le droit de racheter des actions de catégorie B sans droit de vote pour un prix total maximal de 500 millions de dollars, ou un nombre maximal de 35 780 234 actions de catégorie B sans droit de vote, selon le moins élevé de ces nombres, à la TSX, à la NYSE ou à un autre système de négociation entre le 25 février 2014 et le 24 février 2015. Le nombre réel d'actions de catégorie B sans droit de vote que nous rachèterons aux termes de l'offre publique, le cas échéant, ainsi que le moment de ces rachats dépendra de notre évaluation de la conjoncture du marché, du cours des actions, de notre situation de trésorerie, des utilisations autres de la trésorerie et d'autres facteurs.

## NOTES

# RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET LES ACTIONNAIRES

## SIÈGE SOCIAL

Rogers Communications Inc.  
333, rue Bloor Est, 10<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M4W 1G9  
416-935-7777

## SERVICE À LA CLIENTÈLE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

1-888-764-3771 ou [rogers.com](http://rogers.com)

## SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions sur votre compte, souhaitez modifier votre nom ou adresse, ou avez des questions à propos de certificats d'actions perdus, de transferts d'actions, du règlement d'une succession ou de dividendes, veuillez communiquer avec l'agent des transferts et agent comptable des registres de la Société :

**Société de fiducie CST**  
C.P. 700, Succursale postale B  
Montréal (Québec) H3B 3K3  
416-682-3860 ou 1-800-387-0825  
[inquiries@canstockta.com](mailto:inquiries@canstockta.com)

## Documents envoyés en double

Si vous recevez en double exemplaire des documents de Rogers Communications destinés aux actionnaires, veuillez communiquer avec la Société de fiducie CST aux coordonnées ci-dessus afin de regrouper vos comptes.

## RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les investisseurs institutionnels, les analystes financiers et les autres personnes désirant obtenir d'autres renseignements de nature financière sont priés de consulter [rogers.com/investors](http://rogers.com/investors) ou de communiquer avec la Société aux coordonnées ci-dessous :

1-855-300-7922 ou  
416-935-3551 (en dehors de l'Amérique du Nord) ou [investor.relations@rci.rogers.com](mailto:investor.relations@rci.rogers.com)

Relations avec les médias : 416-935-7777

## SOUTIEN AUX ŒUVRES DE CHARITÉ

Pour en savoir plus sur les diverses activités caritatives de Rogers, veuillez consulter la section « À propos de Rogers » à [rogers.com](http://rogers.com).

## DURABILITÉ

Rogers s'engage à poursuivre sa croissance de façon responsable et elle met l'accent sur les initiatives en matière de durabilité sociale et environnementale qui lui permettent d'obtenir les meilleurs résultats dans ces deux domaines. Pour en savoir plus, veuillez consulter [rogers.com/csr](http://rogers.com/csr).



BALAYEZ CE CODE 2D  
POUR EN SAVOIR PLUS

[rogers.com/investors](http://rogers.com/investors)  
Restez au fait de la plus récente information publiée par Rogers à l'intention des investisseurs

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET LES AUTRES RISQUES

Le présent rapport annuel renferme des énoncés prospectifs concernant la situation financière et les perspectives de Rogers Communications qui sont assujetties à des incertitudes et à des risques importants, lesquels sont décrits en détail sous les rubriques « Risques et incertitudes pouvant influer sur les secteurs d'activité de la Société » et « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs, les risques et les hypothèses » du rapport de gestion ci-inclus. Toutes les sections du présent rapport annuel doivent être lues à la lumière de ces énoncés prospectifs.

La fibre utilisée dans la fabrication du papier provient de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou de fibre recyclés.



Le présent rapport annuel peut être recyclé.



149 litres d'eau usées n'ont pas été rejetées



2 kg de déchets solides n'ont pas été produits



4 kg de gaz à effet de serre (volume net) n'ont pas été émis



65 599 BTU d'énergie n'ont pas été consommés

## INSCRIPTIONS EN BOURSE

**Bourse de Toronto (TSX) :**  
**RCI.b** – Actions sans droit de vote de catégorie B (Nº CUSIP 775109200)  
**RCI.a** – Actions avec droit de vote de catégorie A (Nº CUSIP 775109101)

**Bourse de New York (NYSE) :**

**RCI** – Actions sans droit de vote de catégorie B (Nº CUSIP 775109200)

## Les actions de Rogers sont une composante des indices suivants :

Indice Dow Jones Canada Titans 60  
Indice Dow Jones Telecom Titans 30  
Indice FTSE Global Telecoms  
Série d'indices FTSE All-World  
Indice FTSE4Good Global  
Indice Jantzi Social  
Indice S&P/TSX 60  
Indice de dividendes composé S&P/TSX  
Indice composé S&P/TSX  
Indice des télécommunications S&P/TSX



## TITRES D'EMPRUNT

Pour en savoir plus sur les titres d'emprunt des sociétés Rogers, veuillez consulter la rubrique « Titres d'emprunt » à [rogers.com/investors](http://rogers.com/investors).

## AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

## RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Rogers s'engage à assurer une communication financière ouverte et complète et adhère aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Nous vous invitons à consulter la rubrique « Relations avec les investisseurs », à [rogers.com/investors](http://rogers.com/investors), afin d'en apprendre plus sur notre entreprise, en ce qui a trait notamment : à nos événements et présentations, à nos communiqués, à nos dépôts auprès des organismes de réglementation, à nos pratiques de gouvernance, à notre responsabilité sociale et à nos documents d'information continue, dont les communiqués sur nos résultats financiers trimestriels, les notices annuelles et les circulaires d'information de la direction. Vous pouvez aussi vous abonner à nos nouvelles par courriel ou fils RSS afin de recevoir automatiquement les communiqués de Rogers par voie électronique.

## SUIVEZ ROGERS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CES MÉDIAS SOCIAUX

- [facebook.com/rogers](http://facebook.com/rogers)
- [twitter.com/rogersbuzz](http://twitter.com/rogersbuzz)
- [google.com/+Rogers](http://google.com/+Rogers)
- [redboard.rogers.com](http://redboard.rogers.com)
- [social.rogers.com](http://social.rogers.com)

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES DIVIDENDES

2013	Cours de clôture RCI.b au TSX			Dividendes déclarés par action
	Haut	Bas	Clôture	
Premier trimestre	<b>51,89 \$</b>	<b>44,37 \$</b>	<b>51,89 \$</b>	<b>0,435 \$</b>
Deuxième trimestre	<b>52,35 \$</b>	<b>40,35 \$</b>	<b>41,20 \$</b>	<b>0,435 \$</b>
Troisième trimestre	<b>45,36 \$</b>	<b>40,35 \$</b>	<b>44,29 \$</b>	<b>0,435 \$</b>
Quatrième trimestre	<b>48,59 \$</b>	<b>43,66 \$</b>	<b>48,07 \$</b>	<b>0,435 \$</b>

## Actions en circulation au 31 décembre 2013

Catégorie A	112 462 000
Catégorie B	402 281 178

## Dates prévues pour les dividendes en 2014

Date de clôture des registres*	Date de versement*
14 mars 2014	4 avril 2014
13 juin 214	4 juillet 2014
12 septembre 2014	3 octobre 2014
11 décembre 2014	2 janvier 2015

\* Sous réserve de l'approbation du conseil

Sauf indication contraire, tous les dividendes versés par Rogers Communications constituent des dividendes « admissibles » au sens de la *Loi sur l'impôt* (Canada) et des lois provinciales similaires.

## SERVICE DE VIREMENT DIRECT

Les dividendes peuvent être versés directement dans les comptes que les actionnaires détiennent auprès d'institutions financières. Pour bénéficier du service de virement direct, veuillez communiquer avec la Société de fiducie CST aux coordonnées ci-dessus.

## RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES (« RRD »)

Rogers propose un régime de réinvestissement des dividendes pratique qui permet aux actionnaires admissibles d'acquérir des actions supplémentaires de Rogers Communications en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans engager de frais de courtage ou d'administration. Pour en savoir plus sur le RRD de Rogers et obtenir les documents nécessaires pour vous y inscrire, veuillez consulter [https://www.canstockta.com/fr/Services\\_aux\\_investisseurs/Regimes\\_dividendes/Apercu/index.html](https://www.canstockta.com/fr/Services_aux_investisseurs/Regimes_dividendes/Apercu/index.html), ou communiquer avec la Société de fiducie CST aux coordonnées ci-dessus.

## ENVOI ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS DESTINÉS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires inscrits à [https://www.canstockta.com/fr/Services\\_aux\\_investisseurs/Livraison\\_documentation\\_investisseurs/Consentement\\_electronique/index.jsp](https://www.canstockta.com/fr/Services_aux_investisseurs/Livraison_documentation_investisseurs/Consentement_electronique/index.jsp) peuvent recevoir des avis par courrier électronique concernant la publication des rapports financiers et des documents de procurations et utiliser Internet pour soumettre des procurations en ligne. Cette méthode permet de transmettre l'information aux actionnaires plus rapidement que par la poste, en plus d'aider Rogers à protéger l'environnement et à réduire ses frais d'impression et d'expédition.

## GLOSSAIRE

Pour obtenir un glossaire complet des termes liés à l'industrie et à la technologie, veuillez consulter [rogers.com/glossary](http://rogers.com/glossary).

La fibre utilisée dans la fabrication du papier provient de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou de fibre recyclés.



149 litres d'eau usées n'ont pas été rejetées



2 kg de déchets solides n'ont pas été produits



4 kg de gaz à effet de serre (volume net) n'ont pas été émis



65 599 BTU d'énergie n'ont pas été consommés



© 2014 Rogers Communications Inc.  
Les autres marques déposées qui figurent dans le présent rapport annuel sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

Design: Interbrand  
Imprimé au Canada

**ET L'AVENIR...?**

SI VOUS ÊTES AVEC ROGERS,  
VOUS SEREZ LES PREMIERS À LE SAVOIR.



DEMEUREZ  
**CONNECTÉ**  
COMME JAMAIS